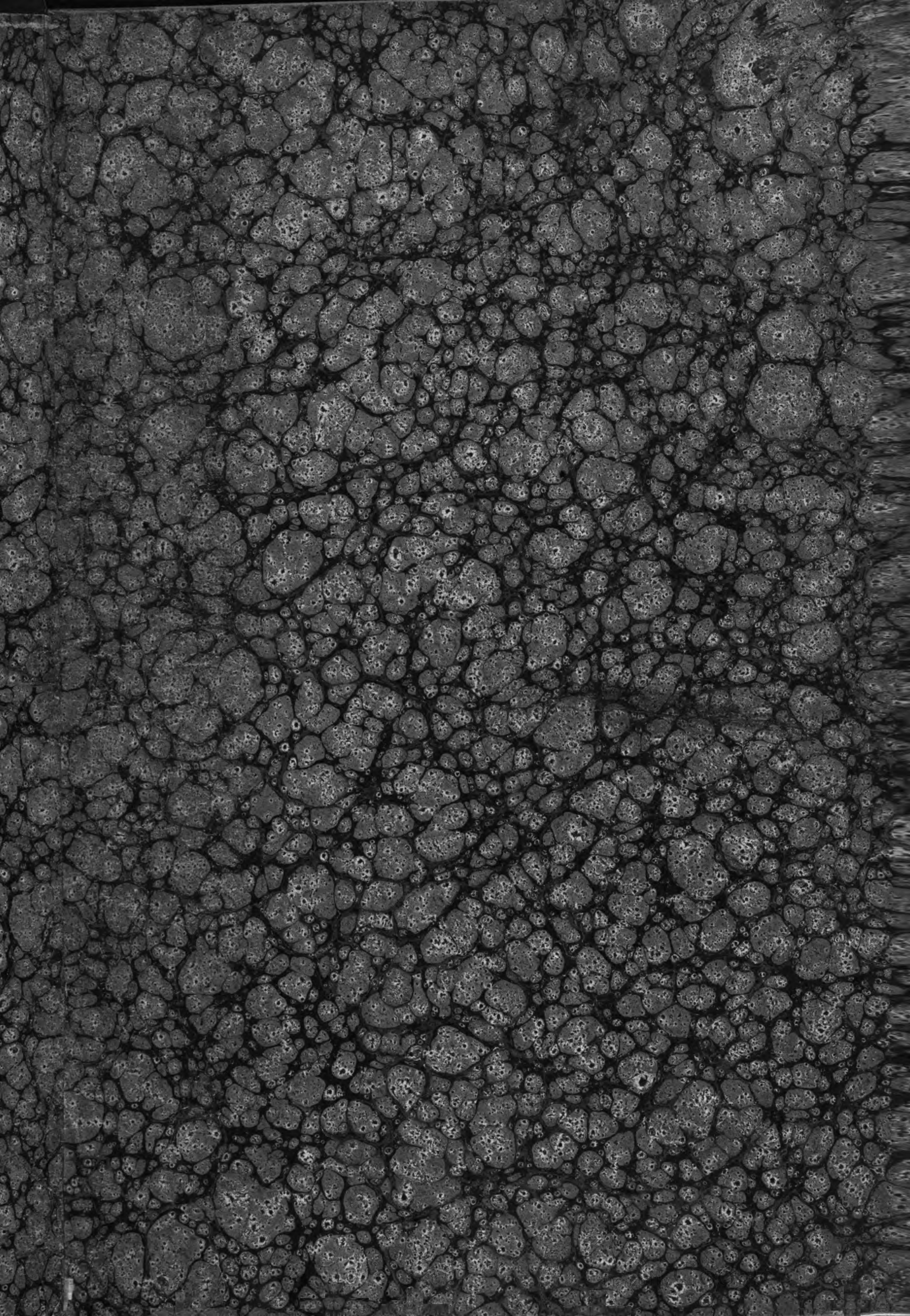



Widener Library
3 2044 095 127 791



510

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1868, 41 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de Bulletin de la Société des Sciences physiques, etc., renferme tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce Bulletin, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numéros, qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810 et le dernier en décembre 1813. Chaque volume comprend 6 cahiers. Seul, le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre des pages de ce tome à 364. La pagination du tome VI recommence pour les deux derniers numéros.

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et dont le second et les suivants portent celui de : Annales de la Société royale, etc., sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation, en janvier 1818, jusqu'au 3 mars 1837 inclusivement.

Les Annales forment 14 volumes composés chacun de 6 numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux, le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une. Le titre du premier volume qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier porte par erreur la date de 1819 ; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'à l'année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de Mémoires de la Société royale, etc.; les trois derniers sont intitulés : Mémoires de la Société des Sciences, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le septième une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, comprenait, au 1er janvier 1868, dix volumes : le premier, commencé au 2 avril 1852, porte la date de 1853 ; le dernier, qui contient le nouveau réglement de la Société, porte la date de 1867. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches, le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux, le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitieme cinq, le neuvième dix-neuf et le dixième sept planches et trois tableaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

TOME ONZIÈME.

4e Série des Travaux de la Société. — 42e Volume de la Collection.

ORLÉANS,

IMPRIMERIE D'ÉMILE PUGET ET Cie, RUE VIEILLE-POTERIE, 9.

—

1868.

PROJET

D'EXPÉDITION AU POLE NORD,

Exposé fait à la Société par M. LOISELEUR

DANS LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1867.

Je viens vous entretenir d'un projet qui présente un intérêt scientifique du premier ordre et auquel, par conséquent, une Société comme la nôtre ne saurait être indifférente : il s'agit de l'expédition projetée par M. Gustave Lambert pour atteindre le pôle Nord.

Vous savez, Messieurs, combien d'efforts analogues ont été tentés depuis le commencement du XVII[e] siècle; les noms de Barentz, d'Hudson, de Baffin, ceux plus récents et non moins illustres des deux Ross, de Parry, de Mac-Clure et du malheureux lieutenant Bellot vous sont sans doute familiers. Le but de la plupart de ces hardis explorateurs était de trouver un passage direct pour pénétrer de l'Atlantique dans le Pacifique, soit par le Nord-Ouest, soit par le Nord-Est. Depuis l'année 1853, grâce à l'énergique persévérance de deux navigateurs anglais, Mac-Clure et Inglefied, ce passage est connu; mais on sait aussi que le froid l'empêchera toujours de devenir une route régulière pour le commerce. La découverte du pôle Nord, l'exploration des terres et de l'Océan qui l'entourent sont aujourd'hui des questions d'un intérêt purement scientifique; mais cet

intérêt est considérable. C'est lui déjà, ce sont les préoccupations élevées de la science bien plus que celles du commerce qui guidaient lord Mulgrave, en 1777; Ross, en 1818; Parry, en 1821; et cet infortuné capitaine Franklin, qui partit de Greenwich le 20 mai 1845, et que sa veuve d'abord, et ensuite l'Angleterre, ont fait tant d'infructueux efforts pour retrouver. Il ne s'agit pas seulement, comme le dit très-bien M. G. Lambert, d'atteindre le point où se croisent tous les méridiens et où, par conséquent, il n'y a plus d'heure par rapport à un point déterminé; il s'agit de scruter les lois naturelles dans un milieu spécial. C'est là, en effet, c'est dans ce point du monde que la pesanteur arrive à son plus haut degré de force : par suite de l'aplatissement de la terre, on est là plus rapproché du centre; la force centrifuge n'y existe point. Est-ce à une plaine liquide ou glacée, est-ce à un continent qu'aboutit l'axe de la terre? On l'ignore. « Peut-être, écrivait récemment M. Paul de Rémusat, peut-être il y a-t-il là des habitants et une civilisation rudimentaire, celle de l'âge où les hommes vivaient dans les villages lacustres de la Suisse. Car Morton, un peu au-delà de 80 degrés, a trouvé des huttes enfouies dans la glace et entourées d'ossements de phoques. La topographie, la géologie, la faune et la flore de ces contrées n'ont pu être étudiées. Que de grands sujets de curiosité noble et désintéressée! »

Dans une série de lettres adressées au vice-président de la Société de géographie, M. Lambert a développé les raisons scientifiques qui l'ont conduit à penser, contrairement à l'opinion commune, que le pôle n'est pas le point le plus froid du globe, et que les espaces inexplorés qui l'entourent, espaces qui équivalent en étendue aux quatre-cinquièmes de l'Europe, sont occupés par une mer libre, libre au moins pendant une partie de l'année, et peut-être par un continent où la vie peut s'épanouir. Par des calculs communiqués à

l'Académie des sciences, le savant voyageur est arrivé à déterminer les lois qui régissent l'*insolation*, c'est-à-dire la quantité de chaleur versée par le soleil aux divers lieux du globe, aux diverses latitudes, aux diverses heures et aux diverses saisons. Il a trouvé qu'aux environs du 22 juin, époque du solstice d'été, la puissance d'insolation va en croissant depuis le cercle polaire jusqu'au pôle. « A ce dernier point, dit-il, *il est midi toute la journée;* cette simple réflexion pourra faire comprendre à quelques lecteurs le sens réel de cette grave affirmation. Si l'on cherche les latitudes qui jouissent à ce moment de la même puissance d'insolation que le pôle, on trouve que le soleil verse la même quantité de chaleur au pôle Nord que par la latitude de 59° Nord et par la latitude de 25° Sud. Aux environs du 22 mai et du 22 juillet, les parallèles d'insolation égales à celle du pôle sont 66° Nord et 33° Sud. » L'examen des lignes isothermes de Humbold confirme ces calculs : on donne ce nom, comme vous le savez, aux lignes qui joignent sur une carte tous les points qui jouissent d'une égale température moyenne. Or, ces lignes isothermes tournent autour de deux points fort éloignés du pôle géographique. Ces deux points, qui sont les véritables pôles du froid, sont situés, l'un en Asie, par 79 degrés 30 minutes de latitude Nord et 120 degrés de longitude Est, l'autre en Amérique par 78 degrés de latitude Nord et 97 degrés de longitude Ouest. Tous deux sont éloignés de près de 300 lieues du pôle. Le calcul tend donc à prouver que cet axe mystérieux autour duquel la terre exécute son mouvement diurne, n'est pas une mer ou un sol glacés inaccessibles à l'homme; il confirme le dire du voyageur Morton qui, du haut d'une montagne, à l'extrémité du détroit de Smith, prétend avoir aperçu une mer libre de glaces.

Deux autres raisons attestent la fluidité des mers voisines du pôle. Les glaces qu'on rencontre dans la mer

Arctique, au-dessus du détroit de Behring, sont très-étendues en longueur, mais elles ont très-peu d'épaisseur, à peine un ou deux mètres au-dessus de l'eau. Enfin des courants rapides vont du Nord au Sud avec une profondeur d'eau suffisante pour faire flotter les glaces. M. Lambert, qui a déjà fait en 1865 une première croisière de reconnaissance dans le bassin Arctique, a rencontré, par 71° de latitude et 170° de longitude, un courant qui avait plus de deux nœuds de vitesse. Or, un courant ne peut sortir ni d'une terre ni d'une mer perpétuellement glacée.

Le projet d'arriver au pôle Nord, abandonné pendant une dizaine d'années, à la suite de la déplorable issue du voyage de sir John Franklin, fut repris en 1865 par le capitaine anglais Sherard Osborne qui proposa une nouvelle tentative par le détroit de Smith, au nord du Groenland. Patroné par les hommes les plus compétents de l'Angleterre, ce projet fut combattu par un géographe allemand dont le nom fait autorité, le docteur Pétermann. Ce savant recommandait de préférence la route entre le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble. M. Gustave Lambert n'a opté ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux voies. S'appuyant sur des observations pratiques que lui-même a recueillies bien au-delà du détroit de Behring, il propose une direction entièrement nouvelle par laquelle il n'a jamais été fait aucune tentative, en partant de ce détroit pour atteindre la Polynia, mer reconnue libre, et de là le pôle même.

Arrivé là, à ce point du globe où, pendant six mois consécutifs, le soleil reste toujours sur l'horizon, M. Lambert ne compte point fuir ces régions avant l'époque où, pendant six autres mois, l'astre doit rester invisible : il prétend, au contraire, pouvoir hiverner au pôle même. « A bord d'un navire convenablement muni, dit-il, approvisionné et précautionné, cet hivernage n'a rien qui dépasse la résolution et la force humaines. » Il va de soi que ce navire doit être

construit sur un plan spécial, muni d'un avant formidable de défense capable de lutter contre les glaces, de pompes à air, d'un circuit tubulaire entretenant une température constante, mais assez basse, de façon à éviter le danger des transitions entre la température intérieure et celle du dehors, et de fourneaux capables de comburer indifféremment du charbon et de l'huile, l'un des combustibles les plus riches en force.

Tous les détails du projet qui vient d'être rapidement esquissé : la possibilité du voyage, la justesse des théories de celui qui l'entreprend, la construction de son navire, les questions scientifiques que l'expédition doit résoudre, tous ces points ont subi l'examen des hommes les plus compétents. Un Comité de patronage a été constitué pour faire appel à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la science. On y compte plus de trente membres de l'Institut, et, en particulier, l'un des membres honoraires de cette Société, M. Becquerel. Par les soins de ce Comité une souscription publique a été organisée : chacun a été prié d'apporter son offrande et de réunir en province un comité et des adhérents nouveaux. Le chef de l'Etat s'est inscrit en tête des souscripteurs ; après un examen attentif du projet, il a manifesté sa haute et complète approbation ; il en a même autorisé l'expression publique.

Les Sociétés savantes des départements tiendront sans doute à honneur de s'associer à cette importante entreprise. Leur adhésion et le concours qu'elles y prêteront sont de nature à les élever encore dans l'estime publique en montrant qu'elles ont à cœur de favoriser les grandes études scientifiques qui sont l'honneur de notre siècle. C'est à ce titre et dans cette pensée que j'ai cru devoir, Messieurs, vous entretenir de ce projet et vous engager à décider que votre Société s'inscrit au nom des souscripteurs pour une somme dont vous déterminerez le chiffre.

Conformément à l'invitation du Comité de patronage, vous pourriez aussi, en donnant une certaine publicité à cet exposé, faire appel à ceux de nos concitoyens qui prennen intérêt aux grandes découvertes, et les inviter à déposer le montant de leurs souscriptions chez le secrétaire particulier de votre Société qui se chargera de les transmettre à la Société de géographie. Le Comité de patronage reçoit avec reconnaissance même les sommes les plus modestes : les noms des souscripteurs seront insérés au *Moniteur universel.*

Dès que la souscription aura atteint le chiffre de 600,000 fr., minimum jugé nécessaire pour une expédition d'un caractère exclusivement scientifique, il sera procédé à l'armement spécial d'un navire, par les soins de M. Gustave Lambert, chef de l'expédition, sous le contrôle du Comité de surveillance et avec le concours technique d'un armateur qui sera désigné par le Comité.

En sus du personnel maritime, des savants spéciaux seront attachées à l'expédition.

Si, à la date du 1er juillet 1868, le montant des souscriptions était insuffisant, il serait procédé au remboursement intégral de chaque souscription.



PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 5 avril 1867.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. le Président fait connaître les ouvrages qui ont été adressés à la Société depuis cette séance et qui sont les suivants :

1° *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg;* tome II de la seconde série ;

2° *Bulletin de la Société centrale de l'Yonne pour l'encouragement de l'Agriculture*, dixième année, 1866 ;

3° *L'agronome praticien,* journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 54, mars 1867 ;

4° Une brochure in-8° intitulée : l'*Hermitage de St-Hélier et L'Introduction du Christianisme à Jersey*, par M. John Sullivan ;

5° Les numéros 10, 11 et 12 du tome LXIV des *Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences.*

M. le Président communique une lettre qu'il a reçue de M. John Sullivan, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Jersey, par laquelle ce dernier fait connaître que cette Société, qui vient de se fonder, sollicite l'échange de ses publications contre celles de la Société d'Orléans.

La Société, consultée, décide qu'il n'y a pas lieu pour le moment de déférer à cette demande.

M. le Président communique ensuite une lettre qu'il a reçue de M. Fée, directeur du Jardin-des-Plantes de Strasbourg, par laquelle ce dernier remercie la Société de l'avoir inscrit au nombre de ses membres honoraires.

A cette lettre est joint un opuscule de M. Fée, sur l'*Odorat et les Odeurs*, dont l'auteur fait hommage à la Société.

Aucune section ne s'est réunie depuis la dernière séance.

M. Loiseleur continue la lecture de sa *Monographie du château de Sully-surLoire*, lecture qu'il compte terminer dans une prochaine séance.

M. Charpignon donne ensuite communication d'une *Etude sur l'abbé Gendron*, curé de Voves, qui eut l'honneur d'être appelé près d'Anne d'Autriche pour soigner un cancer dont elle mourut.

Cette notice est renvoyée par la Société à l'examen de la section de Médecine.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du samedi 20 *avril* 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures moins un quart par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Ce procès-verbal est adopté.

En l'absence de M. Loiseleur, secrétaire, M. Mignon est appelé au bureau pour le suppléer.

M. le Secrétaire-général fait connaître les ouvrages adressés à la Société ; ce sont :

1° *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme* ; mars 1867, n° 3 ;

2° *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, n°s 13 et 14; 2 et 8 avril 1867 ;

3° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*, 3e série, tome II ;

4° Rapport sur une *épidémie de grippe*, dans l'arrondissement de Cherbourg, en 1864, par M. Loysel, docteur en médecine ;

5° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, janvier et février 1867 ;

6° *Maître Jacques*, journal populaire d'Agriculture, mars et avril 1867 ;

7° *Revue Britannique*, n° 4, avril 1867 ;

8° *Mémoires lus à la Sorbonne* dans les séances extraordinaires du Comité impérial, etc. (Archéologie).

9° *Revue des Sociétés savantes des départements*, n° de janvier 1867 ;

10° *Annuaire de la Société philotechnique*, 1868, tome XXVIII ;

11° *Mémoires de la Société des Sciences et lettres de Loir-et-Cher*, tome VII ;

12° *Annales de la Société d'Agriculture de Châteauroux*, n° 60;

13° *Leçons élémentaires d'Agriculture*, par M. Masure. Une lettre d'envoi est jointe à cette brochure.

M. le Président donne lecture de cette lettre par laquelle M. Masure fait hommage de ses *Leçons élémentaires d'Agriculture* à la Société : celle-ci, par l'organe de son Président, remercie M. Masure et décide que l'ouvrage de ce collègue sera renvoyé à l'examen de la section d'Agriculture.

La parole est ensuite accordée à M. Masure pour qu'il veuille bien continuer la lecture de son intéressant travail, qui a pour titre : *Statistique agricole de la France*.

Ce travail est renvoyé à la section d'Agriculture.

M. Fribourg donne ensuite lecture d'une *Monographie de la télégraphie électrique*.

Ce travail est renvoyé à l'examen de la section des Sciences et Arts.

M. de Chaulnes communique ensuite à la Société une notice sur un ouvrage de M. Calemard de Lafayette ayant pour titre : *Le Poëme des Champs*.

Ce travail est renvoyé à la section des Lettres.

Au commencement de la séance, la section de Médecine, qui s'était réunie quelques jours auparavant, a fait connaître à l'assemblée qu'elle avait nommé rapporteurs : M. Lepage, de l'ouvrage de M. Crimotel ; M. Lorraine, de celui de M. Charpignon, et M. Mignon de la notice de M. Cyprien Czajewski.

Séance du 3 *mai* 1867.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et donne lieu à une observation de M. l'abbé Desnoyers, qui fait remarquer que les procès-verbaux doivent s'abstenir de toute appréciation sur le mérite des travaux lus à la Société et réclame en conséquence certaines modifications. Il est fait droit à cette observation et le procès-verbal est ensuite adopté.

Depuis la dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants dont M. le Secrétaire-général donne communication :

1° *Annales de la Société des Sciences et arts d'Indre-et-Loire*, tome XLVI, nos 1, 2 et 3;

2° *Archives de l'Agriculture du nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille, n° 2, février 1867 ;

3° *Bulletin des travaux de la Société départementale d'Agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 15.

4° *Bulletin n° 42 du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans* ;

5° *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale*, 2e série, n° 170, février 1867 ;

6° *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, nos 15 et 16; 15 et 22 avril 1867.

M. le Président de la section d'Agriculture fait connaître que cette section a chargé M. Poucin du soin de faire un rapport à la Société sur le travail qui lui a été communiqué par M. Masure, l'un de ses membres, et qui a pour titre : *Statistique agricole de la France.*

La même section a confié à M. Perrot le rapport à faire sur un autre ouvrage de M. Masure qui a été offert à la Société et qui est intitulé : *Leçons élémentaires d'Agriculture.*

Au nom de la section des Sciences et Arts, M. Bardou, son Président, fait un rapport verbal sur le travail de M. Fribourg relatif à la télégraphie électrique et dont la Société a reçu communication dans la précédente séance. Il conclut à l'impression de ce travail dans les Mémoires de la Société. Ces conclusions sont adoptées.

Dans la séance du 1er février dernier, la Société a reçu l'hommage d'un Mémoire de M. Fribourg, l'un de ses membres, et de M. Vavin, lieutenant de vaisseau, lequel sollicitait le titre de membre correspondant de la Société. Ce travail a pour titre : *Mémoire sur un nouveau télégraphe électro-chimique à transmission automatique.*

M. Bardou fait connaître que la section des Sciences et Arts a chargé M. Nouël de faire un rapport sur ce travail.

M. Nouel donne immédiatement lecture de ce rapport et conclut à l'admission de M. Vavin, au nombre des membres correspondants de la Société.

La Société, par deux votes distincts, décide ensuite l'impression dans ses Mémoires du rapport de M. Nouel et l'admission de M. Vavin comme membre correspondant.

Avis de cette admission sera donné à M. Vavin par M. le Secrétaire-général.

La parole est ensuite à M. Baguenault de Viéville, membre de la section d'Agriculture. Il donne lecture du compte-rendu d'un ouvrage de M. Isidore Pierre, membre correspondant de la Société, lequel est intitulé : *Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition dans ses différentes parties des éléments qui le constituent, à diverses époques de végétation.*

La Société décide que ce compte-rendu trouvera place dans ses Mémoires.

Séance du 17 *mai* 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Secrétaire-général donne communication des ouvrages qui ont été adressés à la Société et dont suit l'énoncé :

1° *Bulletin de la Société d'agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 10 ;

2° *L'enseignement agricole appliqué à l'instruction primaire*, par Louis Gossin, brochure publiée par la Société d'agriculture de Compiègne ;

3° *Bulletin des séances de la Societé impériale et centrale d'agriculture de France*, rédigé par M. Payen, 3e série, tome 2, n° 4;

4° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, mars 1867 ;

5° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tom. V, février et mars 1867 ;

6° *Bulletin de la Société d'horticulture d'Orléans*, tome 2, n° 5 ;

7° Tome Ier des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ;*

8° *Programme des prix et médailles mis au concours par la Société d'encouragement, pour l'industrie nationale ;*

9° Nos 17 et 18 du tome LXIV des *comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences.*

M. le Président a reçu et communique une lettre de M. Charles Dubois, professeur, membre de la Société littéraire de Strasbourg, demeurant en cette ville à la Faculté de Médecine, lequel sollicite le titre de membre correspondant de la Société. M. Charles Dubois est fils du Secrétaire de la Faculté de Médecine de Strasbourg, bien connu à Orléans, où il a longtemps exercé les fonctions de Secrétaire de l'Académie.

Par un écrit joint à cette lettre, il prend l'engagement de s'abonner aux *Mémoires* de la Société et de remplir toutes les autres obligations imposées aux membres correspondants. Il envoie de plus, à l'appui de sa demande, divers opuscules dont il est l'auteur.

Cette demande et les ouvrages dont il vient d'être question sont renvoyés à l'examen de la section des Lettres.

M. le Président communique de plus une lettre de M. Perrot, membre de la Société et président du Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans, qui fait connaître que le concours annuel de ce Comice aura lieu le 26 mai courant à Artenay, et que des places seront réservées sur l'estrade à ceux des membres de la

Société qui voudraient bien honorer cette solennité de leur présence.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie; elle a chargé M. de Monvel, l'un de ses membres, de l'examen et du rapport à faire sur l'étude qui a été communiquée à la Société par M. de Chaulnes dans la séance du 20 avril dernier et qui est relative au *Poëme des Champs* de M. Calemard de la Fayette.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Loiseleur, qui termine la lecture de sa monographie du château de Sully-sur-Loire. Ce travail est renvoyé à l'examen de la section des Lettres.

Séance du 7 *juin* 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants dont M. le Secrétaire-Général donne communication :

1° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1er volume ;

2° Le n° de mai 1867, de *Maître-Jacques*, journal d'agriculture, publié à Niort ;

3° Le n° 3, mars 1867, des *Archives de l'agriculture du nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille ;

4° *Le Bulletin des séances de la Société impériale et centrale de l'agriculture de France*, 3e série, tome 2, n° 5 ;

5° Une brochure intitulée : Le *Crédit agricole par les réserves de blé*, d'après le système de M. Emile Pavy ;

6° Le n° d'avril 1867, du *Bulletin de la Société protectrice des animaux* ;

7° Le n° 55, mai 1867, de l'*Agronome praticien*, *journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne* ;

8° Le tome 8, 1866, des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand* ;

9° Le n° 53 du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais ;*

10° Les n°s 19, 20 et 21 du tome LXIV des *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences ;*

11° Une brochure de M. le comte du Faur de Pibrac, membre de la Société, intitulée : *Découverte du tombeau de St-Liphard* ;

12° Un volume intitulé : Le *Paradis perdu de Milton*, traduction nouvelle en vers français, précédée d'une notice sur Milton et son poëme, par J. Dessiaux, ancien principal de collége.

A cet envoi est joint une lettre de l'auteur, membre correspondant de la Société, demeurant à Thiers (Puy-de-Dôme), par laquelle il fait hommage de son ouvrage à la Société et la prie d'en faire l'objet d'un examen détaillé.

Conformément à ce désir, l'ouvrage est renvoyé à l'examen de la section des Lettres.

M. le Président, au nom de la section des Lettres, fait ensuite un rapport verbal sur la demande de M. Charles Dubois, de Strasbourg, qui sollicite le titre de membre correspondant, et sur les ouvrages que ce dernier a envoyés à l'appui de sa demande.

Les conclusions de la section étant favorables à cette requête, elles sont mises aux voix et adoptées. En conséquence, M. Charles Dubois est proclamé membre correspondant de la Société : avis de sa nomination lui sera donné par M. le Secrétaire-général.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie : elle a entendu le rapport de M. de Monvel sur l'étude de M. de Chaulnes relative au *Poëme des Champs*, de M. Calemard de la Fayette : communication de ce rapport sera donnée à la Société dans une prochaine séance.

Dans la même réunion, la section des Lettres a confié à M. de Monvel le rapport à faire sur la *Monographie du château de Sully-sur-Loire*, par M. Loiseleur.

M. Bardou, en son nom personnel, donne lecture d'une *Note sur la trichine et la trichynose.*

Cette note est renvoyée à l'examen de la section des Sciences, qui s'adjoindra, si elle en sent le besoin, un ou plusieurs membres de la section de Médecine.

Séance du 21 *juin* 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures moins un quart. Sur l'invitation de M. le Président, M. le docteur Lorraine prend place au bureau pour remplacer dans les fonctions de Secrétaire M. Loiseleur, absent.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire-général fait connaître les ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance et qui sont :

1° *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences*, nos des 3 et 10 juin 1867.

2° *Table des comptes-rendus de cette Académie*, année 1866 ;

3° *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers*, les quatre premières parties du tome IX ;

4° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 4e trimestre de l'année 1866 ;

5° *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Mayenne*, 8e année, 3e et 4e trimestres ;

6° *Revue libérale*, n° du 10 juin 1867 ;

7° *Bulletin mensuel de la Société des anciens élèves des écoles impériales d'Arts et Métiers*, n° 39 ;

8° *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1864-1865 ;

9° *Etude historique sur la lutte de Strasbourg contre l'évêque Walter de Geroldzech*, par M. Charles Dubois ;

10° *Topographie médicale de la ville de Constantine*, par M. le docteur Reboulleau.

A cet ouvrage est joint une lettre par laquelle l'auteur sollicite le titre de membre correspondant de la Société. L'ouvrage de M. Reboulleau et sa demande sont renvoyés à l'examen de la section de Médecine.

M. le Secrétaire-général a encore reçu : 1° Une lettre de M. Charles Dubois, de Strasbourg, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants, demande un exemplaire du réglement et offre d'envoyer bientôt un ouvrage en rapport avec les travaux de la Société ; 2° une lettre de M. Vavin qui remercie la Société de lui avoir conféré le titre de membre correspondant et prie qu'on lui donne connaissance des obligations que ce titre lui impose. M. Fribourg est chargé de répondre à cette demande.

M. le Président fait ensuite connaître à la Société que la section des Lettres l'a chargé de faire un rapport sur la traduction du *Paradis perdu* de Milton, dont l'auteur, M. Dessiaux, a fait hommage à la Société dans la précédente séance.

Au nom de la section d'Agriculture, M. Poucin lit un rapport sur le Mémoire de M. Masure, traitant de la *statistique agricole*. Il conclut à l'insertion de ce travail dans les *Mémoires* de la Société, à l'exception toutefois du premier tableau comprenant trois feuilles, lequel sera déposé aux archives.

Ces conclusions sont adoptées par la Société, qui décide de plus que le rapport de M. Poucin trouvera place dans ses *Mémoires*.

M. le docteur Mignon fait ensuite un rapport verbal touchant une communication de M. le docteur Cyprien sur l'emploi de la

scrofulaire comme remède anti-rabique. La section de Médecine, par l'organe de M. Mignon, propose le dépôt de cette note aux archives ; le vote de la Société confirme cette proposition.

M. le docteur Lorraine, au nom de la même section, lit un rapport sur l'étude de M. Charpignon relative à l'*abbé Gendron*, et conclut à l'insertion de cette étude dans les *Mémoires* de la Société. L'Assemblée, consultée, adopte ces conclusions et décide de plus que le rapport de M. Lorraine trouvera place dans ses *Mémoires*.

Enfin M. de Monvel, au nom de la section des Lettres, lit un rapport sur l'étude que M. de Chaulnes a consacrée au *Poëme des Champs* de M. Calemard de la Fayette.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la Société décide que l'étude de M. de Chaulnes sera insérée dans ses *Mémoires :* le rapport de M. de Monvel prendra place à la suite de cette étude.

Séance du 5 *juillet* 1867.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

En l'absence de M. Loiseleur, Secrétaire, M. le Président invite M. le docteur Lorraine à le remplacer au bureau.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants, dont M. le Secrétaire-général donne communication :

1° *Revue des Sociétés savantes des départements*, n° d'avril 1867 ;

2° *Revue britannique* de juin 1867 ;

3° *Comptes-rendus de la Société des sciences médicales de Paris*, par le docteur Alix, 1865-1866 ;

4° *Bulletin de la Société de médecine pratique*, 1866, 2 fascicules ;

5° *Annales de la Société académique de Nantes* ;

6° *Bulletin des séances de la Société impériale de France*, 3e série, tome II ;

7° *Bulletin n° 43 du Comice agricole d'Orléans ;*

8° *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, nos des 17 et 24 juin 1867.

Au nom de la section des Sciences, M. Sainjon fait un rapport verbal sur le Mémoire de M. Bardou, touchant la trichine et la trichynose. Il propose l'insertion de cette notice dans les *Mémoires* de la Société ainsi que la reproduction des deux planches qui l'accompagnent. M. le rapporteur exprime de plus le vœu de voir M. Bardou compléter son travail en y joignant une troisième planche représentant l'évolution de la trichine dans l'âge adulte.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Nouël lit un mémoire sur les plantes étrangères à notre climat, découvertes récemment dans le département du Loiret.

Ce travail est renvoyé à l'examen de la section des Sciences.

M. Bimbenet commence ensuite la lecture d'une étude intitulée : *Genabum sous l'administration romaine.* Cette lecture sera continuée dans la prochaine réunion.

Séance du 19 *juillet* 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

La séance est ouverte à huit heures moins un quart ; le procès-verbal de la précédente est lu et adopté.

Depuis cette dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants, dont M. le Secrétaire-général donne communication :

1° *Maître Jacques*, n° de juin 1867 ;

2° *Bulletin des travaux de la Société d'Agriculture de la Drôme*, 2e série, nos 17 et 18 ;

3° *Bulletin de la Société d'Agriculture de Vaucluse*, tome XVI, 6e livraison, juin 1867 ;

4° *La casemate du bout du pont des Tourelles à Orléans, du côté de la Sologne*, par M. Collin, membre titulaire ;

5° *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, pendant l'année 1865-1866, 1 vol in-8° ;

6° *Mémoires de la Société académique d'Agriculture, sciences, belles-lettres et arts de l'Aube*, année 1866, 1 vol. ;

7° *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, tome LXV, nos des 1er et 8 juillet 1867 ;

8° *Annales de la Société impériale d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles lettres du département de la Loire*, année 1866, tome X, les 4 premières livraisons ;

9° *Complément de l'exposé d'un système de crédit foncier rural et de crédit agricole*, par M. F. Grangé, broch. in-8° ;

10° *L'agronome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 56, juin 1867 ;

11° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tome V, n° de mai 1867 ;

12° *Annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, 106e année, tome XLVI, nos 4, 5 et 6.

Depuis la dernière séance, la section des Sciences et la section de Médecine se sont seules réunies. La première a chargé M. Sainjon du rapport à faire sur le mémoire de M. Nouël relatif à *diverses plantes étrangères à notre climat, récemment découvertes dans le département du Loiret* ; la seconde a nommé M. Vaussin, rapporteur de l'ouvrage de M. le docteur Reboulleau sur la *topographie médicale de la ville de Constantine.*

M. Bimbenet termine la lecture de son étude intitulée : *Genabum sous l'administration romaine.*

L'examen de cette étude est renvoyé à la section des Lettres.

Séance du 2 août 1867.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Secrétaire-général fait connaître les ouvrages adressés à la Société et qui sont les suivants :

1° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, n° du 2 mai 1867;

2° *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, tome LXV, n^{os} des 15 et 22 juillet 1867 ;

3° *Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, année 1866.

A ce volume est joint une demande d'échange.

La Société, faisant droit à cette demande, décide qu'elle échangera à l'avenir ses publications contre celles du Comité archéologique de Senlis et qu'il sera adressé à cette Société tout ce qui a paru du tome X des Mémoires de la Société, actuellement en cours de publication.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres et la section des Sciences et arts se sont seules réunies.

La section des Lettres a chargé M. l'abbé Desnoyers du rapport à faire sur le mémoire de M. Bimbenet, intitulé : *Genabum sous l'administration romaine.*

La section des Sciences a entendu le rapport de M. Sainjon sur le mémoire de M. Nouël relatif à des *plantes étrangères à*

notre climat, récemment découvertes dans le département du Loiret.

M. Sainjon donne lecture de ce rapport qui conclut à l'insertion de la notice de M. Nouël dans les mémoires de la Société.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Séance du 16 *août* 1867.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

La séance est ouverte à huit heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu sans observations et adopté.

Depuis cette séance, il a été adressé à la Société les ouvrages suivants dont M. le Secrétaire-général fait connaître les titres :

1° *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, n°s 5 et 6, tome LXV, 29 juillet et 3 août 1867 ;

2° *Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux*, tome XXVI, 6e de la 3e série, 1re, 2e et 3e livraisons ;

3° N° de juin 1867 du *Bulletin de la Société protectrice des animaux* ;

4° N°s 5 et 6, mai et juin 1867 du *Bulletin de la Société impériale d'horticulture française du département du Rhône* ;

5° Une brochure intitulée : *Les registres secrets du parlement de Bordeaux*, par M. Boscheron des Portes, président de la Cour impériale de Bordeaux, membre correspondant de la Société.

A cette brochure est joint une lettre d'envoi.

La Société décide que des remerciements seront adressés en son nom à l'auteur par M. le Secrétaire-général ;

6° Un bon pour retirer le deux derniers volumes des mé-

moires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

M. Perrot obtient la parole et signale à l'attention de la Société la découverte récente d'ossements fossiles d'animaux, ossements qui viennent d'être trouvés à Loury dans une couche de gravier de formation tertiaire. Ces ossements ont été déposés chez M. Bouglé, oncle de l'un des membres de la Société.

Depuis la dernière séance, la section de Médecine s'est seule réunie : elle a entendu le rapport de M. Vaussin, l'un de ses membres, sur le mémoire de M. le docteur Reboulleau, ayant pour objet la *topographie médicale de la ville de Constantine.*

M. le docteur Vaussin obtient la parole et donne lecture de son rapport qui conclut à l'admission de M. Reboulleau au nombre des membres correspondants de la Société.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

La Société décide ensuite que le rapport de M. Vaussin prendra place dans les *Mémoires* qu'elle publie.

Séance du 15 *novembre* 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est donné connaissance à la Société des envois qui lui ont été faits depuis sa dernière réunion et dont suit l'énoncé :

1° *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome VII ;

2° *Bulletin* de la même Société, n° 55, 1er trimestre de 1867 ;

3° *Procès-verbal des séances du Conseil général du Loiret*, session de 1867;

4° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, Tome XVII, 1864-1865;

5° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, Tome X, deuxième trimestre;

6° *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, treize numéros, du 12 août au 14 novembre 1867;

7° *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, tome V, juin 1867, et tome VI, numéros de juillet, août et septembre;

8° *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements*, le 27 avril 1867, broch. in-8°;

9° *Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français*, années 1861 à 1867, un vol. in-8°;

10° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, 106e année, Tome XLVI, nos 7 et 8;

11° *Bulletin des travaux de la Société d'agriculture de la Drôme*, nos 19, 20, 21 et 22;

12° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, compte-rendu mensuel rédigé par M. Payen, secrétaire perpétuel, 3e série, Tome II, nos 8, 9, 10;

13° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, n° d'août 1867;

14° *Annales de la Société d'agriculture de Châteauroux*, n° 63;

15° *Maître Jacques, journal d'agriculture publié à Niort*, deux numéros contenant les mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre 1867;

16° *Archives de l'agriculture du nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille, tome XVI, n° 6, juin 1867;

17° Deux brochures de M. Collin, ingénieur en chef du service de la Loire, membre de la Société, l'une intitulée :

Etude sur les canaux latéraux à la Loire entre Briare et Nantes, l'autre : *Rapport sur la marche et les effets de la crue extraordinaire* de septembre et octobre 1866 ;

La Société vote des remercîments à M. Collin au sujet de cette offre.

18° *Bulletin n° 38 de l'Association scientifique de France* ;

A cette brochure est joint une lettre de M. Le Verrier, président de ladite Association, qui fait connaître que le bulletin de l'association des Sociétés scientifiques de France donnera sur les ouvrages et les séances des Sociétés les résumés que MM. les Présidents et Secrétaires voudront bien lui transmettre et que le bulletin dont il s'agit sera adressé gratuitement aux Sociétés qui enverraient elles-mêmes leurs publications à l'association.

La Société consultée décide qu'elle échangera à l'avenir ses publications avec l'*Association scientifique de France*.

19° *Rapport annuel des directeurs de l'institution Smithsonnienne*, séant à Washington (Etats-Unis), un vol. in-8°, texte anglais ;

20° *Mélanges* (*Miscellaneous Collections*) publiées par la même Société, tomes VI, VII, texte anglais ;

21° *Rapport annuel du secrétaire de la guerre avec pièces justificatives*, un vol. in-8°, publié à Washington en 1866, texte anglais ;

21° *Procès-verbaux de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie*, année 1866, cinq numéros, texte anglais ;

22° *Rapport annuel des conservateurs du Musée de zoologie comparée du collége d'Harvard à Cambridge*, 1866, brochure in-8° en anglais ;

23° *Rapport annuel pour* 1866 *de l'office général de chirurgie de l'armée des Etats-Unis*, adressé au ministre de la guerre, à Washington, texte anglais.

Les cinq ouvrages qui précèdent sont envoyés par l'Institut Smithson dont le siége est à Washington (Etats-Unis) et par l'intermédiaire de M. Joseph Henry, secrétaire de cet Institut,

et de M. Gustave Bossange, libraire à Paris, quai Voltaire, son correspondant en France.

A cet envoi est joint une lettre de M. Joseph Henry, qui réclame un accusé de réception à lui transmettre, par l'intermédiaire de M. Bossange, et l'envoi régulier des publications de la Société, faute duquel l'Institut Smithson se considérerait comme autorisé à suspendre ses relations avec elle.

M. le Bibliothécaire est chargé de s'assurer si l'envoi des derniers volumes des Mémoires de la Société a été fait à l'Institut Smithson.

On renvoie également à l'examen de M. le Bibliothécaire une lettre de M. le Président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, qui réclame un certain nombre de numéros des *Mémoires de la Société des Sciences et arts d'Orléans* qui manquent à celle qu'il préside. M. le Bibliothécaire est autorisé à faire l'envoi de ceux de ces numéros qui seraient encore en la possession de l'éditeur de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Gillebert Dhercourt, résidant l'été à St-Alban et l'hiver à Monaco, lequel remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses correspondants honoraires et lui fait l'envoi d'un travail manuscrit intitulé : *Plan d'études simultanées de nosologie et de météorologie* ayant pour but de rechercher le rôle des agents chimiques dans la production des maladies, exposé à la Société d'Agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

La Société décide que ce mémoire sera renvoyé à l'examen de la section de Médecine.

M. Loiseleur demande et obtient la parole.

Il expose à la Société le projet d'expédition au pôle Nord, conçu par M. Gustave Lambert, hydrographe et navigateur français, le but que se propose cette expédition, les questions scientifiques qu'elle est appelée à résoudre, le concours actif que lui prête un comité de patronage composé des hommes les plus compétents et qui compte plus de trente membres de l'Institut. En

terminant il engage la Société à décider qu'elle s'inscrit au nombre des souscripteurs et qu'elle invite ceux de nos concitoyens qui s'intéressent aux grandes découvertes à déposer leurs offrandes chez le Secrétaire particulier de la Société qui se chargera de les transmettre à la Société de géographie.

La Société, faisant droit à cette double proposition, décide qu'elle s'inscrit au nombre des souscripteurs pour une somme de 100 francs à prendre sur ses fonds et qui sera versée ultérieurement, et qu'elle autorise son Secrétaire particulier à faire, sous le patronage de la Société et en son nom, l'appel dont vient d'être question.

Elle décide de plus que l'exposé qui vient de lui être lu trouvera place en tête du prochain volume de ses Mémoires.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres s'est seule réunie : elle a entendu un rapport fait par M. de Monvel, l'un de ses membres, sur la *Monographie du Château de Sully-sur-Loire*, dont M. Loiseleur est l'auteur.

M. de Monvel donne immédiatement lecture de ce rapport ; après quoi la Société décide que le travail et le rapport trouveront tous deux place dans ses *Mémoires*.



MEMBRES TITULAIRES ÉLUS EN 1867.

SECTION D'AGRICULTURE.

M. **Poucin.**

SECTION DE MÉDECINE.

MM. **Charpignon.**
Lorraine.

SECTION DES SCIENCES ET ARTS.

M. **Daudier** (Henri).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉLUS EN 1867.

MM. **Vavin,** Lieutenant de vaisseau, à Paris.
Dubois (Charles), à la Faculté de Médecine de Strasbourg.
Reboulleau, Dr en médecine à Constantine (Algérie).

SOCIÉTÉS SAVANTES ADMISES A L'ÉCHANGE EN 1867

Ou omises dans la liste publiée au tome X.

Comité archéologique de Senlis.
Association scientifique de France, à l'Observatoire impérial, à Paris.
Société de géographie de Vienne (Autriche).
Société d'agriculture de la Mayenne.
Société académique du Puy.

ÉTUDE CRITIQUE SUR LA POÉSIE AGRICOLE,

Par M. de Chaulnes;

Le Poëme des Champs,

De M. Charles Calemard de la Fayette.

Séance du 20 avril 1867.

Messieurs,

Je viens vous soumettre une étude philosophique et littéraire. C'est l'examen d'une œuvre didactique qui a valu à son auteur les lauriers de l'Académie française et les encouragements de M. Sainte-Beuve, moraliste très-suspect, mais juge parfait dans l'art de bien dire.

Il s'agit du *Poëme des Champs*, composé par M. Calemard de la Fayette, président de la Société d'Agriculture du Puy.

Si quelques-uns d'entre vous m'accusaient de faiblesse pour les gloires de mon clocher, je leur répondrais par les vers du poëte traduit à votre barre :

Terre du vieux Velay, féconde en beaux efforts,
Où depuis deux cents ans les miens couchent leurs morts,
Qui garde sur tes monts, noirs de pins, verts de hêtres,
Le culte de l'autel, le respect des ancêtres,
Les austères bonheurs, au foyer pur constants,
Et le grave dédain des caprices du temps;
. . . .
Et tes bois et tes lacs que l'imprévu décore
Ont charmé plus d'un cœur qui se souvient encore.

Mais à quoi bon rompre des lances dans cette enceinte pour se faire pardonner l'amour du berceau de ses pères?

Est-ce que la cité de Jeanne-d'Arc, ma nouvelle patrie, ne possède pas le respect des glorieux souvenirs? L'étranger qui douterait de son patriotisme n'a qu'à jeter les yeux sur les chefs-d'œuvre de la statuaire qui décorent ses places publiques.

Il est une autre objection plus sérieuse, et je veux m'y arrêter. Pourquoi, diront quelques critiques sévères, pourquoi célébrer les mérites d'un poète inconnu? A quoi bon encourager les essais d'une muse téméraire? Après les œuvres immortelles d'Hésiode et de Virgile, n'est-il pas imprudent d'offrir aux lettrés délicats des essais de Géorgiques? Et si la poésie antique ne suffisait pas, Démocrite, Xénophon, Aristote, Théophraste, Caton et Columelle, Varron et Pline le jeune, n'ont-ils pas enseigné tout ce qu'il était important de savoir sur l'économie rurale?

Messieurs, il est un principe d'esthétique qu'il importe d'invoquer dans cette circonstance : le beau idéal, c'est-à-dire le vrai qui resplendit, l'harmonie qui résonne, le bien qui éclate, la vie qui s'épanouit puissante et ordonnée dans sa sphère, en un mot la splendeur de l'ordre peut rencontrer un interprète fidèle chez le montagnard comme chez l'habitant de la plaine, dans une humble cité comme au sein de de la capitale. S'il en est ainsi, tendons la main au poète patriote qui a voulu apporter sa modeste pierre à l'œuvre de la décentralisation littéraire et agricole, et qui, dans cette pensée, a composé un volume qui pourrait affronter l'examen le plus rigoureux de votre section d'Agriculture. Applaudissons enfin le poète qui pourrait inscrire sur le frontispice de son livre ces trois mots, chers à tous les cœurs français :

RELIGION, PATRIE, AGRICULTURE.

Notre barde montagnard n'est pas un disciple de Florian; il ne se propose pas de conduire des moutons enrubannés

sur les rives d'un Lignon imaginaire; sa muse, plus sérieuse, déteste les miévreries du XVIIIe siècle. M. de la Fayette est un cultivateur, poète à ses moments de loisir; les produits de sa belle terre de Senilhac ont toujours dignement figuré dans nos assises agricoles : ami d'un sage progrès, esprit philosophique et pratique, il a toujours encouragé les méthodes sanctionnées par l'expérience, vulgarisé les conseils salutaires et creusé les problèmes d'économie sociale qui se rattachent à l'agriculture.

Pour mettre un peu de méthode dans cette étude, je me propose de la diviser en deux parties.

Dans la première, j'examinerai si M. de la Fayette a atteint le but moral qu'il poursuivait, savoir : communiquer à ses lecteurs ses sentiments spiritualistes et son culte pour la patrie et l'agriculture; dans le second chapitre, je ferai passer au creuset d'un examen sévère la facture du poëme. Ce sera la partie philologique ou littéraire.

Je crois inutile de présenter, dans cette enceinte, l'éloge de l'agriculture; nous le savons tous, c'est la plus noble des professions, c'est aussi la première que l'on rencontre à l'origine des peuples. « Si j'ouvre les antiques archives du genre humain, s'écriait notre éloquent évêque dans un discours que vous n'avez pas oublié, à la première page, avant la chute originelle, au temps même de la primitive innocence, je trouve déjà l'agriculture. » Nous pouvons ajouter que l'amour de cette profession engendre l'amour de la patrie, car Cicéron a dit quelque part : « L'amour de « la patrie, source de tant de vertus, existe au plus haut « degré dans les populations agricoles qui se perpétuent sur « l'héritage de leurs aïeux. C'est parmi elles, ajoute Caton, « que naissent les plus braves soldats, *strenuissimi milites* « *gignuntur*. »

Telle est la double impression qui a dominé notre poète dans son entrée en matière :

Intrépide soldat d'une modeste armée,
Soldat qui meurt sans gloire et vis sans renommée,
Conquérant méconnu du sol qui te nourrit,
Dans un siècle douteux, sain de corps et d'esprit,
Qui seul gardes toujours, sous une rude écorce,
Le sang vierge, la sève humaine dans sa force;
O toi qui vis et meurs où le ciel le voulut,
Aîné de la patrie, ô laboureur, salut!

Plus loin, notre poète, convaincu que le cultivateur dans la solitude active et le silence animé de ses travaux, rencontre à chaque instant l'œuvre de Dieu et, par conséquent, ne saurait oublier le divin ouvrier, notre poète, dis-je, s'écrie avec un chaleureux élan :

Moi, je rêve une France agricole et chrétienne,
Une France, Seigneur, qui de cœur t'appartienne,
Qui place au premier rang, sans luttes, sans débats,
Le plus noble labeur que l'homme ait ici-bas;
Qui, sachant le temps prompt, la vie expiatoire,
Ambitionne moins de luxe et moins de gloire.

Vous le savez tous, Messieurs, l'agriculture est en souffrance depuis plusieurs années; la crise sévit sur nos campagnes avec une intensité qui préoccupe à juste titre les économistes. Les uns, n'étudiant le problème social que par son côté matériel, dénoncent la vilité du prix des grains comme la cause première de ce malaise; d'autres s'en rapportent à l'avenir pour rétablir l'équilibre, et proclament la liberté du commerce le remède suprême, la panacée qui doit guérir la plaie sociale. Il est, suivant moi, un mal plus intense et plus dangereux, qui ronge la société agricole depuis nombre d'années, et que l'on considère avec des yeux trop indifférents : c'est l'absentéisme. Ainsi que le disait un agronome éminent, M. Pépin-le-Halleur : « Les populations « sont à la fois déplacées et déclassées; elles ont déserté « les campagnes moralisatrices et créatrices des produits

« agricoles, pour venir encombrer les villes démoralisa-
« trices et créatrices des produits industriels. Par suite,
« la production agricole n'est plus en rapport régulier avec
« les besoins de la consommation ; de l'encombrement des
« villes et des variations trop brusques dans les conditions
« générales de l'alimentation sont nées des crises sociales
« et politiques qui ont ébranlé les bases de la société. » Il importe donc de réagir contre cette funeste tendance et de ramener le laboureur à la vie des champs, à cette vie des champs qui, suivant Columelle, est voisine, sans aucun doute, sinon parente de la sagesse, *vita rustica sine dubitatione proxima et quasi consanguinea sapientiæ est.* Voici le touchant reproche qu'inspire au poète le désordre que nous venons de signaler :

Loin du pays natal, loin des collines vertes,
Loin des calmes vallons, oasis entr'ouvertes
Aux regards du soleil, aux baisers du printemps,
Franchissant les sommets qu'assiégent les autans,
Vers les cités sans Dieu qui nous ouvrent leur porte,
Pourquoi fuir, montaguard, et quel vent vous emporte?
. . . .
Voyageur dont l'ivresse elle-même est morose,
Qu'aurons-nous donc trouvé qui valût une rose,
Un soupir de la nuit, un parfum du saint lieu,
Le baiser d'une mère et la crainte de Dieu?

Il est un autre absentéisme dont, grâce à Dieu, les ravages se font moins sentir dans notre Orléanais que partout ailleurs ; je veux parler de cette mode qui entraîne le grand propriétaire à dépenser parfois sottement, dans la capitale, des revenus qu'une sage économie sociale voudrait voir employés sur place. Cette habitude est désastreuse pour la jeunesse riche, qui s'abrutit et s'étiole au milieu des jouissances de Paris. Elle est aussi désastreuse pour les campagnes, en établissant entre le propriétaire et le cultiva-

teur des intermédiaires qui, flattant le premier et oppressant le second, font naître des haines coupables. Pour attirer les uns et les autres à l'amour de la vie des champs, il faut célébrer l'amour du sol natal et peindre les joies de la famille. L'amour du foyer domestique est un sentiment qui peut s'affaiblir, mais non disparaître du cœur de l'homme. Vous vous rappelez tous, Messieurs, cette histoire émouvante du sauvage transporté en France. Cet homme, dont le cœur était resté rivé à la mère patrie, avait parcouru avec indifférence les splendides ombrages du Jardin-des Plantes, et son âme était demeurée impassible devant ces magnificences. Mais voilà qu'un jour il s'arrête subitement devant un modeste arbuste ; son œil s'enflamme, un torrent de larmes s'échappe de sa paupière, des cris de joie se font entendre, il pleure et rit à la fois : l'émotion le suffoque. D'où vient cette crise inattendue ? Ah ! elle s'explique bien : notre sauvage a retrouvé, à plusieurs milliers de lieues, l'arbuste qui ombrageait sa cabane; il l'embrasse avec amour et commence avec lui un monologue attendrissant; enfin, il est envahi par ce mal terrible et doux à la fois, qui faisait mourir de langueur le montagnard suisse, au milieu des splendeurs de Trianon, lorsque l'air du ranz des vaches venait frapper son oreille.

Ces regrets du sauvage et de l'habitant des Alpes me remettent à la mémoire ces paroles du sage d'Israël, exprimées dans nos livres saints, avec cette hardiesse et cette poésie orientale qui font l'admiration des esprits délicats :

« Bois de l'eau de ton puits, et que l'étranger ne partage
« point avec toi les sources de ta joie ; réjouis-toi, fils de
« l'homme, avec l'épouse de tes jeunes années ; qu'elle soit
« pour toi la gazelle des grâces et la biche des amours;
« que ta chaste tendresse te console et te fortifie toujours. »

Tel est le sentiment que M. de la Fayette a voulu célébrer,

et nous pouvons dire qu'il l'a fait avec une mélancolie charmante :

O doux mal dont on meurt, poison rempli de charme!
Philtre du souvenir, pétri dans une larme,
Mal du pays, doux mal, sois béni. — J'ai connu
Ton ineffable angoisse — et je suis revenu,
Et j'ai repris racine au versant solitaire
Où le vent des hauts lieux chante ton hymne austère,
Et je borne mes vœux dans l'étroit horizon,
Où rit sous les sapins la petite maison,
Où l'aubépine en fleurs et la verte charmille
Enclosent, doux bercail, la petite famille.

Si je ne craignais pas de fatiguer votre attention, je compléterais le tableau de cet intérieur, au milieu duquel le héros de Sébastopol est venu chercher le calme de la vie des champs; je vous parlerais des caresses prodiguées à la jeune famille par un prélat que la mort a moissonné, mais qui a laissé dans le pays des souvenirs de bonté qui rappellent le cœur de Fénelon. Il est un point cependant que je ne puis passer sous silence : c'est l'exposition de la science agricole de notre poète. En abordant ce terrain, Messieurs, je m'épouvante, car j'ai dans la mémoire la spirituelle, mais caustique remarque d'Apelles au cordonnier qui critiquait ses œuvres : *ne sutor ultra crepidam!* Ce qui me rassure, toutefois, c'est que mon compatriote a fait ses preuves. M. de la Fayette, qui est un esprit sagement libéral, célèbre le progrès en agriculture :

Moi, je crois au progrès et je suis fier d'y croire.

Mais, comme il est chrétien, il fait ses réserves :

Le progrès, sans le Christ, c'est mensonge ou folie.

Arrivons maintenant à des détails quelque peu réalistes, mais qui intéresseront certainement votre section d'Agriculture.

Un des chapitres les plus importants pour le cultivateur est le choix d'un troupeau, l'adoption d'une race; notre agriculteur se prononce carrément pour la race bovine du Mezenc (montagne de la Haute-Loire) :

Famille peu connue et rarement décrite.

Si l'on s'étonnait de cet enthousiasme, je répondrais par ce principe d'agriculture : Une race doit avoir des qualités en rapport avec les besoins du pays. Exemple : ce qui distingue la petite race de moutons de Sologne, c'est la sobriété ; si elle était vorace, les bruyères de cette contrée lui offriraient une nourriture insuffisante. En conséquence, dans une province riche en fourrages naturels, mais où les agriculteurs n'emploient les chevaux que pour la locomotion à la ville et pour la reproduction, mais jamais au labourage, il était important que la race bovine offrît des qualités spéciales ; mais laissons parler le poète :

Oui, nos sujets seraient plus souvent admirés,
Si, sortant de plus loin, et d'aïeux plus titrés,
Oisifs, efféminés, faits pour l'engrais précoce,
Nos animaux venaient d'Angleterre ou d'Écosse;
Mais nos rudes pays labourent sans chevaux,
Et nos bœufs au labour craignent peu de rivaux.
Mais notre race enfin nous rend plus d'un office :
Le lait, le trait, la chair, c'est triple bénéfice.
Très-souvent, de la sorte, en son milieu champêtre,
Une race indigène aura sa raison d'être,
Bien que les grands savants, qui jugent de très-haut,
Aient prononcé contre elle un arrêt par défaut.

Voici maintenant le portrait d'un sujet de cette race, portrait que Sainte-Beuve compare à certains passages des Géorgiques ; puisse-t-il aussi mériter les suffrages d'un disciple de Dombasle :

Portant haut, bien campé sur un jarret d'acier,
Trapu, tout près de terre, encore un peu grossier;
Croupe longtemps étroite, et déja suffisante;
Le rein large et suivi, l'encolure puissante,
Le garrot s'évasant en un large plateau,
L'épaule nette et forte à porter un château;
La poitrine, en sa cage, ample et si bien à l'aise,
Qu'il faudrait l'admirer dans une bête anglaise;
Sobre et fort, patient et dur, bon travailleur,
A ce point qu'un Salers à peine fut meilleur;
Lent à croître, mais apte à la graisse à tout âge,
Tel est le pur Mezenc, taureau demi-sauvage.

Vous connaissez tous, Messieurs, la jurisprudence réglant le métayage; ce système excite la généreuse indignation du poète :

Je dénonce et flétris ce contrat tyrannique,
Qu'inflige aux plus petits un métayage unique,
Métayage en dehors de tout pacte normal,
Où l'un a tout le lucre et l'autre tout le mal,
Où le colon subit la contrainte immorale
D'un fermier étranger à toute œuvre rurale;
Lequel jamais aux champs ne tournera ses pas,
Qui ne conseille rien, qui ne réside pas,
Qui menace en passant, qui rançonne, qu'on paie.

Voici d'autres conseils dont je soumets l'examen aux disciples de Triptolème :

Vous ne pouvez partout, en des œuvres actives,
Etendre en même temps vos initiatives;
De même le colon souvent sera contraint
De concentrer sa tâche en un cadre restreint.
Eh bien! sans ajourner vos projets aux calendes,
Sans perdre de longs jours à respecter les landes,
A laisser d'humbles champs improductifs pour tous,
Variez les moyens, cherchez autour de vous;
Vous trouverez encore plus d'un hardi manœuvre
Prêt, dans un autre pacte, à tenter une autre œuvre.

A de vaillants piocheurs, chômant sur le pavé,
Concédez pour deux ans, pour deux récoltes pleines,
Les plus ingrats quartiers de vos douteuses plaines,
Deux récoltes et trois, s'il le faut. — Donnez-leur,
D'autant plus que le sol aura moins de valeur,
D'autant que l'entreprise offrira moins de chance,
Donnez, sachez donner un secours, une avance,
Et vos plus tristes champs, conquis à peu de frais,
Dans l'or des blés nouveaux souriront au progrès.

Je termine ces citations par un hommage rendu aux agriculteurs modernes :

O vulgarisateurs du labeur nourricier :
Parmentier, Duhamel, Thouin, Leclerc, Tessier,
Daubenton, le Nestor aimé des bergeries,
D'autres qui sont aussi chers à d'autres patries,
Young, Sainclair, Schwerz, Thaer, Fellembert, noble amant
De la culture offerte en noble enseignement
A tous ceux de nos jours : Vilmorin, nom qui brille
Deux fois, — modeste et pur dans la même famille,
Bella, Lullin, Huzard et Jaubert de Passa,
Et Royer qu'un travail surhumain écrasa,
Ivart, — et toi, surtout, Dombasle, ô maître illustre !
. . . .
Vous qui nous révélez les mystères du sol,
Payen, Chevreul, Regnier, Barral, Boussingaut, Moll,
Gourcy, le voyageur, infatigable apôtre,
. . . .
Toi, Caumont qui, trente ans à ton œuvre fidèle,
Prodiguas, sans compter jamais, l'argent, le zèle,
La science et le cœur, ô père des congrès,
. . . .
S'adresse, obscur témoin, l'hommage de ces vers.

Si jusqu'ici nous n'avons pas établi de comparaison entre la poésie de Virgile et celle de M. de la Fayette, ce n'est pas sans motif ; le cygne de Mantoue est plus poète que philosophe et, quoi qu'en dise son traducteur Delille, la postérité a plus de confiance dans son goût littéraire que dans ses observations rurales.

Nous renvoyons donc à la seconde partie de ce travail ce parallèle pour d'autres rapprochements non moins piquants mais plus instructifs.

L'antiquité grecque a produit un professeur d'économie rurale, dont les enseignements pleins de charme et de poésie méritent de trouver leur place dans cette étude : c'est Xénophon. On nous permettra de comparer les *Economiques* avec le *De re rustica*, de Caton, quoique ces deux ouvrages soient en prose; après quoi nous reviendrons au *Poëme des Champs :* de cette triple comparaison peuvent jaillir des aperçus intéressants, et surtout un enseignement moral des plus salutaires.

Xénophon, Messieurs, que l'on pourrait surnommer l'homme universel, n'a pas seulement, comme Caton, écrit des recettes, indiqué des secrets et des formules, et réuni les trésors de son expérience pour faciliter un gain qui est l'unique objet des vœux du philosophe romain; Xénophon est un poète, un artiste, il tient aux belles formes, à l'harmonieux arrangement; s'il eût vécu au XVIIe siècle, je m'imagine qu'il aurait voulu professer l'économie sociale à la façon du cygne de Cambrai, c'est-à-dire en dotant son pays d'un chef-d'œuvre littéraire, peut-être plus remarquable par la forme que par la solidité du fond; dans le cadre heureux de ses dialogues, tout est paré de cette souplesse et de cette grâce dont la langue grecque a un peu gardé le secret.

Voici en quels termes il célèbre l'agriculture :

« Les plus heureux mortels ne peuvent se passer d'agriculture. En effet, les soins qu'on y donne, en procurant des plaisirs purs, augmentent l'aisance, fortifient le corps et mettent en état de remplir les devoirs de l'homme libre. Ces fleurs qui ornent les autels et les statues des dieux, et qui font quelquefois la parure des hommes, c'est elle qui nous

les offre en flattant notre odorat, en charmant nos yeux.

. . . .

« Ce n'est pas tout, la terre enseigne elle-même la justice aux esprits réfléchis, car elle comble de bienfaits ceux qui la comblent de soins. »

Rien, sans doute, n'est plus gracieux que ce passage ; mais voici des observations d'une délicatesse encore plus exquise; elles révèlent le moraliste :

« Je puis citer des maris qui se comportent si sagement à l'égard de leurs femmes qu'ils trouvent en elles des ressources pour améliorer leur fortune, tandis que d'autres les élèvent de manière à accélérer la ruine de leur maison. A qui faut-il s'en prendre, de l'homme ou de la femme ? Lorsqu'un troupeau est constamment en mauvais état, c'est le berger qu'on accuse. Un cheval a-t-il coutume de blesser ceux qui l'approchent, on s'en prend au cavalier. Si une femme, bien élevée par son mari, se gouverne mal, elle seule est coupable ; mais si le mari la laisse dans l'ignorance de l'honnêteté et du beau et qu'il l'emploie, malgré cette ignorance, n'est-ce pas le mari que l'on doit justement blâmer. »

Xénophon veut encore qu'une atmosphère religieuse environne le ménage rural :

« Ischomachos, est-ce toi qui a rendu ton épouse capable des soins qui la regardent ?

— Oui, mais non pas avant d'avoir sacrifié aux dieux, pas avant de leur avoir demandé, pour moi, la grâce de la bien instruire, et, pour elle, le don de bien apprendre ce qui pouvait contribuer à notre bonheur commun. »

Encore une seule citation, Messieurs, et je passe à Caton :

« Une des fonctions de ton sexe qui, peut-être, ne te

plaira pas, dit l'interlocuteur de Xénophon à son épouse, sera de donner tes soins à ceux des esclaves qui tomberont malades. »

Voici la réponse :

« Que dis-tu ? je n'aurai pas de plus grand plaisir, puisque, reconnaissants de mes bons offices, ils doubleront leur attachement pour moi. »

C'est presque de la charité chrétienne !

Avec l'économie rurale des Romains, nous retombons dans la barbarie ; il semble que la morale des habitants du Latium bannisse la tendresse comme un sentiment efféminé.

Le vertueux Caton, pour employer le langage reçu, car ce Romain, ivrogne et usurier, ne fut guère vertueux, le vertueux Caton a composé un traité d'agriculture, intitulé : *De re rustica ;* voyons s'il renferme quelques étincelles de cette haute philosophie qui domine dans le *Poëme des Champs*, et que l'on retrouve dans les *Economiques*, de Xénophon.

Caton est plus utilitaire que moraliste ; obligé de consacrer son temps à gouverner les affaires de la république, il ne peut plus résider ni diriger l'exploitation de son domaine ; il a un fermier « *villicus*, » auquel il prescrit une vigilance extrême, « *disciplinà bonà utatur*, que sa conduite soit bien réglée. »

Il ne lui accorde aucune indépendance d'esprit : « Il ne « se croira pas plus sage que son maître ; il n'aura pour « amis que les amis de son maître. » C'est avant tout un instrument de travail : « Qu'il se lève le premier et se « couche le dernier, *primus cubitu surgat ; postremus* « *cubitum eat.* » Nous l'avons déjà dit, il n'a d'autre morale que l'intérêt ; en voici la preuve : « Il doit flatter les bou- « viers afin que leurs bêtes soient bien soignées, *bubulcis* « *obsequitor quo libentius boves curent.* »

Un propriétaire qui, en l'an 1867, imposerait une épouse à son fermier serait envoyé à Charenton; à Rome, on pensait autrement : « Si le maître, dit Caton, daigne marier « le fermier, celui-ci doit accepter l'épouse et se déclarer « content, *si eam tibi dederit Dominus uxorem, ea esto* « *contentus.* » Au reste, peu importe pour Caton que la femme aime son mari, l'essentiel est qu'elle le craigne, « *ea* « *te metuat.* » On s'imagine peut-être que l'austère philosophe désire que les jours de fête soient célébrés par l'interruption des travaux? Erreur. « Pendant les jours de fête, « on peut au moins curer les fossés, paver la voie publique, « tailler les haies, bêcher les jardins, tresser des claies, « arracher les épines, broyer les grains, enfin nettoyer « partout, *per ferias potuisse fossas, veteres tergeri, viam* « *publicam muniri, vepres recidi, hortum fodiri, pratum* « *purgari, virgas vinciri, spinas runcari, expinsi far mun-* « *ditias fieri.* »

Depuis que le christianisme est venu acclimater la charité dans un monde qui ne connaissait même pas la philanthrophie, le premier sentiment qui domine le maître d'un serviteur, visité par la maladie, c'est le désir de l'environner de soins. Dans la société romaine, un esclave n'était pas un homme : c'était un meuble qu'on pouvait vendre, acheter, échanger, mutiler et détruire; en conséquence, il ne se trouve pas dans l'âme de Caton une seule fibre qui vibre quand son esclave est malade. Voici ses étranges paroles : « *Cum servi ægrotarint, cibaria tanta dari non oppor-* « *tuisse*, il y a eu des esclaves malades, il ne fallait pas tant « leur donner à manger. » Qu'on me permette de citer une parole qui a dû précéder les coups de verges que les cruels patriciens prodiguaient à leurs serviteurs : « *Cogitato te nihil* « *fiat, nihilo minus sumptum futurum*, songez bien que « l'oisiveté n'empêche pas la dépense de courir. » Comment nourrira-t-on les esclaves? « Avec des compotes faites avec

« des olives tombées, *pulmentarium familiœ oleœ caducœ* « *fiant*; leur boisson sera du vin cuit que l'on servira l'hiver « aux bœufs, ou bien on y ajoutera de l'eau et on le donnera « en guise de piquette aux esclaves. » Mais si l'esclave ne peut plus travailler parce qu'il est malade ou décrépit, peut-il espérer de jouir de cette retraite accordée aux vieux serviteurs dans la famille chrétienne ? Hélas ! non ; l'utilitaire Caton enseigne : « que le père de famille vende l'huile si « elle est chère, qu'il vende ce qui reste de blé et de vin, « qu'il vende les vieux bœufs, les veaux sevrés, les agneaux « sevrés, la laine, les peaux, les vieilles charrettes, les « vieilles ferrailles, le VIEL ESCLAVE, l'ESCLAVE MALADE, et « tout ce qu'il peut avoir chez lui d'inutile, il doit le « vendre. »

Telle est la morale du vertueux Caton, que Plutarque ne pouvait s'empêcher de flétrir. Telle n'est pas celle du *Poëme des Champs ;* nous ne rencontrons jamais dans cette œuvre cet égoïsme cuirassé contre les générosités les plus élémentaires. Notre poète s'est souvenu que le Christ, en signant par sa mort la charte d'affranchissement du genre humain, avait inauguré la véritable liberté, la véritable égalité, la véritable fraternité ; admirable code philosophique qui resplendit sur les siècles modernes et les éclaire d'une auréole divine.

La morale du *Poëme des Champs* est jugée ; on peut affirmer que notre examen lui a été favorable. Voyons maintenant si la critique littéraire n'aura que des éloges à prodiguer à cette œuvre didactique.

Dans une étude sur Virgile, fort remarquable du reste, mais sur laquelle nous faisons nos réserves, M. Sainte-Beuve a dit : Virgile a été le poète du Capitole. Il n'a pas cessé, dans les âges les plus dévastés et les plus divers, d'apparaître comme une puissante et magique personnification de je ne sais quel charme regretté et non tout-à-fait perdu ; il n'a pas cessé d'être l'enchanteur Virgile. »

Après un tel hommage, il serait imprudent de mettre au niveau d'une poésie si parfaite l'essai du barde velaisien; tel n'est pas notre but : nous voulons examiner si M. de la Fayette s'est quelquefois rapproché de celui qu'il saluait comme son maître :

Épris du doux Virgile, et plein de ses leçons,
J'aime les prés touffus et les grasses moissons.

Voici en quels termes le cygne de Mantoue décrit les travaux du laboureur :

Multum adeo rastris glebas qui frangit inertes
Vimineasque trahit crates juvat arva; neque illum
Flava Ceres alto necquicquam spectat olimpo,
Et qui, proscisso quæ suscitat æquore terga,
Rursus in obliquum verso perrumpit aratro,
Exercetque frequens tellurem, atque imperat arvis.

Passage que M. Parisot a traduit en ces termes :

« Le laboureur qui, le râteau ou la herse à la main, brise « de son champ les glèbes stériles ne travaille pas en vain; « Cérès, du haut des cieux, jette aussi un regard favorable « sur celui qui, écrasant les mottes dont la charrue a « hérissé le sol, croise par de nouveaux sillons les sillons « déjà tracés, tourmente la terre sans relâche et la do- « mine. »

M. de la Fayette a célébré les premiers essais d'une nouvelle charrue; j'aime à rapprocher ce tableau de celui que nous venons d'admirer :

Mais le bon laboureur, à la mâle carrure,
Se tient sûr de son fait — il a réglé l'entrure,
Mis la charrue en ligne aux marques du sillon,
Serré la vis du coutre et saisi l'aiguillon ;
Son rude appel émeut le robuste attelage;
Le soc plonge et s'aiguise en son large sillage,
La terre, en lourds monceaux, bondit comme un flot noir,
Et son débris écume aux lèvres du versoir.
Le bouvier, sans quitter le manche qu'il manœuvre,
Se détourne parfois et sourit à son œuvre;

Car l'instrument nouveau vient d'ouvrir, sans broncher,
Une fosse où pourrait un homme se coucher.
Les plus récalcitrants conviennent de la chose ;
Et la grande charrue a déjà gain de cause ;
Et tandis que chacun applaudit au vainqueur,
Lui, le joyeux bouvier, se hâte de tout cœur,
Cherche des yeux, au bout du champ, un point de mire,
Et s'admire à lui seul tout autant qu'on l'admire ;
On part, il continue, et sa lente chanson
Promet au bon labour la plus belle moisson.

Un critique doit être impartial : ce tableau charmant renferme quelques imperfections : *entrure* et *coutre* sont des expressions techniques auxquelles la poésie n'a pas ouvert les portes du Parnasse.

La figure manque d'exactitude dans le vers suivant :

La terre, en lourds morceaux, bondit comme un flot noir.

La motte de terre, objet solide, ne peut être comparée à un flot de la mer.

Le débris de la terre ne peut écumer.

Ces réserves faites, le morceau est achevé ; nous signalons même dans ce passage un vers plein d'harmonie imitative :

Le soc plonge et s'aiguise en son large sillage.

Voici une invocation de Virgile, très-populaire dans les classes, et dont le style grandiose a dû se graver dans vos esprits :

Salve magna parens frugum Saturnia tellus
Magna virum ; sibi res antiquæ laudes et artes
Ingredior sanctos ausus recludere fontes
Ascræumque Cano Romana per oppida carmen.

« Salut, terre de Saturne, féconde en productions ; en « héros féconde, salut ! Je chante un art qui fit la gloire et « l'étude de nos ancêtres ; je r'ouvre pour toi les sources du « Permesse, et je vais répétant, dans les villes d'Italie, les « vers du vieillard d'Ascra. »

Voici, à présent, une invocation du poète moderne :

O nature invaincue, insoumise, rebelle,
J'adore, en t'admirant fière et presque plus belle,
J'adore, — car voyant à toute heure, en tout lieu,
Derrière tes splendeurs passer l'ombre de Dieu ;
J'ai le mot du secret divin dont je m'enivre,
En sentant dans ton sein tout palpiter, tout vivre.

Je pourrais, Messieurs, si je ne craignais pas d'abuser de vos moments, multiplier les rapprochements et vous montrer que le barde velaisien a été fidèle à ce précepte d'Horace : « les poètes doivent instruire et plaire à la fois, *aut pro-*
« *desse volunt aut delectare poetæ.* »

Et cet autre conseil non moins sage que le précédent :

Scribendi recte sapere est et principium et Fons.

Mais je dois blâmer les vers suivants :

Le laboureur qui verse . . . .
L'abondance à pleins chars, la vie à pleines cruches.
L'hypothèse ardente est un coursier sans mors,

Un ouragan qui
. . . . contre la rive échevelle les mers.

Il est quelques autres imperfections de ce genre que le poète a dû faire disparaître dans sa nouvelle édition.

Je préfère, mettre sous vos yeux un passage que M. Sainte-Beuve approuve et que je trouve trop réaliste :

Ailleurs, un bon gros porc anglais, face gourmande,
Blanc et rose, et charmant pour l'école flamande,
De son petit groin, noyé dans son gros cou,
Flaire si la pâtée arrive vers son trou,
Tandis que dame truie, amorçant de caresse
Ses petits yeux chinois, clignotant dans la graisse,
Des plus doux grognements qu'amour ait inventés
Rappelle ses gorets épars de tous côtés ;
Gorets n'écoutent point : l'un, courant en maraude,
Avec concupiscence autour des froments rôde;
Un second, cachant mal son tragique dessein,
S'essaierait volontiers à croquer un poussin,

Et, certes, n'en ferait qu'une mince bouchée
Si, d'un bec menaçant, la poule effarouchée,
Ne paraissait devoir, en ce cas hasardeux,
Au ravisseur sournois manger un œil ou deux.

Sans vouloir relever le drapeau de l'école littéraire de l'Empire, qui s'escrimait en périphrases, je ne puis non plus tendre la main aux admirateurs des Courbet, des Champfleury et des Flaubert.

Non, Messieurs, je n'admettrai jamais qu'entre le vrai et le beau on puisse toujours tirer un trait d'égalité ; il existe, je le sais, entre eux de mystérieuses harmonies, mais il faut prendre garde et ne pas franchir à la légère la barrière qui sépare le monde invisible du monde réel. Sans doute, Boileau a eu raison de s'écrier :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable!

Car la poésie trouve dans les grandes vérités de l'ordre moral d'admirables ressources ; mais il y a des réserves à faire. Hélas ! le règne des grâces est bien loin de nous.

Non, mille fois non, le poète, l'artiste, ne peuvent librement étaler les tristes réalités de notre société, travaillée par la décomposition ; ils ne peuvent, bravant toute pudeur, exposer au grand jour la hideuse vérité du vice. Non, je ne connais pas le beau, le beau véritable en dehors de la morale et de la vertu ; la beauté, il faut la chercher dans les sublimes élévations de la pensée, dans la noblesse des sentiments, sur ces sommets sereins qu'habitent les vertus héroïques ; il faut la demander aux passions viriles, aux grandes scènes de l'histoire, aux mâles inspirations du cœur. Le poète n'est point un copiste ; la poésie vit d'idéal et n'a que faire d'une vérité brutale et décourageante. D'autres, peut-être, chanteront les défaillances honteuses, les défections coupables, les victoires sacriléges, l'apothéose de la matière ; à nous de célébrer la force et la douceur dans

l'adversité ; il nous va mieux de partager les tristesses de ceux qui sont tombés victimes du droit et du devoir, et, lorsque tant d'âmes se penchent vers la terre, il nous va mieux de regarder au ciel : la vraie grandeur est là, la vraie beauté est là, la poésie est là.

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette digression ; mon but était moins de protester contre le portrait réaliste et très-innocent que j'ai placé sous vos yeux, que de flétrir les tendances d'une école qui vise à la popularité.

M. Sainte-Beuve reproche aussi au poète velaisien son ton agressif contre les libres penseurs. Nous pourrions invoquer l'exemple d'Homère et de Virgile, qui ne manquèrent jamais de célébrer la divinité aux débuts de leur épopée ; mais nous avons une meilleure réponse. Il faut en prendre son parti ; l'école des Parny, des Naigeon, des Sylvain Maréchal est évanouie : elle a été vaincue par les Royer-Collard, les Châteaubriand, les Cousin et les Guizot. Saluons avec enthousiasme cette renaissance du drapeau spiritualiste !

En résumé, les échos affaiblis d'une muse chère à mon cœur sont arrivés jusqu'à moi ; j'ai rencontré dans cette poésie de la mère patrie, dans ces peintures de mes chères montagnes, dans ces tableaux de la vie de famille des souvenirs d'enfance ; j'y ai trouvé surtout un enseignement moral et salutaire, et j'ai voulu vous faire partager mon admiration. Si j'ai réussi, je remercierai mes nouveaux compatriotes d'avoir applaudi le poète agriculteur, dont l'œuvre confirme ce principe d'esthétique : « l'enthousiasme poétique est comme une apparition du divin dans l'homme ; c'est comme un contact de Dieu qui le fait tressaillir. »



RAPPORT

sur

L'ÉTUDE QUI PRÉCÈDE,

Par M. B. de Monvel.

Séance du 21 juin 1867.

C'est pour obéir à votre désir et aux prescriptions de l'article 30 de notre réglement que j'ai entrepris l'examen critique de l'étude si remarquable sur le *Poëme des Champs*, de M. Calemard de la Fayette, dont nous a fait part notre honorable collègue M. de Chaulnes. Pour répondre à votre intention, j'ai dû lire à tête reposée, et en vous remerciant tacitement, une œuvre rare à notre époque, un poëme conçu dans l'ordre des inspirations les plus pures et les plus élevées, riche en beautés saisissantes; encore bien qu'à l'exécution, quelques négligences trahissent trop souvent le feu et l'emportement d'une plume novice qui, éblouie par les richesses de son sujet, a cessé d'écouter la voix du maître :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

On regrette de voir se représenter si souvent des enjambements que ne justifient ni le sens, ni l'effet; des césures placées à faux entre le nom et son adjectif; enfin des rimes avec le composé, défauts graves autrefois, trop légers peut-être aujourd'hui, et que fera, nous l'espérons, disparaître une nouvelle édition ; mais ce qui restera, c'est un ouvrage tracé suivant un plan large et fermement arrêté, dans un but dont l'esprit saisit tout d'abord la grandeur, la sagesse et l'utilité pratique, et ce sont là, n'en doutons pas, les qua-

lités tout exceptionnelles qui ont fixé à bon droit, sur la tête de M. de la Fayette, les lauriers de l'Académie française, et qui ont assuré au triomphe du laboureur velaisien les applaudissements d'un lettré comme M. de Sainte-Beuve, d'un homme de goût comme M. de Chaulnes, et, je l'espère, aussi les vôtres, n'eussiez-vous sous les yeux que les citations si discrètement choisies de notre collègue. Trop discrètement peut-être, car nous regrettons que, trop préoccupé du désir de se borner, M. de Chaulnes ait passé sous silence, dans son étude, les belles stances du livre II, consacrées à l'assise vraiment magique de la statue de Notre-Dame-de-France, dont le bronze, comme l'on sait, fut fourni par les canons pris à Sébastopol, munificence tout impériale dont M. de la Fayette éternise le souvenir avec la précision correcte et digne de l'épigraphie :

. . . . Nous avons admiré
Comment, quand le métal restait inespéré,
L'Empereur, dont un geste est déjà de l'histoire,
Pour premier souscripteur nous montra la victoire.
. . . .
. . . Deux jours après les canons étaient pris!

En remerciant M. de Chaulnes de son savant et moral parallèle entre les aphorismes inhumains du vieux Caton, et les conseils si élevés, si moraux de Xénophon, nous ne le suivrons pas dans sa comparaison entre M. de la Fayette et l'auteur des *Géorgiques*. Quelque appréciation qu'on donne à leurs préceptes, les *Géorgiques* ont un but essentiellement didactique, et encore bien qu'on sente, au parfum rustique de ses meilleurs vers, qne M. de la Fayette s'est en quelque sorte imprégné de Virgile, il n'enseigne pas pourtant, il loue, et son poëme serait une brillante, mais chrétienne paraphrase du *Beatus ille*, d'Horace, plutôt qu'un écho des *Géorgiques*. Il a dû, dès lors, multiplier ses tableaux, ses

descriptions, et il l'a fait avec un bonheur et une hardiesse remarquables. Que M. de Chaulnes me permette donc de m'associer sans restrictions, autant qu'indigne le puisse, aux éloges décernés par M. de Sainte-Beuve à quelques-unes de ces peintures vivantes, et surtout à celle de l'insidieuse truie anglaise. Je pense, avec le judicieux Aristarque que notre collègue a nommé, que c'est dans ce genre de poésie que le mot propre, le nom de la chose a sa place, sa place voulue, et quand M. de la Fayette emploie hardiment le mot *coutre*, le mot *versoir*, les mots *ligne*, *entrure*, *grognement*, *goret*, je le loue d'abord d'employer le mot propre, ensuite d'éviter une périphrase énervante, sans recourir au *Dictionnaire de l'Académie*, qui ne s'ouvre que bien rarement aux termes de métier, lors même qu'ils sont devenus familiers à tous comme *entrure*, et surtout *versoir*.

J'adhère, et de tout mon esprit, à l'interprétation que donne notre collègue à l'aphorisme :

Rien n'est beau que le vrai

Et je pense avec lui qu'en le traçant Boileau n'a jamais voulu dire que par cela même qu'une chose était vraie elle devenait belle. Voltaire a développé cette pensée par une scolie tellement crue que je n'ose la répéter ici.

Le beau n'est vrai que dans son cadre, changez le cadre et le beau devient laid, ridicule ou dissonnant : le beau n'est donc que relatif, et, sans prétendre m'ériger en censeur, c'est là ce que les maîtres eux-mêmes oublient peut-être trop souvent, aujourd'hui, et ce que n'a jamais perdu de vue M. de la Fayette.

Le poète velaisien rêve la France agricole et chrétienne. Il veut que chacun cultive son champ. Peut-être exige-t-il trop. Nous n'en sommes plus au partage de Josué et à la loi du Jubilé, et le vœu philanthropique de M. de la Fayette nous rappelle involontairement le mot plaisant de Mazères :

« Qui est-ce qui n'a pas 15,000 fr. de rente ? » *Ce n'est pas là,* comme dit Molière, *matière à de grands châtiments*, et encore moins l'ambition charitable de nous voir tous pénétrés des vérités de notre sainte religion. C'est pourtant sur ce point que M. de Sainte-Beuve fait scission complète avec M. de la Fayette, mettant ainsi en oubli sa maxime de Béranger :

Qu'on puisse aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté !

Pour ce seul fait de vouloir qu'avant tout l'homme des champs soit chrétien, M. de Sainte-Beuve dresse réquisitoire contre l'auteur pour attaque et diatribe contre les libres penseurs et le rationalisme.

Jetons donc un coup d'œil sur les passages si hautement incriminés. Serait-ce celui-ci :

Le progrès sans le Christ, c'est mensonge ou folie.

Ou bien plutôt ce dernier :

Pour nous, chrétiens, ces rois, ces docteurs, ces héros,
Ces croyants, ces martyrs, qui lassent les bourreaux,
Soyons fiers, car ce sont nos aînés, nos ancêtres :
Fiers? non. — Il faut rougir d'avoir eu de tels maîtres.
C'est ce qu'on nous dira dans maint docte sermon.
Croyons à *Lélia*, croyons à *Saint-Simon*,
Croyons au *grand Mapah*, croyons au *Phalanstère*,
Croyons au *circulus*, croyons à *ciel et terre*,
Adorons le *néant*, adorons l'*Antechrist*,
Croyons à tout, à rien !... mais croire en Jésus-Christ!
. . . .
Vanité du savoir ! sans ta foi, sans ta flamme,
O Christ ! c'est le néant qui règne et monte à l'âme !
. . . .
Ambitieux du rien, conquérants de l'exil,
Qui vous précipitez sur des pentes funèbres,
Altérés de néant, affamés de ténèbres,

Parce qu'ayant soufflé sur le divin flambeau,
Vous avez le besoin de finir au tombeau,
Et que pour boire en paix vos ivresses amères
Il vous faut renier le *credo* de vos mères!...

Un mot, un seul mot à ce sujet.

La libre pensée n'est comptable que de Dieu seul. Grandement méconnue et outragée au milieu des ténèbres et des violences du moyen-âge cette vérité brille aujourd'hui de tout son éclat, et nul ne se risquerait à la contester, surtout dans notre France à qui Voltaire, accomplissant, et bien à son insu peut-être, une mission divine, l'a conquise et assurée sans retour.

Mais si la pensée se traduit en actes, et les écrits sont des actes, refusera-t-on le droit de réponse à ceux que ces écrits viennent troubler dans des croyances qui leur sont chères, à ceux qui s'alarmant à tort devant des doctrines qu'un jour voit naître et mourir, pour renaître et mourir encore à quelques siècles d'intervalle, craignent dans la faiblesse de leur foi, encore mal assurée, pour l'avenir de leur descendance et de la société humaine? Verrons-nous renaître cette triste coalition du philosophisme qui envoya mourir Gilbert à l'hôpital? Hé, mon Dieu, ce ne sont pas les grammairiens seulement, ce sont tous les sages qui disputent: *Deus tradidit mundum disputationibus.* C'est là de mauvais latin, c'est vrai; mais la pensée est bonne en soi et se traduit naturellement par celle-ci : *C'est du choc des opinions que jaillit la vérité.* Laissons donc les sages disputer, tant qu'ils ne se battent pas. Jusque là : liberté à toutes les opinions, liberté et, s'il se peut, *charité,* qui bien souvent manque dans les deux camps. *Iliacos intrà muros peccatur et extrà.*

Mais, dira-t-on peut-être, émettre le vœu que nos cultivateurs ne se laissent pas embaucher dans le phalanstère ou

envelopper dans le *circulus*, n'est-ce pas contrevenir à l'article 1er de nos statuts qui nous interdit tout examen de questions religieuses et politiques ?

Un mot encore, car ici il est indispensable de s'entendre; qui dit examen dit controverse, et l'abus du § 3 de l'article 1er nous forcerait à éconduire Cléanthe et sa belle prière, Jean-Baptiste Rousseau et ses Odes, Lamartine et ses méditations, sans compter Guizot, Thierry, Michelet, Martin, que nous laisserions se morfondre à notre porte, sous prétexte que leurs admirables traités d'histoire sont remplis de considérations politiques.

A d'autres, s'il vous plaît! ne confondons pas un élan d'inspiration poétique, un sarcasme de quelques vers ou de quelques lignes, ou l'étude d'un fait et de ses accessoires avec un traité *ex professo*, et ouvrons et notre porte et nos oreilles à tous ceux d'entre nous qu'une piqûre de la tarentule conduirait à devenir, ne fût-ce que pour un jour, des Lamartine ou des Guizot.

L'étude très-remarquable, très-consciencieuse, quoique parfois un peu sévère, de notre honorable collègue M. de Chaulnes, nous a fait connaître et fera, nous l'espérons, rechercher à quelques-uns de nous un poëme original, sinon nouveau, dans son sujet, presque toujours irréprochable dans sa forme, large dans son plan, pur et élevé dans son but. M. de Chaulnes est, autant qu'on peut l'être, dans les conditions de l'article 38 de notre règlement, et c'est avec de sincères applaudissements que le rapporteur conclut à l'insertion de cette étude dans les Mémoires de la Société.



DEUXIÈME NOTICE

sur

QUELQUES PLANTES DU DÉPARTEMENT DU LOIRET,

Par M. NOUEL.

Séance du 5 juillet 1867.

Il y a un an, lorsque je vous présentais une notice sur quelques plantes encore non publiées du département du Loiret, je vous disais que si l'année de recherches et d'études dans laquelle nous allions entrer m'apportait son contingent d'heureuses découvertes, je me proposais d'en faire l'objet d'une seconde notice, faisant naturellement suite à la première et lui servant de complément. L'accueil que vous avez bien voulu faire à mon premier travail a été pour moi, et pour ceux qui me prêtent leur concours dévoué, un puissant encouragement, et vous pourrez juger par le nombre des espèces que signale cette seconde notice, nombre supérieur à celui de la première, que nos recherches, au cours de l'année 1866, n'ont pas été infructueuses.

PREMIÈRE SÉRIE.

Plantes nouvelles.

26. Lepidium draba, LIN.

Plante du midi de la France, qui se rencontre néanmoins dans plusieurs localités de l'intérieur. Elle est très-rare pour la flore du Centre, d'après M. Boreau.

Je l'ai découverte dans un champ de vigne sur la commune d'Olivet, en mai 1866. Elle y croît abondamment sur une

petite étendue de terrain. C'est sans nul doute à sa racine vivace et stolonifère et à sa végétation printanière qu'elle a dû de résister jusqu'ici au travail destructeur de la houe de nos vignerons.

27. Elatine paludosa, Seub. var. **Hexandra**, G. G. Fl. de Fr.
Elatine hexandra, D C. Fl. fr.

Espèce rare dans le Centre, que je ne vois indiquée dans aucune de nos flores. Nous l'avons trouvée, M. Humnicki et moi, en septembre 1866, sur les bords de l'étang de la Folie, près de Châteauneuf.

28. Erodium moschatum, LIN.

Plante du Midi et de l'Ouest.

M. Rimbert l'a rencontrée à Fourneaux, rive droite de la Loire, entre La Chapelle et Saint-Ay. Sans rien préjuger sur la cause de l'apparition fortuite de cette plante en ce lieu, nous ferons remarquer qu'on la rencontre en Maine-et-Loire, qu'elle n'est pas rare en Normandie et que la flore parisienne l'admet parmi les plantes qui lui sont acquises. Nous croyons donc aussi pouvoir l'inscrire dans la flore du Loiret.

29. Trifolium angustifolium, LIN.

Plante annuelle des provinces du midi et de l'ouest de la France, où elle se plaît sur les coteaux arides.

Les auteurs des flores locales s'accordent à dire que ce trèfle ne se rencontre que rarement dans nos provinces centrales. Néanmoins, M. Boreau le signalant comme ayant été trouvé à Meung, où M. G. Auvert l'a également recueilli, il y a quelques années; M. Berthelot l'ayant rencontré au bord du ruisseau de l'Egoutier, faubourg Saint-Marc, et moi-même, en ayant recueilli plusieurs beaux pieds sur les

terres de l'Isle, en juin 1866, je me crois autorisé à l'inscrire parmi les plantes rares qui sont définitivement acquises à la flore de notre département.

30. Trifolium strictum, LIN.
— **lævigatum**, DESF. GG. fl. de Fr.

Plante des prairies sèches des provinces méridionales et de la vallée de la Loire, selon les auteurs de la flore de France. M. Boreau, qui la donne comme rare pour le Centre, l'indique d'une manière générale en Sologne.

Elle a été trouvée pour la première fois dans le Loiret en juin 1866, par M. Humnicki, à La Ferté Saint-Aubin, à proximité de la station du chemin de fer.

31. Trifolium filiforme, LIN.
— **micranthum**, VIVIANI.

La synonymie que je joins au nom linnéen a pour but de bien indiquer quel est le trèfle dont j'ai à parler. On sait, en effet, que dans la section des *Chronosemium* la nomenclature des auteurs est un peu confuse. Cette synonymie est d'ailleurs celle qu'adoptent les auteurs de la flore de France, ainsi que M. Boreau dans la flore du Centre.

L'espèce qui m'occupe, ainsi précisée, est une plante rare dans le Centre et qui n'a pas encore été signalée dans le Loiret. M. Godron lui donne pour *habitat* la Provence, le Languedoc, Bordeaux et aussi la vallée de la Loire. Encouragé par ces indications, M. Rimbert s'est mis à la recherche de ce trèfle sur les coteaux de notre fleuve, et il l'a découvert dans les gazons de la rive droite, entre La Chapelle et Saint-Ay. Il est à croire que la petite taille et la forme grêle de ce trèfle, si bien caractérisé par le nom de *Trifolium filiforme*, l'avaient jusque là caché aux regards des botanistes du pays.

32. Agrimonia odorata, MILLER.

Cette plante n'a pas encore été signalée dans le Loiret. Elle a été découverte par MM. de Morogues et Déséglise dans les terrains sablonneux de la commune de Sigloy. M. Boreau ainsi que les auteurs de la flore parisienne ne l'indiquent que dans un petit nombre de localités. Est-elle rare, en effet, ou bien n'est-elle pas plus répandue qu'on ne croit ? Il est facile, en effet, de la confondre avec l'*Agrimonia eupatoria*, dont elle offre, à la première vue, les caractères principaux. Elle s'en distingue par sa taille plus élevée, par ses feuilles à segments plus amples et parsemées en-dessous de glandes résineuses odorantes, par son calice sillonné seulement dans son milieu et renfermant ordinairement deux akènes. J'entre dans ces détails pour appeler sur cette espèce l'attention des botanistes herborisateurs.

33. Epilobium lanceolatum, SEB. et MAURI.

Bien qu'elle ne soit pas rare dans la vallée de la Loire, où les auteurs de la flore de France l'indiquent à Nantes, à Angers, à Saumur, etc., cette plante n'avait pas été signalée dans le Loiret. Elle a été découverte par MM. Eud. de Morogues et Déséglise, l'été dernier, sur la commune de Vannes, en Sologne.

34. Ammi majus, LIN.

Cette ombellifère est commune dans les champs stériles des provinces méridionales et occidentales de la France. Néanmoins, elle se rencontre par pieds isolés dans bien des localités de l'intérieur. Toutes les flores particulières la mentionnent. J'en ai rencontré plusieurs pieds sur la ferme de l'Isle, en juin 1866.

La dissémination de l'*Ammi majus* sur bien des points du sol de la France me porte à croire que c'est une plante très-disposée à la naturalisation et que nous pouvons l'inscrire dans notre flore. Elle a contre elle d'être annuelle et de ne pouvoir atteindre sa maturité avant l'époque de la fenaison. La faulx lui fait une guerre de destruction. On comprend que tout pied qui lève dans une prairie artificielle est destiné à périr dans sa fleur et à disparaître sans laisser de postérité.

35. Cirsium hybridum, KOCH.
— **palustri oleraceum,** NŒGELI.

Ce *Cirsium*, par son rhizome, sa tige et ses feuilles, se rapproche du *C. oleraceum*, et par son inflorescence, ses bractées, ses capitules, il rappelle le *C. palustre*.

On le considère comme un hybride de ces deux espèces. On l'a signalé sur plusieurs points de la France et toujours comme rare.

M. Humnicki l'a découvert dans les prairies marécageuses des Mauves de Meung, au mois d'août 1866, en même temps qu'il constatait la présence dans ces mêmes prairies du *Cirsium oleraceum*. On sait d'ailleurs que le *C. palustre* est commun dans le pays. Il a donc rencontré l'espèce *hybride inter parentes*, comme disent les botanistes.

36. Pyrola rotundifolia, LIN.

Plante des plus rares dans le centre de la France, d'après M. Boreau. C'est donc une très-bonne acquisition pour la flore du Loiret, d'autant mieux que j'ai deux localités à signaler.

M. Merlet, curé de Courtenay, me l'a envoyée l'année dernière avec cette note : « J'ai trouvé ce *Pyrola* dans le bois qui est à droite en arrivant de Courtenay à la maison

du Sabot. » Cette localité est à 6 kilomètres sud de Courtenay.

M. Rimbert, de son côté, l'a recueillie à Malesherbes, il y a quelques années.

37. Stachys alpina, LIN.

Bien que cette plante se rencontre çà et là dans presque toute la France, elle n'a jamais été signalée dans le département du Loiret.

Je l'ai reçue de M. Merlet, qui l'a découverte dans le bois de Liffert, à 1 kilomètre de Courtenay. Elle y est assez rare.

38. Mercurialis perennis, LIN.

Cette plante n'est pas rare en France. Mais comme elle n'a pas encore été citée comme propre au département du Loiret, je dois faire connaître que je l'ai reçue de Neuville (M. Badinier) et de Courtenay, bois de l'Hopitau (M. Merlet).

39. Heleocharis uniglumis, KOCH.
Scirpus uniglumis, LINK.

Cet *Heleocharis*, qu'aucune flore n'indique dans notre département, ne paraît cependant pas y être rare. Il ne s'agit que de le distinguer de l'*Hel. palustris*. C'est ce qu'a fait M. Humnicki, et, en fort peu de temps, il m'a signalé cette plante dans plusieurs localités de nos environs : entre Saint-Cyr-en-Val et le château de la Porte, sur les bords de l'étang Limère et sur les bords de la Bionne, entre Boigny et Ségris. Averti de cette rencontre, j'ai cherché de mon côté sur les terres de l'Isle, et je l'ai trouvée dans un fond marécageux, près de la ferme et dans le petit étang de la Roture.

DEUXIÈME SÉRIE.

Plantes adventices ou introduites.

40. Hirschfeldia adpressa, MŒNCH.
Sinapis incana, LIN.

J'ai rencontré cette crucifère dans un champ de luzerne, sur la ferme de l'Isle, en juin 1866.

C'est une plante du Midi de la France, où elle croît dans les terrains sablonneux et arides. On la rencontre néanmoins dans diverses provinces de la France, ainsi que les flores locales en font foi. M. Boreau la cite à Nevers et à Vierzon. Il est à croire que dans ces localités, comme dans celle de l'Isle, elle doit son apparition aux graines des prairies artificielles.

41. Isatis tinctoria, LIN.

(Pastel des Teinturiers.)

J'ai reçu cette plante de M. l'abbé Badinier, qui l'a rencontrée, par pieds isolés, à Saint-Germain, près de Neuville-aux-Bois, et à Galerand, près de Courcy-aux-Loges. J'en ai moi-même trouvé deux pieds dans une pièce de trèfle incarnat, au printemps dernier, sur la commune d'Olivet.

L'*Isatis tinctoria* se rencontre en divers lieux de la France, dans des conditions différentes, tantôt rare, tantôt assez abondante. Pour me borner au département du Loiret, je ferai remarquer que cette plante, dans son pays natal, aime les coteaux exposés au soleil, les murs, les pentes pierreuses. Lors donc que nous la rencontrons dans les plaines fertiles du Gâtinais, ou bien à Olivet, dans un trèfle printanier, il est évident qu'elle a été introduite accidentellement.

42. Seseli Libanotis, KOCH.
Athamanta Libanothis, LIN.

Cette belle ombellifère aime les bois montagneux. Les flores particulières attestent qu'elle se rencontre dans toutes les parties de la France ; mais elle est toujours citée comme rare.

M. Rimbert en a rencontré un pied en belle végétation entre Fourneaux et Saint-Ay, sur le coteau calcaire de la rive droite de la Loire, le 12 juillet 1866. La nature du sol et l'exposition justifiaient sa présence en ce lieu ; mais la rencontre d'un seul individu n'autorise pas à considérer la plante comme acquise à la flore du pays.

43. Centaurea solstitialis, LIN.

Plante de nos provinces méridionales, dont elle infeste les cultures. Elle se répand à l'intérieur à l'aide des graines de luzerne ou par toute autre cause accidentelle. C'est dans une prairie artificielle que je l'ai rencontrée, en juin dernier, sur la commune de Saint-Denis-en-Val.

Cette plante est connue pour être très-peu stable. Il est probable qu'elle ne restera pas longtemps dans cette localité.

44. Quercus suber.

C'est le chêne dont l'écorce épaisse et légère est connue sous le nom de *Liége*. On sait que cet arbre forme de grandes forêts dans les contrées méditerranéennes de l'Europe, particulièrement en Espagne où son exploitation est d'un produit considérable.

Une plantation de chênes-liége a été faite, vers 1830, autour d'une pièce de terre ensablée, près de la ferme de Melleray, commune de Saint-Denis-en-Val ; elle s'y est maintenue jusqu'à ce jour. On compte 42 pieds de ce chêne

autour de ce champ. Ils sont généralement d'une mauvaise venue, peu élevés, et ne font chaque année que de fort médiocres pousses. On remarque de grands vides dans leurs rangs. Cette plantation est très-probablement une tentative d'acclimatation. Aurait-elle été provoquée par le renseignement qu'on lit dans la flore de l'abbé Dubois : « J'ai vu dans les jardins du château de Villefalier (Sologne) un liége d'une grosseur considérable. Il a péri dans un hiver rigoureux. » Cet arbre, pour arriver à une grosseur considérable, avait traversé bien des hivers sans souffrir. On pouvait donc ne pas trop redouter la destruction du chêne-liége par le froid de nos hivers. De plus, on dit ce chêne très-accommodant sur le choix du terrain. Ainsi on lit dans le *Prodomus floræ hispanicæ : Crescit in quolibet solo sed præcipuè in arenoso*. Il est certain qu'à Melleray le *Quercus suber* a été bien servi en sable et en mauvais terrain. Quoi qu'il en soit, le propriétaire qui serait tenté d'essayer la culture du liége dans nos contrées fera bien d'aller au préalable visiter et étudier la plantation que je viens de signaler. Quant aux botanistes, je les engage aussi à y aller. Ils auront le plaisir de recueillir au printemps, sur les pieds les moins rabougris, de jolis et frais échantillons munis de leurs organes floraux, et à l'automne quelques branches fructifères dont ils enrichiront leurs herbiers.

Pour terminer cette nomenclature de plantes étrangères à notre climat, j'ajouterai que sur une pièce de terre de la ferme de l'Isle, dans une prairie artificielle, j'ai rencontré, au mois dernier, les espèces suivantes :

45. Rapistrum orientale, D C.
46. Silene quinquevulnera, LIN.
47. Daucus aureus, DESF.
48. Daucus muricatus, LIN.
49. Daucus maximus, DESF.
50. Microlonchus Durixi, SPACH.
51. Echium plantagineum, LIN.

52. **Trisetum neglectum**, RŒMER.
53. **Kœleria Salzmanni**, BOISS.

M. Rimbert, dans les mêmes conditions, a rencontré à Fourneaux une plante que je crois devoir placer à la suite des miennes :

54. **Erodium ciconium**, WILLD.

Toutes ces plantes, qui sont propres aux régions méditerranéennes, ont été évidemment introduites par les graines que le commerce nous apporte. La plupart ne sont pas même nommées dans les flores des régions centrales. Il est bon toutefois de remarquer qu'ayant été rencontrées en été, elles provenaient de semis faits l'année précédente et que, par conséquent, elles avaient supporté sans souffrir l'épreuve d'un de nos hivers.

Ne soyez pas surpris, Messieurs, du soin que j'apporte à noter l'apparition dans nos plaines de ces plantes importées accidentellement et qui, pour la plupart, paraissent ne devoir faire chez nous qu'un court séjour. Il y a dans le mouvement de ces plantes, qui nous arrivent par des voies quelquefois mystérieuses, qui nous quittent sans causes bien connues, qui préfèrent telle station à telle autre, il y a quelque chose qui rappelle les mœurs, les migrations, les déplacements instinctifs des espèces du règne animal. C'est une étude à part qui introduit comme un élément de vie dans cette science de la botanique à laquelle on pourrait reprocher peut-être une certaine monotonie. Quel est le botaniste qui ne s'estimera heureux d'apprendre que, sans sortir du cercle de ses herborisations journalières, et presque sous ses pas, il lui est donné, comme je l'ai expérimenté l'année dernière, de rencontrer, pleines de sève et de vie, des plantes méridionales dont il pourra suivre le développement, qu'il pourra analyser dans leur fraîcheur et, enfin,

classer dans son herbier en beaux échantillons? Et puis, lorsqu'une plante étrangère au pays s'offre pour la première fois à nos regards, savons-nous quelle destinée lui est réservée? Ne serait-elle pas l'avant-garde d'une colonie qui vient prendre possession du sol et demander sa place au soleil? En voici un exemple frappant. L'illustre De Candolle, dans le supplément de sa flore française imprimée en 1815, disait, en parlant du *Crepis setosa* (Hall.) : Cette plante est commune en Toscane, en Ligurie et surtout dans le Piémont, mais je ne l'ai jamais vue en France. En 1828, Duby (bot. gall.) annonce qu'on l'a rencontrée aux environs d'Avignon. L'année dernière, elle s'est montrée, à ma connaissance, dans deux stations de notre département : à Saint-Ay et à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Cette année, j'en ai rencontré un pied en belle végétation sur Saint-Denis-en-Val; et voilà que M. Eud. de Morogues m'apprend que, dans une herborisation, à Sigloy, à peu de dlstance de la levée de la Loire, il en a rencontré une abondante moisson. — De son côté, M. Franchet, dans une savante notice sur la distribution géographique des plantes de Loir-et-Cher, fait connaître plusieurs localités où cette plante s'est montrée, et il ajoute que bientôt, sans doute, elle envahira la France. Faisons donc bon accueil à ces plantes voyageuses que le Midi nous envoie. Ne leur refusons pas l'honneur d'être inscrites dans nos catalogues. Qui sait si quelqu'une d'entre elles n'est pas destinée à enrichir définitivement la flore du pays, à émailler nos prairies et nos moissons, et si un jour, un jour de fête, elle n'ira pas parer la tête de la bergère : je parle, bien entendu, de la bergère du poète.....

Qui cueille au champ voisin ses plus beaux ornements.

TROISIÈME SÉRIE.

Localités nouvelles.

J'inscris dans cette série, ainsi que je l'ai annoncé précédemment, les localités dans lesquelles ont été trouvées des plantes déjà indiquées comme appartenant au département du Loiret, mais qui sont encore réputées rares et qui méritent d'être signalées au point de vue de leur distribution géographique. A leur découverte se rattache un intérêt moindre qu'aux-espèces nouvelles. Je passerai plus rapidement.

55. Sisymbrium asperum, LIN.

A quelques localités indiquées dans la flore du Centre et dans la flore de Paris, on peut ajouter Bougy, Chilleurs et Galerand, près de Courcy-aux-Loges, où cette plante a été recueillie par M. le docteur Lallier. Elle a été aussi rencontrée sur la commune de Saran, par M. Berthelot, il y a quelques années.

56. Silene gallica, LIN.

Plante des moissons, répandue dans presque toute la France. Assez rare dans le Centre, selon M. Boreau, qui cite, entre autres localités, les environs d'Orléans, sans préciser le lieu.

M. Rimbert l'a recueillie à Mareau-aux-Prés, sur les bords de la Loire.

57. Linum Gallicum, LIN.

Plante peu commune dans le Centre, selon M. Boreau, qui l'indique à Cernoy et à Saint-Firmin, dans notre département.

Elle a été trouvée à Saint-Brisson, sur la ferme de la

Renaudière, par M. Bardin; et à Courtenay, près des Gros-Aulnes, à 4 kilomètres de cette ville, par M. Merlet. Elle y est assez rare.

58. Trifolium elegans, SAVI.

Trèfle rare, indiqué jusqu'ici vaguement dans la forêt de Montargis.

Je l'ai reçu de M. Merlet, qui le rencontre assez communément dans le bois du Sabot et le long des chemins, à Courtenay.

M. Rimbert en a rencontré quelques pieds sur les bords de la Loire, à Fourneaux, près de Saint-Ay. Auguste de Saint-Hilaire l'a recueilli autrefois dans le bois de Plissai.

59. Sedum elegans, LEJ., Fl. sp.

Cette plante a été signalée sur les limites de notre département : à Malesherbes, par M. Boreau; à Dordives et à Thurelle par MM. Coss. et Germain. — Les botanistes d'Orléans apprendront avec satisfaction que M. Humnicki l'a découverte dans une localité centrale où elle est abondante, à Olivet, à proximité du château de la Source.

60. Valerianella coronata, D C. Fl. fr.
— **hamata**, BAST.

Plante rare dans le Centre, d'après M. Boreau. Dubois l'indique dans les champs incultes et les plaines du côté de Saran.

Je l'ai trouvée dans deux localités, sur les terres de l'Isle, en juin 1866.

M. Rimbert l'a aussi rencontrée sur les terres de la Bouverie, entre La Chapelle et Fourneaux.

61. Cirsium oleraceum, SCOP.

Se trouve à Malesherbes (Boreau) ; à Meung, dans les Mauves (M. Rimbert et M. Humnicki).

Je l'ai reçu de Courtenay, où il est commun dans les prés mides (M. Merlet, 1866.)

62. Centaurea maculosa, LAM.

On sait que cette centaurée se rencontre çà et là dans le val de la Loire, et on pense communément qu'elle est amenée par les eaux du fleuve. A ce point de vue, la connaissance d'une localité nouvelle ne présenterait aucun intérêt; mais j'ai à signaler une station que ni crue ni débordement n'ont jamais pu atteindre.

C'est sur les hauteurs du coteau des Vernelles, en aval de Saint-Denis-de-l'Hôtel, que M. Humnicki a découvert cette centaurée en octobre 1866. Elle y croît abondamment. C'est donc là une localité que l'on doit regarder comme primitive, où la plante se conserve spontanée sans qu'il y ait lieu de la supposer introduite. Cette découverte a son intérêt au point de vue de la distribution géographique de l'espèce. On peut même supposer que de ce point elle se serait répandue dans le val qu'arrose la Loire.

63. Utricularia minor, LIN.

Plante peu commune. La flore de Paris l'indique à Malesherbes. M. Eud. de Morogues l'a découverte dans l'étang des bois, près du château de Lacaille, commune de Tigy, en Sologne.

64. Atropa belladona, LIN.

Cette belle plante est citée par la flore parisienne comme ayant été trouvée à Malesherbes et à Dordives.

C'est de cette dernière localité que je l'ai reçue, par l'entremise de M. Merlet, qui m'avertit qu'elle était très-commune dans le pays, il y a quelques années, mais qu'elle tend à disparaître, peut-être par suite de l'usage qu'en font les habitants pour guérir la gale des moutons. Elle se trouve encore près de l'ancien château du Mez.

65. Verbascum nigrum, LIN.

Reçue de Courtenay où elle est très-commune (M. Merlet.) Un pied de cette belle plante a été rencontré sur les grèves de la Loire, près d'Orléans, par M. Humnicki, au mois d'août dernier. Il y avait probablement été amené par les eaux du fleuve, car cette station ne convient nullement à cette plante.

66. Phelipæa arenaria, WALPERS.
Orobanche arenaria, BORKHAUSEN.

Cette belle orobanchée est assez répandue sur les rives de la Loire. M. Boreau l'indique à Briare, à Châteauneuf, à Orléans. Elle a été trouvée à Combleux et à l'île Arrault, par M. Berthelot; à Saint-Ay, par M. Rimbert. Je l'ai rencontrée deux fois l'an dernier sur les levées de la Loire, aux environs de la ferme de l'Isle. On la suit jusqu'en Loir-et-Cher dans les îles de la Loire, où elle est indiquée par M. Franchet. Elle croît toujours sur les racines de l'*Artemisia campestris*. L'échantillon que l'on voit dans l'herbier de Saint-Hilaire, étiqueté : *Orob. cœrulea* est le *Phel. arenaria*. Il est facile de s'en convaincre en l'examinant de près et en tenant compte d'une note manuscrite où cet habile observateur signale quelques caractères par lesquels cette plante lui paraît se séparer de celle que De Candolle décrit sous le nom d'*Orobanche cœrulea*.

67. Mentha rubra, Sm. Fl. brit. G. et G. Fl. de Fr. — BOR. Fl. cent. 2e édit.
Mentha sativa, var. RUBRA. C, et G. Fl. paris.

Plante rare pour le Centre. M. Boreau cite Malesherbes et Saint-Jean-de-la-Ruelle. Rencontrée, le 27 août 1866, sur les bords de la Loire, entre Saint-Ay et Meung; assez abondante près de la source dite *de la Croix*, par MM. Humnicki et Ern. Nouel.

68. Littorella lacustris, LIN.

Cette plante me paraît être assez rare dans le département pour que je croie devoir signaler une localité, à proximité d'Orléans, où elle est abondante. C'est sur les bords du petit étang de la Roture, commune de Saint-Denis-en-Val, à peu de distance de la ferme de l'Isle.

69. Allium ursinum, LIN.

Cet *Allium* n'est cité par M. Boreau, dans le département du Loiret, que dans une seule localité, à Autry, à 10 kilomètres sud de Gien.

Je l'ai reçu de M. Merlet, en mai 1865, des environs de Courtenay, avec la note suivante :

« Devenue commune dans les bois qui bordent l'étang du
« Sabot, cette plante se multiplie promptement. Les vaches
« la mangent volontiers; mais elle communique au beurre
« une saveur très-désagréable. Elle est connue dans le pays
« sous le nom d'*ail de couleuvre*. »

70. Spiranthes æstivalis, RICH.

A quelques localités indiquées dans la flore du Centre, on doit ajouter : La Ferté-Saint-Aubin (M. Humnicki) et l'étang des Gâtis, près de Courcy (Ern. Nouel).

71. Cephalanthera ensifolia, RICH.

La flore parisienne cite cette plante comme ayant été trouvée à Malesherbes.

M. Boreau ne l'indique pas dans le Loiret.

Elle a été trouvée par M. Rimbert dans les bois taillis de la commune de Chaingy.

72. Carex paradoxa, WILD.

Espèce rare en France, particulièrement dans le Centre,

où M. Boreau ne cite que deux localités : Saint-Aignan (Loir-et-Cher) et Malesherbes (Loiret).

M. Rimbert, en 1865, et M. Humnicki, en 1866, l'ont trouvée dans les Mauves de Meung, sur deux points assez distants l'un de l'autre. C'est donc une bonne localité indiquée aux botanistes.

M. A. Franchet l'a découverte à Saint-Lubin, près de Blois.

73. Carex lævigata, SMITH.
— **biligularis**, D. C.

Espèce rare, indiquée par M. Boreau d'une manière peu précise entre la Porte et Saint-Cyr. — M. Humnicki l'a découverte sur la Ferté-Saint-Aubin, au bord du Cosson, depuis la station du chemin de fer jusqu'à la ferme de Maisonneuve. Elle y est assez abondante.

74. Carex filiformis, LIN.

Espèce rare, indiquée à Malesherbes et à Sceaux. Elle a été trouvée par M. Rimbert aux Mauves de Meung, dans des prés tourbeux, entre la Châlerie et Flit.



RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE

SUR

UN MÉMOIRE DE M. LE DOCTEUR GILLEBERT D'HERCOURT,

AYANT POUR BUT DE RECHERCHER LE RÔLE DES AGENTS COSMIQUES DANS LA PRODUCTION DES MALADIES ;

Par M. le Docteur Charpignon.

Séance du 20 *décembre* 1867.

M. le docteur Gillebert d'Hercourt, membre correspondant de votre Société, vous a envoyé un mémoire ayant pour but de rechercher le rôle des agents cosmiques dans la production des maladies, avec prière de soumettre ce travail à l'examen de votre section de Médecine. Vous avez répondu à son désir, et je viens vous rendre compte de cet examen.

Pour arriver à établir le rapport qui peut exister entre les phénomènes météorologiques et le développement des maladies, notre confrère et collègue propose une statistique faite sur une échelle aussi grande que possible. Inspiré par des considérations scientifiques et pratiques faciles à comprendre, M. Gillebert d'Hercourt, pour réaliser cette statistique, s'adresse aux médecins, d'abord, et ensuite aux Sociétés savantes.

Le mode d'exécution consisterait à nommer dans chaque Société une commission de médecine qui, recevant mensuellement les tableaux dressés par les médecins de toutes les communes du département, en ferait le dépouillement et communiquerait à la Société le résultat des groupes de maladies développées chaque mois, ainsi que le rapport des maladies avec les chiffres de la population. Ce tableau récapitulatif serait inséré dans les Bulletins des Sociétés, pour servir à un travail d'ensemble. Pour subvenir aux frais d'impression, pour répondre aux exigences de temps qu'un travail long et périodique imposerait à un médecin, l'auteur propose de recourir aux Conseils généraux et municipaux et à un employé auxiliaire.

Une fois la centralisation de cette statistique médicale opérée, je ne sais trop en quelles mains, puisque l'administration supérieure a décliné cette tâche, il serait dressé un tableau de concordance des maladies et de leurs dates d'apparition avec les variations et modifications atmosphériques qui auraient correspondu à ces dates. Ce dernier travail serait facile, par suite des nombreux centres d'observations météorologiques qui sont chaque jour créés dans les villes et communes par l'initiative du gouvernement.

Tel est, Messieurs, l'objet du mémoire que, dans son zèle pour la science, M. Gillebert d'Hercourt vous a soumis, et pour la réalisation duquel il demande votre concours.

Quel que soit le travail qui pourrait incomber à votre section de médecine, quelle que soit la contribution que la Société devrait s'imposer et quelque doute qu'on puisse élever sur votre compétence dans cette question, nous n'hésiterions cependant pas à solliciter votre concours et à nous charger du travail proposé, si nous reconnaissions autant d'importance que M. Gillebert d'Hercourt à la sta-

tistique des maladies récentes et à leur concordance avec les variations atmosphériques; et si, au lieu de voir dans notre participation un travail isolé, et par suite de peu de valeur, nous nous sentions appuyés sur un ensemble d'actions fonctionnant avec régularité, sous une direction centrale constituée et revêtue d'un caractère scientifique ou administratif.

Mais la valeur scientifique et pratique d'une statistique médicale reposant sur le rapport des influences atmosphériques et des états pathologiques du corps, n'a pas une importance tellement directe, invariable et exclusive comme élément de diagnostic dans les maladies, qu'il faille en tenir compte à l'exclusion des autres causes morbifiques, aussi fréquentes et aussi puissantes.

En effet, quoique dans un grand nombre de maladies récentes, la pesanteur de l'air, l'état hygrométrique, électrique ou ozonométrique de l'atmosphère, la chaleur et le froid, les vents, les émanations paludéennes, miasmatiques ou telluriques, soient des causes très-positives de perturbations des fonctions et de la constitution des organes du corps humain, il n'en est pas moins vrai que ces grandes causes capables de déterminer des maladies, ne le font ni toujours, ni sur tous, ni de la même manière. Elles sont, très-souvent, atténuées par les résistances des organismes individuels, par les prédispositions accidentelles dues au genre de vie, à l'activité plus ou moins grande, à l'alimentation plus ou moins capable d'élever ou d'affaiblir la force de résistance; elles sont encore atténuées par l'état moral individuel ou collectif. Ces nombreuses circonstances, secondaires en apparence, paralysent ou modifient par leur intervention, l'influence des agents extérieurs ou des *Circumfusa*, comme on dit en hygiène, et par cela même ces circonstances prennent, parmi les causes de maladies, un rang au moins égal aux influences atmosphériques. L'action

des agents cosmiques n'est donc pas une cause absolue dont il faille tenir compte, à l'exclusion des autres causes, dans le développement des maladies.

Supposant, à une certaine époque, les phénomènes météorologiques bien constatés ainsi que les maladies y ayant correspondu, il est certain qu'à un demi-siècle de distance, on n'aura pas les mêmes maladies, elles auront varié pour le nombre et dans la forme. En effet, l'état politique et économique aura changé, ainsi que le mode d'activité sociale, comme aussi la manière, la facilité et la difficulté de vivre, comme encore les dispositions intellectuelles générales et les conditions physiques du pays. Or, avec ces puissantes causes de modification de l'organisme humain, le mode et le degré d'impressionnabilité aux actions morbigènes ne sera plus le même, et les constitutions médicales ne se reproduiront ni avec la même physionomie, ni dans le même rapport avec les conditions atmosphériques notées cinquante ans auparavant.

Si l'homme peut modifier et atténuer les influences atmosphériques par des causes diverses, il n'en est pas de même pour l'animal et encore moins pour le végétal. Il y a, en effet, entre certains phénomènes atmosphériques et les altérations que le blé, la vigne, ou d'autres plantes, peuvent éprouver un rapport direct et constant, un rapport de cause à effet, et on comprend l'intérêt que l'agriculture doit avoir à observer les conditions de ce rapport. Une statistique établie dans des cas semblables doit fournir des renseignements plus exacts et conduire à des résultats plus pratiques que celle qu'on chercherait à établir sur le rapport des mêmes influences avec la pathogénie humaine.

Bien loin de nous, cependant, de rejeter l'importance des influences météorologiques sur le corps humain, il y a là un grand principe de pathologie, et le médecin s'en préoccupe toujours. Nous avons seulement voulu rappeler que

le rôle des variations atmosphériques n'était qu'un des éléments de la causalité des maladies, un des groupes de l'étiologie, et que, malgré l'importance de cette partie de l'étiologie, nous ne pensions pas qu'elle dût, à l'exclusion des autres, être élevée à la hauteur d'une loi de statistique qui, par cela même, serait incomplète.

Notre seconde objection à l'adoption du projet de M. Gillebert d'Hercourt, c'est le peu d'avantage qu'il y aurait dans le concours très-restreint d'un petit nombre de médecins fournissant les renseignements demandés.

Pour décider les médecins de toutes les communes de France à donner les notes nécessaires à la statistique en question, il faut plus que l'initiative individuelle ou la simple recommandation des Sociétés savantes : il faut l'invitation précise d'une autorité supérieure, soit celle de l'Académie de médecine, soit celle d'un ministre. Or, comme le dit M. Gillebert d'Hercourt, l'Académie n'a pas admis l'urgence d'une mesure semblable, et M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce n'a pas voulu charger l'Administration de la direction de cette affaire.

D'après les considérations qui précèdent, la section de Médecine a l'honneur de vous proposer d'engager M. Gillebert d'Hercourt a compléter son projet de statistique, de manière à lui donner un intérêt tellement pratique et général, que l'Administration supérieure n'hésite plus à le prendre sous sa protection.



MONOGRAPHIE

DU

CHATEAU DE SULLY-SUR-LOIRE,

Par M. Jules Loiseleur.

Séance publique du 31 *août* 1866

et Séances ordinaires de mars, avril et mai 1867.

I.

Rosny et Voltaire ! Il semble que ces deux noms résument toute l'histoire de ce château et aient effacé tous ses autres souvenirs. Qui a bâti ces murs épais, ces vastes salles évidemment antérieures au ministre de Henri IV ? Qu'importe ! Qui a ruiné ces créneaux, abattu ou découronné ces fortes tours ? Qu'importe encore ! Montrez-moi, dira d'abord tout visiteur, le petit cabinet où le vieux Sully dictait ses Mémoires; montrez-moi le théâtre où Voltaire fit jouer *Artémire*.

Avant Rosny, avant Voltaire, ce château pourtant avait une histoire. Trois familles illustres l'avaient possédé quand Maximilien de Béthune y vint abriter sa verte et morose vieillesse. Lorsque Voltaire y esquissa la *Henriade*, Sully avait déjà reçu beaucoup d'autres hôtes illustres, célèbres même à de meilleurs titres. Il avait vu passer dans ses murs Mazarin et Louis XIV, Charles VII et Jeanne d'Arc.

Et ce n'est pas une des moindres curiosités de ce château qu'il ait abrité, à trois siècles d'intervalle, la vierge héroïque et son détracteur. C'est peut-être dans les *Nuits blanches* de Sully, c'est au sein de la société railleuse, légèrement cynique et dédaigneuse de sa propre illustration qui s'y donnait rendez-vous, que Voltaire a puisé la première idée de son malheureux poème.

Avant donc d'introduire le lecteur dans les appartements du vieux Rosny et dans la salle où fut jouée *Artémire*, il est d'autres souvenirs que nous devons évoquer.

II.

Jeanne d'Arc à Sully.

La baronnie de Sully était mouvante en plein fief de l'évêché d'Orléans, et relevait de la tour de la Fauconnerie, appartenant à cet évêché. Le titulaire était un des quatre barons tenus de porter l'évêque d'Orléans à sa première entrée dans sa ville épiscopale. Les évêques avaient fait élever à la tête du pont de Sully une tour dont on trouve encore des traces dans les caves d'une maison bâtie en face du pont actuel. C'était cette tour qui constituait la seigneurie d'où dépendait la baronnie de Sully. Elle était l'œuvre de Manassés de Seignelai, l'un de ces évêques qui, en 1218, la remit, ainsi qu'un solide bâtiment qu'il avait annexé au château et qui commandait la ville et le fleuve, entre les mains du roi Philippe-Auguste, sous condition de la restituer dès que la guerre viendrait à cesser (1).

Il est extrêmement probable que les premiers seigneurs

(1) *Histoire manuscrite de l'Orléanais*, par le chanoine Robert-Hubert. Mss. de la bibliothèque d'Orléans.

de Sully furent libres. Fruit de la conquête et prix du sang de ses maîtres, leur terre ne relevait que d'eux-mêmes et ils la tenaient en franc-aleu. A quelle époque et pour quel motif cette liberté première fit-elle place à la vassalité envers l'évêché d'Orléans? Ces deux questions furent longuement agitées dans un procès soutenu par Rosny contre l'évêque d'Orléans, Nicolas de Netz, qui demandait récompense de l'érection de la terre de Sully en duché et des droits que cette érection lui enlevait. Nous reviendrons sur ce curieux procès. Contentons-nous de dire en ce moment que, dès l'année 1294, la veuve d'un baron de Sully, Henri, IIIe du nom, se reconnaissait, au nom de ses enfants, feudataire de l'évêché d'Orléans (1).

« La terre de Sully, dit André du Chesne (2), a été de toute antiquité fort noble et enrichie du titre de baronnie. La liste des premiers seigneurs qui l'ont tenue finit en une fille appelée Agnès de Sully que Guillaume de Champagne, alors comte de Chartres, épousa clandestinement. Pour raison de quoi, Thibault, son père, le priva de sa succession. Mais ses descendants demeurèrent seigneurs de Sully, dont ils prirent le surnom, et en jouirent de père en fils jusqu'à Marie, héritière de Sully et de Craon qui, par son mariage avec Guy, comte de La Trimouille, gouverneur du pays et duché de Bourgogne, porta la baronnie de Sully dedans la maison de La Trimouille où elle est demeurée plus de deux cents ans. »

Ceux qui parcourent le château de Sully et qui n'y cherchent que le souvenir de Rosny et de Voltaire, ne se doutent guère que, de ces murs à demi-ruinés, sont sorties deux des plus grandes maisons de l'Europe.

(1) *Second factum pour le duc de Sully contre l'évêque d'Orléans*, p. 10, et *Dissertation sur l'offrande de cire appelée les Gouttières*, par Polluche, p. 21.

(2) *Histoire de la maison de Béthune*, in-f°, p. 68.

Cette Marie de Sully dont parle du Chesne, épousa en secondes noces le connétable d'Albret (1) dont Henri IV était le descendant à la septième génération. Les Bourbons de la branche aînée, et plusieurs maisons souveraines encore existantes, sont donc issus de ce second mariage. Du premier sortirent les princes de Talmont qui eurent longtemps des prétentions au royaume de Naples et dont une descendante donna naissance au père du grand Condé (2).

Marie de Sully avait en effet laissé des enfants de ses deux mariages et la terre de Sully était échue au fils issu de la première union (3). C'était ce Georges de La Trimouille qui fut le favori et le mauvais génie de Charles VII. Avant d'être à la tête du gouvernement de ce prince, il avait commencé par lui faire la guerre. En 1418, quand Charles, qui venait de s'attribuer le titre de régent de France, avait à lutter à la fois contre sa mère et contre le duc de Bourgogne, La Trimouille s'était rangé du parti de ces derniers. L'évêque de Clermont, Gouge de Charpaignes, comptait parmi les adversaires les plus déclarés des Bourguignons et, signalé comme *Armagnac*, il s'était vu, en juin 1418, contraint de s'enfuir devant l'invasion de la capitale. Arrivé à Jargeau, il tomba entre les mains de La Trimouille qui crut donner à ses protecteurs une preuve utile de dévoûment en renfermant l'évêque dans les prisons de sa for-

(1) Le 27 janvier 1400. En 1402, le connétable d'Albret prenait le titre de seigneur de Sully. Mss. du chanoine Hubert.

(2) Charlotte-Catherine de La Trimouille épousa, le 16 mars 1586, Henri Ier de Bourbon, prince de Condé. Elle fut mère de Henri II, mort en 1646, dont le plus grand titre à la gloire, comme l'a dit Voltaire, fut d'avoir donné le jour au grand Condé.

(3) Il faudrait dire de la seconde, pour être tout-à-fait exact; car Marie de Sully, quand elle épousa Guy VI de La Trimouille, était déjà veuve du fils du duc de Berry, neveu de Charles V. Mais elle n'avait pas eu d'enfants de ce mariage.

teresse de Sully. Il l'y retint plusieurs mois, sourd à toutes ses réclamations et protestant qu'il ne le relâcherait qu'en échange d'une grosse rançon.

Les conseillers du nouveau régent et, en première ligne, Tanneguy-Duchâtel, lui persuadèrent de saisir cette occasion d'asseoir son autorité naissante et de l'affirmer par un coup d'éclat. En conséquence, le prince vint mettre le siége devant le château de Sully (15 novembre 1418) et somma La Trimouille de se ranger à son parti et de remettre l'évêque en liberté. Ces deux conditions furent aisément acceptées ; mais le maître de Sully n'en conserva pas moins, dès lors et toute sa vie, un pied solidement établi dans le camp du duc de Bourgogne (1). Mieux eût valu cent fois, pour Charles VII, garder ce perfide auxiliaire pour ennemi déclaré que de subir pendant tant d'années sa déplorable influence.

Les Anglais, commandés par Salisbury, avaient pris Sully en 1428, ainsi que beaucoup d'autres places des bords de la Loire. La Trimouille en obtint la restitution. « On le soupçonna d'avoir vendu à l'Angleterre, pour quelques deniers, son maître et son pays, dit à ce sujet un historien de Jeanne d'Arc; la facilité avec laquelle on rentra en possession de sa ville de Sully donne beaucoup de poids à ces soupçons (2). »

Nous ne voulons pas revenir ici sur ce que nous avons dit à propos du château de Gien (3), des luttes du connétable de Richemont avec ce malfaisant personnage qui tenait le roi

(1) *Recueil de Godefroy*, p. 436 ; *Chronique du chancelier Cousinot*, p. 172 et 174, et *Hist. de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville, t. I, p. 140.

(2) *Histoire de Jeanne d'Arc*, par l'abbé Barthélemy de Beauregard t. I, p. 332.

(3) *Monographie du château de Gien-sur-Loire*, au t. IV, p. 213 des *Mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Orléans*, 2e série.

enfermé au château de Sully pendant qu'on se battait pour lui dans les plaines de Patay. Rappelons seulement qu'après cette bataille, Jeanne d'Arc courut à Sully dans le but d'obtenir de Charles VII qu'il rendit ses bonnes grâces à l'homme qui avait décidé la victoire. Ses instances furent inutiles : le connétable offrit en vain de s'humilier, d'implorer à genoux du ministre la permission de rester sous les armes; La Trimouille, pour toute réponse, lui fit signifier l'ordre de quitter l'armée (1). Esclave des volontés de l'ombrageux favori, le roi semblait prendre à tâche de s'aliéner ses défenseurs. En vain la Pucelle et le duc d'Alençon le supplièrent de venir jusqu'à Orléans remercier les capitaines qui venaient de verser leur sang dans les champs de Patay. Il ne voulut pas même faire les dix lieues qui le séparaient de cette ville dont les rues étaient déjà tapissées dans l'expectative de son arrivée : Charles s'arrêta à Châteauneuf-sur-Loire où les seigneurs et les capitaines vinrent délibérer en sa présence : le conseil terminé, il retourna de suite à Sully (2).

Après l'échec éprouvé devant Paris et la retraite des troupes royales vers la Loire, ce prince vint de nouveau s'enfermer dans le château de son favori où il resta plus d'un mois (mars 1430). Il y présida la réunion des Etats de Languedoc dont il obtint une aide de 200,000 livres, destinée à pourvoir aux frais qu'avait occasionnés son sacre et à continuer la guerre (3). Cette fois Jeanne d'Arc l'accompagnait, en butte à la sourde hostilité des conseillers les plus intimes du souverain, Regnauld de Chartres et La Tri-

(1) *Chronique de la Pucelle*, par Cousinot de Montreuil, p. 308 et suiv; Gruel, *Procès*, au t. IV, p. 320 du *Procès de Jeanne d'Arc*, publié par M. Quicherat.

(2) *Chronique de la Pucelle*, p. 309.

(3) Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 475.

mouille. Un récent échec qu'elle venait d'éprouver devant La Charité donnait beau jeu à ses adversaires. Les finances étaient alors entre les mains du seigneur de Sully qui ne fut pas étranger à cette nouvelle mésaventure, car, suivant Perceval de Cagny, le siége dut être levé « pour ce que le Roy ne fist finance d'envoyer à la Pucelle vivres ni argent pour entretenir sa compaignie. » Jeanne avait dû abandonner sa faible artillerie devant la place (1) et cette perte, dont on grossissait l'importance, devenait contre elle un texte incessant de récriminations. Aussi se montrait-elle, au dire de Cagny, très-mal contente des gens « du conseil du « roy sur le faict de la guerre et de la manière qu'ils te- « naient pour le recouvrement de son royaulme. »

Les efforts de l'ennemi devaient se concentrer sur les confins de l'Ile-de-France et de la Champagne. Reims qui avait acclamé le nouveau roi, se voyait plus particulièrement menacée. Les habitants s'adressèrent à Jeanne, la conjurant de les secourir. On peut lire dans le Recueil de M. Quicherat (2) les deux lettres qu'elle leur écrivit de Sully les 16 et 28 mars 1430 et par lesquelles elle leur promet de voler à leur secours. « Si vos ennemis sont devant « vos portes, leur dit-elle, je leur ferai chausser leurs épe- « rons si à la hâte qu'ils ne sauront par où les prendre. »

Lasse enfin de tous les obstacles qu'on lui suscitait, bien convaincue qu'on ne la laisserait marcher au combat ni avec le roi ni sans lui et qu'il y avait parti arrêté d'éteindre sa renommée dans une oisiveté sans gloire, Jeanne prit un parti violent, celui de s'échapper de Sully sans avertir personne.

Un matin, sous le prétexte d'une promenade aux environs, elle sortit du château à cheval, et, suivie seulement

(1) J. Chartier, t. 1, p. 117, et Godefroy, p. 332, 381.
(2) T. V, p. 159 et suiv.

de Pierre d'Arc, son frère, de son maître d'hôtel, Jean d'Aulon, et de quelques fidèles compagnons de sa fortune, elle se dirigea vers le Nord. « Elle fit semblant d'aller en aucun « esbat, dit Perceval de Cagny, et sans retourner, s'en « alla à la ville de Lagny-sur-Marne pour ce que ceux de la « place fesoient bonne guerre aux Anglais. » Il paraît qu'avant de partir elle avait chargé son chapelain de prier le roi, au cas où elle ne devrait plus le revoir, d'instituer des messes pour le repos de l'âme de tous ceux qui auraient succombé dans la guerre de la délivrance (1).

Ce sinistre pressentiment ne la trompait pas. Elle avait quitté Sully le 28 mars : le 23 mai elle était aux mains des Bourguignons.

III.

La Motte-Potin.

En 1562, époque où il fait de nouveau figure dans l'histoire, le château de Sully appartenait à un arrière-petit-fils de ce Georges de La Trimouille, ministre de Charles VII.

Louis III de La Trimouille n'était pas seulement un hardi soldat comme son bisaïeul tué à Pavie (2), comme son grand père (3) tué à Marignan, comme son père (4) fait

(1) *Procès de réhabilitation*, publié par Quicherat, t. III, p. 112 et *Vie de Jeanne d'Arc*, par Abel Desjardin, p. 124.

(2) Louis II de La Trimouille, qui fut, au dire de Guichardin, l'un des premiers capitaines du monde. C'est lui qui fit prisonnier, à la bataille de St-Aubin-du-Cormier, le prince qui fut depuis Louis XII.

(3) Charles de La Trimouille.

(4) François de La Trimouille. Il existe encore dans les environs de Sully deux fermes dont l'une s'appelle Pavie et l'autre Marignan, en souvenir sans doute de Louis et Charles de La Trimouille.

prisonnier dans la première de ces batailles; c'était aussi un fervent catholique. Sa mère, Anne de Laval (1), lui avait transmis, avec ses prétentions au royaume de Naples, un zèle ardent pour les intérêts de la foi. En récompense des services qu'il rendit dans les premières guerres de religion, Charles IX érigea sa vicomté de Thouars en duché (2). Louis de La Trimouille se signala dans mainte occasion par son ardeur contre l'hérésie. Les calvinistes, à leur tour, ne lui ménagèrent pas les représailles, et Sully subit naturellement le contre-coup de la haine qu'ils portaient à son maître.

Ce fut dans les derniers mois du règne de François II que la réformation s'introduisit dans cette petite ville. « A « cette époque, dit Théodore de Bèze, dix ou douze des « plus apparents de Sully se désistèrent d'aller à la messe « et autres cérémonies (3). »

Il y avait dans l'enceinte même du château une église collégiale dédiée à saint Ythier et composée de douze chanoines séculiers et de treize chapelains. Les seigneurs de Sully se disaient fondateurs de ce collége et, comme tels, ils en étaient collateurs et patrons (4), c'est-à-dire qu'ils disposaient de ces prébendes. Ces places, selon Théodore de Bèze, servaient ordinairement de récompense aux servi-

(1) Elle était fille de Guy XV, comte de Laval et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente. C'est à cause de cette alliance que les seigneurs de La Trimouille, ducs de Thouars, ont dans la suite pris le titre de princes de Tarente et fondé leurs prétentions sur le royaume de Naples et qu'ils ont eu la permission d'envoyer au congrès. (Anselme, t. IV, p. 169.)

(2) Voyez dans l'*Histoire de la maison de France* du P. Anselme, t. IV, p. 152, les lettres-patentes données à Gaillon au mois d'octobre 1563. .

(3) *Histoire ecclésiastique*, t. Ier, liv. V, p. 472.

(4) Hubert. *Hist. mss. du pays Orléanais*, t. Ier.

teurs de leur maison « gens volontiers ignorans et accou-
« tumés à toute dissolution, infestants le reste de la ville,
« de sorte que les habitants d'icelle ont été longtemps en
« proverbe à leurs voisins comme gens sans esprit et inu-
« tiles (1). »

Il faut, bien entendu, n'accepter que sous bénéfice d'inventaire cette appréciation de l'ardent sectaire tant sur les mœurs des chanoines que sur l'esprit des habitants de Sully.

D'après un usage ancien, les quatre ordres mendiants établis à Orléans envoyaient chaque année et à tour de rôle un des leurs prêcher le carême à Saint-Ythier. C'était, cette année-là, à un moine Augustin que devait échoir cette pieuse mission. Mais les Augustins étaient suspects aux chanoines de Saint-Ythier et sans doute à juste titre, car Bèze donne à entendre qu'il avait pratiqué des intelligences parmi eux et que les réformés de Sully s'étaient arrangés pour qu'on leur envoyât un Augustin « à leur dévotion. » Les chanoines éventèrent cette mine et, au lieu d'un Augustin, ils demandèrent un Cordelier.

Voyant leur petite trame rompue, les protestants de Sully levèrent le masque et appelèrent d'Orléans un ministre de la religion réformée, capable de tenir tête au Cordelier et de paralyser l'effet de sa parole. Il n'était pas rare à cette époque de voir les ministres des deux religions se livrer publiquement à des controverses, à des conférences théologiques dont le colloque de Poissy, qui se préparait à cette époque, offre un exemple mémorable. Dans ces joutes oratoires, chaque parti tentait l'impossible entreprise de convaincre son adversaire. On se jetait les arguments à la tête, quelquefois aussi les lourds volumes où

(1) *Hist. eccl.*, loc. cit.

on les avait puisés, et le colloque finissait alors par une mêlée générale.

Le ministre appelé par les dissidents de Sully entama naturellement une controverse avec le Cordelier qui, à ce qu'il paraît, n'était pas de force à lui tenir tête. Enhardis par le succès de leur pasteur, les réformés ne cachèrent plus leurs sentiments et leurs pratiques : ils s'assemblèrent publiquement trois fois par semaine. L'amour de la nouveauté attira tout d'abord beaucoup de gens à ce prêche. Un jour qu'une foule nombreuse y assistait, un gentilhomme des environs, nommé La Motte-Potin, venu là par curiosité et nullement par sympathie pour la doctrine nouvelle, se leva tout-à-coup et dit à haute voix que s'il y avait seulement autour de lui dix hommes de bonne volonté, il se faisait fort de mettre en morceaux tous ces hérétiques. Il sortit sur ces paroles et, comme c'était un homme violent et connu pour tel, personne n'osa relever cette menace.

Telle fut l'origine de l'église réformée de Sully. Les événements qui, vers cette époque, agitèrent la France : le colloque de Poissy, l'édit de tolérance accordé en janvier 1562, le massacre de Vassy, la guerre civile qui en fut la suite, tous ces événements donnèrent au parti protestant une consistance qui jusque là lui avait manqué. La réaction féodale chercha un appui dans le calvinisme et l'exploita à son profit. La nouvelle religion fournit aux princes et au parti politique qui s'abritait sous son manteau une armée et un drapeau : la liberté de conscience. Le prince de Condé, devenu le chef avoué de ce mouvement plus politique encore que religieux, s'empara d'Orléans dont il fit la place d'arme du calvinisme et où Théodore de Bèze, le diplomate du parti, vint lui prêter l'appui de sa parole et de son zèle.

Maitres alors de toutes les villes des bords de la Loire

qui avoisinent Orléans, de Meung, de Cléry, de Beaugency, de Jargeau, les réformés tournèrent les yeux vers Sully et s'entendirent avec leurs coreligionnaires de cette ville pour aviser aux moyens de s'en emparer. La chose était difficile tant que Louis de La Trimouille habitait le château. Mais, vers le milieu de juin 1562, les luttes religieuses qui ensanglantaient l'ouest de la France, le contraignirent à se rendre en Poitou où était le siége de sa vicomté de Thouars. Il était gouverneur de cette province dans laquelle, depuis, il commanda l'armée royale au moment du siége de Poitiers par les troupes catholiques. Louis de La Trimouille, en partant, laissa le commandement de la ville et du château de Sully au seigneur des Guetz, son cousin. Ce dernier était un esprit doux autant qu'habile qui, comprenant le péril de sa position, entreprit de calmer les esprits et, par une fermeté mêlée de modération, parvint à maintenir les réformés de Sully et à briser leurs trames. Malheureusement La Trimouille eut besoin de lui en Poitou et il dut quitter Sully.

Le moment parut favorable au synode d'Orléans pour s'emparer de cette ville. On se rappelle que le pont de Sully était défendu par une grosse tour reliée au château, qui commandait à la fois la ville et la rivière, et dont les maîtres pouvaient à leur gré couper les vivres envoyés aux calvinistes d'Orléans. On comprend donc de quel intérêt était, pour ces derniers, la possession de ce passage important qui les mettait en communication avec la haute Loire et avec leurs coreligionnaires du Berry.

Mais il y avait à Sully un catholique ardent qui avait l'œil ouvert sur toutes ces menées. C'était ce seigneur de La Motte-Potin, que nous avons vu tenir un langage si menaçant dans le premier prêche ouvert à Sully. Après le départ du seigneur des Guetz, il courut à Aubigny où le connétable de Montmorency, l'un des triumvirs, se trouvait alors,

à la tête de l'armée royale qui venait de forcer Bourges à capituler (31 août 1562).

Admis en présence du connétable, il lui peignit vivement le danger que courait Sully, restée seule fidèle au roi et à la religion au milieu de tant d'autres villes des bords de la Loire tombées aux mains des hérétiques. Sully bien gardée pouvait affamer Orléans, déjà privée des vivres de la basse Loire par le duc de Montpensier, maître de Blois et de Tours. Mais le connétable avait d'autres affaires. Il passa par Sully, nomma La Motte-Potin gouverneur de la ville et du château, et lui laissa cinquante argoulets pour les défendre : les argoulets étaient des arquebusiers à cheval, des espèces de chevau-légers. C'était une bien mince garnison pour résister à une population fanatisée et aux forces que Condé et Coligny, réunis à Orléans, pouvaient diriger sur Sully. Aussi La Motte-Potin comprit-il qu'il fallait temporiser et faire le mort. Il prêta même l'oreille aux ouvertures que Coligny lui fit faire, et il s'engagea à ne pas intercepter les vivres dirigés sur Orléans.

Mais quand commencèrent les revers du parti huguenot, après la prise de Rouen par le duc de Guise, après la bataille de Dreux où le prince de Condé fut fait prisonnier, La Motte-Potin leva la tête, et ceux du parti réformé, qu'il avait ménagés jusque-là, commencèrent à trembler. Il rançonna les uns, il fit jeter les autres dans les basses-fosses du château, et cela malgré les lettres, les énergiques remontrances et les menaces qui lui furent adressées d'Orléans. Tous les réformés, à l'exception de trois ou quatre, se résignèrent à quitter la ville.

Coligny résolut d'avoir raison de ce manque de foi. Il venait de rassembler les débris de l'armée calviniste, démoralisée par la défaite de Dreux et, après avoir remis à son frère Dandelot le commandement d'Orléans, d'où tous les catholiques furent expulsés, il avait passé la Loire à

Beaugency. Son but était d'occuper la Sologne et le Berry afin d'empêcher que le duc de Guise, qui se préparait à assiéger Orléans, logeât ses troupes dans ces deux contrées. Etant à Sennely, le 14 janvier (1562-63), il jugea le moment venu de mettre La Motte-Potin à la raison.

Préliminairement il envoya à Sully, le 16 janvier, un trompette chargé de sommer le gouverneur d'avoir à livrer des vivres et à envoyer au camp de l'amiral trois députés afin de s'entendre avec ce dernier. Potin répondit qu'il n'avait point de vivres à donner et qu'il ne consentirait à envoyer à l'amiral trois notables de Sully que si, en échange, on lui envoyait trois gentilshommes.

Sur cette fière réponse, Coligny chargea deux de ses capitaines, les sieurs de Boucard et de Dampierre, de marcher sur Sully avec quelques pièces d'artillerie. Boucard somma d'abord Potin de livrer la ville et le château, et, sur le refus énergique de ce dernier, il commença, le 19 janvier, à battre en brèche les murailles.

Dès que la brèche fut ouverte, La Motte-Potin se retira dans le château avec sa petite garnison, et Boucard, pénétrant dans la ville sans résistance, tua au hasard tous ceux qu'il rencontra dans les rues. Tous les réformés ayant quitté Sully, il ne craignait pas de frapper sur des coreligionnaires. Trente-six prêtres furent compris dans ce massacre. D'autres, qui essayèrent de se sauver à la nage, furent noyés (1). Potin, comprenant l'inutilité de la résistance, entra en composition pour la reddition du château et obtint la vie sauve; « en quoi se fit une faute, dit le doux Théodore « de Bèze, à savoir que Potin, cause de tout ce mal, ne fut « pendu, comme il l'avait bien mérité. »

Boucard pilla le château et les églises; après quoi il retourna près de l'amiral, laissant à Sully trois cents hommes

(1) De Thou, t. IV, p. 507.

de garnison sous les ordres du capitaine Uzas (1). Quant à Dampierre, jaloux des exploits de son collègue, il fit route vers Gien. Mais il trouva dans cette place trois compagnies d'Espagnols et une de Français que le duc de Guise y avait envoyées dans le but de former un cordon de troupes destiné à cerner la ville d'Orléans : il dut rebrousser chemin au plus vite.

François de Guise, en effet, assiégeait Orléans, défendue par Dandelot, frère de Coligny. Ce dernier venait de passer en Normandie, contraint par les reîtres qu'il commandait d'aller au-devant de l'argent qui devait les solder et qu'on attendait d'Angleterre. De tous côtés, les affaires des calvinistes périclitaient : Guise avait surpris Etampes et Pithiviers; il était maître de la plupart des communes de la Sologne, voisines d'Orléans, et resserrait chaque jour le cercle dans lequel il enfermait cette ville. « Orléans, disait-« il, c'est le terrier où se retirent les renards ; il suffira de « les y forcer pour les chasser ensuite par toute la France. » Le 6 février, il s'empara du Portereau; le 9 il surprit le fort des Tourelles, et, maître de cette forteresse célèbre, il attendit, pour battre en brèche le pont et les retranchements qu'elle commandait, la grosse artillerie qui lui était envoyée de Nantes. Cette artillerie ne pouvait arriver qu'au milieu de février, et l'attaque générale fut en effet remise à cette époque.

Pour utiliser les huit ou dix jours d'inaction qui lui étaient imposés, Guise résolut de reprendre Sully; c'était la dernière place qui restât aux réformés au-dessus d'Orléans. Il remit le soin de cette expédition à deux capitaines,

(1) De Thou, loc. cit. — Bèze dit 200 hommes. — Le Boucard dont il est ici question était gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. C'est le même que le prince de Condé nomma, le 30 septembre 1567, gouverneur d'Orléans, en remplacement du capitaine La Noue. *Rech. de Lottin*, t. II, p. 463. Il mourut en janvier 1568.

Richelieu et Brion. Ce dernier, jadis huguenot par mauvaise humeur, venait de se refaire catholique par nécessité; n'étant, disait-il, à M. de Guise ou à l'amiral qu'autant qu'il lui plaisait (1).

Brion et Richelieu, munis de quelques pièces d'artillerie, se rendirent devant Sully et sommèrent le capitaine Uzas de rendre la place. Quoique inférieur en nombre, Uzas fit bonne contenance et finit par traiter à des conditions honorables. Il fit valoir la clémence jadis déployée envers La Motte-Potin, et obtint pour lui et ses soldats la permission de sortir en armes et insignes au vent. Il stipula de plus que la ville ne serait pas pillée, ni les habitants maltraités. « Nonobstant cet accord, dit Théodore de Bèze, la plupart « des soldats furent dévalisés d'armes et d'argent, les mai- « sons de ceux de la religion pillées, plusieurs d'iceux ran- « çonnés, autres chassés dehors, autres retenus prisonniers, « et leur dura cette affliction jusqu'à la publication de la « paix (2). »

Ainsi, dans ces horribles luttes, chaque parti reproduit fidèlement les excès qu'il reproche à ses adversaires. Les représailles suivent les violences, suivies elles-mêmes d'autres représailles, et l'histoire indécise a le temps à peine de s'indigner contre les bourreaux, transformés presque immédiatement en victimes.

En revenant de cette obscure expédition, Brion et Richelieu trouvèrent toutes choses préparées pour l'assaut d'Orléans qui devait avoir lieu le 18 février. Ce jour-là même, le pistolet d'un fanatique frappait François de Guise et vengeait le massacre de Vassy.

(1) *Histoire du Berry*, par M. Louis Raynal, t. IV, p. 64.

(2) *Hist. eccl.*, t. Ier, p. 266.

IV.

Rosny achète Sully.

Par un revirement assez fréquent dans ces temps de subites conversions et d'ébranlement de toute certitude religieuse, le fils de Louis de La Trimouille déserta la cause qu'avait servie son père et embrassa la religion réformée. Claude de La Trimouille, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond (1), combattit sous les drapeaux du Béarnais à Coutras, à Ivry, aux siéges de Paris et de Rouen, et à la bataille de Fontaine-Française (2). Ainsi s'explique sa liaison avec Rosny et comment il consentit à lui vendre la terre de Sully.

Ce fut en 1602 (3) que l'illustre ministre de Henri IV acheta cette terre. Maximilien de Béthune rentrait ainsi dans une propriété de famille, car il descendait par Anne de Melun, son aïeule, de la seconde race des seigneurs de Sully (4), quoique Tallemant des Réaux ait insinué « qu'il venoit « d'un Ecossais nommé Béthun, et non de la maison des

(1) Il était né en 1566 et avait épousé Charlotte Brabantine de Nassau, protestante zélée, fille du prince d'Orange, Guillaume de Nassau, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier.

(2) Sainte-Marthe : *Histoire de la maison de la Trémoille*, p. 247.

(3) Par contrat du 15 juillet : date citée aux factums contre l'évêque d'Orléans.

(4) Par une rencontre heureuse, ce même duc (Rosny) se trouve être issu de la race des anciens seigneurs qui ont possédé autrefois, avec tant de renom, cette terre de Sully. Estant véritable qu'*Anne de Melun*, dame de Rosny, son aïeule, descendait d'Adam, vicomte de Melun et de Jeanne de Sully, son épouse, laquelle était sœur de Henry, vicomte de Sully, grand bouteiller de France, en 1307. Duchesne, *Histoire de la maison de Béthune*, in-f°, p. 69.

« comtes de Béthune. » Rosny forma le projet de reprendre le grand nom et de recomposer la grande fortune de cette vieille maison de Sully, dont le riche héritage s'était partagé entre les nobles familles de La Trimouille et d'Albret.

Le prix de la baronnie de Sully et des seigneuries de Saint-Gondon et de Molinfrou qui en dépendaient fut de 126,000 livres (1). En même temps, le ministre achetait de Charles de Gonzagues de Clèves, duc de Nevers, alors détenteur des anciens domaines des d'Albret, les terres d'Orval, d'Epineuil, de Bruères, de la Chapelle-dam-Gilon et de Boibelle qu'il joignit à la baronnie de Sully : il réunissait ainsi dans sa main presque tout ce qui avait composé la fortune territoriale des anciens Sully (2), et ses domaines s'étendaient jusqu'aux portes de Jargeau (3). Le prix de ces nouvelles acquisitions fut de 210,000 livres.

Toutes ces sommes furent payées par le ministre sur le montant d'une gratification annuelle de soixante mille livres que le roi lui donnait, à la charge d'en employer les deniers en acquisitions d'immeubles (4). Henri IV connaissait les habitudes des surintendants et le faible du sien en particulier : il croyait par là faire la part du feu. Tout austère qu'on aime à se le représenter, Rosny n'était rien moins qu'un puritain et, cédant lui-même à des habitudes qu'il condamnait chez les autres et qu'à la fin il réprima, il prélevait volontiers de forts pots-de-vin sur les concessions de fermes et sur les grosses commandes qu'il faisait pour l'Etat.

(1) C'est le prix attesté par les factums contre l'évêque d'Orléans. Ce prix serait de 156,000 livres, s'il fallait en croire les *Œconomies*.

(2) M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. Ier, p. 69.

(3) C'est ce que dit Sully lui-même lorsqu'il parle de l'assemblée des protestants tenue à Jargeau, en 1608, et où il représenta le roi. *Œconomies*, t. VII, p. 415.

(4) *Œconomies*, t. VI, p. 334.

Un jour qu'il passait dans la cour du Louvre, il fit un faux pas en saluant le roi qui le regardait du haut d'un balcon. « Si le plus fort de mes Suisses, dit en riant le monarque, « avait autant de pots de vin dans la tête que celui-là en a « dans la poche, il serait tombé tout de son long. » L'anecdote, il est vrai, nous a été conservée par Tallemant; mais elle résume l'opinion de Henri IV qu'attestent d'autres témoignages contemporains, et c'est par là qu'elle mérite droit de cité dans l'histoire.

Quatre ans après les acquisitions que nous venons de relater, Henri IV, qui préparait une expédition contre le duc de Bouillon, chef du parti huguenot et allié des protestants d'Allemagne, se rendit un matin à l'arsenal; c'était là que logeait Rosny en qualité de grand-maître de l'artillerie. Le roi lui fit part de ses projets contre Sedan, ville forte qui appartenait au duc de Bouillon, et lui ordonna de préparer un équipage de siège « proportionné à la réputation de la « place et de celui qui était dedans. » Puis, comme il prévoyait que la goutte l'empêcherait de présider lui-même à cette expédition, il ajouta que c'était sur lui, Rosny, qu'il comptait pour conduire cette entreprise, et qu'il voulait que l'autorité de son général fût relevée par une dignité assortie à cette haute position. Rosny dut donc désigner au roi celle de ses terres à laquelle il désirait voir attacher le titre de duché-pairie.

Il désigna Sully. Les lettres d'érection furent signées deux jours après cette entrevue (12 février 1606) (1). Le jour où le nouveau duc vint, pour la première fois, prendre son siége à la grand'chambre, il n'y eut aucun des seigneurs de la Cour, si titré qu'il fût, qui se dispensât de lui faire cortège. Tous les princes du sang, le comte de Soissons excepté,

(1) On les trouve aux preuves de l'*Histoire de la maison de Béthune*, d'André Duchesne, p. 320.

assistaient à la séance. Soixante des assistants, choisis parmi les plus qualifiés, avaient été invités à venir, au sortir de la séance, dîner à l'arsenal où avait été préparé un magnifique festin « de chair et poisson. » Quand il arriva au logis, suivi de son noble cortège, Rosny fut bien surpris d'y trouver le roi lui-même, venu là pendant la cérémonie et déjà tout attablé.

— Monsieur le grand-maître, cria Henry IV, je suis venu au festin sans prier. Ferai-je un mauvais dîner ?

— Cela pourrait bien être, Sire, car je ne m'attendais pas à un honneur si excessif.

— Je vous assure bien que non, reprit le Béarnais ; j'ai visité vos cuisines en vous attendant, où j'ai vu les plus beaux poissons qu'il est possible et force ragoûts à ma mode. Et même, pour ce que vous tardiez trop, à mon gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de chasse, les plus fraîches que l'on saurait manger, et bu de votre vin d'Arbois, le meilleur que j'aie jamais bu (1).

V.

Les Constructions de Rosny.

Rosny était économe, mais sans parcimonie étroite. Son économie était celle de l'homme qui sait régler ses revenus afin d'en faire le meilleur emploi possible. Tout en blâmant les grosses dépenses que le roi consacrait à ses bâtisses, il bâtissait lui aussi, mais avec mesure et prévoyance. Il fit, au chef-lieu de son duché, de notables améliorations et restaura le château qui, après les siéges qu'il avait subis, avait

(1) *Œconomies royales*, t. VII, p. 35, édit. Petitot.

grand besoin de ces travaux réparateurs. Avant d'expliquer ce que furent ces restaurations, disons en quoi consistait le château de Sully lorsque le grand ministre en devint propriétaire. Cette description, que nous ferons du reste aussi sommaire que possible, aura l'avantage d'initier nos lecteurs à la connaissance du château actuel.

Ses dispositions sont celles de presque tous les châteaux bâtis en plaine postérieurement au XIIIe siècle. La forme est celle d'un parallélogramme, ou, pour être tout-à-fait exact, d'un trapèze. Deux côtés adjacents sont occupés par les bâtiments; les deux autres étaient défendus par des courtines couvertes sous l'une desquelles régnait une galerie, et par une tour de coin sous laquelle étaient les cachots et les oubliettes (1). Elle est aujourd'hui rasée presque au niveau du sol. La Loire venait battre le pied du donjon et de profonds fossés dans lesquels Rosny fit couler depuis les eaux d'une petite rivière, La Sange, entouraient les autres bâtiments et les courtines. Au fond de la basse-cour, entourée d'eau comme le reste, une porte et une poterne ayant chacune leur pont-levis étaient pratiquées près du bâtiment d'habitation et donnaient accès à la cour centrale. Le visiteur, arrivé dans cette cour, devait, pour pénétrer dans le donjon, franchir un second pont-levis jeté sur un fossé et une porte défendue par deux tourelles dans l'une desquelles se trouvait l'escalier.

Ce donjon, qu'on appelait le gros château, est un vaste parallélogramme flanqué à chacun de ses quatre angles d'une tour aujourd'hui démantelée. Il est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages ; le second communiquait

(1) Cette tour ne plongeait pas, comme à présent, dans les eaux de la petite rivière de Sange, qui fut amenée là par Rosny ; elle se liait au solide édifice bâti par les évêques d'Orléans pour commander le pont et d'où relevait la seigneurie de Sully.

aux chemins de ronde. Une salle qui passait pour la plus vaste qu'il y eut en France et que chauffait une immense cheminée pratiquée dans le pignon de l'ouest à gauche, occupait tout le premier étage (1). Elle est aujourd'hui coupée par un mur de refend. C'était là que siégeait le tribunal.

L'habitation ordinaire du châtelain n'était pas dans le donjon, mais bien dans le petit bâtiment à gauche de la porte d'entrée et dans la tour qui le termine, la seule qui ait gardé son couronnement. Dans l'origine, tous les jours étaient pris sur la cour intérieure : ce fut Sully qui perça les fenêtres qui donnent sur les fossés. De cette tour partait une galerie qui allait rejoindre la tour de coin, dite des oubliettes.

A quelle époque remontaient ces diverses constructions? C'est une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre avec précision. Deux pièces inscrites au catalogue du baron de Joursanvault indiquent qu'en 1411 le château de Sully fut assiégé (sans doute par les Bourguignons) et en partie détruit, et que l'année suivante on procéda aux réparations ainsi qu'à l'inventaire du mobilier (2). Le maître de Sully était alors Georges de La Trimouille et nous admettons en effet que le bâtiment d'habitation dont nous venons de parler peut remonter à son époque. Mais le donjon est probablement d'une date un peu postérieure. Ce vaste édifice, qui a sans doute succédé aux constructions des premiers barons de Sully, dénote, dans ses parties principales, un monument de la seconde moitié du XVe siècle et serait alors l'œuvre de

(1) M. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. de l'Arch. française*, t. III, p. 162.

(2) On lit ce qui suit au tome II, p. 141 et 142 de ce catalogue : Siége du château de Sully ; — pionniers, charpentiers envoyés au château avec les gens de guerre : 1411. — Et sous la date de 1412 Réparations faites au château de Sully ; inventaire du mobilier.

Louis II de La Trimouille, le héros de Saint-Aubin et de Pavie, ou celle de Louis Ier, son père.

Ces explications données, voyons quelles améliorations Maximilien de Béthune apporta à son château dont il respecta le plan primitif. L'abbé de l'Ecluse a donné un aperçu de ces travaux dans un chapitre supplémentaire placé à la fin de ses Mémoires de Sully et qui mérite toute croyance, car il a été rédigé, il y a un peu plus d'un siècle, d'après des documents communiqués par la famille.

« Il embellit, dit-il, les dehors de Sully par des jardins dont les plants sont les plus beaux du monde et par un canal fort long et fort large qui s'entretient d'eau vive par le moyen de la petite rivière de Sange qu'il y fit passer et qui, de là, va se perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les bassins et jets d'eau dont ces jardins étaient remplis : la machine subsiste encore (1745) ; mais on a laissé périr toutes ces pièces d'eau (1).

« A l'égard du château, il le fit couvrir d'ardoises ; il en fit boiser, peindre et dorer presque tous les appartements, et pratiquer dans l'épaisseur des murs les galeries qui prennent depuis le petit corps de logis de l'entrée jusqu'au gros château. (Ces galeries sont aujourd'hui remplacées par un bâtiment assez vaste, mais sans caractère, qui date de la fin du règne de Louis XV). La basse-cour et une seconde basse-cour qu'on appelle autrement le petit parc sont encore son ouvrage. Il y a, dans cette seconde cour, plusieurs éminences ou monceaux énormes de terre qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense, qui n'est d'aucune utilité, qui produit même un effet fort désagréable, a de quoi surprendre ceux qui ne savent pas que le duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister

(1) On ne les a pas rétablies depuis; il n'y a plus trace de la machine, et les jardins sont eux-mêmes fort abandonnés.

une infinité de pauvres qui demandaient du travail dans un temps de cherté.

« La collégiale de Saint-Ythier était anciennement une petite église qui touchait presque au château; il la fit transporter au milieu de la ville; ou plutôt, il en fit, à ses frais, une très-belle église, couverte d'ardoises, sans parler de plusieurs autres ouvrages dont cette ville lui a l'obligation, entre autres d'un Hôtel-Dieu qu'il y fonda (1). »

Nous bornons là cette citation et nous rejetons en note d'autres détails relatifs au château qui nous occupe et qui, pour la plupart des lecteurs, seraient dénués d'intérêt (2).

(1) *Mémoires de Sully*, t. III, p. 368 de l'édit. in-4°. L'abbé de l'Ecluse se trompe très-probablement sur le fait de l'Hôtel-Dieu. Un des administrateurs de cet établissement nous a certifié qu'il y existe des titres établissant qu'il existait bien avant Rosny.

(2) Un certain Chastignier, chroniqueur indigène et contemporain du grand Sully, dans un recueil aussi énorme qu'indigeste, resté manuscrit à juste titre et intitulé : *Sommaire des temps depuis la création du monde jusqu'en l'an* 1623, attribue à Rosny la construction de la tour dite de Béthune dont « le grand maistre, dit-il, posa la première pierre « entre le chasteau et la ville » et celle de la grande muraille du parc destinée à préserver le château des inondations.

Ce dernier travail fut sans doute entrepris après la grande inondation d'octobre 1608 qui emporta le pont de Sully et où le duc faillit perdre la vie en portant secours aux inondés. *L'Estoile*, coll. Petitot, t. XLVIII, p. 180; l'abbé Pataud, *Histoire manuscrite d'Orléans*, p. 453, *Mss. de la bibliothèque d'Orléans.*

Quant à la tour de Béthune, nous estimons que Pierre Chastignier s'est trompé en l'attribuant à Rosny et en fixant à l'année 1605 la date de sa construction. Nous eussions volontiers passé sous silence ces erreurs si quelques écrivains qui se sont occupés de Sully (M. Edouard Fournier, *Album archéologique*, M. Vergnaud, *Album du département du Loiret*) ne les avaient partagées et reproduites, attribuant ainsi à l'œuvre diffuse de Chastignier une valeur et une autorité qu'à notre avis elle est loin d'avoir. Un document authentique rédigé par le notaire de Rosny nous paraît de nature à lever toute

C'est un malheur inhérent à toute description qu'il faille, pour la bien comprendre et s'y intéresser, connaître déjà l'objet décrit et quelquefois même la lire en sa présence. La forme littéraire ne saurait ici relever l'aridité du sujet. Le château de Sully en effet manque de pittoresque. Il n'est pas, comme la plupart des grandes demeures féodales, perché au sommet d'une montagne aux pieds de laquelle se

incertitude sur le point dont il s'agit. Nous l'avons découvert dans l'étude de M. Pandevant, notaire à Sully, homme aussi aimable qu'instruit, lequel a mis à notre disposition, avec la plus cordiale obligeance, tous les renseignements qu'il a en sa possession, comme successeur de Pichery, notaire de Rosny. Ce document est un des devis des travaux que le ministre voulait faire exécuter à son château. Il porte la date du 22 juin 1639 : on y lit ce qui suit :

« Il faut abattre la tour où est à présent l'imprimerie jusqu'au rez-de-chaussée et icelle relever de quatre thoises de hauteur de muraille qui aura deux pieds et demi d'espoisseur; dedans laquelle sera fait trois fenestres en forme de vitres d'église, lesquelles auront de largeur chacune cinq pieds et de hauteur quinze pieds, qui seront faites de pierre de Briare.

« Plus, faut faire une arcade aussi de pierre de Briare *pour servir à entrer de la galerie dedans la tour*, laquelle sera pratiquée de la plus grande largeur et hauteur que le lieu le pourra permettre. »

Nous nous bornons à ce court extrait d'où ressortent, outre les deux points que nous voulions établir, d'autres renseignements intéressants.

On y trouve d'abord la preuve qu'il existait à Sully une imprimerie, ce qui confirme le fait, contesté par quelques bibliographes, de l'impression dans ce château des premiers volumes des *Œconomies*. Sully se borna à relever de quatre toises la tour où était cette imprimerie et ces travaux n'eurent pas lieu en 1605, mais en 1639.

On y voit, de plus, que les fenêtres de la tour n'étaient pas carrées, comme aujourd'hui, mais *en forme de vitres d'église*. Celles du bâtiment voisin, qu'on appelait le petit château, avaient la même forme : elles étaient arrondies et légèrement ogivales, comme il est encore facile de s'en assurer en visitant le salon de M. le comte de Béthune.

Ce document établit enfin qu'il existait une galerie communiquant de la tour de Béthune où était l'imprimerie à la tour du coin dite des Oubliettes, située à l'angle d'intersection des courtines.

déroule quelque vallée riante ou sauvage, quelque villa agréablement groupée sur les flancs de la colline. Il est bâti sur un terrain plat, de niveau avec la Loire qui, même, ne bat plus aujourd'hui ses murailles, séparée qu'elle en est, par une levée moderne. Le donjon qui fait face au fleuve est un lourd quadrilatère à fenêtres carrées, flanqué d'une tour à chaque angle, ceinturé de machicoulis, mais à peu près dépourvu de style et d'ornementation. Ce n'est plus un édifice intact et ce n'est pas encore une ruine. Trois de ses tours ont perdu leur couverture en poivrière; la quatrième, effondrée, béante et à demi-croulée est comme coupée en deux de haut en bas par quelque sabre de géant. Ce n'est pas l'épée de Roland qui a fait cette œuvre de destruction, c'est le canon révolutionnaire tiré par l'un des derniers ducs sur sa propre demeure, dans l'intérêt de sa conservation individuelle.

Le petit château, réuni au gros par un bâtiment du temps de Louis XV qui fait disparate avec ses deux voisins, présente une étroite façade à machicoulis où l'œil distingue encore les larges baies cintrées tracées par la main du grand Sully et bouchées en partie pour faire place à des fenêtres carrées. La tour de Béthune qui le termine à l'angle sud-est, quoiqu'elle soit la seule intacte du château, n'a rien de la puissance et de l'imposante solidité qui distinguent les forteresses féodales. On sent qu'elle date d'une époque où le seigneur n'avait plus rien à craindre de ses voisins ni de la royauté. Tout infatué de ses droits seigneuriaux, tout féodal qu'il était dans ses allures, Rosny n'avait rien d'un haut baron du quatorzième siècle. Il précédait Richelieu et, loin de relever les nids des vautours du moyen-âge, il aidait volontiers son maître à les abattre. Aussi jeta-t-il à bas sans pitié, dès les premiers temps de sa prise de possession, l'édifice bâti par les évêques d'Orléans qui fermait une partie de la cour à l'ouest et fit-il passer une petite

rivière sur ses ruines (1), donnant ainsi à l'intérieur de sa résidence l'air, la vue, les lointaines perspectives qui lui manquaient, mais lui retranchant par cela même ce caractère propre à la forteresse féodale qui est d'être fermée des quatre côtés et inaccessible de toutes parts. Sully, alors au faîte de sa grandeur, surintendant des finances, grand voyer, grand maître de l'artillerie, gouverneur de plusieurs provinces, se croyait bien mieux défendu par ses titres que par les remparts d'une forteresse. La mort du roi et les guerre de religion se chargèrent de le détromper.

VI.

Henri IV a-t-il habité Sully?

« Tout près de la tour de Béthune se trouvait la chambre « qu'habitait Henri IV dans ses trop rares visites au châ- « teau de son ami. Cette grande salle, située au premier « étage, a conservé tous ses anciens ornements. »

Ainsi parle M. Edouard Fournier dans une courte notice sur le château de Sully (2). M. Fournier est auteur d'un livre plein de recherches savantes et agréables destinées à redresser une foule de faits, de mots et d'anecdotes tenus pour parfaitement avérés par l'histoire qui met trop souvent la vraisemblance à la place de la vérité. Il eut bien fait, nous le croyons, d'exercer son pyrrhonisme habituel sur ces prétendus séjours de Henri IV à Sully. Il faut dire à la décharge de M. Fournier que ce fait est une tradition chère

(1) Il lui substitua toutefois une courtine assez basse, combinée de façon à ne point masquer les vues du premier étage.

(2) *Album archéologique*, p. 4.

à tous les habitants de Sully. C'est pour eux parole d'Évangile, et le concierge du château, pour corroborer la tradition, montre aux visiteurs la chambre où couchait le bon roi.

On va voir pourtant que rien n'est moins certain que ces séjours de Henri IV à Sully. Nous avons fait de consciencieuses recherches sur ce point et nous sommes arrivé à nous convaincre non-seulement que le monarque ne fit pas, comme le dit M. Fournier, de rares visites à Sully, ce qui en suppose au moins deux ou trois, mais que le seul et unique voyage qu'il médita d'y faire n'eut probablement pas lieu (1). Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès : elles ne sont pas, comme on va le voir, dénuées d'intérêt historique.

C'est en 1606 que Henri IV forma le projet d'aller rendre visite à son ministre. Ce projet est constaté par deux témoignages contemporains.

Le premier, et le seul que M. Fournier ait connu, est celui de Malherbe. Ce poète avait été invité à venir à Fontainebleau assister au baptême du dauphin, baptême que le roi n'avait pas voulu faire à Paris, à cause de la peste qui désolait alors la capitale.

Malherbe écrit de Fontainebleau à son ami Peiresc, le 5 octobre 1606 :

« Demain, nous allons à Nemours, puis à Montargis, puis à Briare, *puis à Sully*, et enfin en tant de lieux que je ne sais où j'en suis. La peste de Paris serait bien plus supportable que toutes ces incommodités. »

Le second est celui de M. de La Force, capitaine des gardes, alors de quartier, qui écrivait le dix-sept octobre à sa femme :

(1) C'était aussi l'opinion de M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut. Ce savant et regrettable éditeur du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, consulté par nous, s'est rangé à cet avis.

« Leurs Majestés partirent hier d'ici (de Fontainebleau), pour faire un voyage de huit ou dix jours, et vont jusqu'à Briare pour visiter le canal qui se fait afin de joindre les deux rivières, et crois qu'elles passeront à Sully, chez M. le duc de Sully (1). »

Ainsi le départ de Fontainebleau pour Montargis, annoncé d'abord pour le 6 octobre, n'eut lieu que le 16 du même mois. On voit par une lettre de Henri IV à Madame de Monglat, gouvernante des enfants de France, qu'il coucha le 19 octobre à Nemours (2). Le 22 du même mois, il est à Montargis où il écrit à ses très-chers et bons amys, les sieurs Estats généraux des provinces unies des Pays-Bas (3). Il y est encore le 23, comme il appert de deux lettres, l'une du prince lui-même à sa maîtresse, la marquise de Verneuil (4), et l'autre du duc de Sully au lieutenant de Blois, toutes deux datées de Montargis, le 23 octobre (5).

Mais on peut supposer du moins que le voyage du roi à Briare, annoncé par M. de La Force, eut lieu le 26. On lit, en effet, dans une lettre de ce dernier à sa femme, écrite de Montargis et datée du 25 :

« Le roi fut hier à la chasse. Le cerf nous mena si loin qu'il en a couché dehors au village, et en est revenu ce matin à dix heures. Il ne se parle plus de contagion. Cette demeure ici est fort belle, en beau pays. Le roi ira *demain ou après-demain* jusquà Briare, voir l'ouvrage du canal qui doit faire joindre la rivière qui va à Lyon avec la rivière de Loire. La reine l'attend ici. »

(1) *Mémoires de La Force*, t. Ier, p. 441.

(2) *Recueil des lettres missives de Henri IV*, dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, t. VII, p. 19.

(3) Même recueil, t. VII, p. 20.

(4) *Idem*, p. 21.

(5) *Œconomies*, t. VIII, p. 141, édit. Petitot.

On voit qu'il n'est plus question d'aller à Sully. Mais, au moins, le roi est-il parti pour Briare le 26 ou le 27, suivant l'indication précise contenue dans la lettre de son capitaine des gardes ? Il n'y est pas allé la 27, car ce jour-là il écrit à la grande duchesse de Toscane une lettre datée de Montargis (1), et quant à la journée du 26, il la passe sur la route de Montargis à Nemours, courant au-devant de la marquise de Verneuil, partie ce jour-là même à neuf heures du matin de Courances, petit village situé sur la limite des départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Il lui écrit en effet le 25 octobre :

« Mon cher cœur, je ne fauldray d'estre *demain* à six heures et demie ou sept entre vos bras : ne vous levés pas plus tost, car quant vous partirés à neuf heures de Courance, c'est assés (2). »

La cour dut quitter Montargis le 30 octobre ou le 31 au plus tard (3). On a sur ce point le témoignage de Bassompierre qui nous apprend qu'elle revint vers la Toussaint à Fontainebleau (4), et celui de Malherbe qui écrit le 9 novembre à Peiresc que le roi, à cette date, est déjà depuis huit jours à Paris.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur l'emploi des journées du 28 et du 29 octobre, et ces deux jours sont, comme on voit, les seuls pendant lesquels le voyage de Briare et de Sully ait pu s'effectuer. Mais, d'une part, Bassompierre parle de la résidence de Henri IV à Montargis comme d'un séjour continu, non coupé ni interrompu par

(1) *Lettres missives*, t. VII, p. 899.

(2) *Idem*, même volume, p. 22.

(3) Elle y était encore le 30 : c'est ce qui résulte d'une lettre de Henri IV à M. de Fresnes-Canaye, son ambassadeur à Venise, en date, à Montargis, du 30 octobre, *id. ibid.*

(4) *Mémoires de Bassompierre*, t. XIX, p. 368, coll. Petitot.

un voyage. « Il s'alla, dit-il, *tenir* à Montargis. » D'un autre côté, si l'on veut bien réfléchir qu'à cette époque la cour mettait plus de quatre jours à aller de Fontainebleau à Montargis, puisque, partie le 16 de la première de ces villes, elle n'était encore le 19 qu'à Nemours, ainsi que nous l'avons vu plus haut, on se demandera comment Henri IV aurait fait en deux jours, tant à l'aller qu'au retour, les deux fois seize lieues qui séparent Montargis de Sully, et comment il aurait encore trouvé moyen, dans ce court espace de temps, d'inspecter les travaux du canal et de faire une visite à son ministre. Cette visite, il faut évidemment la supposer assez longue et d'une durée suffisante pour expliquer le déplacement et le long détour qu'elle imposait au roi.

Comment comprendre d'ailleurs qu'un tel honneur fait par le roi à un de ses sujets soit demeuré inaperçu des contemporains ? Comment ceux qui ont relaté le projet auraient-ils négligé d'en mentionner l'exécution ? Comment ni Bassompierre, ni M. de La Force, capitaine des gardes alors en quartier, ni aucun des nombreux rédacteurs de mémoires de cette époque, si féconde en écrits de cette nature, n'en ont-ils tenu note ? Comment admettre surtout que Sully lui-même se soit tu sur un événement si glorieux pour lui, si bien fait pour chatouiller sa vanité, alors qu'il se fait rappeler avec tant de complaisance toutes les visites que son maître lui a faites tant à Rosny qu'à l'Arsenal ? Comment un pareil honneur serait-il sorti de sa mémoire ? Comment ses secrétaires n'auraient-ils pas trouvé sur cette illustre visite quelques notes ou renseignements dans ces *petites hormoires vertes* du cabinet de derrière où le ministre déchu mettait en liasse tous ses papiers (1). (*Œconomies*, t. VII, p. 87.)

(1) Le prétendu séjour de Henri IV à Sully n'ayant d'autre fondement historique que les lettres de Malherbe et de La Force, en date

Concluons donc que si le voyage à Sully fut en effet médité et annoncé comme l'attestent Malherbe et M. de La Force, les présomptions les plus graves, les vraisemblances les plus pressantes, indiquent qu'il resta en projet. Il existe dans les mémoires de Villeroy un passage qui jette du jour sur ce revirement, fort habituel, à ce qu'il paraît, au Béarnais. C'est celui où ce ministre remarque que les voyages dont on formait le projet n'étaient presque jamais réalisés, en sorte qu'il suffisait presque d'entendre annoncer que la cour irait quelque part pour qu'on fût à peu près assuré qu'elle n'irait pas.

Cependant, toute tradition, même erronée a son filon de vérité. Il y a eu longtemps au château de Sully, un ap-

toutes deux de 1606, on comprend que notre démonstration et nos recherches n'ont pas besoin de s'étendre à d'autres années. Il faut se rappeler d'ailleurs que la terre de Sully ne fut érigée en duché-pairie qu'au mois de février de cette même année 1606. De plus, l'itinéraire des rois de France (ap. pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, Paris, 1759, in-4°, t. 1er) depuis l'année 1602, époque où Rosny devint propriétaire de Sully jusqu'au 14 mai 1610, date de la mort de Henri IV, ne relate aucun séjour de ce prince à Sully (ce qui, par parenthèse est encore un puissant argument en faveur de la thèse que nous soutenons) et n'en relate que deux à Montargis, celui d'octobre 1606 dont nous parlons et un autre dans l'automne de 1605.

Henri IV revenait alors de son expédition en Limousin où il avait fait tenir les Grands jours. On peut suivre son itinéraire dans le tome VI du *Recueil* de ses lettres missives et dans l'itinéraire des rois de France cité plus haut. Il partit de Limoges le 24 octobre ; il était le 28 à Châteauroux ; il passa par Vatan, Vierzon, Aubigny. (Lettre du 26 octobre à la reine, p. 558.) C'est de cette dernière ville qu'il vint à Montargis d'où il dut partir de suite pour Fontainebleau, car on voit par les Mémoires de Sully (t. VI, p. 291), qu'il y était le 31 octobre, n'ayant mis que trois jours pour venir de Châteauroux. Sully d'ailleurs n'accompagnait pas le roi ; il était resté à Limoges pour payer et licencier les troupes. On comprend que, revenant d'une expédition, Henri IV ne se détournait pas de sa route pour aller en partie de plaisir chez son ministre et chez son ministre absent. On voit d'ailleurs par ses lettres qu'il était malade de la diarrhée.

partement dit de Henri IV ; tel est sans doute le seul fondement de celle qu'on conserve si précieusement dans cette petite ville et qui est d'ailleurs bien antérieure à la publication, encore assez récente, des lettres de Malherbe à Peiresc et des Mémoires de La Force. Voici l'appartement de Henri IV, comment ne pas conclure qu'il a habité la chambre qui porte son nom?

Si les habitants de Sully avaient connu et lu avec attention la phrase où l'abbé de l'Ecluse parle de cet appartement, ils se seraient évité une erreur bien naturelle.

« L'appartement principal du château, dit cet écrivain, est celui que Sully y fit accommoder *en mémoire* de Henri-le-Grand et qu'on appelle pour cela l'appartement du roi (1). »

Ainsi l'appartement dont il s'agit n'était point destiné au logement du roi. Ce n'est qu'après la mort de ce prince et pour perpétuer son souvenir que Sully le fit *accommoder*. C'était un monument durable de sa reconnaissance envers le maître qu'il regretta jusqu'à la fin de ses jours, analogue à celui qu'il disposait à la même époque dans la grande salle du château de Sully.

« Il voulut, ajoute en effet l'abbé de l'Ecluse, laisser un autre monument de sa reconnaissance envers ce prince dans la grande salle de Sully. Cette salle qui, après celle de Montargis, est la plus grande qui soit en France, a vue sur la Loire. Henri IV y est peint dans un tableau de la première grandeur, sur un parfaitement beau cheval alezan : c'est, de toutes les figures de ce monarque, la plus parfaite et la plus ressemblante. Ce tableau sert à décorer la cheminée qui est extraordinairement grande, toute incrustée de menuiserie, et couverte, tant en face que sur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème et une

(1) Supplément, t. III, p. 369.

devise, ayant rapport soit au roi, soit au duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque chose de singulier. Il est en face et représente le soleil, jetant une lumière faible et pâle : au-dessous paraît la lune, aussi brillante que le soleil l'est peu, et, plus bas, la terre qui semble obscurcie par ce grand éclat de la lune. C'est le seul de ces emblèmes qui n'ait point de devise, et cette affectation achève de prouver qu'il renferme quelque chose de mystérieux. »

Voilà donc qui est entendu : la grande salle du château de Sully et l'appartement du roi, décoré d'emblèmes et d'ornements pareils à ceux de cette grande salle, étaient deux monuments analogues et contemporains, destinés, dans la pensée du duc de Sully, à lui rappeler constamment le souvenir du grand homme dont il avait été l'ami et à perpétuer le témoignage de sa reconnaissance et de ses regrets.

VII.

La vie de Rosny à Sully. — Ses procès.

Ces regrets durèrent autant que sa vie : le coup en effet était de ceux dont un grand politique comme était Sully ne se console pas. Il assistait, encore plein de sève et d'années, à l'écroulement de l'œuvre à laquelle pendant si longtemps il avait coopéré. Les grands projets qu'il avait préparés ou réalisés en commun avec son maître, les canaux, les manufactures, les magnaneries, toutes les créations de son génie étaient mises en oubli : les millions qu'il avait rassemblés à l'Arsenal étaient au pillage. L'aristocratie des princes et des grands officiers jetait un cri de triomphe sauvage sur le cadavre de la monarchie absolue morte avec Henri IV. « Le temps des rois est passé, celui des grands et des princes est revenu, » c'était le cri universel (1). Chacun ne

(1) C'est le langage de Sully lui-même.

songeait « qu'à se faire bien valoir, » et à profiter de l'inexpérience de la régente, de la vanité de ses favoris, de l'incapacité de ses ministres et du désordre général, pour tirer à soi les plus gros morceaux.

On comprend, en présence d'un tel spectacle, l'attitude sévère et réprobatrice de l'ancien ministre et les longs efforts qu'il tenta pour conjurer ce naufrage général de toutes les conquêtes d'un long règne. Et quand enfin les passions liguées contre lui précipitèrent sa chute, on comprend son isolement hautain, ses douloureux retours sur le passé, l'amer plaisir qu'il trouvait à s'entourer des souvenirs de l'époque où la France, grâce à lui, avait été si forte et si glorieuse. De là ces monuments élevés à Henri IV, ces souvenirs, ces devises, ces emblèmes partout reproduits dans ses châteaux ; de là ce cartouche de la grande salle de Sully dont l'abbé de l'Ecluse a feint de ne pas comprendre l'allégorie et qui représente sans doute la terre souffrant de l'obscurité du soleil, qui est le roi, et à laquelle, toute brillante qu'elle est, la lune qui symbolise la régente et son entourage, ne communique ni éclat ni fécondité.

Cette opposition toutefois fut prudente et pleine de ménagements. Que Sully ait boudé le nouveau pouvoir, on n'en saurait douter ; mais il le montra peu, autant dans l'intérêt du parti calviniste qui le reconnaissait pour chef, que dans l'espoir longtemps caressé de redevenir nécessaire. Il avait conservé quelques-unes de ses grandes charges, considérées, à cette époque, comme une propriété : il était gouverneur du Poitou, grand-voyer, directeur de l'artillerie et des fortifications. Si donc il ne sut pas éviter cette fièvre de pessimisme qu'un spirituel académicien de nos jours appelle la maladie du pouvoir perdu, si sa retraite de Sully fut austère et morose, du moins ne fut-elle pas oisive. Il échappa à l'ennui qui dévore ces grandes existences le jour où l'inoccupation leur est imposée.

Il partageait tout son temps entre Sully qu'il habitait au printemps et à l'automne, et Villebon, en Beauce, où il passait l'été et l'hiver. Son état de maison était celui d'un prince; il avait conservé le train qu'il menait lorsqu'il était revêtu de tous ces titres qui occupent quinze lignes sur son épitaphe; mais l'ordre le plus parfait réglait cette grande existence. Ce luxe mêlé d'économie, c'était encore une sorte de tacite protestation contre les dissipations et la pénurie de la régence.

Il avait une garde composée de Français et de Suisses, des pages, des écuyers en grand nombre, des gentilshommes affectés à son service, des dames et des filles d'honneur attachées à la personne de la duchesse de Sully. Dans cette laborieuse et splendide retraite, il n'avait rien changé aux habitudes d'activité et de régularité qui lui permettaient autrefois de suffire à l'expédition de tant d'affaires. Eté comme hiver il était levé dès quatre heures et travaillait toute la matinée. Après avoir vaqué aux devoirs de ses charges, il s'occupait de ses devoirs domestiques, des contestations qui s'élevaient entre ses nombreux vassaux, et travaillait ensuite à la rédaction de ses Mémoires.

Il dînait ordinairement dans une vaste salle garnie de tableaux. Ces peintures représentaient les plus mémorables actions de la vie de Henri IV et de la sienne. Il n'y avait à sa table que deux fauteuils, l'un pour lui, l'autre pour la duchesse : les convives, tous d'un âge mur, et jusqu'à la princesse de Rohan, sa fille, n'avaient que des tabourets et des pliants. Dans une salle voisine, une autre table destinée à la jeunesse était tenue par son capitaine des gardes : « Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, disait-il à ceux qui s'étonnaient d'être exclus de la grande table; nons nous ennuierions les uns les autres. »

Le dîner fini, Sully partait pour la promenade. « Alors, dit l'abbé de l'Ecluse, on sonnait une grosse cloche qui était

sur le pont, pour avertir de sa sortie. La plus grande partie de sa maison se rendoit à son appartement et se mettoit en haie depuis le bas de l'escalier. » Ce dernier détail a son intérêt : il prouve que l'appartement du duc était au premier étage. Sa chambre à coucher était sans doute le salon actuel, sa salle à manger particulière le vaste salon qui se trouve à la suite de la galerie où fut depuis le théâtre : la seconde table était tenue dans cette galerie. Nous reprenons la citation :

« Ses écuyers, gentilshommes et officiers marchaient devant lui, précédés de deux Suisses avec leur hallebarde. Il avoit à ses côtés quelques-uns de sa famille ou de ses amis avec lesquels il s'entretenoit. Suivaient ses officiers aux gardes et sa garde suisse : la marche était toujours fermée par quatre Suisses. »

De temps en temps il s'arrêtait, prenait une grande médaille d'or à l'effigie de Henri IV qu'il portait suspendue à son cou par une chaîne d'or et de diamants : il la contemplait et la baisait respectueusement. Il ne la quittait pas même dans les rares occasions où il venait à la cour, non plus que son costume qu'il ne voulut jamais modifier ni plier aux modes nouvelles. Il semblait que le temps pour lui se fût arrêté le jour où Henri IV avait perdu la vie et lui le pouvoir.

Cet appareil féodal, ces airs de souverain, cette cour, cette mise en scène, tout cet orgueil puritain, toute cette exhumation du passé, soulevaient la verve satyrique de la jeune noblesse, et Sully s'en aperçut aux rires peu dissimulés qui l'accueillirent un jour que Louis XIII l'avait mandé à la cour (1). Tallemant-des-Réaux s'est fait l'écho de ces railleries :

(1) Sire, dit-il alors à Louis XIII avec sa rudesse ordinaire, je suis trop vieux pour changer d'habitude sur rien. Quand le feu roi, votre

« A Sully où il s'était retiré sur la fin de ses jours, il avait quinze ou vingt vieux puants et sept ou huit reitres de gentilshommes qui, au son de la cloche, se mettoient en haie pour lui faire honneur quand il alloit à la promenade, et puis le suivoient. Il entretenoit je ne sais quelle espèce de garde suisse. »

Qu'on ne s'étonne pas de ce langage. Sully, au jour de sa chute, n'était rien moins que populaire et ne fut nullement regretté. Son austérité, sa rudesse, ses mépris insultants pour la bourgeoisie, son dédain des misères populaires, ses airs rébarbatifs, pour employer l'expression de Tallemant, son orgueil même, sa gloire, comme on disait alors, et aussi sa sévère économie, tout cela l'avait rendu odieux aux grands et antipathique au peuple lui-même. « Sa disgrâce, dit l'Estoile, ne fut plainte de personne à cause de sa gloire. » De là ces moqueries sur son costume et sa manière de vivre, ces pasquinades, ces caricatures (1), à peine contenues lorsque le ministre était puissant et qui se déchaînèrent après sa chute. Cette injustice, ou pour mieux dire, cette sévérité des contemporains, poursuivit Sully dans sa retraite et il en resta quelque chose dans l'esprit public longtemps même après sa mort. M. Sainte-Beuve a très-judicieusement remarqué qu'il faut venir jusqu'au XVIIIe siècle pour trouver le Sully populaire, celui; non pas de la tradition, mais de la création et de la légende philosophique. On tomba alors dans l'excès opposé. Le Sully réel n'avait rien de commun assurément avec cette figure de

père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler auprès de sa personne pour s'entretenir avec moi sur ses grandes et importantes affaires, au préalable, il faisait sortir les bouffons.

(1) Le journal de l'Estoile en cite quelques-unes. Voyez notamment à la date de mai 1611, t. XLIX, p. 208 de l'édit. Petitot. Henri IV, du reste, au moment de sa mort, était aussi impopulaire que son ministre. Voyez sur ce point M. Théophile Lavallée, t. II, p. 33.

convention, d'une perfection un peu niaise, que le XVIII[e] siècle nous a léguée et que notre époque, si ennemie de l'entraînement et du parti-pris en histoire, n'est pas encore parvenue à effacer. Il était dur à tous comme à lui-même, superbe, avide, brutal, inflexible, dédaigneux pour les bourgeois, sans pitié pour le peuple. « Il veillait, a dit excellemment un historien, à la gestion des deniers publics avec la plus sévère économie ; il avait mis à fin toutes les voleries des courtisans, il arrêtait même les prodigalités du roi ; mais le peuple ne voyait que la lourdeur et la multitude des impôts ; il accusait le surintendant de tyrannie, il lui reprochait l'immense fortune qu'il avait acquise, ses 200,000 livres de pension, ses deux millions de biens ; il disait qu'il ne refusait rien à Henri qui dépensait 1,200,000 écus par an pour son jeu et pour ses maîtresses (1). » Comment s'étonner de l'impopularité d'un pareil homme et de la joie universelle qui accueillit sa chute ? Dans sa retraite même, il resta ce qu'il avait été, dur à ses vassaux et à tous ceux qui l'approchaient et ne fut nullement le Sully bonasse et pitoyable que l'abbé de l'Ecluse a tiré de son imagination.

« Son château de Sully, flanqué de tours, entouré de fossés pleins d'eau, défendu par un pont-levis, muni de donjons et de créneaux, était le siége d'une petite cour où rampaient, sous le maître, hommes d'armes et gens de robe, maître-d'hôtel et garde des plaisirs de Monseigneur. Là, le bailli, lieutenant-général civil, criminel et de police, donnait la torture aux accusés, laissait croupir au sein d'un cachot obscur, dans deux ou trois pieds d'eau, un patient enchaîné sur une planche mobile que l'arbitraire baissait ou élevait à volonté. Là, au dehors de la grande porte du château, chaque vassal venait à son tour, tête nue, sans épée ni éperons, après avoir demandé trois fois à haute et intelligible

(1) M. Théophile Lavallée.

voix si Monseigneur le duc était séant, rendre foi et hommage; et Monseigneur envoyait un fondé de pouvoir qui recevait la soumission du vassal. Là, juges et procureurs, grands-maîtres des eaux et forêts, officiers du grenier à sel exécutaient les ordres du très-haut et très-puissant duc; là s'accomplissait un envahissement continuel sur les droits et priviléges des petits vassaux, comme nous l'ont révélé les pièces authentiques de procès interminables (1). »

Il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau : Sully, en effet, était absolu dans ses volontés; la résistance la plus légitime lui semblait un outrage; il veillait avec un soin jaloux sur ses droits, même les moins établis, et se délectait dans les nombreuses procédures que leur conservation nécessitait. La chicane est une passion : c'est même, dit-on, avec la gourmandise, la dernière qui abandonne l'homme; elle grandit quand toutes les autres s'affaiblissent. Rosny y trouva une occupation pour sa verte vieillesse, un aliment pour son esprit condamné à l'inaction. Nous avons relevé dans l'étude de son notaire, à Sully, près de cinquante pouvoirs par lui envoyés dans tous les coins de la France pour soutenir ou intenter des demandes judiciaires. De ces nombreux procès, l'un des plus curieux et qui nous revient de droit comme touchant à l'origine et à la nature féodale de la terre de Sully, est celui qu'il soutint contre l'évêque d'Orléans, messire Nicolas de Netz.

VIII.

Le Miracle des quatre Barons.

La terre de Sully, nous l'avons dit, relevait de l'évêché d'Orléans. Son érection en duché ayant eu pour effet de

(1) Devassal, *Revue orléan.* d'après les doc. des Arch. du Loiret.

l'enlever à cette vassalité pour la placer sous la mouvance directe du roi, l'évêché devait être indemnisé des droits ou tenues féodales que cette érection lui faisait perdre. C'était d'ailleurs la condition expresse imposée à Rosny par les lettres-patentes qui lui conférèrent le titre de duc.

L'évêque d'Orléans, Messire Nicolas de Netz, demandait donc cette indemnité qu'il évaluait au tiers du prix de la terre. Il demandait de plus, et c'était là ce qui paraissait surtout toucher au cœur le nouveau duc, que ce dernier fût contraint à continuer, malgré la rédemption réclamée, certains devoirs qui, selon l'évêque, étaient de simple piété et dévotion.

Ces devoirs consistaient à porter, en compagnie de trois autres barons orléanais, chaque nouvel évêque d'Orléans à sa première entrée dans sa ville épiscopale, et à présenter, chaque année, à l'église cathédrale de cette ville, le 1er mai, veille de l'invention de la Sainte Croix, une gouttière de cire qui, dans l'origine, était du poids de 213 livres et demie, mais qui, avec le temps, s'était réduite à un enduit de cire appliqué sur une caisse de bois en forme de gouttière.

Ces deux obligations, selon l'évêque d'Orléans, avaient été contractées par l'un des anciens barons de Sully, en reconnaissance d'un miracle dont il avait été l'objet. Indépendantes de la mouvance féodale, elles devaient subsister, même après la rédemption de cette dernière.

Sully avait d'abord nié le miracle (1). Mais, depuis, il s'était ravisé, et, le trouvant utile à sa cause, il l'avait reconnu et même revendiqué (2). C'était l'évêque alors qui, sans nier le fait miraculeux, ce qui eût été une interversion de rôles par trop choquante, s'était du moins appliqué à en

(1) *Premier factum pour Messire Maximilian de Bethune, duc de Sully, contre Messire Nicolas de Netz, évêque d'Orléans, demandeur*, p. 9.

(2) *Second factum*, p. 9, et *troisième factum*, p. 2.

affaiblir la certitude en discutant les autorités qui l'attestent, et en réfutant, comme erronées, toutes les dates auxquelles Sully entendait le fixer. Pour l'intelligence de la contestation, il est indispensable de raconter brièvement ce miracle qui jouait un si grand rôle dans le procès et de dire sur quelles autorités s'appuyaient ses défenseurs.

Quatre seigneurs des environs d'Orléans, les barons de Sully, de Chéray-lès-Meung, d'Aschères et de Rougemont, dans une croisade entreprise contre les infidèles, furent faits prisonniers au milieu d'une grande bataille et condamnés à perdre la vie. Le 1er mai, veille du jour fixé pour leur exécution, étant étroitement enchaînés et même enfermés dans des coffres, ils eurent tous à la fois une inspiration divine. Ils réfléchirent que ce jour qui, pour eux, ne devait pas avoir de lendemain, était précisément celui où l'église cathédrale d'Orléans, dans le voisinage de laquelle ils demeuraient, solennise la fête de l'invention de la Sainte Croix, sous l'invocation de laquelle elle est placée. Tous quatre simultanément se vouèrent à cette église. Le fait était déjà par lui-même assez merveilleux, puisque, enfermés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient se communiquer leur dessein. Ce n'était là toutefois que la moindre partie du miracle.

Le lendemain, à Matines, les premiers chanoines de Sainte-Croix, qui pénétrèrent dans le chœur, aperçurent quatre grands coffres venus là sans qu'on sût d'où. Qu'on juge de leur surprise quand ces coffres ouverts laissèrent voir les barons encore liés et enchaînés ! C'est en reconnaissance de cette miraculeuse délivrance que les quatre barons s'obligèrent, pour eux et leurs succcesseurs, à porter chaque nouvel évêque d'Orléans à sa première entrée dans sa ville épiscopale, et à offrir chaque année, la veille de l'invention de la Sainte Croix, une gouttière de cire de leur pesanteur. Ils devaient la présenter eux-mêmes, ayant au cou une corde dont l'extrémité était attachée à la gouttière.

Tel est le miracle. Les preuves ou autorités qui l'attestent et qui furent invoquées dans le procès sont au nombre de trois : un manuscrit rédigé par un juge de La Ferté-Habert, du nom de Cousin, et qui contient la généalogie de la famille de Beauvilliers (c'est sa version que nous avons suivie); un autre manuscrit, intitulé *Rota fortunæ*, qui dépendait autrefois de la bibliothèque de l'antiquaire Paul Petau, grand-oncle du célèbre savant de ce nom; et, enfin, trois tapisseries appartenant jadis à l'église Sainte-Croix d'Orléans, et où le miracle de la délivrance des barons était représenté. Disons de suite que Mgr de Netz discuta ces trois preuves et en démontra parfaitement l'inanité : le miracle pour lui s'appuyait uniquement sur la tradition (1). Sa démonstration était si bonne que le savant Daniel Polluche qui, cent ans après, examina à nouveau les trois autorités invoquées, ne fit que reproduire ses arguments. Le premier manuscrit, en effet, est de la fin du XVI[e] siècle, le second n'est qu'un tissu de fables, et, quant aux tapisseries, la présence sur l'une d'elles d'un collier de l'ordre de Saint-Michel prouvait clairement qu'elles avaient été faites après l'année 1469, date de l'institution de cet ordre, qu'elles étaient ainsi de beaucoup postérieures au miracle et, par conséquent, sans autorité pour l'établir.

Sully, nous l'avons dit, avait d'abord nié le miracle. Il soutenait que cette obligation de porter le nouvel évêque, commune à beaucoup d'évêchés de France, était un signe de vasselage, que cette habitude remontait aux Romains qui avaient coutume de porter dans des chaires les empereurs et les magistrats, et qu'ainsi, cette obligation étant une charge féodale, s'anéantissait, comme toutes les autres charges analogues, par la récompense de la féodalité.

Tel était son premier système de défense; mais depuis,

(1) Page 32 de son Mémoire, en réponse aux *Factums*.

mieux avisé, il avait admis le miracle et il était même allé sur ce point plus loin que son adversaire. Dans son nouveau système, c'était le miracle qui avait déterminé un baron de Sully à soumettre sa terre à l'évêché : seulement il ajoutait qu'en se faisant ainsi vassal de libre qu'il était, ce baron avait lui-même réglé la loi et condition de sa vassalité, et l'avait restreinte aux deux obligations précises de porter le nouvel évêque et de présenter la gouttière de cire ; en sorte que la seule et très-minime récompense qui fût due à l'évêché pour l'érection de la terre de Sully en duché était celle de ces deux obligations.

Cette thèse, bien entendu, ne faisait pas l'affaire de M. de Netz. La délivrance du baron, disait-il, a bien pu être la cause des deux devoirs de piété auxquels il s'est soumis, mais n'est nullement la cause de la vassalité de sa terre, cette vassalité étant bien antérieure au miracle. De là l'utilité de déterminer exactement la date du miracle. L'évêque, en homme habile, ne s'avançait qu'avec précaution sur ce terrain de la chronologie, terrain dangereux parce qu'il offre toutes facilités à l'examen. Il laissait son adversaire s'y aventurer, et se contentait de le suivre pas à pas et de lui montrer ensuite ses erreurs et ses tergiversations. Si Rosny fixait le miracle à la fin du XII[e] siècle, M. de Netz lui ripostait aussitôt par un titre de 1066 que Rosny lui-même avait invoqué d'abord, et où Gilles de Sully se qualifiait vassal de l'évêché. Si Rosny, faisant un bond prodigieux en arrière, reportait le miracle au temps de saint Euverte, vers 385, l'évêque lui répliquait qu'à cette époque il n'y avait point encore de féodalité en France (1). Finalement, M. de

(1) *Mémoires touchant les factums du sieur Cholet, advocat, publiez pour Messire Maximilian de Béthune, duc de Sully, pair et mareschal de France, contre Messire Nicolas de Netz, conseiller du roi en ses conseils, évesque d'Orléans* (1640), p. 29 et 33.

Netz, sans rien affirmer sur ce point délicat, laissait entrevoir qu'il se rangeait à l'avis de Charles de la Saussaye, dans ses *Annales de l'Eglise d'Orléans*, livre alors dans sa nouveauté. D'après cet écrivain, le miracle de la délivrance des barons aurait eu lieu au temps de la première croisade de Saint Louis et après la bataille de la Massoure (6 février 1250). Guillaume de Bussy, alors évêque d'Orléans, suivit Saint Louis dans cette expédition. C'est le seul évêque d'Orléans qui se soit croisé, et les barons, ses vassaux, durent le suivre à l'armée, comme c'était leur devoir (1). M. de Netz tirait de là un double argument en faveur de sa thése : il en inférait que les barons étaient déjà à cette époque vassaux de l'évêque, puisqu'ils le suivaient à la guerre, et que les deux redevances déterminées par le miracle étaient différentes de la vassalité et non anéanties par la récompense payée pour cette dernière.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur ce long procès où, de part et d'autre, des trésors d'érudition furent dépensés. Polluche, qui l'a examiné en 1734, s'est rangé à la première opinion de Sully. Il a montré que les deux redevances, celle du port de l'évêque et de l'offrande de la gouttière, partaient de la même source et tiraient leur origine du vasselage des barons de Sully envers l'évèché d'Orléans (2). Rosny mourut sans avoir vu terminer cette curieuse contestation, et nous ignorons même si elle fut jamais définitivement vidée. Ce qui est certain et ce qui résulte d'un procès-verbal imprimé par Polluche, c'est qu'en 1728 le seigneur de la terre de Sully offrait encore une gouttière de cire à l'église cathédrale d'Orléans. Cette obligation, comme celle de porter le nouvel évêque, ne prit fin sans doute qu'à la Révolution.

(1) *Mémoires touchant les factums*, p. 36.

(2) *Dissertation sur l'offrande de cire appelée les Gouttières*, p. 19 et 20.

IX.

Siége de Sully par le prince de Condé.

Nous avons montré le Sully véritable, le surintendant rébarbatif et si détesté du peuple, que les paysans s'amusaient à couper les ormes dont il avait planté les grands chemins, en disant : c'est un *Rosny*, faisons-en un *Biron* (1). Hâtons-nous toutefois d'ajouter que ses défauts, qui sont pour partie ceux de son époque, n'ôtent rien à ses côtés excellents et vraiment méritoires, à sa droiture, à la fermeté de son caractère, à son amour du bien public, à ses grandes vues, à la valeur de ses réformes. Ils expliquent seulement son impopularité.

On va voir comment les haines politiques et religieuses mirent à profit cette impopularité. S'ils ne se fussent sentis soutenus par l'opinion publique, les conseillers de Louis XIII n'eussent pas sans doute osé former contre un homme jadis si puissant l'entreprise que nous allons raconter, et dont le château de Sully fut le théâtre et la victime.

Le jour même où il était venu présenter ses compliments de condoléance à celle que le couteau de Ravaillac venait de faire veuve, Sully avait dit, en sortant du Louvre : « Nous « allons tomber dans la faction contraire à celle de « France; partant c'est aux bons Français à songer à eux, « et surtout aux Huguenots (2). » La conduite de la régente, celle de la féodalité renaissante qui se disputa l'héritage de Henri IV, justifièrent bientôt ce mot prophétique.

(1) Tallemant des Réaux, t. Ier, p. 71. Allusion au supplice de Biron qui fut décapité. — On sait que c'est Sully qui eut, le premier, l'idée de planter les grandes routes.

(2) *Œconomies*, t. VIII, p. 401.

Après le traité de Brissac et le rétablissement par la force de la religion catholique en Béarn, les Huguenots, menacés dans leurs plus chers intérêts, durent se préparer à la guerre. Louis XIII avait à peine repassé la Loire que la moitié du Midi se souleva. Les calvinistes se réunirent à La Rochelle et posèrent les bases de ce qu'ils appelèrent « la loi fondamentale de la république des églises réformées de France et de Béarn. » Ces églises, au nombre de 722, furent divisées en huit cercles présidés par des chefs chargés du gouvernement civil et militaire. C'était une véritable république calquée sur le plan des Provinces-Unies. Le duc de Rohan fut l'un de ces chefs; c'était le gendre de Sully et l'objet de l'estime générale du parti. Toujours prudent, Sully, quoique présent à La Rochelle, avait décliné cet honneur. Il n'était venu dans cette ville que pour dissuader son parti d'entreprendre une guerre qui n'avait aucune chance de succès, et il se flatta un moment d'y avoir réussi, « partie par ses raisons, partie par son autorité, partie par « son argent. (1) »

Il n'osa pas toutefois désapprouver complètement la levée de boucliers de ses coreligionnaires. Pendant le voyage que Louis XIII fit en Touraine et en Poitou pour réduire les réformés, Sully se retira dans le Querci où il possédait des terres considérables. Il avait laissé le commandement de son château de Sully à un lieutenant du nom de Buziou. Un autre capitaine, nommé Boubier, était chargé de défendre Jargeau dont Sully était demeuré gouverneur. C'était l'une des places de sûreté accordées aux protestants par l'édit de Nantes. L'ancien ministre avait si bien fortifié cette petite ville et le faubourg de Saint-Denis-de-l'Hôtel, qui lui fait face de l'autre côté de la Loire, que les calvinistes

(1) Morceau écrit par un officier protestant qui était dans La Rochelle pendant le siége. A la fin des *Œconomies*, t. IX, p. 365.

se glorifièrent un moment de posséder le dessus du fleuve depuis Orléans jusqu'à La Charité : c'était un moyen de couvrir son château, situé à cinq lieues au dessus de Jargeau. Il croyait donc pouvoir sans crainte s'éloigner pendant quelques mois de ce poste important.

Par malheur, il avait laissé à Sully Rachel de Cochefilet, sa seconde femme, avec laquelle il faisait assez mauvais ménage, s'il faut en croire les commérages de Tallemant. Les protestants étaient alors traqués sur tous les bords de la Loire par les efforts du prince de Condé, du duc de Vendôme et du comte de Saint-Pol, gouverneur du duché d'Orléans. Rachel de Cochefilet imagina de leur ouvrir Sully et de faire de cette forteresse une sorte de lieu d'asile pour ces malheureux. Pensait-elle faire par là preuve de zèle pour la religion qu'elle avait nouvellement embrassée, ou bien, comme le pense Michel Levassor (1), voulait-elle se garder d'une surprise qu'elle redoutait? Toujours est-il que ce rassemblement qu'elle favorisait et qui devait éveiller l'attention des chefs catholiques, était, dans sa position, une imprudence en même temps qu'un danger.

Le comte de Saint-Pol, profitant de l'absence du duc de Sully, commença par s'emparer de Jargeau qui fut très-mal défendue par son capitaine. Il s'entendit ensuite avec Condé, alors gouverneur du Berry, pour avoir raison des réformés renfermés dans le château de Sully.

Ce prince venait de prendre Sancerre et d'en raser les fortifications (29 mai 1621). Il paraît même que, pendant le siége de cette ville, il avait surpris un espion de la duchesse de Sully, chargé de faire savoir aux calvinistes de Sancerre que sous trois jours ils seraient secourus (2). Les protestants chassés de cette ville, ceux de Jargeau et de la

(1) *Histoire de Louis XIII*, t. IV, liv. 17. p. 186.

(2) *Mercure de France*, t. VII, p. 384.

Beauce, vinrent grossir le petit noyau de réformés réfugiés à Sully. En peu de jours, quatre cents hommes, tant cavaliers que fantassins, furent réunis dans le parc du château.

Ce parc était alors, comme aujourd'hui, séparé du château par la basse-cour, fermé d'un côté par la Loire et de l'autre par la Sange qui baignait et séparait les murailles du parc et celles de la ville. A chaque bout de ce parc était un grand fossé à fond de cuve revêtu de pierres (1).

A ce système de défense que l'état des lieux leur offrait, les réformés ajoutèrent des travaux en terre, les meilleurs et les seuls qu'admette aujourd'hui l'art militaire ; puis ils passèrent la Loire et s'emparèrent de l'église du petit village de Saint-Père qu'ils fortifièrent également. Cette église placée sur la rive droite du fleuve, juste en face de Sully, était pour eux une position excellente. Maîtres par là des deux rives, ils arrêtèrent les vivres qui se dirigeaient sur Orléans, frappèrent des impôts sur les communes voisines de Sully, forcèrent les habitants de travailler à leurs fortifications et firent des excursions dans la Sologne et jusque dans le Berry.

Rachel de Cochefilet connut alors la faute qu'elle avait faite. Elle n'était plus maîtresse de modérer le mouvement qu'elle avait cru diriger. Les principaux chefs élus par les réformés, le cadet de Briquemault, l'un des députés de La Rochelle, son frère, Briquemault-Ruère, le baron de Trinay, Montchrétien et plusieurs autres, commandaient dans sa propre maison. A ses timides représentations, ils répondaient que son fils aîné, le comte d'Orval, et son gendre, le duc de Rohan, étant alors dans Montauban où ils allaient risquer leur vie contre les troupes du roi (2), c'était son de-

(1) *Mercure de France*, t. VII.

(2) Le duc de Rohan avait épousé, le 7 février 1605, Marguerite de Béthune, née du second mariage de Sully, et le seul de ses enfants qui soit mort au sein de l'Eglise catholique.

voir de suivre leur exemple. Buziou lui-même n'était plus que le commandant nominal de la place.

Dans les premiers jours de juillet, le comte de Saint-Pol, assisté du maréchal de Vitry, qui déjà avait contribué à la réduction de Jargeau, se rendit devant Sully, résolu d'avoir raison des rebelles. Son plan était de les affamer en bloquant le château et de les forcer par là à quelque sortie où il pensait avoir bon marché d'eux. Arrivé sur les lieux, l'entreprise lui parut plus difficile qu'il ne l'avait présumé. Les réformés avaient des vivres en abondance et il paraissait impossible de les prendre par la famine et de les pousser à s'aventurer en plaine : le comte songea donc à réclamer l'appui du prince de Condé.

Fils d'un réformé et calviniste passionné dans sa jeunesse, Henri II de Bourbon cherchait à faire oublier, par un zèle extrême pour la religion à laquelle il s'était converti, son origine et ses débuts. Mais ce zèle n'avait rien de sincère. C'était un masque et un moyen politique plutôt que le fruit de la conviction. Plus d'une fois, dans ses fréquentes brouilles avec la cour, il menaça de retourner au calvinisme. Dans la circonstance présente, il ne pouvait oublier qu'il allait assiéger la demeure d'un vieillard dont son père avait été le compagnon d'armes, d'un parent par alliance, du chef respecté d'un parti dont l'appui pouvait lui devenir nécessaire. Il manda donc le comte de Saint-Pol à Aubigny et le fit consentir à employer préliminairement la voie de la persuasion (12 juillet 1621). On convint de députer à la duchesse de Sully son beau-fils, le marquis de Rosny. Ce fils unique du premier mariage de Sully était demeuré fidèle à la cause royale, moins par conviction que par esprit d'opposition contre son père et son frère. Sa mission demeura sans succès, et il revint persuadé que, quand bien même il l'eût rangée à son avis, la duchesse était impuissante à se faire obéir.

Le siége de Sully fut donc résolu. Dès le 8 juillet, Condé avait écrit au maire et aux échevins d'Orléans la lettre suivante qui, à défaut d'autre mérite, a du moins celui d'être inédite :

« Messieurs,

« Sur l'apvis que me faict Monsieur le Conte de Saint-Paul de l'assister pour réduire Sully à l'obéissance du roy : ce que je feray avecq mes trouppes que je feray advencer jusques à Aulbigny, me faict vous prier de tenir toustes sortes de munitions prestes, affin que nous ne puissions de rien menquer pour réduire le dict Sully à l'obéissance de sa dicte Majesté. Sur tout advisez à tenir toustes choses prestes pour envoyer au dict sieur Conte de Saint-Paul. Et vous asseurez que je suis, Messieurs,

« Vostre meilleur amy,

« Henri de Bourbon.

« De Monrond, ce 8 juillet (1). »

En travers de la formule finale, le prince avait tracé de sa main, en caractères très-gros et qui font peu d'honneur à son habileté calligraphique, les mots suivants : « Il nous « faut surtout des pains de munition. »

Mis en demeure par cette lettre, le maire et les échevins d'Orléans frappèrent sur leurs concitoyens une taxe de 27,000 livres, et envoyèrent au prince, en même temps que les pains de munition demandés, toutes sortes de vivres et quatre canons. Condé en avait tiré deux autres de Bourges et les avait laissés à Aubigny. Puis il était venu, en compagnie du comte de Saint-Pol et du maréchal de Vitry, camper près de la riche abbaye de Saint-Benoît-sur-

(1) *Archives de la ville d'Orléans.*

Loire. Dès le lendemain de son arrivée, il envoya à Sully trois compagnies de gens de pied, qui occupèrent la ville sans résistance. La majorité des habitants, en effet, ne partageait pas les opinions de leur châtelaine. Ils s'étaient promis de garder fidélité au roi, et, commandés par le baron de Courtenay que le comte de Saint-Pol leur avait envoyé, ils tenaient en respect les rebelles enfermés dans le château.

Le 15 juillet, à la pointe du jour, le prince et le gouverneur d'Orléans firent canonner par leurs maréchaux de camp, MM. de Gié et de Valincour, les barricades de Saint-Père, défendues par le baron de Trinay. En vain le canon du château de Sully, passant par-dessus la Loire, prenait en écharpe les assaillants. Ces derniers franchirent les fortifications de Saint-Père. Le capitaine Villepion pénétra dans l'église et massacra sans pitié tous les réformés qui s'y réfugiaient (1). Après une assez vive résistance, le baron de Trinay et quelques-uns des siens gagnèrent le bas de la rivière où des barques les attendaient. Mais, suivis de près, ils durent se jeter à l'eau. Les uns se noyèrent; les autres furent tués à coups de mousquet avant d'aborder au château : quinze ou seize seulement arrivèrent au pied du donjon.

Condé était maître de la rive droite du fleuve. Dès le lendemain, il appela ses canons restés à Aubigny, fit passer la Loire à ceux qui lui étaient venus d'Orléans, et dressa deux batteries : l'une de quatre canons pour battre le château, l'autre de deux pour battre la basse-cour au travers de la Sange, afin de couper la communication du parc avec le

(1) *Hist. manuscrite d'Orléans*, par l'abbé Pataud, p. 530. Mss. de la bibl. d'Orléans; — Mercure, t. VII, p. 590; — *La victoire remportée par Mgr le prince de Condé au bloquement de la ville et du château de Sully*, Rouen, 1621, petit in-8°.

château. On n'a pas oublié que c'était dans le parc qu'était campé le gros des calvinistes.

Le 17, au lever du soleil, les batteries ayant commencé à jouer, les réformés éventèrent le plan de leurs adversaires. Le château, leur seul lieu de refuge, allait leur être fermé : ils se hâtèrent de s'y abriter avant qu'on leur en eût coupé le chemin. Le capitaine Villepion se saisit aussitôt du parc qu'ils abandonnaient, et se mit à couvert des volées de canon parties des tours.

« Tous ces gens, dit la relation officielle, se trouvèrent lors bien pressés dans le château qui est assez serré et contre lequel la batterie faisait des merveilles, ruinait des bâtiments et endommageait grandement les assiégés, avec les mousquetades que l'on leur tiroit tant de la ville que de tous costez (1). La duchesse de Sully s'étoit, auparavant le siége, retirée de la ville, bien en peine de voir ruiner cette maison par sa propre faute, et que, pour la sûreté de sa personne, on disoit qu'il l'a falloit envoyer à Bourges. »

La canonnade dura deux jours. Les insurgés n'avaient fait que des préparatifs insuffisants. Au fond, tous ces gens, venus là de tant de points différents, manquaient d'un lien commun et surtout de discipline. Ils avaient usé des vivres sans ménagement et les gaspillaient quand il eût fallu les économiser. Sans médecins, sans médicaments, sans objets de pansement, soutenus seulement par cet enthousiasme factice qui ne résiste pas aux premiers revers, ils ne pouvaient tenir longtemps contre des troupes disciplinées. Une chaleur étouffante, l'odeur des débris des bêtes qu'ils tuaient pour vivre, débris qu'ils n'avaient pas le temps d'enfouir, les incommodaient cruellement. Ils durent songer à traiter.

(1) Nous avons expliqué plus haut que la courtine du côté de la ville était très-basse, et que le duc avait détruit le gros bâtiment élevé par les évêques d'Orléans pour commander le pont.

Le 19 juillet, Buziou et le cadet de Briquemault envoyèrent demander composition par un gentilhomme. Condé leur accorda des conditions meilleures qu'ils n'osaient l'espérer : oubli et abolition de tout ce qui avait été fait depuis l'entrée des réformés au château de Sully, permission d'en sortir avec armes et bagages, promesse d'obtenir du roi, pour Buziou, son pardon, pour lui et pour ses compagnons entière liberté de conscience. « Le tout, disait le prince, à la charge de jurer service au roy envers et contre tous, et aussi de nous remettre le château de Sully entre les mains. Et seront présentement les assiégés escortés par notre capitaine de chevau-légers et sortiront par le parc. »

Les réformés, pour le plus grand nombre, prêtèrent le serment prescrit, chacun au ressort de sa juridiction, et renoncèrent solennellement à toutes unions, associations et assemblées. Louis XIII envoya un exempt de ses gardes dans le château de Sully. « On a escrit, ajoute *le Mercure* qui constate ce fait, que ce remuement ne se passa pas sans qu'il en coustât à celle qui y avoit apporté son consentement. »

Le duc de Sully dut en effet éprouver un vif mécontentement de la conduite de sa femme. Il se voyait menacé de perdre tous les fruits de sa prudence et de sa modération. L'habileté avec laquelle il louvoyait entre les deux partis, ce beau rôle de médiateur qu'il avait rêvé, toute sa diplomatie et tous ses ménagements, tout cela était mis à néant par ce coup de tête d'une femme. Pour comble de disgrâce, dans ce moment-là même, le fils aîné de son second mariage, le comte d'Orval, s'enfermait dans Montauban qu'il commandait et annonçait le projet d'y tenir tête aux troupes royales. Le 18 août 1621, Louis XIII en personne vint mettre le siége devant cette ville. Sully entreprit alors de racheter les fautes de sa femme et de son fils. Il se rendit au camp royal et s'offrit pour médiateur entre son roi et son

fils rebelle. Il promettait de déterminer les gens de Montauban à ouvrir leurs portes au monarque. Ce dernier le prit au mot et Sully échoua dans sa négociation. Non-seulement Montauban, habilement secourue par le duc de Rohan, n'ouvrit pas ses portes, mais le roi dut, les larmes aux yeux, se résigner à en lever le siége.

X.

Les Mémoires imprimés à Sully.

Tel est le dernier événement par lequel le château qui nous occupe se lie à l'histoire nationale. Dans l'année qui suivit, Rosny mena la rude vie de partisan, faisant à contre-cœur une guerre qu'il désapprouvait. Il s'était retiré en Querci, dans la forte citadelle de Cadenac qui lui appartenait et où il avait réuni ce qui lui restait de meilleur et de plus précieux (1). Il envoyait de là au roi toutes sortes de propositions d'accommodement qu'il trouvait ensuite moyen d'éluder. Son fils, le comte d'Orval, et le marquis de la Force, beau-frère de ce dernier, le tenaient, disait-il, prisonnier chez lui-même. La vérité est qu'il voulait, à l'exemple de beaucoup d'autres, vendre sa soumission le plus cher possible. Deux cent mille écus donnés à la maison de la Force aplanirent les principales difficultés : Sully rendit au roi Cadenac et toutes ses autres places en Querci. On ignore quel dédommagement il obtint pour lui-même. Il prit alors le parti de se retirer dans son château de Sully, où le roi lui permit de transporter ses armes et ses meubles de prix. Le bâton de maréchal, qu'on lui fit encore attendre douze ans, était peut-être le prix de cette soumission.

(1) Levassor. *Hist. de Louis XIII*, t. IV, l. xviii, p. 432.

Ce fut le dernier acte de la vie politique de l'ancien ministre de Henri IV. Il s'enferma dès lors dans ses châteaux de Sully et de Villebon et surveilla la rédaction et l'impression de ses mémoires : c'est la consolation ordinaire des hommes politiques en disponibilité.

Les deux premiers volumes de ces précieux mémoires furent imprimés au château même de Sully vers la fin de l année 1638. L'auteur avait traité à cet effet avec un imprimeur d'Angers dont le matériel avait été installé dans la tour de Béthune qui tenait à son cabinet et qu'il fit rebâtir en 1639, comme cela résulte du devis que nous avons précédemment cité. La bibliothèque de la ville d'Orléans possède un exemplaire de cette édition originale, donné à Pichery, notaire à Sully, par le petit-fils de Rosny, le 30 avril 1642, quatre mois après la mort de ce dernier. Le donataire a écrit en marge du frontispice : *Imprimé à Sully, suivant le contrat passé pardevant moy, Pichery, notaire, le* 7 *d'aoust* 1638 (1). Cette mention a un double intérêt puisqu'elle précise le fait de l'impression de ces deux volumes à Sully et la date de cette impression. Il eût été curieux de connaître les conventions arrêtées entre Maximilien de Béthune et son imprimeur d'Angers ; aussi avons-nous cher-

(1) Le second volume porte les deux mentions suivantes de la main de Pichery :

« Ce livre m'a esté donné par Mgr le duc de Sully, le dernier apvril 1642. Pichery, notaire royal à Sully. »

« Ce livre a esté imprimé au chasteau de Sully par (en blanc), de la ville d'Angers, suivant le contrat passé par devant moy, le (en blanc). »

Une note écrite sur la garde du premier volume et qui paraît être de la main de Don Fabre, bibliothécaire de la ville d'Orléans, fait connaître le nom d'un des secrétaires de Sully, rédacteurs des *Economies*. Ce secrétaire était Adam Perrinet, mort à Sully postérieurement à l'année 1678. Il ne figure pas dans la liste des secrétaires cités, comme rédacteurs de ces mémoires, en tête des éditions des *Economies*, publiées dans les collections Petitot et Michaud

ché avec le plus grand soin, dans l'étude du détenteur actuel des minutes de Pichery, le contrat cité par ce dernier. Ces recherches sont demeurées infructeuses, quoique nous ayons parcouru tous les actes dressés par Pichery, non-seulement dans l'année 1638, mais encore dans les années qui précèdent et qui suivent celle-là. Les répertoires sont perdus et ce mode de vérification fait défaut. Nous ne voulons pas conclure de là que la mention mise par Pichery sur l'exemplaire appartenant à la bibliothèque d'Orléans soit erronée : elle nous paraît au contraire digne de toute confiance, car elle est bien de l'écriture de ce notaire. Nous préférons croire que quelque amateur peu scrupuleux aura mis la main sur le précieux contrat.

Rien, du reste, ni dans le titre ni dans le texte de ces deux volumes n'indique qu'ils aient été imprimés à Sully. Leur auteur se passait d'approbation et de privilége, entendant sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, faire acte de souveraineté dans ses domaines. Mais il avait pris soin de dérouter les recherches. L'ouvrage était censé se vendre à Amstelredam (Amsterdam), chez Alethinosgraphe de Cléantimelée et Gropheхechon de Pistariste (1), à l'enseigne des trois vertus couronnées d'amaranthe (Foi, Espérance, Charité). Cette bizarre et pédantesque inscription est surmontée, dans l'édition originale, d'une vignette où se voient les trois VVV peints en vert, couronnés d'une branche d'amaranthe, symbole de la vertu qui ne se flétrit jamais, avec ces mots : *Numquam marcessit virtus*. C'étaient le chiffre et la devise de la maison de Béthune.

Le même pédantisme recherché se dénote dans le titre, qui n'occupe pas moins de dix lignes. Tout le livre est à l'avenant, hérissé de phrases énormes et rébarbatives, de

(1) Ecrivain véridique de la ville de Gloire et Vertu-soigneuse, et secrétaire émérite de la ville de Haute-Probité.

périodes interminables et que les rédacteurs, en effet, oublient souvent de terminer. On sait quelle forme singulière le récit affecte. Sully, en grand seigneur qu'il est, ne condescend pas à causer lui-même avec son lecteur qui peut être un malotru, encore moins à rédiger ses souvenirs de sa propre main. Ce sont ses secrétaires qu'il charge de ce soin et c'est à lui-même que ces redacteurs en sous-ordre adressent la parole avec toutes sortes de révérences et de compliments respectueux. Sully, a dit en très-bons termes un ingénieux critique, Sully, dans son château, se fait raconter et *ramentevoir* par ses quatre secrétaires les choses qu'il sait mieux qu'eux et qu'il leur a racontées ou laissé lire. Fidèle, même dans la familiarité, à son goût de hauteur et d'appareil, il se fait renvoyer ses souvenirs sous forme cérémonieuse, obséquieuse, et pour ainsi dire, *à quatre encensoirs;* il assiste sous le dais et prête l'oreille avec complaisance à ses propres échos. Le lecteur est là derrière, qui écoute comme il peut.

Ce fut en 1745 que l'abbé de l'Ecluse imagina de traduire en style moderne les longues et fastidieuses élucubrations des secrétaires de Sully. Ce travail, habilement combiné, eut un grand succès. Il venait d'ailleurs à son heure et à une date où les deux figures du Béarnais et de son ami n'apparaissaient plus que dans un lointain lumineux et commençaient à se dégager des ombres dont les yeux des contemporains avaient été choqués. L'abbé de l'Ecluse condensa la lumière et acheva de dissiper les nuages. Son livre, très-intéressant, est loin toutefois d'être à l'abri de toute critique. Dans cette refonte générale de la narration, des pensées et du style, la couleur et la fidélité historique ont disparu. Sully et Henri IV, travestis par l'abbé de l'Ecluse, sont plus agréables à l'œil sans doute, mais ils font un peu l'effet de chevaliers du seizième siècle qui porteraient par-dessus leur cotte de mailles un habit à la française.

XI.

Le chevalier de Sully et Mademoiselle Guyon.

La fortune amassée par Sully fut dissipée par ses héritiers. Son fils aîné, le marquis de Rosny, était aussi prodigue que le duc était économe. Il mourut avant son père, qui, plus d'une fois, eut le chagrin de payer ses dettes et qui, après sa mort, se donna le plaisir de plaider contre ses créanciers.

Le prince d'Henrichemont, fils du marquis de Rosny, épousa, en 1639, la fille du chancelier Séguier, et poussé par des besoins d'argent, autant que par sa nouvelle famille, il intenta à son aïeul un procès dont Louis XIII s'attribua la connaissance et que Sully eut la douleur de perdre. Cet échec auquel il n'était pas habitué abrégea ses jours. Il mourut le 22 décembre 1641, peu de jours après l'arrêt qui le déboutait de ses prétentions.

Pendant les troubles de la Fronde, le prince d'Henrichemont prit parti pour le duc d'Orléans contre la régence, entraîné par son beau-père à qui Anne d'Autriche venait d'ôter les sceaux. Il était gouverneur de Mantes et livra passage, par cette ville, aux troupes que le duc de Nemours amenait de Flandre dans le but de renforcer l'armée du prince de Condé. Cette trahison avait pour effet de couper le chemin de la cour qui remontait la Loire dans la direction d'Orléans. Anne d'Autriche et Mazarin, emmenant avec eux le jeune Louis XIV, alors âgé de quatorze ans, se virent fermer les portes de cette dernière ville. A Jargeau ils faillirent tomber entre les mains du duc de Beaufort, l'un des commandants de l'armée de la Fronde et durent leur salut à Turenne. Le lendemain ils arrivèrent au châ-

teau de Sully dont ils se firent ouvrir les portes d'autorité. Ils s'installèrent comme en pays conquis dans ce château dont le maître était leur adversaire et y passèrent les journées des 28 et 29 mars 1652. Turenne les rejoignit à Sully et couvrit leur marche sur Gien, place plus forte, où la cour s'établit et où Condé faillit la faire prisonnière. C'est alors qu'eut lieu la bataille de Bléneau dont le récit appartient à l'histoire d'un autre château (1).

Le prince d'Henrichemont mourut le 11 juin 1661 et fut enterré à Sully. Il laissait une fortune fort compromise. On voit par les Mémoires de Saint-Simon combien cette grande famille était amoindrie sous le rapport de la fortune au commencement du XVIIIe siècle.

« Le duc de Sully (il s'agit du petit-fils du prince d'Henrichemont dont venons de parler (2), le duc de Sully fut trouvé mort dans son lit, tout à la fin de l'année (24 décembre 1712). Il y avait longtemps qu'il en était menacé et qu'il s'endormait partout à toute heure. C'eût été un honnête homme et de mise s'il n'eût point été si étrangement et si obscurément débauché. Il se ruina avec des gueuses. Il était gendre et beau-frère des ducs de Coislin et n'eut

(1) Voyez notre *Monographie du château de Gien.* — BLANCHARD, dans sa *Compilation des lois*, col. 2020-2021, cite les provisions de la charge de lieutenant-général au gouvernement de Touraine données à Réné Ysoré, marquis de Plumartin, et en date, à Sully, du 1er avril 1652. Il cite ensuite d'autres lettres en date, à Gien, du même jour. La cour serait donc restée à Sully jusqu'au 1er avril; mais peut-être les provisions dont il s'agit contiennent-elles une erreur de date, des autorités imposantes assurant que la cour avait quitté Sully dès le 30 mai.

(2) Maximilien-Pierre-François-Nicolas de Béthune, duc de Sully, pair de France, prince d'Henrichemont et de Boisbelle, né le 27 septembre 1664, du mariage de Maximilien-Pierre-François de Béthune avec Marie-Antoinette Servien, fille du garde-des-sceaux Châteauneuf.

Ce dernier (Maximilien-Pierre-François) était fils du prince d'Henrichemont, petit-fils du grand Sully et de Charlotte Séguier. Il mourut au château de Sully, au mois de juin 1694.

pas d'enfants. Il avait peu servi et paraissait peu à la cour. Le chevalier de Sully, son frère, hérita de sa dignité et eut les bagatelles qu'il avait du roi. C'étaient les gouvernements de Gien et de Mantes et une petite lieutenance de roi en Normandie. Tout cela ensemble de 8,000 livres de rente; *mais cela convenait à leurs terres.* »

Ce chevalier de Sully (1), devenu duc et pair par la mort de son frère, tient par deux côtés à l'histoire philosophique et littéraire du XVIIIe siècle; il épousa la fille de Madame Guyon et protégea les débuts de Voltaire.

Mademoiselle Marie-Jeanne Guyon avait épousé en premières noces le fils aîné du malheureux surintendant Fouquet. C'était une belle personne que distinguaient les grands yeux, le port noble, le front haut, la parole assurée et entraînante qui avaient fait le succès et les malheurs de sa mère. Jeune, elle avait participé à ces conversations extatiques, à ce commerce à la fois chaste et exalté que Mme Guyon entretint avec Fénelon et que la calomnie humaine accusa faute de les comprendre. Elle avait suivi sa mère à Saint-Cyr et avait été reçue comme elle dans l'intimité de Mme de Maintenon que les doctrines quiétistes séduisirent un moment. Mme Guyon, puissante alors par ses rapports avec une grande communauté ascétique, les Barnabites, et par son intimité avec les duchesses de Chevreuse, de Charost et de Beauvilliers, avait profité de son influence pour unir sa fille avec le comte de Vaux, fils aîné de Fouquet. Restée veuve et sans enfants, forcément séparée de sa mère, alors enfermée à Vincennes, Mme de Vaux avait trouvé dans le chevalier de Sully un ami tendre et dévoué dont elle n'avait pas tardé à partager les sentiments.

Mais cette liaison avait scandalisé la famille de Sully. La

(1) Maximilien-Henri de Béthune, baptisé en 1669, mort le 2 février 1729.

duchesse du Lude, tante du chevalier, veuve, riche et sans enfants, repoussait de toutes les forces de son indignation une alliance avec la fille d'un entrepreneur du canal de Briare.

« Elle promettait au chevalier, dit Saint-Simon, de lui donner tout son bien pour un mariage sortable et le menaçait de l'en priver s'il poussait à bout un attachement si disproportionné et apparemment stérile. Mais l'affaire en était faite dans le plus grand secret pour ne pas révolter la duchesse du Lude et couler ainsi le temps en écartant tous les mariages jusqu'à sa mort que l'âge et une goutte continuelle laissaient voir peu éloignée.

« Ce manége dura si longtemps qu'il les ennuya tous trois... Il fallut employer bien des amis, des préparations, des motifs de conscience pour disposer la duchesse du Lude à souffrir un aveu si amer. Toutefois on y parvint; elle prit la chose en pénitence, reçut froidement son neveu, lui permit de déclarer son mariage et ne lui fit pas de mal. »

Saint-Simon trace ensuite le portrait de la nouvelle duchesse :

« Elle avait beaucoup d'esprit, beaucoup de monde, de la lecture et de l'ornement, une beauté romaine, de beaux traits, un beau teint et la conversation très-aimable, avec beaucoup d'amis de tous les genres et assez choisis en hommes et en femmes. Sa réputation fut toujours sans reproche : elle n'eut jamais d'autre attachement que celui qui fut couronné par la persévérance et, depuis même que le mariage secret leur avait tout permis, les bienséances et les dehors furent exactement observés. Le commerce de l'un et de l'autre avec leurs amis était honnête et sûr ; le duc de Sully en avait beaucoup et avait toujours été fort au goût du monde, mais jamais de celui du roi. Quoique gros, c'était le meilleur danseur de son temps; son visage et

sa figure étaient agréables avec beaucoup de grâce et de douceur. Toujours pauvre, toujours rangé et se soutenant de peu avec honneur, peu d'esprit, mais sage, il avait servi toute sa vie avec beaucoup de valeur, mais peu de fortune. »

XII.

Les deux exils de Voltaire à Sully.

Tel était le couple qui, deux fois en trois ans, offrit l'hospitalité à Voltaire. Il y a quelques traits à reprendre dans le portrait qu'on vient de lire. Voltaire, pour le moins aussi bon juge que Saint-Simon en fait d'esprit, faisait grand cas de celui du duc de Sully. De plus, ce grand seigneur ne vivait pas tout-à-fait d'une façon aussi pauvre et aussi rangée que Saint-Simon veut bien le dire. Il escomptait un peu la succession de la duchesse du Lude qui la lui fit attendre assez longtemps (1). Jusqu'à l'époque de son mariage, qui eut lieu le 14 février 1719, il vécut dans la familiarité des roués les plus célèbres de la régence. L'hiver dans son hôtel du faubourg Saint-Antoine, l'été et l'automne dans sa terre de Sully, il réunissait tout un cénacle de beaux esprits et de grands seigneurs amis des lettres, tous également incrédules et épicuriens. On voyait habituellement à sa table ou dans son salon le prince de Conti, le duc de Vendôme, le grand prieur, frère de ce dernier, le chevalier de Rohan-Chabot, celui qui, dans la suite, eut un démêlé si fâcheux avec Voltaire, le marquis de La Fare, l'abbé de Bussy, l'abbé Servien, oncle du maître de la maison, l'abbé de

(1) Elle mourut le 25 janvier 1726. V. le P. Anselme, *Généalogie de Béthune*.

Chaulieu, l'un des commensaux les plus assidus du château de Sully et enfin l'abbé Courtin dont nous parlerons tout-à-l'heure. Si l'on excepte ce dernier, tous ces abbés, riches commendataires pour la plupart, n'étaient que des séculiers tonsurés et n'avaient d'un abbé que le titre.

Voltaire avait été introduit dans cette libre et spirituelle société par Châteauneuf, son parrain, et ce parrain, ami de Ninon de l'Enclos, était encore un abbé. La causticité du jeune poète, son esprit si souple et si caressant quand l'orgueil n'était pas en jeu, la verve ironique avec laquelle il maniait le ridicule, toutes ces qualités et tous ces défauts séduisirent les commensaux de l'hôtel de Sully. Le duc surtout fut sous le charme. Quoiqu'ait dit Saint-Simon de son peu d'esprit, il aimait les vers et même sacrifiait aux muses, comme on disait alors. Voltaire écrivait de lui à l'abbé Servien :

Il est connu chez le dieu du Permesse,
Grand sans fierté, simple et doux sans bassesse,
Peu courtisan, partant homme de foi
Et digne enfin d'un oncle tel que toi.

Ce fut en 1716, au mois de mai, que Voltaire vint, pour la première fois, habiter Sully. Il avait alors vingt-deux ans. La voix publique, qui se trompe assez souvent, lui imputait la paternité de deux petites pièces satyriques, l'une contre le régent, l'autre contre sa fille. Voltaire les a toujours répudiées et, bien qu'elles figurent dans les meilleures éditions de ses œuvres, on ne sait encore à quoi s'en tenir sur ce point.

Mais on ne prête qu'aux riches et le jeune poète avait déjà sur la conscience plus d'une peccadille de ce genre. Il fut envoyé à Tulle ; puis, sur la demande de son père, à Sully-sur-Loire où, grâce à l'amitié qui le liait aux familiers du duc de Béthune, il espérait trouver une hospitalité agréable. Il passa à Sully l'été et l'automne de 1716.

« Il y a peut-être quelques gens qui s'imaginent que je suis exilé, écrivait-il à un de ses amis; mais la vérité est que M. le régent m'a ordonné d'aller passer quelques mois dans une campagne délicieuse où l'automne amène beaucoup de personnes d'esprit, et, ce qui vaut mieux, des gens d'un commerce aimable, grands chasseurs pour la plupart, et qui passent ici les beaux jours à assassiner les perdrix :

Pour moi, chétif, on me condamne
A rester au sacré vallon ;
Je suis fort bien près d'Apollon,
Mais assez mal avec Diane.

Dans une autre lettre adressée à la marquise de Mimeure, lettre mélangée de vers et de prose, comme il savait les faire, il insiste sur cette vie aimable et facile qu'il coule à Sully :

Je vous écris de ces rivages
Qu'habitèrent plus de deux ans
Les plus aimables personnages
Que la France ait vus de longtemps,
Les Chapelle, les Manicamps,
Ces voluptueux et ces sages
Qui, rimants, chassants, disputants
Sur les bords heureux de la Loire,
Passaient l'automne et le printemps
Moins à philosopher qu'à boire.

« Il serait délicieux pour moi de rester à Sully, s'il m'était permis d'en sortir. M. le duc de Sully est le plus aimable des hommes, et celui à qui j'ai le plus d'obligation. (Il revint bien dans la suite de cette opinion et de cette reconnaissance.) Son château est dans la plus belle situation du monde ; il y a un bois magnifique dont tous les arbres sont découpés par des polissons ou des amants qui se sont amusés à écrire leurs noms sur l'écorce.

A voir tant de chiffres tracés
Et tant de noms entrelacés,
Il n'est pas malaisé de croire
Qu'autrefois le beau Céladon
A quitté les bords du Lignon
Pour aller à Sully-sur-Loire.

« Il est bien juste qu'on m'ait donné un exil agréable, puisque j'étais absolument innocent des indignes chansons qu'on m'imputait. Vous seriez peut-être bien étonnée si je vous disais que, dans ce beau bois dont je viens de vous parler, nous avons des *nuits blanches* comme à Sceaux. Mme de la Vrillière (c'était la châtelaine de Châteauneuf-sur-Loire, domaine princier à cinq lieues de Sully), qui vint ici pendant la nuit faire tapage avec Mme de Listenai, fut bien surprise d'être dans une grande salle d'ormes, éclairée d'une infinité de lampions, et d'y voir une magnifique collation servie au son des instruments et suivie d'un bal où parurent plus de cent masques habillés de guenillons superbes. Les deux sœurs trouvèrent des vers sur leur assiette; on assure qu'ils sont de l'abbé Courtin. Je vous les envoie; vous verrez de qui ils sont. »

Les vers étaient assez médiocres. On peut les lire dans les poésies mêlées de Voltaire où ils portent le titre de *Nuits blanches de Sully*. Quant à l'abbé Courtin, qu'on en supposait l'auteur, c'était, comme l'abbé Servien, son ami, un aimable épicurien, homme de plaisir en tout temps et homme d'église à ses moments perdus (1). Il était fils d'un

(1) Il était en effet engagé dans les ordres : c'est ce qui résulte de l'épître de Voltaire à Mme de Gondrin sur le péril qu'elle avait couru en traversant la Loire. On y lit :

L'abbé Courtin qui pleurait,
En voyant votre heure dernière,
Adressait à Dieu sa prière,
Et pour vous tout bas murmurait
Quelque oraison de son bréviaire
Dont à peine il se souvenait.

conseiller d'Etat et, de plus, familier du prince de Vendôme, grand prieur de France. Bien choyé, bien nourri, ami de la littérature facile et des petits vers galants, l'abbé Courtin était le poète de Sully. Il tenait l'emploi en chef, et l'auteur d'*Œdipe* ne venait qu'après lui, tout en lui prêtant quelquefois sa plume. Il n'est resté de l'abbé Courtin que cinq épitres imprimées ou plutôt perdues dans les œuvres de Chaulieu; mais il paraît qu'il brillait surtout dans ces œuvres badines, moitié vers, moitié prose, que le voyage de Chapelle et de Bachaumont avait mises à la mode. Le paresseux abbé se réservait la prose à faire et abandonnait à son jeune confrère

L'emploi flatteur et dangereux
De rimer quelques vers heureux (1).

« Je travaille ici quelquefois, écrit Voltaire au comte de Bussi, au nom de M. l'abbé Courtin, qui me laisse le soin de faire en vers les honneurs de son teint fleuri et de sa croupe rebondie. »

Cet aveu et plusieurs autres passages de la correspondance du jeune poète à cette époque éclairent sa position à Sully et le pied sur lequel il y vivait. Malgré les droits que l'esprit a eus de tout temps en France, malgré les licences et les empiètements qu'on lui permettait à cette aurore de la régence, il était bien difficile que le fils de l'ancien notaire au Châtelet ne se trouvât pas un peu dépaysé au milieu des grands seigneurs qui formaient l'entourage habituel du duc de Sully. Cette aristocratie ennuyée voulait avant tout être distraite; elle riait volontiers à ses propres dépens et permettait bien des irrévérences à qui savait l'amuser. Mais quand elle était coudoyée de trop près, elle savait fort bien reprendre le pas et remettre les usurpateurs à leur place.

(1) Lettre de Voltaire au prince de Vendôme, 1716.

Voltaire, à cette date de 1716, était loin encore d'avoir acquis cet art que depuis il poussa si loin, d'être, avec les grands, familier sans insolence et libre sans effronterie. Un jour qu'à la table du duc de Sully, le prince de Conti venait de lire d'assez mauvais vers de sa façon que, vu la qualité de l'auteur, les connaisseurs hésitaient à critiquer, Voltaire ouvrit le feu : « Voyons, dit-il, sommes-nous ici tous princes ou tous poètes? » Le prince était trop grand seigneur pour relever cette judicieuse impertinence, mais on sait qu'à quelque temps de là le chevalier de Rohan se montra moins accommodant.

Rien d'étonnant donc que le jeune Arouet, exilé à Sully, ait cherché à se créer un guide et un appui dans ce monde si différent de celui où il était né, une sorte de parrain intellectuel destiné à répondre de ses péchés et à les endosser au besoin. Il n'était pas fâché aussi de se rendre utile, de payer cette large hospitalité dont il profitait, autrement que par des saillies et de la belle humeur. Il se faisait donc le secrétaire de ce bon abbé devenu, par une longue possession, le commensal nécessaire du château et pour qui le duc de Sully nourrissait un attachement presque filial. L'abbé en effet avait été l'ami du dernier duc. Dans ce château si hospitalier aux poètes, il avait vu défiler Chapelle et Bachaumont, Desbarraux, Chaulieu et même Voiture, quoiqu'il prétendît n'être pas assez vieux pour avoir connu ce dernier (1). A la longue, il avait fini par être de la maison, et c'était sur lui que le duc de Sully se reposait du soin de recevoir les écrivains et de continuer à leur égard les libérales traditions de sa famille.

L'abbé Courtin passait l'année presque entière à Sully. Voltaire prévoyant que, malgré les démarches de ses illustres amis, il lui faudrait sans doute rester dans ce châ-

(1) Lettre de Voltaire au prince de Vendôme, 1716.

teau après le départ du maître, s'arrangeait pour passer gaiement l'hiver en tête-à-tête avec ce vieillard aimable et indulgent. L'abbé, quoique grisonnant, n'était nullement rigoriste :

Sur son front respecté du temps
Une fraîcheur toujours nouvelle,
Au bon doyen de nos galants,
Donne une jeunesse éternelle,

disait de lui son jeune collaborateur. C'était, de tous points, un bon compagnon qui avait beaucoup vu, beaucoup étudié, qui parlait d'or et donnait d'aussi bons conseils sur la poésie que sur l'amour, deux matières dont il traitait *ex professò*. Il présidait aux corrections d'*Œdipe*, il discutait le plan des premiers chants de *la Henriade*, et il recueillait les confidences amoureuses du jeune écrivain.

Voltaire, en effet, tout en cherchant des rimes sous les ombrages de Sully, avait rencontré quelque chose qu'il ne cherchait pas et qu'on n'est jamais fâché de rencontrer à son âge : une passion qu'il crut sérieuse et qui fut partagée.

XIII.

Mademoiselle de Livry.

Ici se place l'un des épisodes les moins connus et cependant les plus curieux de la jeunesse si agitée de Voltaire. Nous n'y voulons toucher qu'avec la réserve et la gravité pleine de ménagements que commande tout travail historique, si modeste que soit son cadre. Peut-être même l'eussions-nous absolument passé sous silence s'il n'avait pour nous cette double recommandation de tenir intimement à l'histoire du château de Sully, et d'être resté à peu

près inconnu des nombreux biographes de Voltaire. Le marquis de Luchet, qui n'a pas consacré moins de six volumes à la vie de l'écrivain illustre dont il fut l'ami, paraît avoir absolument ignoré cette histoire ; les autres biographes de Voltaire n'en parlent que sommairement, et sans même connaître le vrai nom de l'héroïne ; le dernier d'entre eux, et non l'un des moins méritants, M. G. Desnoiresterres, trompé par ce nom patrononymique auquel était joint un nom de terre, a vu deux personnages là où il n'y en a qu'un et, par suite, a prêté à ces deux personnages, dont l'un est de pure invention, des actions identiques et dont la ressemblance aurait dû l'éclairer. Ses articles sur Voltaire, d'abord édités dans la *Revue des Provinces*, viennent d'être réunis en un volume qui a paru sous ce titre : *La jeunesse de Voltaire*. La publication du présent épisode que nous avons faite nous-même, dans la *Revue contemporaine*, au mois de décembre 1866, lui a permis de rectifier ses erreurs, et, de notre côté, nous emprunterons à son consciencieux ouvrage quelques détails nouveaux qui compléteront les données que nous avions d'abord recueillies sur l'héroïne de cette aventure. Ces données, nous les devons à des documents authentiques existant chez un notaire de Sully et que son amicale complaisance a mis à notre disposition. Outre qu'ils jettent quelque jour sur le fond même de l'intrigue, ils permettent de préciser la position sociale, la famille et la destinée de celle qui y joua le principal rôle. Ces révélations curieuses ont aujourd'hui d'autant moins d'inconvénients qu'elle est morte depuis plus de quatre-vingts ans et sans laisser de postérité : nous aurons d'ailleurs égard, dans cette version nouvelle, aux observations qui nous ont été présentées par un homme honorable, allié éloigné de sa famille.

Mlle Suzanne-Catherine Gravet de Livry était, à quelques mois près, du même âge que Voltaire. Fille d'un conseiller

secrétaire du roi au bureau des Finances (1), elle résidait à Paris; mais elle venait ordinairement passer le temps des vacances chez son oncle, M. Joseph de Corsembleu, que ses fonctions mettaient en rapports journaliers avec les maîtres du château de Sully. M. de Corsembleu était en effet président de la chambre souveraine de la principauté d'Henrichemont, avocat et procureur général-fiscal du duché de Sully, et maire héréditaire de la petite ville de ce nom. Il était de plus ami des lettres dont la culture devint une tradition dans sa famille. A tous ces titres il était fort choyé du duc de Sully et de l'abbé Courtin : ainsi s'explique comment Voltaire fit sa connaissance et celle de sa nièce; ainsi s'explique aussi comment cette dernière contracta de bonne heure le goût des arts.

C'était la mode à cette époque de jouer la comédie à la campagne. Toute maison seigneuriale avait son théâtre. Celui de Sully occupait le premier étage du donjon : on sait que nous appelons ainsi le grand bâtiment flanqué de quatre tours qui a vue sur la Loire; il subsiste encore quelques débris de ce théâtre, et un crayon intelligent reconstituerait sans trop d'efforts les panneaux dorés et les grisailles qui couvraient les murs de la salle. Les acteurs étaient assez nombreux et choisis parmi les beaux esprits qui affluaient au château; mais le personnel féminin était plus difficile à recruter. Mlle de Livry, qui avait ou qui croyait avoir une vocation innée pour le théâtre, remplissait dans cette troupe aristocratique l'emploi de jeune première. Voltaire l'aidait de ses conseils, lui faisait répéter ses rôles, la formait au grand art de dire et de s'identifier avec l'esprit de l'auteur. Cela nécessitait de nombreuses

(1) Elle était fille de François Gravet de Livry, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses Finances, et de Catherine Coulon, son épouse.

entrevues, et il paraît que, dans ces tête-à-tête, il fut souvent parlé d'autre chose que des œuvres de Destouches et de Régnard. Toujours est-il qu'il existait encore, il y a moins de trente ans, dans le parc de Sully, une allée qui avait retenu, de ces dramatiques entretiens, le nom d'allée des Soupirs. Jeunes tous deux, doués tous deux d'un cœur tendre et facilement inflammable, le maître et l'élève semblaient si bien faits l'un pour l'autre que, dans ce château hospitalier où l'on professait les principes d'une morale très-indulgente en matière d'amour, leur passion mutuelle n'étonna personne.

La postérité, qui tend à simplifier les choses et à ne pas trop charger sa mémoire, n'accepte ordinairement d'un homme célèbre qu'un portrait unique, type populaire et connu de tous, sans doute parce qu'il est celui qui se rapproche le plus du caractère général de sa vie et de ses œuvres. Voltaire, pour le commun des hommes, est ce vieillard cacochyme, affublé d'une douillette, d'une perruque à marteau, d'une canne à bec de corbin, et dont le nez flasque couvre une bouche démeublée et qui laisse, sur ses lèvres minces, errer le sourire railleur qui résume sa vie. C'est le Voltaire du Théâtre-Français.

Tel n'était pas assurément le Voltaire de Sully et de l'allée des Soupirs. Il existe du Voltaire de cette époque un beau portrait de Largillière, dont une copie a été placée à Versailles, dans la salle des Académiciens. L'original avait été peint pour Mlle de Livry qui, sur la fin de ses jours, le donna à Madame Denys (1). L'auteur de *la Henriade* nous y apparaît, non pas

Maigre, long, sec et décharné,

(1) PAILLET DE WARCY, t. II. Note sur l'épitre *les Vous et les Tu*. Nous parlerons plus loin en note de ce portrait avec plus de détails.

comme lui-même se peignait en 1716 (1), pour mieux faire ressortir, par l'effet du contraste, le portrait de l'abbé Courtin,

Gras, rond, gros, court et séjourné;

mais dans la fraîcheur légèrement effacée et déjà virile de ses vingt-quatre ans, le front large et pur, l'œil pétillant et baigné de lumière, le nez fort, mais bien attaché, la bouche rieuse et expressive, tel enfin qu'il était à Sully quand il toucha le cœur de Mlle de Livry.

Il n'est pas aussi facile de se faire une juste idée de cette dernière; car nous ne considérons pas comme suffisamment authentique un portrait conservé dans une maison de Sully et qu'on donne pour le sien. Pour la connaître ou plutôt pour la deviner, le mieux est encore de recourir à Voltaire lui-même. Malheureusement la littérature du XVIIIe siècle ne se piquait pas d'exactitude dans ses peintures. Elle voyait la nature à travers la mythologie et empruntait à ses divers règnes toutes sortes de comparaisons impossibles. Un front d'albâtre, des dents d'ivoire, un cou de cygne, un teint de rose, voilà les vagues métaphores dont elle se contentait pour peindre une femme; bien différente en cela de l'école réaliste de nos jours qui pousse jusqu'à la crudité l'abus du terme technique et dont les descriptions pourraient au besoin servir de signalements à la police. Voltaire, peignant, dix ans après les débuts de sa liaison avec elle, cette femme regrettée malgré ses trahisons et ses dédains, se borne à ces traits sommaires :

Le ciel ne te donnait alors
Pour tout rang et pour tous trésors
Que les agréments de ton âge,
Un cœur tendre, un esprit volage,
Un front d'albâtre et de beaux yeux.

(1) Lettre à M. le prince de Vendôme.

Avec tant d'attraits précieux
Hélas ! qui n'eut été friponne ?
Tu le fus, objet gracieux !
Et, que l'Amour me le pardonne!
Tu sais que je t'en aimais mieux.

Si ces vers, qui pourraient s'appliquer à tant d'autres, n'apprennent pas grand'chose sur la physionomie de celle qui les inspira, ils éclairent au moins son naturel. Nous dirons tout-à-l'heure l'acte de perfidie auquel ils font allusion ; revenons, pour le moment, aux débuts de Mlle de Livry dans le grand art des Champmeslé et des Clairon. Il est probable qu'elle se faisait un peu d'illusion, aussi bien que son amant, sur la portée de son talent et qu'elle prenait pour une vocation sérieuse ce qui n'était qu'un ardent désir de briller. Il paraît toutefois qu'elle était douée d'une intelligence assez fine et qu'elle jouait avec esprit le rôle de la Lisette des *Folies amoureuses*. Les succès qu'elle obtint devant le public indulgent et poli du château de Sully lui enflèrent le cœur et elle rêva de débuter devant un public moins choisi et par cela même plus difficile. Voltaire, nous l'avons dit, s'occupait alors de son *Œdipe ;* il en avait lu des fragments qui avaient singulièrement frappé les connaisseurs. Désireux d'associer sa jeune amie à ses succès futurs, il lui promit que, s'il conquérait jamais une position autorisée au théâtre, il en profiterait pour l'y faire entrer.

L'hiver dispersa les hôtes de Sully : Mlle de Livry retourna à Paris. Voltaire, que deux passions impérieuses appelaient dans cette ville, l'amour et la soif du bruit, Voltaire mit tout en œuvre pour obtenir sa grâce du régent. Les puissants amis qu'il s'était créés s'employèrent en sa faveur. Les rancunes de Philippe d'Orléans n'étaient jamais bien longues : sept ou huit vers licencieux dans lesquels le jeune poète jetait la plus infâme accusation aux hommes honorables qui avaient fait son éducation furent le prétexte du

pardon : le régent sourit et fut désarmé. Voltaire put donc retourner à Paris et revoir celle qu'il aimait : mais un nouvel orage ne tarda pas à fondre sur lui et à l'en séparer.

Le 17 mai 1717, accusé d'être l'auteur d'une satyre indécente intitulée *Les j'ai vu* qu'on sut depuis être de Lebrun, il fut jeté à la Bastille où il resta onze mois. Il fut ensuite interné à Châtenay, lieu de sa naissance. On faisait alors grand bruit d'*Œdipe* qui allait, disait-on, opérer une révolution dans l'art dramatique et que la Comédie-Française s'était résolue à monter. L'auteur obtint plusieurs permissions pour venir de temps à autre en surveiller les répétitions (1). La pièce fut représentée le 18 novembre 1718 : le succès éclatant qui l'accueillit valut au poète un entier pardon et lui rendit les bonnes grâces du régent ; il en profita pour tenir la promesse faite à Mlle de Livry et pour lui obtenir un ordre de début à la Comédie-Française. Comment une jeune fille de cette condition arriva-t-elle ainsi à monter sur les planches ? Ce ne fut pas probablement sans une sérieuse opposition de la part de sa famille ; mais aucun renseignement ne nous est parvenu sur ce point et nous ne pouvons que conjecturer les luttes que cette détermination dut entraîner. Toujours est-il que Mlle de Livry débuta à la Comédie-Française le 24 avril 1719 dans le rôle de Jocaste, que son amant lui avait bien des fois fait répéter et qui était le plus important des rôles féminins de la nouvelle tragédie. Mlle Desmares, qui l'avait créé, venait

(1) On lit dans la collection des ordres du roi conservée aux archives de la Préfecture de police :

11 avril 1718. Le sieur Arouet, prisonnier à la Bastille, sera rendu libre et relégué au village de Châtenay, près Sceaux.

10 mai 1718. Permission de revenir à Paris pour vingt-quatre heures.

1er juillet 1718. Permission de revenir à Paris pendant huit jours.

8 août 1718. Permission de rester encore à Paris pendant un mois.

de tomber malade et songeait à prendre sa retraite. Les comédiens n'auraient pas été fâchés de rencontrer une artiste en état de la suppléer. Malheureusement le talent de la débutante ne répondit point à leur attente; le rôle de Jocaste avait trop d'ampleur pour elle et dépassait notablement ses forces. Elle ne le joua que deux fois et dut se rabattre sur la comédie. L'accent légèrement berrichon qu'elle avait contracté aux lieux où s'étaient écoulées ses premières années (car le Berry commence à Sully-sur-Loire) prêta à rire à ses nouveaux camarades et, en particulier, à l'acteur Poisson qui s'en égaya ouvertement (1). Voltaire prit fait et cause pour sa maîtresse et s'emporta contre Poisson; mais plus hardi en paroles qu'en actions, il refusa d'échanger un coup d'épée avec lui et préféra porter plainte au lieutenant de police, lequel termina l'affaire à sa satisfaction en envoyant le comédien au For-l'Evêque.

Six semaines après cette aventure, Voltaire recevait de nouveau l'ordre de quitter Paris et, cette fois encore, il était victime d'une accusation imméritée : on lui attribuait *les Philippiques*, le plus odieux pamphlet d'une époque qui en a produit de si abominables. Telle est du moins la version de presque tous les biographes de Voltaire. Mais il est difficile de croire que le gouvernement, si bien au fait de toutes les intrigues de la petite cour de Sceaux qui avait inspiré et qui propageait ces odes venimeuses, ait pu se tromper sur leur

(1) Ces détails sont empruntés à une lettre de Caumartin de Boissy à la marquise de La Cour de Balleroy, en date du 3 mai 1719, conservée à la bibliothèque Mazarin et publiée par M. Gustave Desnoiresterres dans une série d'articles intitulés *les Etapes de Voltaire*; *Revue des Provinces* du 15 avril 1865, p. 81. C'est dans ces articles que M. Desnoiresterres a commis au sujet de M[lle] de Livry la singulière méprise que nous relevons plus haut et qu'il vient d'ailleurs de rectifier sur nos indications, au cours de l'intéressant volume dont nous avons rendu compte dans l'étude intitulée : *Les récents écrits sur Voltaire*. *Revue contemporaine* du 15 septembre 1867, 2e série, t. LIX.

auteur ; et il est moins probable encore, s'il avait cru y reconnaître la main de Voltaire, qu'il se fut borné à une répression si clémente. Lagrange-Chancel, le véritable auteur de ces vers infâmes qui arrachèrent des larmes au régent (1), fut en effet, aussitôt après leur apparition, dénoncé par l'indignation publique, ouvertement accusé par le duc de la Force, son ennemi, confident intime du régent, poursuivi et traqué par les exempts du duc de Berwich, qui commandait en Guyenne, et enfin livré par trahison et enfermé aux îles Sainte-Marguerite où il resta deux ans. Selon toute vraisemblance, le doux exil infligé à Voltaire fut dû aux relations qu'il entretenait avec ce pamphlétaire qui, vers cette époque, lui adressa une épître sur le succès d'*Œdipe*.

La répression d'un tort si léger ne pouvait être que bénigne. Assujetti seulement à quitter Paris, libre de porter sa tente partout où il lui plairait de résider, Arouet se décida pour Sully où il était sûr de retrouver Mlle de Livry qui, en effet, ne tarda pas à l'y suivre. Le mauvais accueil qu'elle avait reçu du public et de quelques-uns de ses camarades de la Comédie-Française ne l'avait pas dégoutée du théâtre : elle poursuivait au contraire avec ardeur l'idée de s'y faire une place et un nom. Que ce fût plutôt entêtement que vocation réelle, peu importe. Elle avait une revanche à prendre et Voltaire pouvait la lui procurer. A son instigation il employa ses loisirs de Sully à écrire un rôle moins accablant que celui de Jocaste et mieux approprié à la nature du talent de sa jeune amie. Le sujet choisi, il y travailla avec l'ardeur qu'il mettait à toutes choses : il voulait qu'*Artémire* (c'était le nom de la nouvelle tragédie) pût être, vers la fin de l'automne, essayée sur le théâtre de Sully, avant d'être soumise au goût difficile de Messieurs de la Comédie-Française.

(1) Saint-Simon, t. XVII, p. 297 de l'édition Sautelet.

La passion des deux amants n'était plus alors un secret pour personne : elle avait acquis cette notoriété que le théâtre inflige à tous ceux qui l'approchent. En perdant de son mystère elle avait aussi perdu de sa tranquillité et plus d'un orage en avait déjà troublé l'azur. Une autre passion, éclose au bruit des applaudissements, s'était en quelque sorte imposée au brillant auteur d'*Œdipe* qui n'avait pu résister au plaisir vaniteux de se voir remarqué par la femme d'un héros et l'objet de ses attentions (1). Mlle de Livry avait donc, là aussi, une revanche à prendre et, s'il faut en croire Voltaire lui-même, elle avait le cœur trop tendre et l'esprit trop volage pour se piquer d'être plus fidèle envers son amant qu'il ne l'était envers elle. Nous avons cité plus haut les vers où le poète fait allusion à cette mésaventure. Il nous reste à dire quel fut l'homme qui mit ainsi à l'épreuve la philosophie du futur auteur de *la Henriade*.

Comme cela arrive presque toujours, c'était un de ses meilleurs amis. M. de la Faluère de Génonville avait débuté avec Thiriot et Voltaire dans cette étude du procureur Alain où il se griffonnait plus de madrigaux que de requêtes. On a de lui quelques poésies qui sont loin de justifier l'estime que Voltaire professait pour elles dans sa jeunesse (2).

(1) Allusion à la passion de la maréchale de Villars pour Voltaire. Une note de Clogenson fait connaître que le poète avait connu cette dame dans la seconde quizaine de novembre 1718, après l'une des premières représentations d'*Œdipe*. Pendant son exil de 1719, il partagea son temps entre Sully, le Bruel, terre du duc de la Feuillade, et Vaux-Villars, l'ancien château de Fouquet, devenu la propriété du maréchal de Villars. Il écrivait à cette époque à la marquise de Mimeure : « M. le duc et Mme la duchesse de Sully vont à Villars et me voilà, malgré moi, dans la nécessité de les y aller trouver. On a su me déterrer dans mon ermitage pour me prier d'aller à Villars, mais on ne m'y fera point perdre mon repos. Je porte à présent un manteau de philosophie dont je ne me déferai pour rien au monde. »

(2) Voyez l'épître aux mânes de M. de Génonville. — Dans une lettre qu'il nous a adressée, M. G. Desnoiresterres conteste que M. de

M. de Génonville arriva à Sully pendant l'été de 1719. C'était Arouet lui-même qui l'y avait appelé avec cet esprit d'aveuglement dont les poètes comiques ne dotent ordinairement que les maris :

> Avec l'abbé Courtin je vis ici tranquille...
> Venez nous voir un beau matin,
> Venez, aimable Génonville ;
> Apollon, dans ces climats,
> Vous prépare un riant asile :
> Voyez comme il vous tend les bras
> Et vous rit d'un air facile.

Ce n'était pas seulement le dieu de la poésie qui s'apprêtait à fêter l'arrivée du jeune conseiller. Voltaire, tout aveuglé qu'il était, finit pourtant par ouvrir les yeux ; mais il résolut d'agir comme s'il fût resté aveugle. La Noue n'avait pas encore écrit ces jolis vers :

> Le bruit est pour le fat, la plainte est pour le sot :
> L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.

Voltaire trompé ne se conduisit ni en fat, ni en sot, ni même en honnête homme. Dès cette époque la vanité l'emportait chez lui sur tout autre sentiment, sur le soin même de sa dignité. Le cœur de Mlle de Livry lui importait bien moins que le succès d'*Artémire*.

L'intrusion de Génonville à Sully ne nuisit donc en rien à l'achèvement de la tragédie. *Artémire* fut jouée sur le théâtre du château et obtint un succès qu'elle était loin de mériter. Il s'agissait d'une femme vertueuse, persécutée par un mari qu'elle n'aimait pas, sujet trop banal pour être bien intéressant. Il n'en reste aujourd'hui que quelques fragments et un beau vers sur les lieutenants d'Alexandre :

> Sujets sous Alexandre et rois après sa mort.

Génonville, qui était de famille parlementaire, ait débuté par être clerc de procureur ; et nous devons dire que ce fait, qui n'est mentionné que par un seul biographe de Voltaire, n'est pas suffisamment établi.

Mais les hôtes de Sully étaient trop favorablement disposés et surtout de trop bonne compagnie pour se montrer des appréciateurs bien sévères. Les compliments polis par lesquels ils accueillirent la pièce et l'actrice donnèrent aisément le change à l'auteur, très-disposé à s'illusionner sur le mérite de l'une et de l'autre. Il eut donc recours à ses appuis ordinaires pour obtenir du régent la permission de revenir à Paris (1) et l'on apprit bientôt qu'*Artémire* allait paraître sur les planches de la Comédie-Française sous les traits de Mlle de Livry.

La première représentation eut lieu le 15 février 1720. La pièce et sa principale interprète furent accueillies par des sifflets. On murmurait dès la fin de l'exposition; on siffla à la fin du premier acte et une véritable tempête accueillit le second. Indigné de cet outrage qui lui était doublement sensible, l'auteur-amant saute de sa loge sur le théâtre et essaie de haranguer les spectateurs. Dans le premier mo-

(1) Il est certain qu'il était encore à Sully dans la seconde moitié du mois d'octobre 1719. Cela résulte d'un acte authentique, en date du 19 de ce mois, reçu par Frogier, notaire à Sully, et par lequel Voltaire proteste de nullité un billet qu'il a, dit l'acte « suby à l'âge de 13 ans, au profit d'une femme nommée *Thomas*, de la somme de 500 livres, sans aucune *datte* ni cause. »

Dans cet acte, l'auteur de la *Henriade* se qualifie : « *fils mineur* du sieur Arouet, trésorier de la chambre des comptes. » La majorité était alors fixée à l'âge de 25 ans.

Cette énonciation, émanée de Voltaire lui-même, prouve qu'il est né le 20 novembre 1694 et non le 20 février de la même année, comme lui-même tentait de le faire croire, lorsqu'il écrivait à Damilaville le 20 février 1765 : « J'entre aujourd'hui dans ma soixante-douzième année, car je suis né en 1694, le 20 février, et non le 20 novembre, comme le disent les commentateurs mal instruits. » Il avait ses raisons pour se vieillir ainsi de près d'une année, et M. Berriat-Saint-Prix les a révélées. V. Notice en tête de son édition de *Boileau*, p. 12.

Si Voltaire, comme il l'affirme dans cette lettre, était né le 20 février 1694, il eût atteint 25 ans le 20 février 1719 et n'aurait pu se dire mineur dans l'acte du 19 octobre de cette même année.

ment le bruit augmente, les sifflets redoublent ; on se demande quel est cet intru qui se permet de protester ainsi contre l'arrêt du public. Mais bientôt on reconnaît l'auteur d'*Œdipe*, on se laisse gagner à ses raisons et l'on finit par écouter la pièce et l'actrice et même par leur accorder quelques bravos. Le coup toutefois avait porté ; dès le lendemain Voltaire se remettait à l'œuvre et corrigeait sa tragédie qui reparut huit jours après, le 23 février, considérablement modifiée ; mais il ne pouvait en même temps corriger les vices de diction de Mlle de Livry : ce fut Mlle Lecouvreur qui prit le rôle d'Artémire.

Comment la jeune actrice supporta-t-elle cette blessure faite à son amour-propre ? Nous manquons de renseignements sur ce point ; mais nous supposons que la liaison des deux amants, déjà fort affaiblie par de mutuelles infidélités, reçut de cette blessure un coup mortel. Quelques mois après l'échec d'*Artémire*, Voltaire répondant, par une épître en vers, au duc de Sully qui l'engageait à venir, selon son ordinaire, passer la fin de l'été aux bords de la Loire en compagnie de Génonville, Voltaire parlait de la trahison dont il avait été l'objet avec un détachement et une légèreté qui prouvent suffisamment que cette perfidie avait laissé peu de ressentiment dans son âme. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de montrer que, s'il avait été victime, du moins n'avait-il pas été dupe :

J'irai chez vous, duc adorable,
Vous dont le goût, la vérité,
L'esprit, la candeur, la bonté
Et la douceur inaltérable
Font respecter la volupté
Et rendent la sagesse aimable...
Pour notre petit Génonville,...
Il me paraît très-empressé
D'abandonner pour vous la ville...

Il a toujours le même style
Et toujours la même gaîté.
Je sais que, par déloyauté,
Le fripon naguère a tâté
De la maîtresse tant jolie
Dont j'étais si fort entêté.
Il rit de cette perfidie
Et j'aurais pu m'en courroucer :
Mais je sais qu'il faut se passer
Des *bagatelles* dans la vie (1).

Ainsi, pour l'auteur de ces vers faciles, la perte de Mlle de Livry n'était qu'une bagatelle. Il va plus loin : dans une autre épître adressée à Génonville lui-même, il donne à entendre qu'on pouvait s'épargner le soin de le tromper et qu'il eût volontiers prêté ce qu'on s'était cru obligé de lui ravir :

Toi dont la délicatesse,
Par un sentiment fort humain,
Aima mieux ravir ma maîtresse
Que de la tenir de ma main,
Tu me vis sans scrupule en proie à la tristesse :
Mais je t'aimai toujours tout ingrat et vaurien ;
Je te pardonnai tout avec un cœur chrétien
Et ma facilité fit grâce à ta faiblesse.

Cette facilité alla plus loin encore que ces vers ne l'indiquent : loin d'être blessée de l'injurieuse complaisance de son premier amant, M[lle] de Livry lui conserva dans son cœur une place qu'il ne répudia point et il put écrire dix ans après :

Nous nous aimions tous trois. Que nous étions heureux !

(1) Il est question dans cette épître de la mort imminente de Chaulieu, auquel on venait d'administrer les derniers sacrements. Chaulieu mourut le 27 juin 1720, ce qui établit la date approximative de cette pièce de vers.

La mort de M. de Génonville, arrivée trois ans après ce voyage auquel le duc de Sully le conviait, resserra encore des liens plutôt relâchés que rompus. On en trouve la preuve dans l'épître que Voltaire adressait en 1723 à M. de Gervasi, célèbre médecin qui l'avait guéri de la petite-vérole (1). Cette liaison, si légère à la fois et si tenace, se prolongea jusqu'à son départ pour l'Angleterre qui eut lieu à la suite de l'insulte qu'il reçut du chevalier de Rohan.

S'il fallait en croire une tradition précieusement conservée dans la ville de Sully et confirmée par une biographie de Voltaire, ce serait dans le château même de Sully qu'aurait eu lieu l'indigne vengeance de ce grand seigneur. Mais des témoignages nombreux ne permettent pas d'adopter cette version. L'abbé du Vernet, qui tenait de Thieriot et de Voltaire lui-même des renseignements précis sur la vie de ce dernier, établit que ce fut à Paris, en décembre 1725, à la porte de l'hôtel de Béthune où il dînait ce jour-là, qu'il reçut le sanglant outrage par lequel le chevalier de Rohan justifiait, loin de l'effacer, le mot cruel qu'il voulait venger : « Je suis le premier de mon nom et vous le dernier du vôtre. » On sait que Voltaire, demandé à la porte pour une bonne œuvre, fut saisi par un valet qui le maintint pendant qu'un autre lui appliquait des coups de canne. A quelques pas de là, le chevalier observait le spectacle de sa voiture.

« Voltaire, dit du Vernet, rentre dans l'hôtel et demande au duc de Sully de regarder cet outrage fait à un de ses convives comme fait à lui-même. Il le sollicite de se joindre

(1) Les éditeurs de Kehl pensent en effet que c'est de Mlle de Livry qu'il est question dans les derniers vers de cette épître. Voyez la remarque sur l'épître connue sous le nom des *Vous* et des *Tu*. Quant à Génonville, les éditeurs de Voltaire le font mourir en 1720, mais des lettres de Voltaire, publiées chez Didier en 1857, prouvent qu'il vivait encore en 1722. M. Desnoireterres a trouvé la date de son décès qui est du 9 septembre 1723.

à lui pour poursuivre la vengeance et de venir chez le commissaire en certifier la déposition : le duc de Sully se refuse à tout. Cette indifférence de la part d'un homme qui, depuis dix ans, le traitait en ami, l'irrite encore davantage : il sort et, depuis ce moment, il ne voulut plus entendre parler du duc. »

Ainsi finirent en effet les relations de Voltaire avec le duc de Sully ; il reste à dire comment se termina sa liaison avec Mlle de Livry.

A la suite de l'inutile provocation qu'il adressa au chevalier de Rohan, l'auteur d'*Œdipe* fut jeté à la Bastille, et ensuite contraint de s'exiler en Angleterre (mai 1726). Mlle de Livry l'y avait précédé. Après avoir une seconde fois, et d'une façon aussi malheureuse que la première, tenté fortune à la Comédie-Française, elle s'était engagée dans une troupe comique qui partait pour Londres. Dans l'hôtellerie où elle logeait résidait un Français de distinction, le marquis de Gouvernet, qui s'éprit d'elle et demanda sa main. Soit fierté naturelle, soit qu'un autre attachement occupât son cœur, l'actrice répondit par un refus aux offres généreuses de son compatriote. Toutefois elle accepta de lui un don qu'elle regardait probablement comme sans valeur : c'étaient cinq billets de la loterie des Indes. Trois de ces billets sortirent : « La petite Livri, écrit Voltaire à la présidente de Bernières, la petite Livri, qui avait cinq billets à la loterie des Indes, vient de gagner trois lots qui valent dix mille livres de rente, ce qui la rend plus heureuse que tous les chevaliers de la Toison. » Hâtons-nous de dire que le hasard n'était pour rien dans une rencontre si peu vraisemblable. Pour vaincre les résistances de l'actrice, le marquis avait fait imprimer une fausse liste et enrichi celle qu'il aimait sans paraître contribuer à sa fortune.

Un procédé si délicat méritait une récompense. Toutefois il ne paraît pas que celle qui en était l'objet se soit hâtée de

couronner les vœux de son généreux protecteur. C'est seulement trois ans après ce curieux événement qu'elle unit enfin son sort au sien.

Un des nombreux biographes de Voltaire prétend que le contrat de mariage du marquis et de l'actrice fut passé à Paris, dans la maison même de Voltaire. Il fait certainement erreur sur ce point.

Voltaire, comme on peut s'en assurer par sa correspondance, ne revit Paris qu'à la fin de 1728. Or, le contrat de mariage de Mlle de Livry avec Messire Charles-Frédéric de la Tour-du-Pin de Bourlon, marquis de Gouvernet, ce contrat, que nous avons tenu entre les mains, est du 24 janvier 1727. Un des témoins du marquis fut Armand Arouet, trésorier de la Chambre des comptes, celui que Voltaire appelait son Janséniste de frère (1). C'est peut-être la présence de ce dernier au contrat qui a causé l'erreur que nous rectifions ici.

A son retour d'Angleterre, un des premiers soins de Voltaire fut de se présenter à l'hôtel de Gouvernet. Le suisse de la nouvelle marquise lui refusa la porte. Le poète, que Mlle de Livry n'avait point accoutumé à un tel accueil, lui envoya aussitôt l'épître connue sous le nom des *Vous* et des *Tu*, qui se termine par ces jolis vers :

Non, Madame, tous ces tapis
Qu'a tissus la Savonnerie,
Ceux que les Persans ont ourdis,
Et toute votre orfévrerie,
Et ces plats si chers que Germain
A gravés de sa main divine;
Et ces cabinets où Martin
A surpassé l'art de la Chine;

(1) C'est dans l'épître au duc de Villars, datée de 1721, que se trouve cette qualification si souvent citée que Voltaire donnait à son frère.

Vos vases japonais et blancs,
Toutes ces fragiles merveilles ;
Ces deux lustres de diamants
Qui pendent à vos deux oreilles ;
Ces riches carcans, ces colliers,
Et cette pompe enchanteresse,
Ne valent pas un des baisers
Que *tu* donnais dans ta jeunesse.

Il fut reçu pourtant : son exclusion était une erreur du suisse ; mais, dès les premiers mots, il dut comprendre que Mme de Gouvernet était bien décidée à enterrer Mlle de Livry. Il fit briller pour elle toutes les facettes de son merveilleux esprit ; il lui parla de Sully, de leur pauvreté, de leur douce imprévoyance d'autrefois, du mauvais fiacre où il la promenait à Paris,

Sans laquais, sans ajustements,
De ses grâces seules ornée ;

et des maigres soupers « qu'elle changeait en ambroisie. » Il parla même de cet ami commun mort depuis longtemps déjà.

Elle s'attendrit à ces souvenirs. Ils relurent ensemble quelques vers que Génonville avait autrefois adressés à l'un et à l'autre, et la marquise, redevenue pour un moment Mlle de Livry, baigna le papier de ses larmes. C'est en sortant de cet entretien que Voltaire écrivit l'épître aux mânes de M. de Génonville, épître qu'il n'eût jamais publiée si, chez lui, la vanité littéraire ne l'eût emporté même sur la délicatesse. L'équivoque situation d'autrefois y était résumée dans les deux hémistiches que nous citions tout-à-l'heure :

Nous nous aimions tous trois..... Que nous étions heureux ! (1)

Une amitié si compromettante, et à ce point indiscrète, nétait pas le fait de Mme de Gouvernet. En devenant riche, elle était devenue sage. Voltaire fut doucement éconduit. Il ne la revit plus qu'à un demi-siècle de là, en 1778, dans le voyage triomphal qu'il fit à Paris pour y mourir. Mme de Gouvernet était veuve alors, âgée comme Voltaire de plus de quatre-vingts ans; mais, bien différente de son ancien séducteur, elle fuyait le bruit et vivait dans la retraite, les bonnes œuvres et la dévotion. Le beau portrait dont nous avons parlé était pourtant demeuré dans sa chambre comme un dernier lien entre cette vie d'austérités et les tendres entraînements de sa jeunesse. Voltaire pour elle était resté tel que l'avait peint Largillière, et peut-être, à force de regarder cette fraîche et mâle physionomie, était-elle arrivée à croire qu'elle aussi n'avait pas vieilli. Elle fut sans doute cruellement désillusionnée et dut faire un triste retour sur elle-même quand elle vit devant elle ce vieillard podagre dont le corps flottait dans une vaste pelisse, cette tête perdue dans une perruque de laine, surmontée d'un bonnet fourré, et où rien ne paraissait vivant qu'un œil pétillant encore de malice. Le lendemain la peinture de

(1) Voici le passage dans son entier :

O mon cher Génonville ! avec plaisir reçoi
Ces vers et ces soupirs que je donne à ta cendre,
Monument d'un amour immortel comme toi.
Il te souvient du temps où l'aimable Egérie
Dans les beaux jours de notre vie,
Ecoutait nos chansons, partageait nos ardeurs.
Nous nous aimions tous trois. La raison, la folie,
L'amour, l'enchantement des plus tendres erreurs,
Tout réunissait nos trois cœurs.
Que nous étions heureux ! . . . .

Largillière était chez Mme Denys (1). Pour Voltaire, il avait dit en revenant de cette visite : « Ah! mes amis, je viens de passer d'un bord du Cocyte à l'autre. » Il mourut quelques semaines après cette entrevue, et Mme de Gouvernet ne lui survécut que de cinq mois (2).

XIV.

Le Sully actuel. — Conclusion.

Il faut clore ici cette monographie du château de Sully que ne recommande plus aucun fait digne d'intérêt et glisser légèrement sur la série de ses derniers détenteurs. L'histoire d'un château n'est pas celle de ses propriétaires : elle ne s'y lie qu'autant que ces derniers ont dignement mêlé leur souvenir aux grands souvenirs qu'il rappelle, et, par les événements dont ils l'ont rendu témoin, ajouté à sa propre illustration.

Bornons-nous à dire ici que ce duc de Sully qui refusa, dans un cas si grave, son assistance à l'écrivain dont il se disait l'ami, mourut à Paris le 2 février 1729. Voltaire re-

(1) Note du Voltaire de l'édition de KEHL et PAILLET DE WARCY, t. II, note de l'épître les *Vous* et les *Tu*. Le portrait dont il est ici question fut donné par Madame Denys à la marquise de Villette. D'autres prétendent que c'était Voltaire lui-même qui l'avait offert à cette dernière. Au mois de novembre 1865, lors d'une vente mobilière qui eut lieu après le décès du dernier marquis de Villette et dans son château, ce portrait fut adjugé moyennant 6,200 fr. (V. *Journal du Loiret* du 20 novembre 1865.) Voltaire y est représenté en habit bleu, le chapeau sous le bras, la main gauche passée dans le gilet.

(2) Elle mourut le 28 octobre 1778, dans sa quatre-vingt-quatrième année, après avoir, par son testament, reçu par Dulion, notaire à Paris, le 12 octobre 1777, institué pour son légataire universel son cousin, M. Joseph-Jacques de Corsembleu de Livry, avocat en Parlement.

venait alors de son exil d'Angleterre où il avait donné la première édition complète de *La Henriade* et substitué le nom de Du Plessis-Mornay à celui de Sully, vengeance puérile, mais la seule qui fût en son pouvoir. Maximilien-Henri de Béthune fut enterré à Sully, dans un caveau de l'église de Saint-Ythier, où dormaient déjà plusieurs de ses ancêtres, et qui, profané pendant la Révolution, a été rétabli, il y a une dixaine d'années, par les soins du curé de cette église.

Par sa mort, le duché-pairie de Sully passa à la branche des ducs et comtes d'Orval, dont l'auteur était François de Béthune, fils puîné du grand ministre et de sa seconde femme. Au moment de la Révolution, le représentant de cette branche était Maximilien-Gabriel-Louis de Béthune. Il reçut Lafayette dans son château, lorsque cet illustre homme politique revint de son premier voyage d'Amérique. Partisan des idées nouvelles, mais compromis par le grand nom qu'il portait, il crut donner un gage à la Révolution en démantelant ses tours de ses propres mains. Sa veuve, Hortense d'Espinay Saint-Luc, devenue heritière du domaine de Sully par la perte d'un fils unique, mort célibataire, institua pour son légataire universel un parent collatéral de son mari, M. Marie-Louis-Eugène comte de Béthune, décédé le 1er mai 1812, dont le fils aîné est en ce moment propriétaire de la Terre de Sully.

Aujourd'hui ce château démantelé attend encore une main réparatrice. Les pierres de ses créneaux gisent dans l'avant-cour; ses tours montrent leurs brèches béantes où végète l'herbe amie des ruines; une belle statue du grand Sully, en marbre blanc, couchée dans la cour intérieure, sous une baraque de planches, réclame depuis bien des années un piédestal digne d'elle. Cette statue, que Rachel de Cochefilet avait fait sculpter par un artiste italien et élever à la mémoire de son mari dans une galerie basse du château de

Villebon, devint, après la Révolution, la propriété du musée des monuments français et fut, en 1841, rendue à la famille de Béthune (1).

Tout cet ensemble est triste, triste comme tout ce que l'homme abandonne, triste comme tout ce qui s'en va. Ce n'est pas une ruine, nous l'avons déjà dit : une ruine a sa poésie ; elle est ce que le temps l'a faite et nul ne songe à y toucher. Ici, en présence de cette destruction mal réussie, accomplie à regret sans doute et en quelques heures par le maître de cette noble demeure, on se sent pris d'un vague désir d'effacer cette ruine manquée, de remettre en place ces créneaux si bien conservés, de réparer ces brèches où les grands arbres n'ont pas encore eu le temps d'enfoncer leurs racines. Partout ailleurs, sur les bords de cette Loire, si peuplée naguère de ruines analogues, des miracles de restauration ont été accomplis ; ici le miracle reste à faire : il se fera.

Il est commencé déjà dans l'intérieur du château. Au premier étage du donjon, un vaste salon est à demi-restauré, et l'on y a rassemblé presque toutes les peintures éparses dans le château. Un beau portrait en pied de Henri IV occupe le centre de ce petit musée : la tête, dit-on, a été peinte par François Porbus. Autour de ce prince, qui porta à son apogée la fortune des Béthune, sont rangés, comme d'obscurs satellites autour du soleil duquel ils

(1) L'abbé de l'Ecluse a donné la description de cette statue : « Elle est, dit-il, un peu plus grande que nature et représente le duc de Sully, armé du cou en bas, portant une couronne de laurier sur sa tête et le manteau ducal sur ses épaules ; le bras droit allongé et tenant le bâton de maréchal de France ; la main gauche appuyée sur l'écusson de ses armes. Ce bâton, aussi bien que le casque qui est à côté de la statue à gauche, garni de ses panaches, sont taillés dans le même bloc. Tout ce morceau est si fini, si beau, qu'il peut aller de pair avec les monuments de la Grèce et de Rome. »

empruntent leur lumière, les principaux membres de cette famille, depuis Anne de Melun, l'aïeule du grand ministre, jusqu'au dernier duc de Sully. Mais il reste beaucoup à faire pour compléter cette longue suite de diplomates, de personnages ecclésiastiques et de guerriers.

On chercherait vainement dans cette galerie le portrait d'un seul La Trimouille; ce qui prête quelque vraisemblance à l'assertion de Pierre Chastignier, qui prétend que le ministre de Henri IV, en prenant possession de son château ducal, fit vendre à l'encan les portraits des anciens maîtres de Sully.

De curieuses et respectables tapisseries, malheureusement mutilées, couvrent le plancher. Les hautes et naïves figures se tournent le dos dans des situations impossibles; les légendes gothiques coupées par un ciseau vandale sont rapprochées sans souci du sens, et il faut du temps pour deviner qu'on a sous les yeux les travaux d'Hercule (1), bizarrement accouplés aux aventures du roi Priamus, égorgé aux pied des autels par le prince Pyrrhus, et de la reine Hécuba, crevant les yeux de Polymnestor, roi de Thrace, qui avait massacré le dernier de ses fils.

De cette salle à laquelle on arrivait autrefois par la tour aujourd'hui écroulée, on entre dans cette galerie, la plus grande qui soit en France après celle de Montargis, au dire de l'abbé de l'Ecluse. Les touristes de nos jours habitués à mesurer de leurs pieds plébéiens les longues galeries, les

(1) « La tapisserie des travaux d'Hercule, qui pare la salle de Sully, « me vient de M. de Nemours de la Garnache, qui me paya en cette « monnaie un fort beau cheval d'Espagne que je lui avais vendu « 1200 écus. » *Mém. de Sully* refondus par l'abbé de l'Ecluse, t. Ier, p. 144. — Ce que nous disons des tapisseries de Sully était écrit vers 1860 : on nous assure que, depuis cette époque, elles ont été restaurées avec un peu plus de soin et que quelques-unes ont été placées sur les murailles.

splendides enfilades des palais royaux, seront loin sans doute de partager la naïve admiration du bon abbé pour cette salle, de proportions au fond assez modestes, et qui n'a plus rien de remarquable que sa nudité et son délabrement (1). Sans les souvenirs que nous avons évoqués et qui la recommandent, elle mériterait à peine un coup d'œil. C'est là pourtant, c'est sur le théâtre qui garnissait le fond de cette salle et dont les planches gisent sur le sol, c'est devant ces toiles peintes dont les lambeaux pendent à la muraille que Voltaire fit représenter *Œdipe* et *Arthémire*; c'est là que parut M[lle] de Livry; c'est là que, plus tard, un enfant de Sully, parent de M[lle] de Livry et protégé de Voltaire, esprit aimable, mélangé d'atticisme et d'afféterie, fit jouer l'*Impertinent*, spirituelle peinture de la fatuité, où l'auteur se copiait lui-même (2). Cette porte de fer, rongée par la rouille, fermait l'entrée des archives, précieux dépôt respecté par la révolution et qui livrera sans doute de curieux secrets à l'investigation historique le jour où son propriétaire jaloux permettra qu'on en secoue la poussière. La haute cheminée pratiquée dans le pignon de gauche, à l'ouest, a disparu ainsi qne les cartouches et les emblèmes frondeurs que Sully y avait dessinés et vous chercheriez vainement au-dessus de celle qu'on lui a substituée ce tableau dont parle l'abbé de l'Ecluse qui représentait Henri IV « sur un parfaitement beau cheval alezan. »

La salle des gardes occupait tout le rez-de-chaussée du donjon au-dessous de la galerie. Les appartements particuliers de Sully étaient d'assez médiocre étendue. Lui-même

(1) Il est juste de remarquer toutefois que, dans le principe, tout le premier étage du donjon ne formait qu'une seulé pièce. Il existe, dans le château même, un modèle en relief des bâtiments exécuté dans le dernier siècle, et qui est fort exact. Note de M. VIOLLET-LE-DUC. *Dict. d'arch.*, t. III, p. 162.

(2) Demahis appartenait à la famille de Corsembleu. Il naquit à Sully, le 3 février 1722.

déclare qu'il n'y avait rien de logeable au château au moment où il en fit l'acquisition (1) : la partie bâtie sous Louis XV n'était qu'un gros mur où il pratiqua une étroite galerie, et l'on se demande comment il s'y prenait pour loger dans le peu de chambres habitables qu'on voit aujourd'hui la nombreuse famille et la suite princière qu'il hébergeait. Sans doute que ce château possédait de vastes communs aujourd'hui détruits. Trois pièces seulement, situées dans le corps de logis attenant à la tour de Béthune, à gauche de la porte d'entrée, ont gardé des traces incontestables de la présence de l'illustre homme d'Etat. Une salle assez sombre, mal éclairée sur les fossés par deux croisées d'inégale largeur et aujourd'hui métamorphosée en salle à manger, était, dit-on, sa chambre à coucher. Nous aimons mieux croire que c'était là son cabinet de travail et qu'il couchait au-dessus de cette pièce, dans la vaste chambre aujourd'hui transformée en salon et dont la cheminée est, comme celle de la salle dont nous parlons, ornée de canons en sautoir, de bombes et de grenades fulminantes, insignes de la dignité de grand-maître de l'artillerie. Ce sombre cabinet du rez-de-chaussée communique en effet à la tour de Béthune qui renfermait à la fois l'imprimerie et l'arrière-cabinet où travaillaient les secrétaires rédacteurs des *Sages et royales œconomies*.

Là rien n'a été changé et le temps seul a fait son œuvre de destruction. Le portrait de Sully est au-dessus de la porte de son cabinet de travail ; celui de sa petite fille, encore enfant, au-dessus de la cheminée. Des grenades et des canons font encore briller dans l'intersection des boiseries leurs ors rougis par les années : dans les caissons du plafond planent des aigles aux ailes éployées pressant la foudre dans leurs serres et prêts à la porter « *quo jussa jovis,* » comme le dit la légende.

(1) *Œconomies*, t. IV, p. 171, col. Petitot.

Le plafond et les murs de l'arrière-cabinet étaient et sont encore entièrement revêtus de panneaux peints sur lesquels, suivant l'usage de l'époque, la mythologie donne fraternellement la main à l'Ecriture sainte. Cette pièce, dont la restauration sera dans bien peu de temps impossible, est aujourd'hui une office : l'eau, la fumée et les mille offenses journalières de la vie domestique, achèvent peu à peu d'effacer les peintures, plus curieuses d'ailleurs par leur naïveté que par leur mérite : les instruments culinaires coupent et éraillent la chute de Phaëton et les séductions de Ruth envers Booz.

Tel est le château de Sully à cette heure, mais non pour longtemps encore, il faut l'espérer. Nous avons pour gage de cette espérance les travaux déjà accomplis, si insuffisants qu'ils soient, et le goût éclairé de son propriétaire. Là aussi, comme partout ailleurs sur les bords de la Loire, passera tôt ou tard ce courant irrésistible qui rend leur lustre et leur vie aux vieilles demeures seigneuriales. Cette restauration intelligente qui se poursuit depuis trente ans dans toutes les branches de l'art, ne résulte pas seulement d'une compréhension plus éclairée du mérite de ces vieux legs du passé : elle a une cause plus haute et plus respectable encore. C'est le pays même, c'est sa tradition, c'est son histoire, c'est le lien par lequel toutes les gloires du passé s'unissent à notre gloire présente, c'est tout cela qu'il s'agit de remettre en lumière et d'honorer. Envisagées à ce point de vue, on peut dire que les grandes résidences historiques sont comme les grands noms : elles ont leurs charges et elles obligent.

NOTES ET DOCUMENTS.

Dans tout le cours de cette monographie, nous avons placé en note, au bas des pages, les citations ou l'analyse des documents propres à éclairer le sujet, persuadé que c'est là le meilleur moyen d'engager le lecteur à jeter les yeux sur cette sorte de renseignements. Nous n'ajouterons ici que trois notes que leur étendue ne nous a pas permis d'insérer à leur place naturelle : toutes trois sont relatives à la première période de l'histoire de Sully.

Nous reproduisons, dans la première, l'acte de l'an 1218 mentionné dans notre premier chapitre et par lequel l'évêque d'Orléans, Manassès de Seignelai, remet entre les mains du roi Philippe-Auguste la nouvelle tour qu'il venait de construire à la tête du pont de Sully.

La seconde relate les principaux documents constatant la vassalité de la baronie de Sully envers l'évêché d'Orléans et les obligations qui en découlaient.

Dans la troisième, nous établissons la généalogie des seigneurs de Sully, depuis les plus anciens dont l'histoire fasse mention jusqu'à l'illustre ministre de Henri IV. A partir de ce dernier, la suite des propriétaires du château a été donnée dans le texte même ou en note au bas des pages. Si nous n'en avons pas agi de même à l'égard des seigneurs antérieurs, c'est qu'à nos yeux, l'histoire d'un lieu célèbre n'est pas celle de ses détenteurs successifs, mais seulement le récit des événements qui s'y sont accomplis ou dont sa possession a été le mobile. Nous avons d'ailleurs fait figurer dans cette généalogie le peu de faits relatifs au château de Sully qui n'avaient pas trouvé place dans le texte. Les différences qu'on remarquera entre cette liste généalogique et celles qu'a données le P. Anselme dans son *Hist. généal. de la maison de France* sont dues aux rectifications que nous avons puisées dans les manuscrits du chanoine Robert Hubert déposés à la bibliothèque publique d'Orléans. Hubert, sur lequel nous avons écrit une notice insérée au tome III du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, était contemporain de M. de Netz, évêque d'Orléans, qui soutint contre Rosny le curieux procès que nous avons raconté :

il avait reçu la tonsure des mains de ce prélat le 15 juin 1631. D'intimes relations l'unissaient aux érudits de son époque le plus versés dans les sciences historiques : Sainte Marthe, Le Laboureur, Catherinot, La Monnoye, dom Luc d'Achery, Vion-d'Hérouval, Ducange, Mabillon. Ses travaux ne manquent donc pas d'autorité et offrent au moins d'utiles moyens de contrôle.

NOTE I.

Convention entre l'évêque d'Orléans et Philippe-Auguste.

Manasses, Dei gratia, Aurelianensis episcopus : omnibus præsentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noscat universitas vestra, quod nos et successores nostri Aurelianenses episcopi, vel illi qui loco nostro erunt, excellentissimo Domino nostro Philippo, illustrissimo Francorum Regi, vel ejus certo mandato, tenemur reddere, ad magnam vim et tutelam, præcipuam turrim novam quam ædificare fecimus apud Solliacum, quotiescumque voluerit, et nos, vel successores nostri, vel illi qui loco nostro erunt ab ipso vel ejus mandato super his fuerimus requisiti. Ita tamen quod, cessante negotio prædicto, quomodo tradita fuerit, turrim eamdem, in eodem statu et cum omni integritate quà eam recepit, nobis et successoribus nostris vel nostro successorumque mandato restituet.

Datum anno gratiæ millecisimo ducent. decimo octavo, mense Junio.

NOTE II.

Sur la vassalité de la baronnie de Sully.

Le titre de l'an 1066 qui fut invoqué au procès entre l'évêque d'Orléans et le duc de Sully dont nous faisons l'historique au chapitre VIII de cette monographie, ne prouve point d'une manière directe et précise que Giles ou Gilon de Sully, fût vassal de l'Evêché. C'est seulement par voie d'induction qu'on pouvait arriver à cette conclusion, bien que le fait ait été reconnu comme patent par l'avocat de Rosny, dans une production relatée dans les Mémoires de M. de Netz en réponse aux factums de son adversaire, page 29.

Ce titre de 1066 n'est connu que par ce qu'en a dit Charles de la Saussaye dans ses *Annales de l'Eglise d'Orléans*, liv. 10, ch. 41. On y voit seulement, qu'au nombre des témoins assistant à cet acte, figurent trois vassaux ou *Casati* (*de casà*) de l'évêché d'Orléans : Everardus casatus, Eunomius de Monteforti casatus, et Albertus de Piveriis-Castro casatus. S'il est vrai, comme le soutenait l'avocat Cholet, chargé de défendre les prétentions du duc de Sully, que les *Casati*, tant dans l'Evêché d'Orléans que dans les autres évêchés du royaume, fussent les grands vassaux de l'évêque, les barons tenus de le porter à sa première entrée dans sa ville épiscopale et de lui offrir chaque année une gouttière de cire, ce titre prouverait seulement qu'il y avait, dès l'année 1066, de ces grands vassaux, de ces *Casati* astreints à ces charges et que, par conséquent, il faudrait admettre de deux choses l'une, ou que le miracle des quatre barons était antérieur à 1066, ou que ce miracle n'était point la cause de ces obligations. On ne pouvait donc, à ce qu'il nous semble, tirer de ce document autre chose que l'induction suivante. Etant reconnu (ce qui du reste fut fortement contesté par l'Evêque d'Orléans) que les *Casati* étaient les barons, pairs des évêques, tenant nûment de l'Evêché et, comme tels, chargés d'ordinaire, en vertu d'une coutume ancienne et générale, de l'offre de la gouttière et du port de l'Evêque, on devait conclure que le baron de Sully était, comme ceux qui sont désignés au titre de 1066, *Casatus* de l'Evêque, et à ce titre, soumis à ces deux devoirs. Quant à savoir si la récompense de ces deux obligations formait tout ce qui était dû par le seigneur de Sully à l'Evêque pour tout droit de féodalité et de vasselage, c'était là le fond même du procès, et le titre de 1066 ne jette aucune lumière sur ce point.

Le plus ancien titre, vraiment clair et démonstratif, qui ait été invoqué pour établir que la baronnie de Sully était mouvante en plein fief de l'Evêché d'Orléans, ne remonte pas au-delà de la fin du treizième siècle. Après la mort de Henri III de Sully, arrivée en 1285 (*voir la généalogie ci-après*), sa veuve, Marguerite de Bomez, agissant comme tutrice de ses enfants mineurs, reconnut qu'ils étaient vassaux de l'Evêché d'Orléans, par un aveu consigné au registre des fiefs de cet évêché et dont voici les termes :

« Nobilis mulier de Soliaco, ratione liberorum suorum, tenet a Domino Episcopo in feudum Castrum et Castellaniam de Soliaco, et multa Feoda et Retrefeoda qui sita sunt extra Castellaniam et debet cereum Sanctæ Crucis, una cum aliis Caseicis hominibus et debet mittere militem ad portandum Episcopum. »

Henri IV de Sully, arrivé en âge, renouvela cet aveu en 1312 : « Et inter alia Dominus de Soliaco, qui habet œtatem, intravit in homagium Domini Episcopi de prœmissis omnibus. »

Il résulte du premier texte qui précède que le baron de Sully avait le droit de se faire remplacer par un soldat pour porter l'Evêque à sa nouvelle entrée.

La vassalité dont il s'agit est encore confirmée par un procès-verbal de l'entrée de l'Evêque d'Orléans, Guido de Prunelay, de l'an 1399, qui portait ce qui suit : « Ibi unus miles pro Domino rege, seu Domino Aurelianensi, et Dominus de Sulliaco, et Dominus de Acheriis, et Dominus de Lineriis debent prœsentialiter interesse, nosque recipere de super collis quatuor prœdictorum, et supponere sub cathedra et nos portare ad magnum vicum. » *Premier factum, p.* 5.

Nous avons dit (Ch. VIII) qu'originairement la gouttière de cire devait être du poids de deux cent treize livres et demie ; mais, à partir de la transaction dont il va être question, la caisse ou gouttière fut vide et seulement enduite de cire à sa surface.

Une sentence des requêtes du Palais, en date du 16 avril 1547, rendue au profit de l'Evêque d'Orléans contre Louis de la Trimouille, avait adjugé au prélat le droit de gouttière et prétendu y contraindre le seigneur de Sully par saisie féodale, emportant perte de fruits. Cette sentence fut infirmée par arrêt intervenu sur appel le 4 août 1547, non sur le fait principal, mais seulement sur le fait d'exécution par voie de saisie. C'est à la suite de cet arrêt, et à la date du 21 juillet 1553, qu'intervint entre Louis de la Trimouille et le cardinal de Meudon, évêque d'Orléans, une transaction par laquelle le droit de ce dernier à la présentation de la gouttière, fut reconnu, et cette gouttière *affurée* à la somme de vingt livres (du vieux mot *fur* qui signifie évaluation, prix, mesure, et qui se retrouve encore dans la locution *à fur et mesure*). Des transactions semblables intervinrent entre l'Evêque d'Orléans et les autres barons, tenus aux mêmes charges que celui de Sully, et, dès lors, ces barons offrirent simplement, chaque année, un cierge d'une livre et demie avec une paire de gants et une gouttière vide, en représentation de l'ancienne. A cette gouttière devait être attaché un cordeau de chanvre dont l'extrémité était tenue par le gentilhomme qui la présentait : il paraît, d'après les factums du sieur Cholet, que cette corde devait être de soie quand c'était le seigneur de Sully lui-même ou son fils en personne qui présentait la gouttière. Elle était, au dire de certains auteurs, un symbole des liens dont les barons étaient attachés lorsqu'ils furent délivrés de la façon miraculeuse que nous avons

fait connaître. D'après une autre version, tout aussi dénuée de preuves que la première, l'offrande était une réparation faite à l'Eglise, et le cordeau rappelait le supplice qu'avait mérité un Seigneur de Sully, coupable d'avoir assassiné l'Evêque d'Orléans, Ferry de Lorraine, lequel, au dire de Guillaume Nangis, aurait été tué en 1299 par un gentilhomme dont il avait déshonoré la fille.

NOTE III.

Généalogie des seigneurs de Sully.

PREMIÈRE MAISON DE SULLY.

I. — HERCHENAULT Ier, sire de Sully, qui vivait vers la fin du règne de Charles-le-Simple, au IXe siècle, est le plus ancien seigneur de Sully dont on ait trouvé trace. Il est mentionné par Aimoin, dans le livre des *Miracles de Saint-Benoît*, ch. 7 et 16. Il eut deux fils dont le cadet fut Archambaud, évêque de Tours en l'an 986; c'est à ce dernier que Gerbert adresse ses épitres 48 et 50 : l'aîné fut :

II. — HERBERT, sire de Sully et de la Chapelle. Aimoin rapporte qu'il ravagea fréquemment les terres de la riche abbaye de Fleury (Saint-Benoît) dont il était proche voisin : il eut pour fils :

III — HERCHENAULT II, sire de Sully, dès l'an 1000. La Saussaye en fait mention dans ses annales ecclésiastiques d'Orléans; il fut père de :

IV. — ARCHAMBAULT Ier, sire de Sully, dès l'an 1035. Cet Archambault a été omis par le P. Anselme dans son *Hist. généal. de la maison de France, t.* II, p. 878; mais *l'Histoire du Berry* de P. Labbe contient une charte de 1064 où il est mentionné ainsi que son père et ses deux fils ci-après :

V. — HUMBAULT, fils aîné du précédent, également omis par le P. Anselme. Il mourut sans postérité laissant son héritage à son frère cadet qui suit. V. *Hubert, Hist. du pays Orléannois, t. Ier*, p. 270. Mss 436 de la bibl. d'Orléans.

V. — GILON 1er, sire de Sully, seigneur de La Chapelle et des Aix-dam-Gilon auxquels il a donné son nom. Il est mentionné en une charte de l'an 1083, publiée par Duchesne, dans son *Histoire de la maison de Montmorency* et relative à l'abbaye de la Grande-Sauve.

Au dire d'Orderic Vital (*Hist. ecclésiast.*, liv. X, p. 771) il appartenait par les liens du sang à la famille royale de France : *Gilo de Soleio de nobilissimi Gallorum antiquus Heros, de familia Henrici regis francorum.* Sa femme Hildeburge était sœur du vicomte de Bourges : c'est par elle que les terres de La Chapelle, des Aix et de Saint-Gondon sont entrées dans la maison de Sully. Il mourut en l'an 1100 ne laissant que deux filles. L'une d'elles, nommée Agnès, l'aînée au dire de Hubert, la cadette selon le P. Anselme, fut la tige de la seconde lignée des seigneurs de Sully.

SECONDE MAISON DE SULLY.

VI. — Agnès de Sully avait été élevée dans la maison d'Alix d'Angleterre. Le fils aîné de cette comtesse de Blois, Guillaume, comte de Chartres, s'éprit d'Agnès et l'épousa contre le vœu d'Etienne de Champagne, son père. Exclu, pour ce fait, de la succession de ce dernier, il prit le nom et les armes de sa femme qu'il transmit à sa postérité.

Disons ici que ces armes ne sont pas celles que donne Saint-Marthe. Robert-Hubert, dans le manuscrit cité plus haut, t. I, p. 265, a établi d'après quatre chartes de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, que les véritables armes de la première maison de Sully étaient d'azur, semé de molettes d'or, au lion de même. Les armes de la seconde maison sont celles de la Trimouille, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.

VII. — Archambault II, fils de Guillaume de Champagne, épousa Mahaud de Beaugency, sa parente, dont il eut trois fils. Le troisième était Eudes de Sully qui, en 1196, succéda, sur le siége archiépiscopal de Paris, au célèbre Maurice de Sully, ainsi appelé uniquement parce qu'il était né dans cette petite ville et qui commença la construction de Notre-Dame-de-Paris. Le premier fils fut :

VIII. — Gilon II qui est mentionné en une charte de Philippe-Auguste de l'an IX du règne de ce prince (1189).

IX. — Archambault III, son fils aîné, mentionné dans l'histoire de la maison de Châtillon de Duchesne, eut pour héritier :

X. — Henri Ier, son fils aîné, qui assista, au mois de janvier 1226, à l'assemblée des barons tenue par Louis VIII, où fut décidée la croisade contre les Albigeois. Il eut de Marie de Dampierre, sa femme :

XI. — Henri II, mort en Italie en 1269.

XII. — Jean, fils aîné de ce dernier, accompagna Saint-Louis à Tunis et mourut sans enfants, laissant la baronie de Sully à son frère.

XII. — Henri III, bouteiller de France, mort en 1285 pendant le voyage qu'il fit en Aragon à la suite de Philippe-le-Hardi, laissant la baronnie de Sully à son fils aîné qui suit :

XIII. — Henri IV, dont la mère, Marguerite de Bomez, agissant comme tutrice de ses enfants mineurs, les reconnut vassaux de l'évêché d'Orléans par l'acte cité dans la note qui précède. En 1313, Henri IV de Sully échangea avec Philippe-le-Long la ville de Château-Renard contre la châtellenie de Dun-le-Roi. De son mariage avec Jeanne de Vendôme naquirent dix enfants dont l'aîné :

XIV. — Jean II épousa, en 1320, Marguerite de Bourbon, fille de Louis Ier, duc de Bourbon.

XV. — Louis, né de ce mariage, assista en 1356 à la bataille de Poitiers. Selon le P. Anselme, t. II, p. 858, ce seigneur, à la date du 13 mai 1375, fit hommage à l'évêque d'Orléans pour la baronnie de Sully. De son mariage avec Isabeau de Craon, il n'eut qu'une fille qui suit :

XVI. — Marie de Sully épousa en premières noces Charles de Berry, comte de Montpensier, fait constaté par les Mss. d'Hubert et que le P. Anselme a passé sous silence. Le 6 décembre 1381, après la mort de Charles de Berry, la terre de Sully fut saisie faute d'homme par l'évêque d'Orléans. Mais, quelques mois après, Marie épousa en secondes noces Guy VI de La Trimouille, qui prêta foi et hommage à Foulques, évêque d'Orléans, le jour de la Chandeleur de l'an 1383, et lui paya le rachat dû à cause de son mariage. (3e *factum* pour le duc de Sully et Mss. d'Hubert.) Le 27 janvier 1400, Marie de Sully contracta une troisième union avec Charles Ier, sire d'Albret, comte de Dreux, qui périt à la bataille d'Azincourt. Elle eut des enfants de ses deux derniers mariages. « La maison royale de France, dit Hubert, et la plupart des grandes monarchies et principautés de l'Europe descendent de cette dame de Sully par l'une ou l'autre de ses deux dernières alliances. »

SEIGNEURS DE SULLY DE LA MAISON DE LA TRIMOUILLE.

XVII. — Georges, fils de Marie de Sully et de Guy de La Trimouille, mourut le 6 mai 1445 et fut inhumé dans l'église du château de Sully. C'est lui qui exerça une si funeste influence sur Charles VII, comme on l'a pu voir dans le second chapitre de cette monographie; mais les

services et les exploits de ses descendants rachetèrent amplement ses méfaits. Il eut de son mariage avec Catherine de L'Ile Bouchard :

XVIII. — Louis Ier, baron de Sully, vicomte de Thouars, prince de Talmont, né vers 1431, dont le fils aîné fut :

XIX. — Louis II, qui reçut quatre coups mortels à la bataille de Pavie, le 24 février 1524. Il avait épousé Gabrielle de Bourbon et eut de ce mariage un fils, nommé Charles, qui fut tenu sur les fonts de baptême par Charles VIII, et mourut avant son père à la bataille de Marignan, le 13 septembre 1515, laissant un fils qui suit :

XX. — François, mort le 7 janvier 1541, laissant de son mariage avec Anne de Laval :

XXI. — Louis III, premier duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, tué au siége de Mesle, le 25 mars 1577. C'est contre lui que fut rendue, le 16 avril 1547, la sentence relatée dans la note qui précède. De son union avec Jeanne de Montmorency naquit en 1566 :

XXII. — Claude, duc de Thouars, pair de France, mort le 25 octobre 1604. C'est lui qui, en 1602, vendit la baronnie de Sully à Maximilien de Béthune, ministre de Henri IV.

Bien que la suite des seigneurs de Sully ait été donnée dans le texte à partir de cette époque, nous l'établissons ici d'une manière régulière et continue, afin que le lecteur puisse embrasser d'un coup d'œil toute la série des possesseurs de ce château depuis le IXe siècle jusqu'à ce jour.

SEIGNEURS DE SULLY DU NOM DE BÉTHUNE.

XXIII. — Maximilien de Béthune, prince d'Henrichemont et de Boisbelle, mort le 22 décembre 1641. De son premier mariage avec Anne de Courtenay il eut un fils, Maximilien II, marquis de Rosny, mort avant lui, en 1634, laissant de son union avec Françoise de Créqui :

XXIV. — Maximilien-François de Béthune, prince d'Henrichemont, époux de Charlotte Séguier, mort le 11 juin 1661, dont le fils

XXV. — Maximilien-Pierre-François, mort en juin 1694, avait épousé Marie-Antoinette Servien, dont il eut :

XXVI. — Maximilien-Pierre-François-Nicolas, décédé le 24 décembre 1712, sans postérité, laissant le duché de Sully à son frère ci-après :

XXVII. — Maximilien-Henri, d'abord chevalier de Sully, mort également sans postérité le 2 février 1729. A son décès le duché-pairie de

Sully passa à la branche des ducs et comtes d'Orval, dont l'auteur était François de Béthune, issu du second mariage du grand Sully avec Rachel de Cochefilet. En 1729, le représentant de cette branche était :

XXVIII. — Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, qui obtint le duché de Sully en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat du 13 mars 1730, rendu contre les prétentions du comte d'Orval, son grand oncle. Il mourut sans postérité mâle, et le duché de Sully passa à son cousin qui suit :

XXIX. — Maximilien-Antoine-Armand, appelé en naissant le vicomte de Meaux, fils de Armand, comte d'Orval. Il épousa, le 21 février 1749, Louise-Gabrielle de Châtillon, dont il eut deux fils. L'aîné, Maximilien-Alexis de Béthune, né le 2 juillet 1750, épousa, en 1767, Henriette-Rosalie de Baylens-Poyanne et mourut sans postérité ; le second, qui suit, hérita du duché de Sully, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Arnal, notaire à Sully, le 12 ventôse an VII.

XXX. — Maximilien-Gabriel-Louis de Béthune, dernier duc de Sully, épousa Alexandrine-Bernardine-Barbe-Hortense d'Espinay Saint-Luc. De ce mariage naquit un fils unique, mort à Nice sans postérité, en 1807, laissant sa mère pour seule héritière dans les deux lignes. Cette dernière institua pour son légataire universel un parent collatéral qui suit :

XXXI. — Marie-Louis-Eugène-Joseph, comte de Béthune-Sully, décédé le 1er mars 1812, époux de Anne-Albertine-Joséphine-Marie de Montmorency-Luxembourg, dont le fils aîné :

XXXII. — M. Maximilien-Léonard-Marie-Louis-Joseph, comte de Béthune-Sully, est aujourd'hui propriétaire de la terre de Sully.



RAPPORT

Par M. B. De MONVEL,

AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES,

SUR

LA MONOGRAPHIE DU CHATEAU DE SULLY,

DE M. LOISELEUR.

Séance du 15 *novembre* 1867.

La critique est aisée, nous dit Destouches, dans un vers trop souvent attribué à l'auteur de l'*Art poétique*, et il a raison quand il s'agit de l'œuvre d'un Colasse ou d'un Cassaigne; mais en est-il de même quand on a sous les yeux le produit d'une plume exercée à qui de nombreux et honorables succès ont depuis longtemps démontré la puissance de ces moyens, si rarement employés pourtant, conscience et sagacité dans les recherches, simplicité et clarté dans le récit.

Aussi n'est-ce que pour remplir la mission qui m'a été donnée que je demanderai à notre savant collègue pourquoi il donne place au château de Sully parmi ces résidences royales de la Loire dont il s'est montré si expert et si prestigieux *résurrectionniste*, quand dans son chapitre VI il nous démontre nettement, au grand regret de nos jeunes amours pour Sully-sur-Loire, que jamais la tête du bon Henri ne

s'est abritée sous les lambris de ce château de si verte vieillesse? Au surplus, Charles VII à son réveil, Rosny et Voltaire, quoi qu'on dise aujourd'hui de ce dernier, c'est encore un beau et triomphal souvenir, et certes plus honorable pour notre contrée que les lais d'amour de telle ou telle royale prostituée, à ce point dévouée au sang des Valois qu'elle passait des bras du père à ceux du fils.

Félicitons-nous néanmoins que notre collègue ne se soit pas tenu rigoureusement captif dans le cadre qu'indiquent ces deux grands noms de Rosny et de Voltaire par lesquels il commence son étude. S'il a passé sous silence, à notre vif regret, la belle et naïve figure de Maurice, le fondateur de N.-D. de Paris, il nous rappelle avec une hardiesse rare de trait aussi bien que de couleur le séjour à Sully de notre Jeanne d'Arc, et, saisissant avec autant de tact que d'à-propos la singulière rencontre qui, à trois siècles d'intervalle, réunit en quelque sorte sous le même toit l'héroïne et son détracteur, il sait avec art, esprit et mesure plaider les circonstances atténuantes d'une page dont doit rougir à trop de titres l'auteur de *Zaïre* et de *Mérope*. La modération et le sentiment des convenances siéent toujours mieux à la bouche du juge que l'injure.

L'épisode de La Motte-Potin se déroule lestement à la cavalière. On suit avec un intérêt soutenu et croissant toutes les phases de la vigoureuse résistance du vieux et vaillant catholique et on applaudit en le voyant échapper glorieusement au sort que lui souhaitait si charitablement le *doux* Théodore de Bèze.

Nous entrons maintenant au château avec le compagnon d'Henri IV, et les sept chapitres qui vont suivre abondent en détails des plus intéressants et parfois des plus comiques sur la vie de Rosny à Sully.

Nous regrettons pourtant qu'au sujet des *pots-de-vin* notre collègue ait suivi avec trop de scrupule le texte du lourd

Tallemant-des-Réaux. Le mot est digne du Béarnais, mais, à coup sûr, il ne l'a pas dit comme cela.

Rien de sagace et de précis comme les recherches par lesquelles M. Loiseleur établit, victorieusement à notre avis, que jamais Henri IV n'a pu, malgré sa bonne volonté, prendre gîte au château de Sully. Nos braves gens de Sully lui en sauront mauvais gré peut être, mais

Vitam impendere vero

c'est la devise de notre cher collègue et dussent les caves de Sully ne lui donner que du crû giennois au lieu de ce joli vin d'Arbois qu'Henri IV goûtait si bien, et en homme d'esprit qu'il était, M. Loiseleur a fourni de trop solides raisons pour ne pas maintenir son assertion.

Ah! c'est un démonstrateur sans égal que notre savant collègue! Au flair du bibliographe qui évente un renseignement avec plus de sûreté

Quam canis acer ubi lateat sus,

il joint la patience d'un reclus et la force d'induction d'un bénédictin. Et pourtant ne sommes-nous pas en droit de lui reprocher de lire trop et peut-être aussi de ne pas se tenir assez en garde contre chaque paradoxe qu'il voit poindre, quand pour peindre la morgue et les allures princières du vieux ministre il avait sous les yeux le texte primitif des mémoires, j'allais dire des confessions de Sully. Plaisantons délicatement, ce que M. Loiseleur entend si bien, les travers d'un grand homme, frappé au cœur du même coup qui avait immolé son digne maître, et qui, remplacé par ce valet de Concini, voyait, de sa retraite, démolir pierre à pierre, pour un temps du moins, l'édifice politique de son maître, et gaspiller les ressources que lui-même avait amassées pour asseoir un

glorieux équilibre et non pour enrichir des ambitions et des convoitises aussi nulles qu'insatiables. Plaisantons, comme le fait avec tant de retenue et de convenance notre collègue dans la légende des *quatre barons*, mais ne reproduisons pas ces vieilles histoires d'oubliettes, d'instruments de torture et de planche mobile, qui n'était peut-être, après tout, qu'un ustensile de blanchisseuse ; surtout ne perdons pas de vue que toutes ces reliques du moyen-âge étaient probablement au château bien avant Rosny, qui ne les a sans doute jamais vues.

Henri IV et son ministre sont deux grands hommes, et qu'on ne doit étudier que par leur grand côté. Tous deux, et d'un commun accord, ils ont traversé et dominé une époque de transition où ils ont eu à combattre à l'intérieur plus vaillamment encore qu'à l'extérieur. Le négatif et son roi ne pouvaient être populaires auprès de ces grands seigneurs qui, comme Biron, d'Entragues, Verneuil et tant d'autres, vendaient la France à l'Espagnol, auprès de cette queue de la ligue, *caque sentant toujours le hareng*, qui, moines ou laïques, ne cessaient d'aiguiser leurs couteaux contre le restaurateur de l'ordre; mais, grâce à Dieu, ce ne sont jamais là que des exceptions perdues dans le nombre, et la foule des bons gentilshommes, des bons prêtres et du bon peuple appréciait, aimait et applaudissait les auteurs de l'édit de Nantes, de la paix de Vervins, et de la paix plus précieuse encore qui convertissait l'épée en soc de charrue. C'était là la vraie popularité, la seule que doive ambitionner l'homme de bien, et nous préférerons toujours le récit du deuil national au 14 mai 1610, tel que nous le font les contemporains comme l'Estoile, aux appréciations trop à distance de M. Lavallée. Surtout nous n'admettrons jamais qu'un maraudeur qui brise ou arrache un arbre sur une route le fasse par des motifs de politique. Il cède tout simplement à ses instincts grossiers de rapine et de déprédation.

Notre collègue ne réussira pas mieux à démontrer l'impopularité de Rosny par les ménagements qui entourèrent en 1621 la capitulation accordée à son château de Sully, en rébellion ouverte contre l'autorité du roi; mais hâtons-nous de le dire, en l'absence et probablement contre le gré du maître, entraîné malgré lui et à son insu peut-être par Briquemault, dont le despotisme soldatesque avait paralysé l'autorité de la duchesse, et avait converti en rébellion ouverte un acte bien pardonnable de commisération. On ne transige pas ainsi avec un révolté impopulaire et haï, et jamais Rosny, s'il eût été réputé rebelle, n'eût été admis amicalement au camp royal devant Montauban, chargé du beau rôle de médiateur entre son maître et son fils révolté, et promu au maréchalat en 1634. La conduite de Rosny a donc été toujours ce que doit être celle d'un grand ministre retiré : une parfaite neutralité. On ne voit pas figurer à l'assemblée calviniste de 1611, à Saumur, où les réformés, qui en 1621 en étaient à leur troisième révolte, dépassant les concessions imprudentes de l'édit de Nantes, organisaient la France en *république consistoriale* et la morcelaient en *cercles* pendant que les seigneurs, soi-disant catholiques, s'efforçaient de convertir en principautés indépendantes leurs grands gouvernements, notamment à Metz, d'Epernon, l'ancien Mignon, le Véteran des 45, qu'on n'appelait plus que le roi d'Austrasie.

Revenons à ces temps par la pensée et reconnaissons combien furent providentiels Richelieu et même Mazarin, mais ne taxons pas d'impopularité les hommes de cœur qui, les premiers, s'efforcèrent d'opposer à ces débordements les moyens que leur permettaient les circonstances, ou reconnaissons tout au moins qu'en des temps pareils l'impopularité est un titre de gloire.

Ce récit du siége soutenu en 1621 par le château offre à M. Loiseleur une occasion qu'il ne pouvait laisser échap-

per de développer les qualités qui le recommandent tant à l'estime : recherches savantes et judicieusement contrôlées, témoignages aussi précieux qu'incontestables, opérations progressives si clairement exposées, qu'on voit tomber l'une après l'autre toutes les positions occupées par les rebelles et qu'on suit en quelque sorte de l'œil les boulets qui enfilent la Sange et forcent Briquemault à se réfugier dans le château et à se remettre à composition. C'est chose étonnante et rassurante à la fois de voir comme dans notre pays les actes de la guerre sont saisis et développés *secundum artem* même par les plus pacifiques, car s'il est un homme pacifique c'est notre cher collègue, et pourtant César ne déroulerait pas avec plus de précision les rapides péripéties de ce drame militaire. A lire ces tableaux si exacts et si animés on se convainc que jamais dans notre France, dussent-ils n'apprendre la stratégie que dans une étude, comme Moreau, les bons officiers ne manqueront aux soldats. Constatons-le assez haut pour qu'on nous entende au-delà du Rhin.

La discussion se continue pour établir avec une parfaite certitude que les deux premiers volumes des *Œconomies royales* furent bien imprimés au château de Sully. Comme dans tout ce qu'affirme M. Loiseleur, les preuves surabondent. Il n'y manque que de nous faire toucher du doigt les débris des presses, et peut-être la fameuse planche dont il a été déjà parlé, servait-elle seulement à humecter le papier, comme on le pratique encore aujourd'hui.

Nous assistons ensuite à la décadence progressive de cette maison qui ne compte qu'un grand homme ayant le droit de dire comme Lefèvre : *Je suis un ancêtre;* mais aussi un ancêtre sans descendance morale. Pourquoi ce fait, si remarquable pour celui qui approfondit l'histoire, que ce n'est guère que dans les lettres et dans les arts quo les talents se soutiennent pendant plusieurs générations ?

Comment se l'expliquer sinon par cet autre fait que ce sont les circonstances qui font les grands hommes.

Arrivons à la fin de cette savante et intéressante étude, si grâcieusement couronnée par les deux exils de Voltaire à Sully et ses amours nullement *platoniques*, mais peut-être un peu trop *philosophiques* avec la belle Livry. Telle est la déchéance de notre nature que nous sommes comme tout aises de trouver des faiblesses de cœur chez un homme dont nous n'avions connu jusqu'ici que le suprême bon sens toutes les fois qu'il n'est pas aveuglé par les fumées d'une vanité sans égale. Avec quel art charmant sont racontées les scènes intimes de cette société de viveurs de bonne compagnie, si légers, si brillants à la surface, si profondément corrompus au fond. La nôtre vaut-elle mieux? grande question que nous ne nous sentons pas capable de décider, mais s'il est prouvé que le vice est inséparable du siècle, tel que l'entend la chaire, encore le vaut-il mieux fleuri, élégant et sentant la poudre à la maréchale que grossier, cynique et empestant le crottin et la pipe. Certes, c'est un singulier dévergondage que *ce bonheur à trois*, qui scandalise à bon droit notre collègue, mais il fallait qu'il offrît bien des charmes puisque le revenant de Ferney le regrettait encore à plus de quatre-vingts ans. D'ailleurs, si Voltaire, dans ses amours avec Mlle Livry n'avait pas si sagement appliqué ses principes de tolérance, si clairement démontré que tolérance et indifférence ne se confondent pas, M. Loiseleur ne nous eût pas conté et les procédés ingénieux et galants de M. de Gouvernet, et l'origine des *Vous* et des *Tu*, et comment le beau portrait du jeune Arouet par Largillière passa des mains d'Egérie octogénaire à celle de *Belle et bonne*. Nous y perdrions beaucoup.

Au surplus, nous n'avons pas à faire le procès au XVIIIe siècle, mais à apprécier, quoique indigne, l'œuvre de notre collègue et c'est de tout notre cœur que nous applau-

dissons au bonheur aussi bien qu'à la discrétion délicate qui ne l'abandonne pas un seul instant dans ces recherches scabreuses pour tout autre que pour le scrutateur des amours de Mazarin. Tout cela est dit correctement, finement, et avec toute l'élégance que réclamait le sujet.

Peut-être voudrions-nous un peu plus de nerf, une indignation moins contenue dans le récit et du lâche outrage fait à Voltaire par un grand seigneur qui par ce seul acte imprima et porta malheur, tache à sa lignée, et du lâche abandon que se permit de sa propre dignité et de celle de son hôte, l'arrière petit-fils de Rosny. Mais, comme M. Loiseleur, nous blâmerions Voltaire d'avoir fait remonter sa vengeance au bisaïeul et d'avoir supprimé dans *la Henriade* jusqu'au nom du compagnon de tous les travaux de Henri, si *la Henriade* devait être notre épopée nationale.

Quant à Duplessis-Mornay, prédicant, soldat et politique, combattant *arte et marte,* suivant sa noble devise, il avait également sa place dans la lutte, et nous ne pensons pas qu'on doive admettre une substitution imaginée après coup. Ainsi nous n'aurions qu'à regretter une lacération qui aurait abrégé *la Henriade,* et franchement en sommes-nous bien à plaindre ?

M. Loiseleur termine son savant et attrayant travail par une description sommaire du château actuel, et il nous révèle ce fait curieux que la mutilation du vieux château ne fut ni l'œuvre de Richelieu, ce qu'eût justifié le siége de 1621, ni celle de la révolution, ménagements qui d'ailleurs protestent de nouveau contre l'impopularité reprochée, à tort selon nous, au grand nom de Sully. Ce fut une boutade capricieuse du dernier duc qui eut mieux fait d'employer toute cette poudre à garnir les fourgons de Valmy. Puisse son héritier actuel réussir dans l'œuvre pieuse qu'il a entreprise ! Quant à nous qu'une lecture bien des fois

réitérée de la belle étude de M. Loiseleur n'a fait que mettre en goût d'en mieux approfondir les inappréciables détails, nous concluons non-seulement à l'insertion, mais encore à d'unanimes remercîments pour l'écrivain aussi consciencieux que charmant qui enrichit nos *Annales* d'un joyau aussi riche par sa matière que délicatement travaillé et dont il faut dire pour être juste *materiem superavitopus*.



NOTE

SUR LA TRICHINE ET LA TRICHINOSE (1),

Par M. BARDOU.

Séance du 5 juillet 1867.

Dans le courant des mois de mai et de juin de l'année 1866, les journaux, les Revues mensuelles ou hebdomadaires, les Annales des Sociétés savantes ont entretenu le public d'une maladie mystérieuse, due à la présence d'un ver nématoïde ou filiforme. Ce ver a été décrit pour la première fois, en 1835, par le naturaliste anglais Richard Owen, qui le désigna sous le nom composé de *Trichina spiralis* (de θριξ, θριχος cheveu). N'ayant pas trouvé les germes ni les œufs qui pouvaient donner naissance à ces vers, il les croyait la première forme de quelques autres espèces de nématoïdes; il lui restait donc encore à découvrir de quelles espèces ils provenaient, ou à connaître si ces vers se produisaient spontanément.

En effet, la découverte des trichines fut l'un des plus

(1) Maladie singulière qu'aucun symptôme extérieur ne peut caractériser, et dont la cause ne peut être révélée que par l'examen microscopique de la chair musculaire.

puissants arguments en faveur des générations spontanées de certains helminthes. Mais bientôt des observations ultérieures firent trouver ce parasite sur des cadavres humains. M. Thomas Hodgkin, dès 1836, en reconnut la présence dans les muscles de l'homme. A la même époque, le docteur Favre, un médecin français, parvint à découvrir le tube intestinal de ces vers et leurs organes de reproduction, et Hitton, anatomiste, de la même nation qu'Owen, les aperçut enkistées sous forme de points blanchâtres ovoïdes oblong, ayant à peine $0^{mm}5$ de longueur.

L'éveil fut donc donné, et l'on ne cessa plus de poursuivre l'étude de cet intéressant problème, que de fatales épidémies de *trichinose*, c'est le nom donné à la maladie produite par ces vers, ont permis d'étudier à fond et de résoudre.

La plus terrible de ces épidémies a été observée en Allemagne, à *Hédersleben*, commune de 2,000 habitants, située près de Quedlinbourg (Prusse). Trois cents personnes y furent attaquées, et quatre-vingts succombèrent à cette invasion des trichines.

La première observation positive de cette cruelle maladie a été faite à Dresde, en 1860, par le docteur Zeucker : elle était mortelle, et il démontra d'une façon éclatante qu'elle était produite par l'usage de la chair de porc. On cite des cas très-graves qui se sont déclarés à Tubingue, à Warlzbourg et même à Heidelberg.

Mais je ne suis nullement autorisé par la nature de mes occupations à parler de la trichinose sous le rapport médical; de très-habiles professeurs l'ont étudiée à ce point de vue, entre autres les docteurs Keslner, Deugler et le célèbre Virchow, qui a le plus contribué à la connaissance de la trichine comme élément pathologique.

C'est donc dans les ouvrages de ces habiles praticiens que MM. les médecins auront à s'enquérir des symptômes et des

moyens de prévenir, de combattre ou d'atténuer les ravages de ces entozoaires (1).

Pour moi, mon rôle est plus modeste. Ayant en ma possession de très-belles préparations de *trichines isolées* et de *trichines engagées dans la chair musculaire*, j'ai voulu, comme *micrographe*, faire connaître à tous, par la gravure, la forme du terrible parasite, son habitat ordinaire, et décrire son mode de propagation, tout récemment découvert par les laborieuses et patientes recherches des savants que j'ai nommés plus haut.

Chaque petit ver a une longueur de $0^{mm}8$ à 1^{mm} ; il est épais de $0^{mm}03$ à $0^{mm}037$; le corps est cylindrique, obtus en avant, aminci en arrière, ses téguments sont ridés en travers et laissent voir les organes à l'intérieur de l'animal. Les femelles plus grandes atteignent quelquefois 1^{mm} 1/2 de longueur.

L'on m'a assuré que la trichine avait souvent été confondue avec le cisticerque du porc, qui ne serait, suivant M. Van Bénéden, que l'état embryonnaire du *tœnia solium* (2). Ce fait me surprend, tant est différent l'aspect de ce dernier helminthe. Il est formé d'un corps de tœnia ayant une tête tétragone armée d'une double couronne de crochets. Son cou est très-court, son corps est cylindrique et terminé par une vésicule ou ampoule elliptique transverse. Sa longueur est de 4 à 10^{mm}, sa largeur est de 2^{mm} en

(1) Les meilleures études sur les trichines sont celles de Virchow et Onimus, chez Germer Baillière, et celle du docteur Rodet, chez Delahaye. On peut lire également deux articles sur les trichines dans l'*Année scientifique* de M. Louis Figuier, année 1861, page 175, et à l'année 1867, page 297.

(2) Le professeur de Louvain n'est pas le seul de cette opinion; les mêmes observations ont été faites en Allemagne par MM. Siébold, Leuckart et Kachenmester, et elles ont été confirmées en France par M. Lafosse, professeur à l'Ecole vétérinaire de Toulouse.

avant et de 12mm en arrière, là où est située la vésicule. A la vérité, ces vers comme les trichines, sont contenus dans des kystes, et ils se développent quelquefois en quantité si considérable dans le *tissu cellulaire* du cochon, qu'ils lui occasionnent la maladie connue sous le nom de *ladrerie.* On voit par cette description combien la différence est grande, et que l'habitat n'est plus le même, puisque les trichines se logent dans les muscles et non dans le tissu cellulaire.

La *trichine musculaire* est l'animal dans toute la vigueur de la jeunesse, prêt à tout dévorer, et l'on frémit lorsque l'on songe qu'un homme atteint de ce parasite peut en loger plusieurs milliers dans sa chair. Lorsqu'il s'en est assez repu, l'animal s'enkiste dans un espèce de cocon que l'on peut comparer aux chrysalides des insectes; sous cette métamorphose, il continue son existence dans un état de vie latente jusqu'à ce que le hasard lui procure l'occasion d'engendrer une nouvelle postérité dans les viscères d'un autre être, qui lui offre un milieu convenable à sa multiplication (1).

On connaît par une observation positive que des kystes de trichines ont conservé leur vitalité pendant *treize années et demie.* On sait aussi que l'animal, lorsqu'il est enkysté, n'offre plus de danger. Mais si ces kystes sont introduits dans un estomac approprié, les filaires se réveillent, arrivent à l'état adulte en s'y complétant par gemmiparité et deviennent aptes à leur reproduction, c'est-à-dire au phénomène de l'apparition des deux sexes sur les individus qui, spontanément, se divisent en deux. Ils constituent alors les *trichines intestinales* : leurs sexes sont séparés, et la femelle

(1) Ce fait est discuté : des cas se sont rencontrés qui démontrent que le Trichina peut parcourir dans un seul et même corps tout le cercle de son développement.

est vivipare comme celle des *Rhabditis aceti*, vulgairement anguillules du vinaigre, que tout le monde a vues et connaît, et avec lesquelles les trichines ont le plus grand rapport de forme et d'aspect.

Les jeunes trichines d'une petitesse extrême percent les muqueuses, traversent les tissus pour aller se loger dans la chair musculaire et, de préférence, dans les muscles à fibre striée, les masseters, le diaphragme de l'estomac, les muscles du larynx, ou elles causent des désordres qui constituent cette maladie appelée *trichinose*.

Ce filaire a été observé sur le blaireau, le chat, le chien, le rat, la souris, la chauve-souris, la taupe ; enfin dans le cochon qui, servant à l'alimentation de l'homme, le lui communique. On l'a trouvé également chez des oiseaux quise repaissent de viande et se trichinisent naturellement : la chouette et la corneille.

L'homme, dans ses expériences, est parvenu à infester de trichines le lapin, le cochon et la poule. Mais le bœuf, le veau, le mouton, l'âne, l'oie, le canard et la dinde ont résisté à la trichinisation.

A la vérité, la trichinose ne s'est jamais présentée en France avec les caractères d'une épidémie ; cependant elle y a été observée plusieurs fois par cas isolés, entre autres faits en 1852, par le docteur Cruveilhier. Or chacun sait que de jour en jour la viande de porc crue est de plus en plus appréciée des gourmets, dans les produits désignés : jambons d'York, de Mayence, de Westphalie et autres préparations. Aujourd'hui il s'en consomme de quatre à cinq millions de kilogrammes par année. On ne saurait donc agir avec trop de prudence : il ne faut faire usage de ces viandes que lorsqu'elles ont été salées, bien fumées et préparées depuis longtemps. De plus, il est nécessaire qu'elles soient soumises à une entière cuisson, vu que la résistance vitale des trichines est remarquable. L'eau ne les tue qu'à 100 degrés,

le chloroforme après cinq heures d'immersion, l'essence de térébenthine après trente heures, la liqueur arsénicale de Fowler après onze heures, le bichlorure de mercure après dix-huit heures, le perchlorure de fer après seize heures; la putréfaction, l'électricité n'y font rien. Cependant la benzine les tue dans l'intestin, et M. le docteur Radet dit qu'il n'hésiterait pas à l'administrer au début de la trichinose.

Maintenant voici comment il faut disposer l'essai pour l'observation microscopique. Il suffit de couper, avec un bon rasoir, une tranche de la viande suspecte aussi mince que possible, en observant toutefois de faire cette section dans le sens des fibres; on étale ensuite cette tranche sur une lame de glace, on y ajoute un peu d'eau et l'on couvre d'une autre lame mince, appelée verre à couvrir. On porte alors la préparation sous le microscope où l'examen décide facilement et tout de suite si la chair expérimentée est oui ou non trichinisée (1).

Pour guider dans cette expérience et pour bien faire connaître la forme de ce dangereux parasite, j'ai gravé les deux planches ci-jointes.

La première représente à un grossissement de 150 diamètres des muscles trichinés ou la *trichinose*. Les trichines s'y voient par couples dans leur état de migration, et non encore arrivées à l'époque de leur enkystement.

La deuxième planche montre la trichine retirée de son kyste et isolée; elle est représentée à un grossissement de 270 à 300 diamètres.

(1) Pour le cas où des êtres vivants seraient soupçonnés d'avoir la trichinose, il existe des instruments qui permettent de retirer une petite portion des muscles sans grande douleur de la part du patient. Ce sont le *harpon de Mieldeldorff* et l'*emporte-pièce histologique* de M. Duchenne de Boulogne.

Fig. 1.

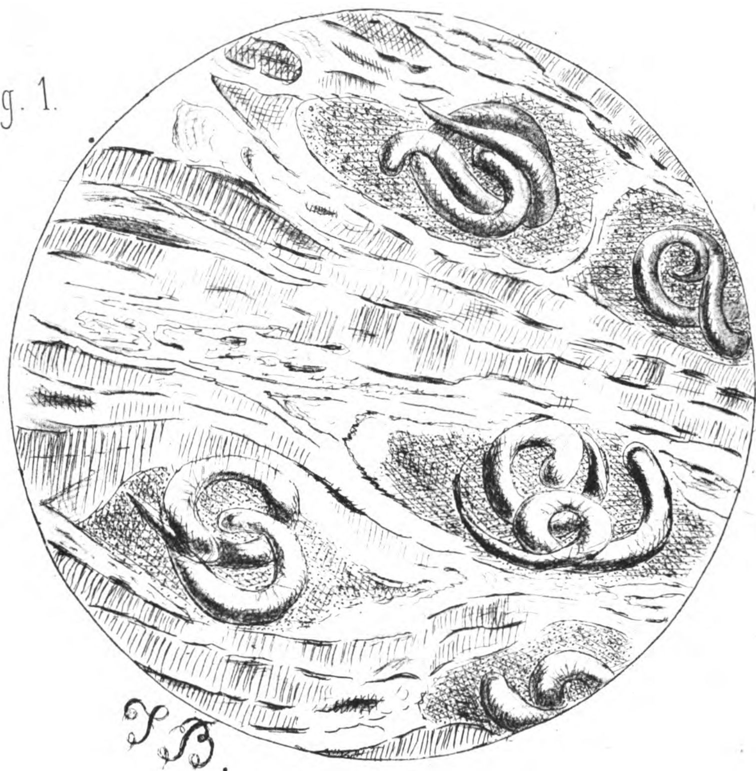
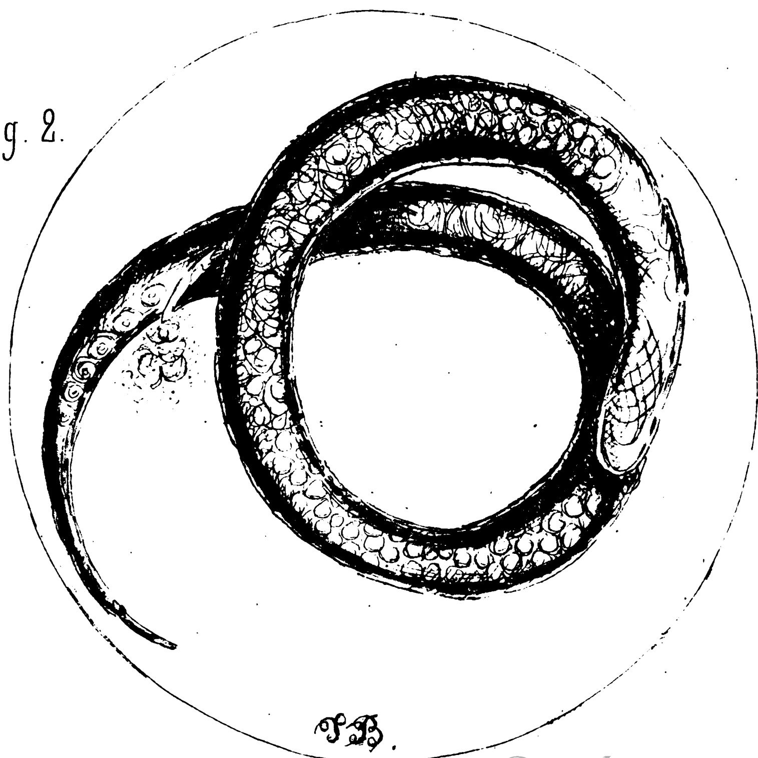


Fig. 2.



RAPPORT

AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE

Par M. le Docteur Vaussin,

SUR UN ESSAI DE M. LE DOCTEUR REBOULLEAU, D'UNE TOPOGRAPHIE MÉDICALE DE CONSTANTINE.

Séance du 16 *août* 1867.

M. le docteur Reboulleau, médecin en chef de l'hôpital civil de Constantine, sollicite la faveur de devenir l'un de vos membres correspondants ; son nom se rattache à l'introduction en France de la résine de Thapsia devenue, grâce à lui, un agent important de la médication révulsive ; mais un titre dont il se prévaut plus particulièrement pour obtenir vos suffrages et sur lequel il fonde l'espoir de sa candidature consiste en un *Essai de topographie médicale de la ville de Constantine.* Depuis 17 ans qu'il habite la ville de Constantine et qu'il y exerce la médecine, M. Reboulleau a étudié les révolutions des saisons, l'état hygrométrique de l'air, les qualités des eaux, la constitution géologique du sol, en un mot tous les agents extérieurs qui exercent leur influence sur l'homme.

Cette étude présente un intérêt réel, car la ville de Constantine, située sur un rocher élevé, lutte par son altitude, par la nature de son sol, contre les influences nuisibles qui l'entourent et contraste avec les localités voisines qui subis-

sent l'action de terrains bas et marécageux. M. Reboulleau s'est appliqué à faire ressortir les conditions qui font du rocher de Constantine une localité toujours signalée par sa salubrité et toujours destinée à devenir le siége d'une capitale. Cette situation exceptionnelle résulte d'un concours de circonstances que nous allons résumer rapidement.

La ville est assise sur un rocher composé d'un calcaire dur et homogène ; elle est isolée des lieux circonvoisins par un ravin profond, à parois verticales, au fond duquel coulent les eaux du Roumel ; une colline l'abrite contre les courants atmosphériques provenant des lieux marécageux.

La chaleur y est moins forte que dans nos autres possessions d'Afrique ; elle est modérée en effet par une plus grande altitude. L'humidité, très-grande dans les villes du littoral, diminue à mesure qu'on s'enfonce dans le continent et qu'on s'élève au-dessus du niveau de la mer. Voilà pourquoi la ville de Constantine, bien différente de celles d'Alger, de Bône, de Philippeville se trouve dans des conditions plus conformes à celles d'Europe.

Les eaux qui alimentent la ville sont de différentes provenances ; mais à l'époque de la conquête, la population avait à souffrir de leur insuffisance ; des sources furent recherchées et rassemblées ; actuellement elles franchissent le ravin par le moyen d'un syphon et sont distribuées dans les différents quartiers de la ville : leur composition est satisfaisante ; elles ne contiennent que très-peu de sels de chaux et de magnésie et réunissent les qualités qu'on exige des eaux potables.

Au pied du rocher de Constantine, M. Reboulleau signale l'existence de six sources thermales dont une a été utilisée par les Romains. Ces eaux, faiblement minéralisées, ont une température de 30° environ. C'est là que les indigènes viennent chercher la guérison des rhumatismes qu'ils contractent dans leurs habitations basses et humides.

Les établissements français, placés au point culminant du rocher, sont constamment battus par les vents de quelque côté qu'ils viennent : les bâtiments sont continuellement aérés dans un sens ou dans l'autre. Cette situation assure aux Européens les meilleures conditions de salubrité.

C'est en étudiant de la sorte, dans autant de chapitres séparés, tous les modificateurs hygiéniques, que M. Reboulleau arrive à constituer la topographie médicale complète de la ville de Constantine ; mais son livre réalise et au-delà les promesses de son titre : il renferme en effet des renseignements précieux sur les productions du sol, sur la physionomie du pays, sur les mœurs des Arabes, leurs habitudes, leur régime alimentaire : les conditions hygiéniques les plus convenables aux Européens n'y sont pas oubliées.

Ce livre offre des aperçus nouveaux, des rapprochements ingénieux ; il peut être lu avec fruit non-seulement par des médecins, mais par toutes les personnes qui s'intéressent à notre colonie africaine. L'examen qu'en a fait votre section de Médecine est des plus favorables à la candidature de l'auteur, et nous espérons que vous n'hésiterez pas à vous associer un collaborateur aussi distingué que M. le docteur Reboulleau.

LE PARADIS PERDU

TRADUIT PAR M. DESSIAUX;

COMPTE-RENDU DE CETTE TRADUCTION,

Par M. de Sainte-Marie.

Séance du 29 novembre 1867.

Messieurs,

L'un de vos membres correspondants, M. Dessiaux, en vous faisant hommage du volume qu'il vient de publier, a désiré qu'il fût l'objet d'un rapport. Vous avez accueilli sa demande, et nous venons, au nom de la section des Lettres, vous rendre compte de l'examen auquel nous avons dû nous livrer.

Le volume dont il s'agit contient la traduction en vers du *Paradis perdu*, précédée d'une notice sur Milton et son poëme, puis d'un discours sur les traductions en vers, et spécialement sur celle que M. Dessiaux a entreprise.

Je parlerai d'abord de la notice.

Vous savez qu'en Angleterre, Philips, Toland, Richardson, Symmons, Heyley et lord Macaulay; en France, Racine, Delille, MM. de Châteaubriand, de Lamartine et Villemain, ont donné des détails plus ou moins étendus, des appréciations plus ou moins justes sur la vie et le génie de Milton. Aussi l'auteur s'est borné à résumer ce qui, dans la personne et les écrits de ce dernier, offrait

le plus d'intérêt. Il a réussi dans la tâche qu'il s'imposait; et nous n'avons que deux observations à faire : elles ne sont pas sans importance.

Quand la tête de Charles Ier tombe sur l'échafaud, répondant aux clameurs des Presbytériens par l'écrit intitulé : *État des rois et des magistrats*, Milton cherche à prouver qu'il est permis de faire le procès aux souverains, de les déposer et de les mettre à mort dans certains cas. M. Dessiaux reconnaît que Milton échoue sur le point essentiel : établir que Charles Ier méritait la peine qu'il avait subie. Alors pourquoi ajouter : *du reste, l'admirateur de Jacques Clément, le jésuite Mariana, va bien au-delà dans ses doctrines régicides?*

Un peu plus tard, l'*Eikôn basiliké* paraît. Milton publie aussitôt l'*Iconoclaste* dans le but d'atténuer l'effet que pouvait produire sur le public l'expression touchante, quoique apocryphe, des sentiments d'un prince infortuné, dont la voix semblait sortir de la tombe pour accuser ses bourreaux. Aux reproches si légitimes que Milton s'attira par cet écrit, M. Dessiaux oppose deux choses : le poète était convaincu que le livre qu'il réfutait était une pieuse imposture; le poète était conséquent à ses principes.

Plus tard encore, quand Saumaise essaye de venger la mémoire du roi, Milton répond par sa *Défense du peuple anglais*. Selon Voltaire, Saumaise s'exprime en pédant, et Milton en bête féroce. Suivant M. de Lamartine, chaque phrase de Saumaise sue la lampe, chaque phrase de Milton sue le sang. Que M. Dessiaux trouve ces qualifications exagérées, libre à lui. Mais devait-il se borner à critiquer l'intitulé du livre, quelques fanatiques n'étant pas la nation?

Enfin, S. Mony met en vente une brochure de Pierre Dumoulin, avec ce titre : *Regii sanguinis clamor ad cœlum.* Milton publie une *seconde défense*, laquelle, aux yeux de M. Dessiaux, sans avoir l'importance de la première, au

point de vue général, intéresse davantage sa gloire ; parce qu'il y trouve l'occasion de repousser les accusations d'avarice, de vénalité et de laideur.

On conçoit certains égarements se rattachant aux opinions politiques. Ce qu'on ne saurait admettre, c'est un crime avec l'apparence des formes judiciaires. Etranger au meurtre de Charles I[er], Milton a voulu opiniâtrement justifier les régicides. Là est son tort, que M. Dessiaux, trop indulgent, devait reconnaître au lieu d'essayer d'en amoindrir la gravité.

Nous passons à la seconde observation.

M. Edouard Fournier, dont chacun apprécie l'érudition et la sagacité, vient de faire paraître la troisième édition d'un livre très-curieux : *l'Esprit dans l'histoire*. On y trouve quelques rectifications déjà connues et d'autres tout-à-fait nouvelles ; celle-ci, par exemple : « Milton n'a pu dicter à ses filles le *Paradis perdu*, puisqu'elles ne savaient pas lire. » Et M. Dessiaux écrit, page 20 de son volume : « Milton était soutenu par sa conscience, par son caractère et son génie, au-dessus des injustices, et par ses anges consolateurs, sa femme et ses filles, qui lui servaient à la fois de lectrices et de secrétaires. Il leur avait appris à lire le latin, le grec et même l'hébreu. »

Au cas particulier, quelqu'un se trompe évidemment. Est-ce M. Fournier ? Est-ce M. Dessiaux ?

Voyons maintenant l'opinion de M. Dessiaux sur le poëme. Il était presque ignoré en Angleterre, et comme il arrive assez souvent, à l'indifférence succéda l'admiration. Celle-là avait été une injustice, celle-ci devint un engouement. *Un homme nous efface tous,* disait Dryden ; et, en tête d'un numéro du *Spectateur*, Addison plaçait cette épigraphe : *Cedite Romani scriptores, cedite Graii.* Aujourd'hui que l'on semblerait devoir être d'accord, peu de poëtes, à notre

connaissance, sont l'objet d'appréciations plus divergentes que Milton, relativement à son œuvre considérée au point de vue de l'art et du style. Sans aucun doute, il fait souvent abus d'érudition par ses énumérations géographiques, ses développements historiques ou mythologiques, par ses leçons de cosmographie assez obscures et ses discussions théologiques trop étendues. Rien n'est plus déplacé que les jeux de mots ou calembours qu'il se permet. Il n'est pas toujours heureux dans ses comparaisons. Enfin, son style est parfois bizarre, pénible et prosaïque. Mais remarquez la délicieuse peinture de l'innocence originelle de nos premiers parents et de leurs chastes amours, où, malgré la nudité des images, l'âme reste captive dans une admiration exempte de toute impureté. Avec quelle adresse le démon s'attaque à la femme, dont il a compris le penchant à la vanité! Si Adam a tort de vouloir partager le sort de sa compagne, combien, à nos yeux, son amour et son dévoûment atténuent sa faute! Qui ne serait profondément ému à la lecture de l'invocation à la lumière, suivie des doléances du poète atteint d'une complète cécité! Ce qui frappe surtout, c'est la figure grandiose de Satan, création sublime ; la revue des puissances infernales dans un palais d'une splendeur unique; dans les actions et les discours du démon, une expression poétique, portée à un degré de force qu'aucune langue n'a peut-être surpassée; dans les anges dèchus, l'orgueil inflexible, la colère indomptable, la vengeance implacable, l'ambition désordonnée, la soif inextinguible du mal, la haine ne reculant devant aucun moyen. Joignez à cela un caractère énergique, qui triomphe de la douleur, brave l'éternité, et ne demande même pas du secours à l'espérance.

Les beautés et les défauts du poëme sont relevés dans la notice avec cette délicatesse de goût et cette sûreté de jugement qui donnent une grande autorité aux appréciations.

M. Dessiaux nous pardonnera donc les emprunts que nous lui avons faits.

Un mot sur les opinions religieuses de Milton, d'après le poëme : les uns pensent qu'il est Socinien ; les autres qu'il est Arien ; ceux-ci prétendent qu'il se rapproche des doctrines d'Anaxagore ; ceux-là qu'il partage le sentiment de Platon sur l'éternité de la matière. Pour être dans le vrai, répétons, avec M. Dessiaux, qu'il est évidemment chrétien, mais à sa manière : ne reconnaissant qu'un code religieux, l'Évangile ; qu'une autorité dans son interprétation, la raison individuelle. Le principe adopté, sa logique le pousse, et devait le pousser aux conséquences extrêmes.

Nous avions encore à examiner le discours sur la traduction en vers.

M. Dessiaux n'a jamais eu l'intention de faire une dissertation sur l'art de traduire en général. Pour tout littérateur digne de ce nom, la règle est absolue. Traduire un auteur, c'est rendre, autant que possible, ses pensées, ses sentiments, ses images, ses descriptions, avec les expressions, les tours, le style enfin, qu'il aurait employés lui-même, s'il eût composé son ouvrage dans la langue et à l'époque où écrit le traducteur. Toutefois, n'oublions pas le précepte d'Horace :

Nec verbum verbo curabis reddere fidus
Interpres,

car il est une fidélité qui se concilie rarement avec l'élégance. Dans toutes les langues, en effet, il se trouve des constructions, des délicatesses, des hardiesses, impossibles à reproduire dans une autre. Ce sont comme des fleurs qu'on ne saurait transplanter, et dont on doit sentir le parfum sur le sol qui les a vues naître. D'autre part, il faut que la langue dans laquelle on traduit soit fixée par l'autorité de chefs-d'œuvre qui l'aient portée à peu près au degré de

perfection qu'elle est susceptible d'atteindre. Alors, seulement alors, une traduction en vers devient possible.

M. Dessiaux explique la préférence qu'il a donnée à la prose sur les vers. Plusieurs des raisons déduites offrent l'attrait de la nouveauté et nous semblent d'ailleurs péremptoires.

Que se propose le génie dans une épopée ? de chanter un de ces événements qui font époque dans l'histoire et la vie des nations. Ce n'est pas au courage et aux efforts humains seuls qu'un succès éminent peut être naturellement attribué. D'après nos idées ou nos illusions, la protection et l'intervention des puissances célestes se sont nécessairement manifestées dans l'heureuse issue de l'entreprise. — Tout devra dès lors se trouver en harmonie avec la haute conception de l'épopée.— Il faut qu'à la poésie des tableaux, à l'exaltation des sentiments et des passions, à l'héroïsme des dévoûments et des actes, réponde la poésie du style. Le style doit donc participer de l'idéal, de la sublimité de cette création, et quitter sa physionomie vulgaire pour devenir le langage des dieux.— Il est d'ailleurs des causes qui donnent aux vers une supériorité incontestable, qui les rendent plus propres à frapper l'imagination, à exciter l'enthousiasme. — Enfin, si quelques poëmes, par la nature des événements qu'ils célèbrent, et celle des héros mis en scène, se rapprochent assez de notre humanité pour ne pas perdre trop de l'intérêt dans une traduction en prose, il n'en est pas de même du *Paradis perdu*. Ici, tout ou presque tout est surnaturel. Cette épopée ne flatte pas seulement l'orgueil particulier d'une nation, comme les autres épopées. Elle intéresse tous les peuples : la nature entière. Elle embrasse le présent, le passé et l'avenir du monde, son commencement, sa durée, sa fin. — Cela bien compris, on conclura que, si un poëme peut à toute force être traduit en prose, il ne conserve son rang et son titre, qu'autant qu'il est traduit en vers. — La poésie doit interpréter la poésie.

Il ne nous reste plus qu'à appeler votre attention sur la nouvelle traduction.

Evidemment, M. Dessiaux ne se serait pas mis à l'œuvre, s'il n'eût été convaincu, d'abord que le *Paradis perdu* n'avait pas encore été traduit d'une manière convenable en vers français; puis, qu'il méritait de l'être, et qu'il y avait là une lacune à combler dans notre littérature. Nous ne sommes pas étonné qu'une fois sa résolution prise, il ait vécu, comme il l'annonce, deux années entières dans un isolement complet, et qu'il ait consacré les loisirs de plusieurs autres années à revoir, à limer, à polir un travail de premier jet. Indépendamment des difficultés que rencontre toujours un traducteur, et que nous avons indiquées déjà, il en est une sur laquelle nous ne saurions trop insister. La langue française ne peut lutter de concision avec la langue anglaise. Ajoutons que Milton est d'une sobriété d'épithètes, désespérante pour un traducteur. M. Dessiaux nous semble avoir usé de toutes les ressources autorisées de notre langue poétique, qui a ses constructions, sa syntaxe, ses tropes particuliers, et, dans certains cas, ses licences orthographiques. Si, de temps à autre, il lui arrive de froisser un peu les lois rigoureuses de l'hémistiche et de l'enjambement, n'oublions pas que, s'imposant la loi de ne rien omettre, déguiser ou corriger, il tenait à rendre, avec une scrupuleuse exactitude, la pensée du poète. De deux inconvénients il a choisi celui qu'il croyait le moindre. Nous dirons pourtant que cette fidélité, portée jusqu'à ses dernières limites, nuit parfois à l'élégance, à l'harmonie. Et pour nous conformer au vœu de M. Dessiaux, nous lui signalerons quelques corrections à faire.

Page 64, troisième vers :

De son pur Empyrée. . . . .

Page 123, sixième vers :

Superbe végétal, sous tes fruits ton tronc plie.

Page 183, cinquième et trente-cinquième vers :

Comment a commencé . . . .

Page 216, treizième vers :

Et de se soutenir dans sa sublimité.

Page 216, dix-huitième vers :

. . . . Le sommeil s'empressa
De soulager mes sens.

Page 217, premier vers :

. . . . Soudain le songe cesse.

Page 217, trente-huitième vers :

A mes justes raisons se soumit sa décence.

Page 236, septième vers :

Ève, par sa promesse, aussi souvent s'engage.

Page 305, vingt-huitième vers :

. . . . Près de toi travaillant
En tout temps et partout.

Page 308, trente-cinquième vers :

De si suaves fleurs mes soins ornaient sans cesse.

Page 322, vingt-quatrième vers :

Elles viennent par sept, ô prodige ! et par paires.

Page 323, seizième vers :

Te noya, t'abîma toi-même en tes douleurs.

Ces quelques taches, relevées dans un in-8° de 400 pages, et qu'un travail aussi difficile rendait presque inévitables, disparaîtront dans la nouvelle édition du volume.

Prouvons maintenant que, loin de cacher sous un luxe

ambitieux la fière et majestueuse simplicité de l'original, M. Dessiaux se montre généralement traducteur exact, net et précis.

Page 238, monologue de Satan avant de se présenter à Ève :

Où m'avez-vous conduit, pensers? quel ascendant
Vous a fait oublier le dessein qui m'amène?
Je ne suis point ici par amour, mais par haine.
Ai-je espéré changer l'Enfer en Paradis?
Savourer des plaisirs? ils m'ont été ravis.
Et mon unique espoir est de tous les détruire,
Tous, excepté celui que je ressens à nuire.
La femme est seule ici, sachons mettre à profit
L'heureuse occasion qui s'offre et nous sourit.

Page 63, après l'invocation à la lumière, le poète exprime les regrets que lui cause la cécité dont il est atteint :

. . . . . . Quand les saisons reviennent tous les ans,
Pour moi ne revient plus le jour, ni son aurore,
Ni les si doux reflets dont le soir se colore,
Ni le printemps couvrant de fleurs les arbrisseaux,
Ni les roses d'été, ni l'aspect des troupeaux,
Ni cette face humaine, où Dieu mit son image!
Au lieu de ces tableaux, un accablant nuage
M'environne à jamais, m'écarte des chemins
Où sourit le plaisir au reste des humains :
Un blanc universel devant mes yeux remplace
Ce livre dont l'étude est si belle ; il efface
L'œuvre de la nature, et voile un monde entier.

Page 248, hésitation d'Ève, quand le crime est consommé :

. . . . Devant Adam comment me présenter?
De quel air le revoir? dois-je lui raconter
Quelle métamorphose en mon être s'opère?
Dois-je l'associer à mon destin prospère,
Ou, sans le partager, garder en mon pouvoir
L'avantage important que donne le savoir?
De mon sexe par là réparant la faiblesse,
D'Adam je pourrais mieux m'attirer la tendresse,
Etablir entre nous l'égalité des droits,
Et sur lui l'emporter peut-être quelquefois.

Page 291, Ève sollicite son pardon :

> Unis dans notre tort, par haine soyons joints
> Contre l'affreux serpent, qui, d'après la sentence,
> Est l'ennemi que doit frapper notre vengeance.
> N'exerce pas sur moi ton vif ressentiment
> D'un malheur consommé; prends pitié du tourment
> Qui m'accable et me rend, plus que toi, misérable :
> Tous deux avons péché, mais toi, tu n'es coupable
> Qu'envers Dieu seul; et moi, je le suis envers Dieu,
> Envers toi ! Mais je veux retourner sur le lieu
> Où nous fûmes jugés : suppliante, importune,
> J'obtiendrai que sur moi, cause de l'infortune,
> Sur moi, de son courroux, l'unique et juste objet,
> Le Ciel fasse tomber tout entier son arrêt !

Nous pourrions citer encore, et nous n'éprouverions que l'embarras du choix. Mais ce rapport est déjà trop long. Terminons-le, en rendant justice à la volonté forte, scrupuleuse et persévérante, qui a dirigé et soutenu les efforts de M. Dessiaux, dans la traduction qu'il a entreprise.



LA TÉLÉGRAPHIE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE,

Par M. Fribourg.

Séance du 29 *novembre* 1867.

L'espace réservé à la télégraphie avait été mesuré avec une extrême parcimonie : la section française, la plus riche en instruments et en appareils, avait à peine quelques mètres carrés à sa disposition ; l'Angleterre, la Prusse, l'Amérique n'étaient pas mieux partagées. Il est probable qu'on a eu trop en vue le petit volume des appareils télégraphiques et que l'on n'a pas pris en considération le vif intérêt qu'aurait incontestablement présenté une exposition rétrospective de la télégraphie. Il eût été utile, il eût même été nécessaire de réunir méthodiquement dans le palais du Champ-de-Mars tous les systèmes qui ont été successivement expérimentés, depuis la première application, depuis le premier appareil à 24 fils jusqu'au télégraphe autographique, d'écrire en un mot l'histoire de la télégraphie électrique. Il est indispensable, en effet, d'étudier le passé, si l'on veut préparer l'avenir.

J'ai regretté en revanche que, sur l'étendue si restreinte de la section française, on eût prélevé tant de place au profit des fabricants et même des marchands de sonne-

ries électriques destinées à l'usage domestique : on voyait, à côté de l'appareil Hughes, à côté de l'appareil Caselli, tous les modèles, toutes les variétés de boutons de sonneries, on entendait constamment des timbres de toutes sortes. Cette vulgaire exhibition procurait sans doute aux enfants et à certains curieux une distraction bruyante; mais, il faut bien le dire, elle ne pouvait que nuire à la gravité aussi bien qu'à la tranquillité nécessaires à l'étude de cette partie de la magnifique galerie des machines.

Ces réserves faites, j'aborde l'examen des différents appareils exposés, en suivant l'ordre adopté dans la note que j'ai eu l'honneur de présenter à la Société au mois d'avril dernier.

Je commence donc par les appareils à cadran. Ils étaient assez nombreux à l'Exposition; mais ils ne différaient guère entre eux que par quelques dispositions secondaires de construction. Le principe était le même, et l'on retrouvait presque toujours le type que j'ai décrit.

Il en est deux cependant que je dois signaler à votre attention : l'appareil Siémens, dans la section prussienne, et l'appareil de MM. Guillot et Gatget, dans la section française.

Dans ces deux systèmes *magnéto-électriques* la pile est supprimée; on emploie des courants d'*induction*.

On sait que si, en face d'un électro-aimant fixe on fait tourner un barreau aimanté, chaque demi-révolution du barreau donne naissance dans le fil des bobines de l'électro-aimant à un courant électrique qu'on appelle *courant d'induction*. Le courant change de sens chaque fois que l'aimant passe en face de l'électro-aimant; il est d'autant plus fort que le mouvement de rotation est plus rapide.

On obtient le même résultat si, au lieu de faire tourner le barreau devant l'électro-aimant, on rend au contraire l'aimant fixe et l'électro-aimant mobile, ou encore si, après

avoir placé un aimant en fer-à-cheval dans les deux bobines de fil recouvert, on fait mouvoir en face un barreau de fer doux.

C'est là le principe des appareils Guillot et Gatget et de l'appareil Siemens; c'est aussi celui des machines de MM. Breton, Duchenne, Page, etc., aujourd'hui si répandues comme appareils électro-médicaux et que nos collègues de la section de Médecine ont sans doute été à même d'expérimenter.

Voici maintenant en quoi consiste l'appareil Guillot et Gatget.

Un aimant permanent est placé dans le socle de l'instrument. Sur les extrémités de ses deux branches sont fixés quatre électro aimants dont les noyaux forment un carré parfait. Une armature d'une forme particulière tourne autour de son centre de figure qui est en même temps celui du carré. Les noyaux se trouvent aimantés, et, chaque fois que l'armature passe d'une diagonale à l'autre du carré, il se produit des courants dans les quatre bobines. Les fils de ces bobines sont réunis de telle manière que la somme des courants obtenus par la rotation de l'armature est toujours constante.

Le mouvement de l'armature est obtenu au moyen d'un pignon de vingt dents conduit par une roue de cent trente, sur l'axe de laquelle est montée la manivelle du manipulateur. Quand la manivelle parcourt un $\frac{1}{26}$ de la circonférence, l'armature fait 1/4 de tour ; ainsi quand la manivelle passe de la lettre A à la lettre B, un courant positif est envoyé sur la ligne; quand elle va du B au C, c'est un courant négatif, qui, d'après la disposition des fils des bobines, est de même intensité.

Le récepteur est composé d'un mouvement d'horlogerie destiné à faire tourner l'aiguille indicatrice ; au lieu de l'unique électro-aimant du récepteur ordinaire, il y en a deux.

L'armature est *aimantée* ; elle oscille entre les deux électro-aimants. Un premier courant traversant les bobines des deux électro-aimants détermine l'attraction de l'armature par l'un d'eux et la répulsion par l'autre ; un second courant de sens inverse produit un mouvement contraire. Si l'on se reporte à la description du récepteur ordinaire des chemins de fer, on voit que la fonction du ressort antagoniste, dont la tension doit varier avec l'intensité du courant, est alternativement remplie dans l'appareil Guillot et Gatget par l'un ou l'autre des électro-aimants. C'est là une ingénieuse disposition ; elle dispense de l'opération toujours délicate du réglage, puisque les deux mouvements successifs de la palette sont produits par des forces égales. Il suffit, pour que le système fonctionne bien, que les courants reçus aient une intensité supérieure à un certain minimum.

On a expérimenté l'appareil dans le cabinet sur des circuits dont les résistances variaient de 1 à 1,200 kilomètres, sans qu'on eût eu besoin de toucher au réglage. J'ai suivi moi-même pendant quelque temps des essais faits sur la ligne de Paris à Orléans. Les résultats ont été satisfaisants. L'appareil a fonctionné régulièrement et sa vitesse de transmission a été la même que celle du cadran ordinaire.

Il présente un inconvénient grave qui ne lui est pas propre, qu'on retrouve dans tous les systèmes magnéto-électriques, inconvénient qui réside dans l'emploi des armatures aimantées : l'aimantation d'un barreau, en effet, ne peut conserver longtemps la même intensité ; elle diminue avec le temps et finit même par devenir nulle. Des influences extérieures, telles que des courants orageux, peuvent la détruire violemment, ou encore la faire changer de sens, en intervertissant les pôles. C'est là une des principales causes de l'usage restreint des télégraphes magnéto-électriques.

L'appareil Guillot et Gatget a obtenu une mention honorable.

Je ne décrirai pas l'appareil Siemens, de date bien antérieure ; il est employé sur certaines lignes de Prusse ; les dispositions sont différentes, mais le principe est le même. Je passe à l'étude des télégraphes Morse :

L'administration française, outre plusieurs appareils usuels, a exposé un Morse en aluminium, construit dans ses ateliers pour l'usage de la télégraphie militaire. Cet appareil est d'une légèreté et d'une élégance remarquables. L'outillage complet du poste militaire, manipulateur, récepteur, paratonnerre, galvanomètre et jusqu'à l'encrier, tient dans une petite boîte très-portative. Une pile Marié-Davy, destinée à fournir le courant, est disposée dans une seconde boîte.

L'appareil Morse, étant adopté pour la correspondance internationale, a figuré dans presque toutes les expositions étrangères. Quelques détails de construction distinguaient à peine les modèles les uns des autres.

MM. Digney, dans la section française, et M. Siemens, dans la section prussienne, ont exposé des appareils Morse à transmission automatique.

MM. Digney remplacent le manipulateur Morse par un transmetteur à deux styles. La dépêche est composée à l'avance, au moyen d'un découpeur à l'emporte-pièce, sur une bande de papier très-épais. On pratique ainsi, dans le papier, sur deux lignes parallèles, deux séries de trous d'inégales longueurs, correspondant les uns aux points, les autres aux traits de l'alphabet Morse. Tant que les deux styles du transmetteur appuient sur la partie pleine du papier, le courant ne passe pas. Lorsqu'un des styles arrive à une partie évidée du papier, le circuit est fermé, le courant passe sur la ligne, arrive dans le récepteur, et sa durée est réglée par la longueur du trou dans lequel le style est en-

gagé. Le mouvement d'horlogerie du récepteur, grâce à une combinaison fort ingénieuse, opère aussi la transmission. L'appareil peut simultanément recevoir une dépêche d'un côté, et transmettre automatiquement une dépêche différente par l'autre.

Cette solution mécanique est très-élégante, mais il peut y avoir inconvénient dans la pratique à rendre ainsi solidaires la transmission et la réception.

Dans le système automatique de M. Siemens, la dépêche est composée à l'avance au moyen de caractères métalliques représentant les lettres de l'alphabet Morse. Ces caractères sont disposés à l'avance dans une rainure pratiquée sur la tranche d'une règle métallique. La composition se fait rapidement au moyen d'un composteur à clavier. Quand la dépêche est composée, la règle est engagée dans la rainure d'un support horizontal à crémaillère et glisse sous un frotteur interrupteur avec une vitesse que l'employé, agissant sur une pédale, peut accélérer ou ralentir à volonté. C'est là un avantage précieux, car les conditions d'isolement de la ligne variant très-souvent, et la vitesse de transmission s'en trouvant affectée, il est nécessaire de pouvoir à volonté modifier la vitesse de succession des courants. On peut accrocher les règles à la suite les unes des autres et transmettre sans interruption une série de dépêches composées à l'avance.

La transmission est de quatre à cinq fois plus rapide qu'avec le manipulateur ordinaire.

On peut se demander, en présence de pareils résultats, pourquoi le système automatique n'est pas adopté dans la pratique. La réponse est facile. L'appareil Morse à transmission manuelle, qui donne de 15 à 20 dépêches à l'heure, suffit à l'écoulement du travail des lignes secondaires. Quant aux lignes principales, elles sont aujourd'hui desservies partout par le télégraphe Hughes qui a une vitesse trois

fois plus grande que celle du Morse ordinaire, et qui présente en outre le grand avantage de fournir la dépêche en caractères d'imprimerie, et susceptible, en conséquence, d'être immédiatement livrée au public.

La différence de vitesse entre le Morse automatique et l'appareil Hughes n'est évidemment pas suffisante pour que les administrations ou les compagnies s'engagent dans la voie très-onéreuse d'une transformation générale de leur matériel.

J'arrive maintenant à la catégorie des appareils imprimeurs. L'appareil Hughes, que j'ai fait connaître dans ma première note, a laissé bien loin derrière lui tous les télégraphes imprimeurs qu'on a vus à l'Exposition. Le Hughes a remporté l'un des grands prix institués par le jury international, et c'est justice.

Néanmoins je vais décrire, parce qu'ils se distinguent par des qualités spéciales, deux des télégraphes imprimeurs qui ont été récompensés par le jury :

L'appareil imprimeur à cadran de M. Joly, mécanicien aux ateliers de l'administration, a obtenu une médaille de bronze.

La manipulation est la même que celle du cadran ordinaire ; c'est là son principal avantage, et c'est ce qui pourra peut-être le faire adopter par les compagnies de chemins de fer, et dans les postes secondaires de notre réseau. Dans ce système, l'impression est produite d'une manière toute différente que dans l'appareil Hughes ; il appartient à la famille des imprimeurs à échappement qui nécessitent deux courants distincts, et par ce fait seul, sa vitesse de transmission est très-limitée ; elle est même inférieure à celle du cadran ordinaire.

L'appareil comprend un mouvement d'horlogerie ; sur l'extrémité postérieure de l'axe de la roue d'échappement, est montée l'aiguille indicatrice qui se trouve ainsi derrière le récepteur, et est visible par réflexion dans un miroir.

Sur l'extrémité antérieure de ce même axe sont calées trois roues : deux roues de même diamètre, une pour les lettres, l'autre pour les chiffres, enfin une roue à rochet.

Lorsque sous l'influence d'émissions successives du courant, produites par le mouvement de la manivelle du manipulateur, la roue des types du récepteur présente le caractère transmis devant le marteau imprimeur, celui-ci est soulevé au moyen d'un second mouvement d'horlogerie, mis en jeu par un électro-aimant spécial, animé par une pile locale.

Les deux roues des types sont fortement calées et ne peuvent se déplacer sur l'axe. C'est le marteau imprimeur et la bande de papier qui, à volonté, passent ensemble sous la roue des lettres ou sous la roue des chiffres, suivant la nature du caractère à transmettre.

Il suffit pour produire le déplacement de faire au départ un simple inversement de courant.

Voyons comment la pile locale agit sur le marteau imprimeur : les deux pôles de cette pile aboutissent à deux petits ressorts placés en face de la roue à rochet : le circuit est établi quand ils se touchent, rompu quand ils sont séparés.

L'un des ressorts est fixe ; l'autre est mobile, flexible et recourbé à sa partie inférieure. Pendant la rotation de la roue des types, les dents de la roue à rochet heurtent en passant la partie recourbée du deuxième ressort et lui impriment un mouvemement de vibration qui maintient ouvert le circuit de la pile locale ; mais, au moment où l'axe de la roue des types s'arrête, le ressort cesse de vibrer et la partie recourbée s'engage entre deux dents de la roue à rochet ; les deux ressorts se touchent alors, le circuit de la pile locale est fermé, le second mouvement d'horlogerie mis en jeu par l'électro-aimant soulève le marteau imprimeur, et le caractère transmis est imprimé.

L'appareil d'Arlincourt a obtenu une médaille d'or. Dans ce système, le manipulateur et le récepteur sont réunis. Le manipulateur est un clavier circulaire à vingt-huit touches. Au centre tourne une aiguille indicatrice, qui est arrêtée en face du caractère transmis par la touche correspondante au départ.

Un premier mouvement d'horlogerie fait tourner un axe vertical et un axe horizontal reliés par deux roues d'angles identiques : l'axe vertical porte l'aiguille indicatrice et le distributeur du courant de ligne, divisé en vingt-huit parties, quatorze conductrices, quatorze isolantes. — Sur l'axe horizontal sont calées une roue d'échappement de vingt-huit dents et deux roues des types, l'une pour les lettres, l'autre pour les chiffres. Pendant la transmission, ces deux dernières roues et l'aiguille indicatrice tournent ensemble avec la même vitesse. Ce mouvement d'horlogerie marche sous l'influence d'un électro-aimant moteur, traversé, au départ, par une dérivation du courant de ligne et, à l'arrivée, par le courant de ligne lui-même.

Le marteau imprimeur est mis en action par un second mouvement d'horlogerie, fonctionnant sous l'influence d'une pile locale ; l'électro-aimant imprimeur est réglé en électro-aimant *paresseux*, c'est-à-dire qu'il n'agit efficacement sur la palette qu'autant que le circuit de la pile locale reste fermé pendant un temps appréciable. Pour transmettre un caractère quelconque, l'expéditeur abaisse la touche correspondante ; la communication est établie entre la pile et l'axe du distributeur, une série de courants interrompus passent sur la ligne.—La palette de l'électro-aimant moteur, sollicitée par un ressort antagoniste, oscille entre deux vis d'arrêt et fait jouer une ancre qui laisse passer une dent de la roue d'échappement à chaque oscillation simple. Aux deux extrémités de la ligne, l'aiguille indicatrice et la roue des types tournent ensemble de 1/28e de circonférence à

chaque dent de la roue d'échappement qui passe; ce mouvement continue jusqu'à ce qu'au poste expéditeur la touche abaissée arrête l'aiguille, soit sur une émission, soit sur une interruption de courant.

A ce moment, le caractère transmis est, aux deux postes en correspondance, indiqué sur le cadran par l'aiguille et présenté au marteau imprimeur par la roue des types. — Pendant toute la durée des émissions successives du courant de ligne, la palette de l'électro-aimant moteur joue le rôle d'un *trembleur*, c'est-à-dire qu'elle vibre constamment; chaque fois qu'elle heurte une vis d'arrêt, elle ferme le circuit de la pile locale, mais pendant un temps trop court pour mettre en action l'électro-aimant imprimeur. — Au contraire, quand la roue des types s'arrête, le trembleur s'arrête aussi, le contact se prolonge et le courant de la pile locale acquiert assez d'intensité pour animer l'électro-aimant imprimeur qui déclanche le deuxième mouvement d'horlogerie et effectue l'impression.

Un mécanisme spécial permet d'imprimer à volonté soit des lettres, soit des chiffres. Dans l'appareil d'Arlincourt, les roues des types se déplacent ensemble, et le papier et le marteau restent immobiles. — C'est le contraire de la disposition adoptée par M. Joly.

Le télégraphe d'Arlincourt a été expérimenté sur la ligne d'Orléans à Paris. Les essais ont donné de bons résultats; mais il ne peut guère fournir plus de quinze dépêches à l'heure. Il a été employé pour le service télégraphique de l'Exposition, et il est installé aujourd'hui dans quelques bureaux *municipaux* du département de la Seine, c'est-à-dire dans quelques petites stations exploitées aux frais des communes.

Il ne me reste plus maintenant qu'à parler des appareils autographiques; je n'en ai vu que deux à l'Exposition. Ils appartenaient à la section française. L'un est l'appareil Ca-

selli, qui vous est connu; l'autre est l'œuvre de M. Lenoir, l'inventeur de la machine à gaz.

L'appareil Lenoir diffère du Caselli : 1° par les dispositions destinées à assurer le synchronisme ; 2° par le mode de reproduction de la dépêche.

Un cylindre de buis tourne d'un mouvement continu sous l'influence d'un mécanisme d'horlogerie ; la dépêche, écrite sur du papier métallique avec de l'encre isolante, est enroulée autour de ce cylindre. — Le cylindre de la station d'arrivée est recouvert d'encre d'imprimerie et est entouré d'une feuille de papier à calquer. Les deux styles sont entraînés parallèlement aux axes des cylindres par deux vis sans fin, mises en mouvement par les mécanismes d'horlogerie ; le style de départ appuie constamment sur le papier métallique de la dépêche ; celui d'arrivée obéit à l'action d'un petit électro-aimant, traversé par le courant de ligne, et reste soulevé tant que le courant passe.

Au moment où le style de départ passe sur un trait isolant de la dépêche (sur un élément de papier recouvert d'encre), le courant de ligne est interrompu, le style du récepteur tombe sur le cylindre par son propre poids et sous l'influence d'un petit ressort, trace une hachure sur le papier à calquer, et se relève de nouveau quand le style de départ passe du trait isolant au papier métallique.

Le synchronisme est obtenu de la manière suivante : chaque mouvement d'horlogerie entraîne une sphère métallique suspendue à un cordon de soie ; en réglant la longueur du cordon et la durée des oscillations circulaires isochrones de chacune des sphères, on arrive à mettre les deux mouvements à *très-peu près* d'accord. C'est le courant lui-même qui est chargé de compléter et de maintenir le synchronisme. A cet effet, le mouvement d'horlogerie de départ fait tourner un axe vertical armé, à sa partie supérieure, de trois plaques rectangulaires de fer doux, formant une croix.

Cette croix tourne d'un mouvement continu dans un plan horizontal, en face des pôles d'un électro-aimant, animé par une pile locale, dont le circuit est fermé par un relais (1), traversé par le courant de la ligne. Chacune des trois plaques de la croix joue à son tour le rôle d'une armature par rapport aux pôles de cet électro-aimant.

Quand le circuit de la pile locale est fermé, l'électro-aimant agit sur la lame de fer doux la plus rapprochée, accélère ou ralentit son mouvement et ramène son grand axe sur la ligne de ses pôles. L'électro-aimant du relais est réglé de telle sorte que le courant de ligne seul ne suffit pas pour qu'il puisse attirer la palette et fermer le circuit de la pile locale.

Le mouvement d'horlogerie d'arrivée, de son côté, fait tourner un axe vertical portant un interrupteur à six contacts métalliques également espacés.

Toutes les fois que le ressort porte sur un contact métallique, c'est-à-dire six fois pendant chaque révolution complète, une pile additionnelle vient se joindre à la pile de ligne, et le courant acquiert assez d'intensité pour faire jouer le relais et fermer le circuit de la pile locale au départ. L'interrupteur du récepteur et la croix de fer doux du transmetteur sont ainsi solidaires, et la durée d'une révolution complète est rigoureusement la même de part et d'autre.

L'appareil Lenoir reproduit le *fac simile* de la dépêche, peut-être avec plus de netteté que l'appareil Caselli ; et, comme il est tracé avec de l'encre d'imprimerie, on peut en obtenir facilement, au moyen d'une presse, une ou deux

(1) Un relais est composé d'un électro-aimant, devant lequel se meut une palette. Celle-ci communique constamment avec un des pôles d'une pile locale et vient, lorsqu'elle est attirée par l'électro-aimant, buter contre une vis à laquelle aboutit l'autre pôle. — Le circuit de la pile locale est donc fermé quand l'électro-aimant du relais est mis en action.

copies. — Les dispositions mécaniques sont aussi plus simples que dans le Caselli, mais on peut y faire plusieurs objections : ainsi c'est l'électro-aimant du relais de pile locale au départ qui commande le régulateur du synchronisme; cet électro-aimant est traversé par le courant de ligne dont les variations, on le sait, sont très-fréquentes et souvent considérables; le réglage doit donc être l'objet des plus grands soins. D'un autre côté, l'électro-aimant qui fait fonctionner le style du récepteur est aussi un organe essentiel; pourra-t-on toujours le soustraire aux actions pertubatrices du magnétisme rémanent et des courants de dérivation de la pile additionnelle? — Cela paraît difficile. — Quoi qu'il en soit, l'appareil Lenoir a marché d'une manière très-régulière au Champ-de-Mars; il paraît même que les essais sur des lignes de 150 à 200 kilomètres ont donné de bons résultats. L'invention a donc justement mérité la médaille d'argent qui lui a été décernée.

Avant de clore la revue des appareils, je crois devoir dire quelques mots d'un instrument exposé par M. Bréguet. Vous avez sans aucun doute constaté le rôle considérable que l'horlogerie joue en télégraphie. Dans les télégraphes à échappement, le mouvement d'horlogerie remplit une fonction fondamentale, mais qui n'exige pas une très-grande précision mécanique. Aussi les mouvements d'horlogerie des appareils à cadran Morse, Joly, d'Arlincourt, sont-ils construits dans les conditions ordinaires. Il n'en est plus de même dans les appareils à mouvements synchroniques, comme les télégraphes Hughes, Caselli, Lenoir. Il faut alors que les différences des mouvements du départ et de l'arrivée soient des fractions extrêmement petites, et le choix du régulateur acquiert une importance capitale.

M. Bréguet a repris les expériences de Duhamel, qui le premier avait songé à employer le diapason pour mesurer les petits intervalles de temps. L'appareil de M. Bréguet se

compose, comme une horloge ordinaire, de deux parties : un rouage et un appareil à oscillations isochrones, se prêtant un secours réciproque par l'intermédiaire d'un échappement. Le diapason règle le débit du rouage ; le rouage donne au diapason, à chaque vibration, une petite impulsion nécessaire pour prolonger son mouvement oscillatoire. Le rouage, au moyen d'aiguilles portées par les axes et tournant devant des cadrans, permet de compter les vibrations du diapason. Pour contrôler la régularité de la marche de cet instrument, M. Bréguet a eu recours aux procédés optiques de M. Lissajoux, en comparant le diapason régulateur à un diapason libre qu'on fait vibrer avec la main. — Le diapason employé d'abord faisait environ cent vibrations simples par seconde ; l'appareil a ensuite fonctionné avec un diapason de deux cents vibrations simples par seconde, sans qu'il ait été besoin de rien changer. — On pourra très-probablement appliquer à l'instrument des diapasons beaucoup plus aigus, en diminuant convenablement la dimension de l'échappement. En plaçant sur les deux branches du diapason des masses égales et symétriques, on diminuera la rapidité des vibrations, et, au moyen de certaines dispositions, on pourra passer par toutes les vitesses entre deux limites extrêmes.

M. Bréguet continue ses expériences, et il est permis d'espérer que son système résoudra le problème, si important au point de vue télégraphique, du synchronisme parfait de deux mouvements d'horlogerie rapides.

Je terminerai l'examen de la classe 64 par une description succincte des systèmes de communications souterraines adoptés à Paris et dans quelques grands centres télégraphiques de France et d'Europe.

Dans les grandes villes, et principalement à Paris, il était

impossible de suspendre les fils en plein air à travers les rues, les boulevards et les places publiques. Il a donc fallu remplacer les lignes aériennes par des lignes souterraines. Celles-ci devaient d'ailleurs être établies de telle sorte qu'elles pussent être visitées, vérifiées et réparées facilement. De nombreuses tentatives ont été faites : on a essayé d'abord de placer de simples fils de cuivre, recouverts de caoutchouc ou de gutta-percha dans des tuyaux en grès ou en fonte, ou bien encore dans les rainures de madriers en bois; mais on a reconnu bientôt que la gutta-percha se décomposait promptement. On a eu aussi recours au bitume : des fils-de-fer étaient tendus parallèlement au fond de tranchées creusées dans le sol; on les noyait dans des blocs de bitume coulé; mais des gerçures ne tardaient pas à se produire dans le bitume; d'un autre côté, cette substance était fortement attaquée par certaines réactions chimiques au sein du sol. Le gaz d'éclairage, on le sait, est un carbure d'hydrogène, et tous les bitumes ont la propriété d'être dissous par cette substance; le bitume placé dans le voisinage des conduits de gaz se ramollissait très-vite et les fils-de-fer se touchaient.

Le dernier système de lignes souterraines que l'administration française a essayé dans l'intérieur de Paris donne jusqu'à présent des résultats satisfaisants; l'outillage se trouvait tout entier à l'Exposition. Chaque conducteur est composé de quatre fils de cuivre rouge d'un demi-millimètre de diamètre, tordus ensemble; cette corde métallique est recouverte de deux couches de gutta-percha et d'un revêtement de coton goudronné. Trois, quatre, et jusqu'à sept conducteurs sont accolés parallèlement et forment un câble qu'on recouvre lui-même de plusieurs enveloppes de coton injecté au sulfate de cuivre et soigneusement goudronné. Ces câbles sont ensuite placés dans des tubes de fonte qu'on enfouit dans le sol et dont les joints sont her-

métiquement fermés avec du plomb. Des regards sont ménagés tous les cent mètres.

La ligne souterraine de la rive droite part du poste central situé rue de Grenelle-Saint-Germain et se rend à la rue Royale-Saint-Honoré. Elle aboutit au grand égoût collecteur et se trouve soutenue à la voûte de l'égoût jusqu'à Asnières où elle rejoint la ligne aérienne de ceinture.

Les fils souterrains de la rive gauche vont du poste central à la barrière du Maine ; là ils abandonnent leurs tuyaux de fonte et s'enfoncent dans les catacombes où ils sont suspendus comme dans l'égoût collecteur ; ils ressortent de ces souterrains à la porte d'Orléans à Montrouge.

Ce système est appliqué en France, à Bordeaux, Marseille, Lyon, Lille, Le Havre et Rouen, à l'étranger, à Zurich et à Copenhague.

On a commencé l'année dernière à Paris un second réseau souterrain qui n'a aucune analogie avec celui que je viens de faire connaître ; ce réseau de tubes atmosphériques relie actuellement sept stations de l'intérieur de Paris. Ce n'est pas la première fois que l'on songe à adopter en télégraphie un système pneumatique; l'exposition prussienne nous a montré tout le matériel affecté depuis plusieurs années au transport des dépêches par voie atmosphérique dans l'intérieur de Berlin. La ligne prussienne n'a que deux kilomètres; elle se compose de deux tubes de fer, un pour l'aller, l'autre pour le retour. Une machine à vapeur agit par compression dans l'un des tubes et par aspiration dans l'autre. Les dépêches sont placées dans des chariots métalliques de 52 centimètres de longueur, guidés à l'aide de 4 galets métalliques (deux verticaux et deux horizontaux) placés deux à deux, à l'avant et l'arrière. Ces chariots m'ont paru trop grands et trop lourds pour pouvoir être employés ailleurs que dans des tubes parfaitement droits ; il serait difficile à

mon avis, de les faire circuler à travers les nombreuses courbes des rues ordinaires.

Le système français me paraît bien préférable ; son principal avantage est de supprimer du même coup la machine pneumatique et le moteur à vapeur qui est nécessaire pour la faire marcher. L'administration a eu l'heureuse idée d'avoir recours à une disposition qui a été employée pour la première fois dans les travaux de percement du Mont-Cenis : on comprime l'air au moyen de l'eau. A Paris, on a songé à utiliser l'eau des tuyaux de la ville dont la force d'ascension dépasse 15 mètres de hauteur. On a obtenu ainsi un moteur puissant, peu coûteux et qu'on a constamment sous la main. On a établi trois cuves en tôle mesurant chacune 4,500 litres; la première est destinée à recevoir l'eau et à opérer la pression, les deux autres reçoivent l'air comprimé. A mesure que la première cuve se remplit, l'air qu'elle contenait est comprimé, refoulé dans les deux autres en passant par un tube muni d'une soupape qui l'empêche de revenir sur lui-même. Quand l'eau a entièrement rempli la première cuve, ce dont on s'aperçoit en consultant les manomètres et les niveaux d'eau, on la laisse couler par un second robinet et on fait rentrer l'air extérieur, au fur et à mesure de l'écoulement, au moyen d'une soupape placée à la partie supérieure et qu'on manœuvre au moyen d'un levier. Après un second remplissage d'eau, on a ajouté une nouvelle quantité d'air au volume qui est déjà comprimé et on arrive ainsi à une pression d'environ deux atmosphères. Les stations sont reliées entre elles par un tube en fonte d'un diamètre intérieur de 65 millimètres, aboutissant à chaque extrémité à une chambre fermée hermétiquement par une petite porte qui permet d'introduire ou de retirer le piston-chariot contenant les dépêches. Ce piston consiste en un petit cylindre creux en laiton fermé à une extrémité et muni à l'autre d'un couvercle mobile. Il est en outre

garni à l'extrémité fermée de petites rondelles en cuir qui s'adaptent contre les parois du tube de manière à empêcher le contact de l'air comprimé avec l'air antérieur, tout en opposant une faible résistance au glissement. Ce chariot contient environ quarante dépêches mises sous enveloppes. La chambre de départ et d'arrivée du piston reçoit alternativement deux communications : avec l'extérieur, pour laisser écouler l'air du tube quand il faut recevoir un envoi ; avec l'air comprimé, quand au contraire il s'agit d'expédier. Deux tubes y arrivent, l'un communiquant avec les cuves à air, l'autre s'échappant dans une cheminée. Ces tubes sont munis chacun d'un robinet dont les têtes sont garnies de crémaillères et commandées par une même vis sans fin, de telle sorte que l'un se trouve ouvert quand l'autre se trouve fermé. Pour faire un envoi, on prévient, au moyen d'une sonnerie électrique, le poste correspondant qui répond par le signal réglementaire qu'il laisse la voie libre, c'est-à-dire en communication avec l'air extérieur. On dispose le cylindre contenant les dépêches dans l'ouverture du tube qu'on referme hermétiquement, et d'un coup de manivelle, on établit la communication avec l'air comprimé. Le piston vivement refoulé, chasse devant lui l'air du tube et arrive à destination après un intervalle de 60 à 80 secondes, pour une distance d'environ un kilomètre. Le bruit qu'il produit suffit pour annoncer d'assez loin son arrivée à l'employé, qui aussitôt avertit le poste expéditeur afin d'arrêter l'émission superflue de l'air comprimé. La cuve d'eau met environ trois minutes à se remplir et une ou deux minutes à faire son trajet. D'ailleurs, pendant qu'un poste se met en pression, le second peut faire son envoi, de sorte que cinq minutes suffisent à un voyage aller et retour du piston.

La dépense par cuve d'eau est de 21 centimes ; mais une cuve entière n'est pas nécessaire pour chaque course du chariot, et l'eau dont on s'est servi pourrait être affectée à un autre emploi.

Cette télégraphie pneumatique est appelée à rendre des services sérieux dans l'intérieur de Paris où l'abaissement des tarifs a subitement et considérablement augmenté le nombre des dépêches. Les fils électriques, qu'il était impossible de multiplier outre mesure, n'auraient pu suffire à l'écoulement du travail et les tubes atmosphériques leur sont venus très-heureusement en aide. On peut espérer que l'exemple donné par la direction des lignes télégraphiques sera un jour suivi par l'administration des postes. En apportant au système actuel quelques modifications, il serait très-facile de confier à des tubes le service qu'on appelle la *petite poste*, c'est-à-dire le transport des lettres de Paris pour Paris. La centralisation des lettres de toutes les boîtes de la ville à l'administration centrale, et leur distribution dans les différentes gares de chemins de fer seraient ainsi assurées d'une manière plus commode et plus rapide.

Je ne parlerai pas des câbles sous-marins, quoiqu'ils aient tenu une des premières places à l'Exposition; mais j'ai traité ce sujet avec quelques détails en 1864 dans un travail que la Société a bien voulu insérer dans ses *Annales*.

Les ingénieurs de la compagnie transatlantique, dont la science et la persévérance ont mené à bonne fin l'entreprise gigantesque de la liaison télégraphique des deux mondes, n'ont pas répondu à l'appel de la France : les appareils spéciaux qui desservent la ligne transatlantique n'ont pas été exposés; ils sont même très-peu connus encore. J'ai été assez heureux pour obtenir dans la section américaine, d'un électricien qui a visité et étudié la station de l'île de Terre-Neuve, quelques explications que je m'empresse de vous communiquer.

Le câble aboutit, en Amérique, à une localité appelée Heart's Content, dans l'île de Terre-Neuve. A côté d'un

bureau principal se trouve une petite pièce de six pieds de longueur sur deux de largeur. Dans cette chambre, complètement obscure, on n'aperçoit qu'une petite lueur immobile, projetée sur une bande de papier fixée au mur. Au milieu de la bande est tracée une ligne noire sur laquelle repose le rayon lumineux. Que l'on se rappelle la lueur réfléchie sur un écran par la lanterne magique, et l'on aura une idée exacte de ce qui se passe dans la salle du câble. On entend le bruit du manipulateur qui transmet dans la pièce voisine une dépêche en Irlande. Tout-à-coup la lueur s'agite, va, vient avec rapidité, tandis que la voix d'un employé traduit le sens de ses mouvements en mots intelligibles et dicte ainsi le télégramme aux expéditionnaires de l'autre salle.

Le récepteur se compose d'une bobine entourée de fil de cuivre recouvert de soie. L'intérieur de la bobine est traversé, sur une certaine longueur, par un cylindre métallique à l'extrémité duquel un petit miroir est suspendu au moyen d'un léger fil de soie. A la partie postérieure de ce miroir est fixé horizontalement un aimant de très-petite dimension; le miroir et l'aimant présentent ensemble environ le tiers d'un grain. A quatre pieds de la bobine se trouve un panneau de bois au milieu duquel est pratiquée une ouverture que traversent les rayons d'une lampe pour aller converger sur le miroir et de là se réfléchir sur la bande de papier.

Le manipulateur est assez compliqué : il permet de changer le sens du courant et, en outre, de neutraliser en partie les courants intenses d'induction qui, dans ce conducteur de plus de 3,000 kilomètres, paralyseraient l'effet utile de l'émission primitive de l'électricité.

On comprend maintenant ce qui va se passer quand le bureau de Valentia, en Irlande, transmettra un signal: l'aimant placé dans la bobine subira une attraction, entraînera le miroir, et par suite fera dévier le rayon lumineux d'un côté de la ligne tracée sur le papier, un courant de

sens contraire produira une action opposée. Le premier de ces mouvements représente par exemple les traits, le second, les points ; on obtient ainsi des combinaisons semblables à celles de l'alphabet Morse.

Pour apprécier d'une manière complète l'état de la télégraphie en 1867, il faudrait étudier la classe 17 (céramique) où se trouvent exposés les modèles les plus variés des isolateurs des lignes ; la classe 40 (tréfilerie), dans le groupe des matières premières, qui comprend tous les spécimens de fils télégraphiques ; la classe 41 pour les bois injectés destinés aux appuis, et enfin les classes 42 et 44 où nous aurions pu examiner les différentes espèces de *gutta-percha* et de *caoutchoucs*, sans lesquels les télégraphes sous-marins ou souterrains ne sauraient exister. Mais un semblable travail dépasserait de beaucoup le cadre que je me suis tracé.

Je suis donc arrivé au terme de ma tâche et vous aurez remarqué que, si j'ai fait passer sous vos yeux bien des perfectionnements heureux, bien des inventions ingénieuses, je n'ai pu vous signaler de progrès véritables en ce qui concerne l'accroissement de la vitesse de transmission. Le télégraphe Hughes, expérimenté dès 1859, reste encore sous ce rapport le premier de tous; la plus haute récompense a dû lui être décernée. Et cependant une vitesse de 50 dépêches à l'heure ne saurait nous satisfaire! Il faut donc que les électriciens se remettent à l'œuvre, il faut qu'ils s'appliquent à réduire sans retard cet écart considérable, sur lequel j'ai eu l'occasion d'insister plusieurs fois, entre le rendement des appareils et la vitesse prodigieuse du courant. Alors seulement il pourra être donné une large satisfaction au désir légitime de l'opinion publique qui attend, avec trop d'impatience peut-être, un sérieux abaissement des tarifs ; alors la dépêche télégraphique pourra devenir accessible à tous.

C'est à ce point de vue tout-à-fait technique que doit être ramenée la question de la télégraphie à bon marché qui, je le dis avec regret, n'a pas fait un pas en avant en 1867. Le problème reste donc posé tout entier ; espérons que la solution ne se fera pas attendre !



RECHERCHES PHILOLOGIQUES

Sur le sens de la double dénomination de *Gen-ab* et d'Aurelia,

DONNÉE DANS L'ANTIQUITÉ GAELIQUE A LA VILLE D'ORLÉANS,

Et sur la dénomination de *Gienus* ou *Giennum*,

DONNÉE A LA VILLE DE GIEN A LA MÊME ÉPOQUE.

—

Conséquences historiques de ces recherches à l'égard de ces deux villes,

Par M. E. BIMBENET.

Séance du 2 août 1867.

La solution de l'unique question que nous allons formuler suffira à l'accomplissement de la tâche unique, malgré sa division tripartite, que nous entreprenons en ce moment.

Cette question se réduit à ces mots : le nom d'*Aurelia* a-t-il été substitué à celui de *Genab*, et cette substitution est-elle l'expression de l'appellation d'un empereur romain ; ou bien doit-on attribuer ce nom à toute autre étymologie et lui donner, par conséquent, un tout autre sens?

Remarquons, avant tout, que le mot *Gen*, quoique très-répandu comme dénomination de certaines villes, toutes placées sur le bord d'un fleuve, d'un lac ou de la mer, l'est cependant beaucoup moins que le nom d'*Aurelia*.

Nous connaissons *Genab*, que nous plaçons à Orléans; *Giennum* ou *Gienus*, appellation qui s'applique

à la ville de Gien et sur laquelle nous reviendrons plus tard; mais il en est bien d'autres situées dans toutes les parties du monde, c'est *Gen-ech,* située dans la Turquie d'Asie, sur le bord de la mer Noire; c'est *Gen-ehoa, Gen-ehoæ regnum,* entre les rivières de Senega, ou mieux *Gen-ega*, et de Gambie (1), ou *Gen-Gambie,* Sénégal et Gambie; *Gen-ep, Gen-ebum, Gen-epum*, petite ville d'Allemagne sur la Meuse et à l'embouchure du *Niers* (2); *Gen-ep* ou *Gen-ap, Gen-apius vicus,* bourg des Pays-Bas, sur la Dyle (3); *Gien-Gen, Gien-ga,* autre petite ville d'Allemagne dans la Souabe, sur le torrent de Brentz; c'est *Gen-eseo,* ville de l'Amérique, située sur la *Gen-esée,* rivière se dirigeant de la Pensylvanie, traversant New-York et débouchant au lac *Ontario* en y formant le port Charlotte, et dont le cours est interrompu par des *rapides; Gen-eva,* placée sur le rivage du lac *Sen-eca,* ou plutôt *Gen-eca; Gen-bach*, près de Bade, au confluent du Kinsig.

Gen-esareth, ville sur la mer de Galilée et de Tibériade.

Gen-esara, Gen-esareth, Cen-ereth, aujourd'hui: *Vicus parvus*: *Tabarie dictus.*

Ce point assez important établi, et après avoir signalé la situation de chacune de ces villes auxquelles on pourrait en réunir un assez grand nombre d'autres, et même auxquelles on pourrait joindre quelques contrées portant des appellations analogues, et qui toutes tirent leur nom de *Gen,* accompagné de dénominations différentes par le dialecte, mais toutes exprimant un cours ou une grande étendue d'eau; revenons à notre question.

(1) *Ei adjacent urbes Genehoa, Tombutum et aliquot aliæ.*

(2) *Oppidum Germaniæ in ducatu Clivensi ad Mosam fluvium, ubi recipit Niersam.*

(3) *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du Libraire et de l'Amateur de livres*, 7e livraison, de La Martinière.

Elle n'est pas nouvelle, et nous-même dans un opuscule nous l'avons traitée assez longuement, en adoptant une solution dans laquelle nous ne pensons pas devoir persister; et nous convenons, sans hésitation, qu'un examen sinon plus attentif, au moins des données philologiques nouvelles, nous contraignent d'abandonner le système consistant à voir dans le nom d'*Aurelia* un dérivé du nom de l'empereur Aurélien ou de tout autre nom similaire.

Déjà nous avions eu à réfléchir sur cette question par les doutes que le plus grave de nos annalistes exprime à cet égard.

Trois hypothèses se présentent à son esprit : Ce nom pourrait tirer son origine de ce que la ville de *Genabum* est située sur le bord de la Loire : *ab ora Ligeriana;* il pourrait venir de ce que les *Aulerci*, ou, pour employer le mot gaëlique, les *Aulerkes* ne soient autres que les *Aureliani;* enfin il pourrait venir de ce que la ville ayant été fortifiée par Aurélien, celui-ci lui aurait donné son nom.

Lemaire ne prend pas de parti, mais il laisse facilement soupçonner qu'il n'adopte pas cette dernière origine.

La première de ces hypothèses est empruntée à un écrivain du XI[e] siècle, Radulphe surnommé Glaber (1).

Quant à la seconde, nous ne nous y arrêterons qu'un instant; les *Aulertii* étaient une tribu divisée en diverses branches : les *Aulertii Eburovikes*, habitant la ville et le territoire d'Evreux; les *Aulertii Cenomanni* et *Diablinthes*, habitant le haut et bas Maine; et encore bien qu'on ait souvent confondu ces peuplades avec les Carnutes, toutes les

(1) *Glaber*: sans poil; pelé, chauve, tondu. Radulphe était moine et par conséquent il était tondu ; peut-être était-il chauve.

Le surnom, tiré de l'une ou de l'autre de ces deux causes, l'a emporté sur le véritable nom de cet écrivain, connu maintenant sous le surnom de *Glaber*.

cartes des Gaules prennent le plus grand soin de les séparer de cette tribu.

Il en est de même des historiens anciens et modernes, depuis Pline le jeune jusqu'à M. Henry Martin (1).

Il reste des préoccupations de Lemaire celle résultant du sens donné par Radulphe Glaber au mot *Aurelia* ou *Orléans*.

Dans un chapitre ayant le titre assez emphatique : *De portento Aurelianæ urbis mirabili*, du prodige merveilleux de la ville d'Orléans, cet écrivain s'exprime ainsi : Son nom est tiré du fleuve de la Loire et il y correspond parfaitement; elle est appelée *Aureliana*, comme on dirait *bouche de la Loire*, et non, ainsi que le disent les écrivains les moins accrédités, de ce que Aurelien l'aurait édifié, mais bien, comme nous l'avons dit, du fleuve qui s'y rapporte plus directement et plus certainement. *Ex ligere quippe sibi congruo etiam flumine agnomen habet inditum, diciturque aureliana quasi ore ligeriano, eo videlicet quod in ore ejusdem fluminis ripæ sit constituta, non ut quidam minùs cauti existimant ab Aureliano Augusto quasi eam ipse ædificaverit; sic vocatam quin potius ab amne ut dicimus quod rectiùs veriùsque illi congruit.*

Mais il ne faut pas omettre une note des savants collectionneurs auxquels est dû le *Recueil des Historiens français*,

(1) Pline le jeune parlant de la Gaule lyonnaise s'exprime ainsi : Dans les terres se trouvent les Eduens, les *Carnutes*, tous alliés des Romains ; les Boï, les Senons, les Aulerkes, tant Eburovikes que Cenomans.

César nous montre le sénat des Aulerkes séparé du sénat des Carnutes : *atque his paucis diebus, Aulerci Eburovices, Lexoviique senato suo interfecto*. Après ce court espace de temps, les Aulerkes Eburoviques et les Lexoves, ayant mis à mort leur sénat, fermèrent les passages.

L'expression *senato suo interfecto* démontre que cette assemblée politique et administrative était celle des Aulerkes Eburoviques et des Lexoves réunis et que les Carnutes avaient la leur.

et auxquels nous empruntons le texte de Radulphe Glaber; elle est placée au bas même du premier alinéa de ce texte, et cela dans une forme assez ironique : Cette étymologie, disent-ils, est tellement ridicule que Valois préfère se joindre aux écrivains de moindre autorité, qui estiment, comme l'atteste Glaber, que les *Aureliani* sont ainsi nommés de l'empereur Aurelien, celui-ci devant plutôt être considéré comme le restaurateur que comme le fondateur de cette ville, autrefois appelée *Genabum. Ridicula sanè etymologia adeo est ut Valesius, malit minus cautis accedere qui, ut ipse Glaber testatur, Aurelianos ab Aureliano Augusto, cognominatos existimaverunt, hujus urbis quæ antea Genabum dicebatur, Aurelianus potiùs instaurator censendus est quam conditor.*

Nous sommes donc en présence d'une opinion qui, dès le XIe siècle, quitte le sentier battu, et ne peut appartenir qu'à un esprit précurseur, car, alors, les études philologiques, et surtout le sentiment critique, n'avaient pas pris l'essor qu'ils ont pris de nos jours; et, en même temps, en présence de deux étymologies contraires se livrant encore au XIXe siècle, un combat sérieux.

Arrêtons-nous à une réflexion d'une véritable importance : Si nous voulions adopter le nom d'Orléans comme venant de sa situation qu'on peut appeler la *bouche* de la Loire, *ab ore Ligeriano*; ou sur le rivage du fleuve, *ab ora Ligeriana*, car Glaber semble adopter alternativement ces deux mots qui, d'ailleurs, ont une racine unique, nous serions entraîné, en apparence, à nous éloigner de la langue gaëlique pour ne nous servir que de la langue latine.

Ce qui manquait à Glaber, à Valois lui-même et à Lemaire, c'est de comprendre qu'il fallait se séparer, pour exercer leurs études philologiques, de la langue grecque et latine et interroger, plus directement, les idiômes en usage chez les tribus gaëliques. Mais il faut convenir que

cet emprunt exclusif, fait ici à la langue latine, l'a été avec une rare intuition, ou que Glaber et Lemaire ont été servis au-delà de leur propre attente par l'unité primitive du langage humain, qui se manifeste dans cette occasion avec éclat.

Il se trouve, en effet, que le mot *Ghen*, *Gen* ou *Cen* est, dans la langue gaëlique, synonyme du mot gaëlique *or*, et que tous les deux sont représentés dans la langue latine par le mot *os*.

Si nous consultons le lexique de la langue bretonne par Dom Le Pelletier, nous y rencontrons le mot *Ghen* qui, dans les altérations dialectales, a perdu l'*h*, et dont le *G* est changé en *C* par les modernes ; et nous voyons que ce mot a plusieurs acceptions, entre autres et principalement celle de *bouche*, toutes les autres venant se réunir à celle-ci.

Cet auteur rapporte l'interprétation de Davies du mot *Ghen*, *Gen*, qui correspond à *ar mor*, la mer, correspondant lui-même à toute grande étendue d'eau ; à ce mot *Ghen*, *Gen* appartient le mot *Ghenau*, *Genau*, ou *Ghenou*, *Geneu*, correspondant au mot latin *os*, bouche, ou au mot *mentum*, menton.

Voilà l'acceptation de la première syllabe du mot Genab et en même temps du mot Orléans trouvée : *Ghen*, *Gen* ou *or ;* c'est la bouche de l'eau, l'ouverture, le canal par où elle s'écoule.

Mais *Ghen*, *Gen* ou Cen a une autre acception qui correspond au mot *brachium*, bras ; ses dérivés *Ghenau*, *Genau*, ou *Ghenou*, *Geneu* correspondent aussi au mot latin *lacertus*, qui veut dire *coude : à cubito ad manum*, dit Le Pelletier ; ce mot *lacertus* est aussi synonyme de *vires*, *nervi*, les forces, les nerfs (1) ; enfin *Ghenau* ou *Genau* a une autre accep-

(1) *Lacertus :* partie du bras jusqu'au poignet. Bras. *In Lysia sunt sæpe lacerti*, Lysias a souvent du nerf. (*Dictionnaire latin-français*, de Noel.) Et cet auteur renvoie du mot *lacertus* au mot *lacerta*.

tion : celle du mot *lacerta*, qui veut dire tout ce qui rampe : *serpentis genus*, à peu près synonyme, au moins au figuré, du mot *coude*, car l'avant-bras du coude à la main obéit à la volonté de l'homme en agissant comme agit le serpent ; et le fleuve de la Loire, surtout devant Orléans, serpente en formant un *coude* d'une grande profondeur, au sommet duquel la ville est bâtie sur son *or* et comme sur sa *bouche* (1).

Si on tient compte du langage nécessairement imagé des peuples primitifs, et si on veut se reporter à la situation du territoire des Carnutes sans cours d'eau de quelque étendue, formant une contrée absolument déshéritée, au contraire, de cet avantage, on comprendra qu'ils aient appelé celle qui la confinait : la bouche d'où s'échappent les grandes eaux, car on dit encore aujourd'hui, pour exprimer une prise d'eau même artificielle : une bouche d'eau ; et d'où ils tiraient l'activité qui était comme le *nerf* de leur vie sociale.

Le mot *ghen* ou *gen* exprimait, aussi, toute forme affectant une profondeur quelconque : s'il voulait dire *bouche*, il correspondait, ainsi que nous l'avons dit, aux mots ghenou, geneu et genu. Et un ancien auteur disait : *Lacertus, le muscle, c'est-à-dire la partie charnue de tout le corps en laquelle gist la force, soit ès cuisses, soit ès bras; il se prend aussi pour le bras.*

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait donné à quelques villes situées dans la profondeur d'un golfe le nom de *Genua*, telles que Genève et Gênes, ainsi que nous le verrons

(1) Le mot *cubitus*, considéré comme synonyme de *lacertus* et de *lacerta*, n'a pas que cette acception de *coude* ; il en a une autre bien plus directe au sujet que nous traitons, il veut dire aussi : *courbure d'un rivage*. Dom Le Pelletier n'a donc fait que se conformer, dans le passage cité, aux définitions du langage le plus classique. (*Dictionnaire* de Noel.)

bientôt; c'est-à-dire le genou de l'eau (1) ; le mot *ab* qui, dans la Celtique, voulait dire *eau*, se prononçant *eve* chez les Gaëls allobroges, et *es* chez les Gaëls liguriens ; c'est ce qui fait dire à un ancien : *Genoa, Ligurum regina, italiœ urbs celeberrima, Totius Ligustici sinus, emporium nobilissimum quo non modo vicini sed remotissimarum nationum mercatores confluunt*, Gênes, la reine Ligures, ville très-célèbre, la courbure (2) la plus considérable de toute la Ligurie, le marché où affluent non-seulement les marchands voisins, mais encore ceux des nations les plus éloignées (3).

En présence de ces rapprochements, il est indispensable de rappeler le renouvellement ou plutôt le dépérissement dialectal et l'altération phonétique, comme dit Max Muller, de ces peuples qui parlaient la même langue et qui, cependant, se distinguaient par la diversité du langage : *hi omnes linguâ inter se differunt*, et alors il ne nous paraîtra pas étonnant de retrouver dans le mot *lacerta* le mot *laerta*, ou le mot *laera*, ou même les mots *laer*, *leer*, *leyre*.

Poussons plus avant cet examen ; si nous consultons le dictionnaire gaëlique de Legonidec, nous trouvons les mots *or* et *d'or*, signifiant porte ouverte, ouverture faite pour

(1) L'abbé Lebœuf, qui place l'ancienne ville de Genab à Gien, traduisait le mot Genab par le mot : *Chenou*. (Voir à ce sujet le *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du Libraire et de l'Amateur de livres*, 9e livraison)

(2) Et aussi : le *Golfe*.

(3) Cette forme était très-favorable, alors, au débarquement des marchandises et à la sécurité des bâtiments de transport, et le commerce maritime et fluvial se donnait rendez-vous dans ces golfes et ces ports que lui offrait la nature ; aussi doit-on remarquer la similitude des expressions employées pour qualifier le golfe de *Gênes* et la plage de *Genab*; l'un était l'*emporium* des Ligures, l'autre, l'*emporium* des Carnutes.

entrer dans un lieu ou en sortir, qui confirment l'enseignement du *Dictionnaire de la langue bretonne.*

Si donc nous pouvons penser que le mot *lacerta* a pu s'altérer jusqu'à devenir *laera, laer* ou même *leer*, en le réunissant à *ghen*, *gen* ou *or*, leur synonyme, nous aurons *oreleara*, ou *orelaera*, ou *orelear*, ou simplement *orelaer* ou *oreleer*, bord de la Loire, bouche du fleuve, coude ou genou qu'affecte son rivage ; et, enfin, comme le mot *laer* ou *lear* a pu devenir *lean*, et que l'*e*, si même il n'en était pas ainsi à l'origine, a pu devenir, dans la prononciation, un *i*, comme il arrive de nos jours, où les paysans des bords de la Loire disent de l'*iau* pour dire de l'*eau*, nous touchons à la transformation d'*orelaera, orelar* ou *orelean*, en *oriliar* ou orilian, et enfin en *oriliens* (1), qui ne sont autres que l'*Orelear* des Gaëls, l'*Aurelia* des latins et l'Orléans des modernes.

Mais une grave objection, semblable à celle que nous avons prévue il n'y a qu'un instant, se présente : *lacertus* et *lacerta* sont des mots latins représentés par *ghen, gen* et leur dérivé ghenau, genau; et peut-être serait-on tenté de repousser l'alliance de deux langues aussi étrangères l'une à l'autre; et dans tous les cas, si on persistait à représenter la dénomination d'*Aureliani* pour désigner les Orléanais comme étant antérieurs à Aurélien, on pourrait exiger qu'on écrivît ce mot selon l'orthographe gaëlique, et non selon l'orthographe romaine, c'est-à-dire par la syllabe composée des lettres *o* et *r*, et non pas par la syllabe composée des lettre *a, u, r.*

On peut répondre à cette objection que le mélange des mots appartenant à deux langues différentes n'est pas rare, et qu'on en rencontre de fréquents exemples; il s'explique d'abord par l'origine même du langage : Ne voyons-nous

(1) *Nunc* Orléans *incolis*; *Orliens italis*, BAUDRAND.

pas, d'après les témoignages les plus imposants, et même par l'examen particulier auquel nous nous livrons, que la langue latine, la langue grecque et la langue gaëlique ont de grands rapports entre elles ? Il s'explique, indépendamment de cette considération, par les relations commerciales engagées entre la colonie hellénique, et surtout avec la Narbonnaise et les peuplades du centre de la Gaule, et beaucoup plus encore par le style et l'orthographe des actes de l'administration romaine.

Cette différence entre l'orthographe du nom d'une ville et celle du nom de ses habitants est très-remarquable dans les noms de la ville et des habitants d'*Auray*, et nous choisissons cet exemple de préférence, parce qu'il appartient à la langue gaëlique comme le nom d'Orléans; le nom originaire de cette ville est *Alre*, contraction évidente de *laer*; ses habitants sont appelés encore aujourd'hui *Alrésiens*, et cependant le nom de la ville s'écrit *Auray*, comme celui d'*Aurelia* (1).

Cette proposition nous semble d'autant plus évidente que nous ne connaissons les *Aureliani* et *Orléans* que par les écrivains du IVe siècle; César ne parle pas des habitants de Genabum sous le nom d'*Aureliani*, et l'itinéraire d'Antonin, dressé ou seulement publié un siècle après *Aurelien*, ne désigne encore Orléans que sous le nom de *Genabum*.

Si donc on ne trouve pas d'*Aureliani* et de ville appelée *Orléans*, de César à Antonin et beaucoup plus tard; si, au contraire, on les rencontre seulement depuis le dernier document cité, c'est que le nom a subi l'alliance des mots gaëliques et des mots latins correspondant aux premiers ; et c'est ainsi qu'on peut expliquer comment le mot gaëlique *or*, ayant le même sens que *ghen* ou *gen*, leur a été substitué ;

(1) La transformation de la syllabe *al* en la syllabe *au* est trop commune et trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister ici à cet égard.

que *lacerta*, leur synonyme, a été substitué aux dérivés de *ghen* et de *gen*, *ghenau genau*; et c'est ainsi qu'à mesure que la Gaule se romanisait, et que la langue latine se répandait dans toutes ses parties, le mot *or* s'est transformé dans la double syllabe *aure*, et le mot de *lacerta* en ceux de *laera*, *leera* ou *leer*, ou même *lean* par les divers euphonismes qui invitaient déjà les habitants de l'Italie à jeter dans l'espace, par un son harmonieux, les voyelles finales des mots, et les peuples n'ayant pas comme eux cette grâce musicale du langage, à les supprimer; ou, dans leur désir impuissant de l'imitation, à les remplacer.

Et d'ailleurs notre thèse reçoit sa plus éclatante justification des mots employés aujourd'hui pour désigner la ville, son territoire et ses habitants *Orléans*, l'*Orléanais*, les *Orléanais*, et de la manière toujours persistante de les écrire; le mot *Aurelia* n'existant vraiment que dans les lexiques de la langue latine.

Et cependant, si les altérations du mot *lacerta*, qu'on a tâché de préciser, pouvaient faire quelques difficultés, nous pourrions les lever par des exemples d'altérations nombreuses bien autrement surprenantes.

Nous avons invoqué l'autorité de Max Muller, citons-le encore. A la page 126, nous lisons ce passage : *Lord* ne serait qu'un vain titre en anglais, si nous n'en découvrions pas la forme et la signification originales dans l'anglo-saxon *hlaf-ord*, source de pain ; de *hlaf*, pain , et *ord*, place.

Il est certain que cette étymologie est beaucoup plus difficile à trouver que celle tirée des mots *or* et *lacerta* réunis, et que peu de personnes, même parmi les grammairiens les plus distingués de l'Angleterre, auraient pu penser à un semblable dérivé. Aussi Max Muller nous engage-t-il à *remonter d'une langue à une autre* (1) pour

(1) P. 126 et suivantes.

retrouver le sens inconnu ou douteux d'un mot, et il ajoute : On n'aurait jamais trouvé l'ètymologie de payer, qui a donné à l'Anglais *to pay*, si on n'avait pas consulté les dictionnaires des dialectes congénères : là nous voyons que payer se dit en italien *pagare;* en espagnol *pagar;* tandis qu'en provençal nous trouvons les deux formes *pagar* et *payar;* or *pagar* nous reporte immédiatement du latin *pacare*, qui signifie pacifier, apaiser ; et, en effet, la meilleure manière d'apaiser un créancier, c'est de le payer : c'est ainsi que, par une juste réciprocité, *quittance* a pour forme originale *quietantia*, de *quietus*, tranquille, car un débiteur a recouvré la tranquillité quand il a satisfait son créancier.

On ne peut poursuivre ici la théorie que nous avons mise en pratique, et justifiée avec évidence par ces citations ; mais il en résulte, manifestement, que les sources des mots sont d'une variété infinie, produite par le mélange des idiômes, formant, par l'altération, produit des mélanges des uns avec les autres, un langage dont il est possible de retrouver la trace en remontant à ces mélanges eux-mêmes.

Prenons, cependant, un exemple plus frappant encore des transformations que peut produire le dépérissement dialectal intéressant les mots les moins composés et d'un sens certain ; nous voyons dans un ouvrage intitulé : *Rome; lettres d'un pélerin*, par M. Edouard Lafon, que l'auteur, écrivant à un de ses amis habitant Paris et nommé Agon, l'entretient d'une place de la ville de Rome qui, originairement, portait ce nom d'*Agon*, et qu'il s'exprime ainsi : A Rome, la place *Navone* tire son nom du cirque *agonal*, d'*Agon*, en public, appareil ; le peuple en fit *Nagone, Nagona*, et finalement *Navona;* en italien *agona* signifie lice pour le combat ; en latin c'est *agonis;* en français *agonie*, la dernière lutte de la vie contre la mort.

Continuons, cependant; la ville de Genève tire, ainsi que nous l'avons dit, son nom du mot *ghen* ou *gen*, bouche ou coude, et du mot *eve*, exprimant, dans le dialecte de ces contrées, comme le mot *ab*, dans la Celtique, le mot *eau*.

Elle est aussi désignée, comme l'ancienne ville celtique dans l'itinéraire d'Antonin, par le mot *Genabum* ou *Cenabum;* c'est ce qui résulte du chapitre intitulé : *Iter à mediolano per Alpes Graias*, marche de Milan par les Alpes Graies; elle est appelée également *urbs Genabensis*, la ville des Genabiens.

Ce nom, toutefois, s'est altéré ; on a appelé Genève : *Genua*, qui veut dire *genou;* c'est-à-dire que son nom celtique *Ghen*, *Gen*, *Ghenou*, *Geneu* est confondu avec un mot tiré de la langue latine, elle-même un peu corrompue; ce nom se rencontre dans un grand nombre de documents historiques (1).

Cette similitude, évidemment tirée de l'identité des positions des deux villes : celle de Genabum de la Gaule celtique, et celle de la ville des Allobroges qui, toutes deux, sont placées en face d'une grande étendue d'eau et au sommet d'une courbure profonde qu'affecte le rivage, n'est pas la seule : Genève s'appelle aussi *Aurelia*, et ce mot s'écrit absolument comme le mot latinisé désignant la ville d'Orléans.

(1) Nous savons *quels ravages* l'altération phonétique peut faire dans le vocabulaire et dans la grammaire d'une langue, et nous aurions tort de nous perdre en conjectures sur l'origine d'*une forme*, dont nous pouvons trouver l'explication en consultant l'histoire de la langue. (Max Muller, p. 125 de *la Science du langage.*)

Si la critique s'exerce sur cette modeste production philologique, nous l'engageons à se pénétrer de ce que dit le savant auquel nous empruntons le passage cité dans sa quatrième leçon. Cette recherche est devenue facile, grâce à la belle traduction que le monde savant doit à M. Harris, professeur de langue anglaise au lycée impérial d'Orléans.

Ici une vive lumière éclaire la justification du sens que nous donnons du mot *Genab* au mot *Orléans* et au mot *Aureliani*.

Ce ne peut être à l'empereur Aurélien qu'on attribue le nom de la ville de Genève ; elle l'a certainement emprunté à d'autres causes et d'autres éléments : la coïncidence des deux noms identiques portés par les deux villes nous démontre avec une suprême évidence qu'il faut les attribuer à une situation semblable donnant lieu aux mêmes dénominations, et que les mots *Gen-ab* ou *Gen-eve* ont, pour corrélation nécessaire, le nom d'*Orelia*, ou d'*Orelear*, ou d'*Oreleer*, ou d'*Orilia*, écrit, par une altération de l'orthographe primitive, *Aurelia*.

Ce n'est pas assez : *Gênes*, dont nous avons déjà parlé, s'appelait, ainsi que nous l'avons dit, *Gen-oa* ou *Gen-ua*, et, dans ce mot, se trouve le mot gaëlique *Gen*, auquel on a ajouté *ua*, et dans la suite *oa*, ou *genou*, ou *coude*, exprimant ainsi la forme du rivage de la mer que cette ville domine ; et, en effet, elle est bâtie en demi-cercle sur le bord de la Méditerranée, affectant une courbure d'une étendue de plus de 1,800 toises (1).

La ville de Lintz, en Autriche, fondée sur le confluent du Danube et du Traun, s'appelait aussi *Aurelia*, *Aurelianum*, nom rappelé par le mot *Lentia* ou *Lentium*, sous lequel elle était désignée par les Romains, et qui n'est que l'abréviation des mots *Aureliensa* ou *urbs Aurelianensium*.

Nous sommes ici en présence d'une origine commune à cette ville et à celle de l'*Aurelia* des Celtes et des Allobroges ou Helvétiens ; et si Gènes ne s'est pas appelé *Aurelia*, loin

(1) *Genua*, *Plinio et aliis* ; Janua pour les auteurs plus récents, *recentioribus* ; c'est-à-dire : *Ostium*, *aditus*, *fores*, *porta* ; ou bien *os domûs*, *fluminis* ; *ostium portus*, Baudrand.

Genes, *Gallis* ; Genova, *Hispanis*, Maquez, *Novitius*.

que cette distinction contredise notre proposition, elle vient l'affirmer, car Gênes ne domine pas une étendue d'eau soûmise à un renouvellement plus ou moins rapide, comme l'est un fleuve tel que la Loire ou le Danube, ou même un lac comme celui de Genève ; mais elle domine la Méditerrannée, qui n'a ni flux ni reflux.

Recherchons quelles autres villes ont porté, dans l'antiquité la plus reculée, le nom d'*Aurelia*.

Nous rencontrons *Aurelia* oppidum de l'Espagne lusitanique, que l'on place aujourd'hui à *Oreja*, petit bourg de l'Estramadure, vers le fleuve du Tage, près de Caurie, détruite ainsi que sa citadelle ; *Aurelia, oppidum hispaniæ Lusitanicæ, quod nunc quidam interpretantur Oreja; viculum hispaniæ in Estramadura ad Tagum fluvium, versus cauriam cum arce diruta.*

Et, en effet, nous trouvons *Corie* sur le bord de l'Alagon, rivière qui se jette dans le Tage ; et si nous admettons que ce bourg est remplacé par *Oreja*, nous remarquons l'orthographe de ce nom qui nous le montre avec celle qui a précédé l'orthographe romaine, et correspondant à l'orthographe gaëlique ou aux mots *os*, *or;* et nous voyons clairement, dans le mot *Oreja* lui-même, une contraction du mot *Aurelia;* nous voyons même ce mot dans le nom de *Coria*, que portait, originairement, *Oreja;* car les deux syllabes : *or* et *lia* composent ou ont composé le premier comme ils ont composé le second.

Aurelia Cariza (carisa), aujourd'hui détruite, et le lieu qu'elle occupait est encore appelée *Cariza*, ville désignée par Pline comme une colonie appelée *Aurelia Antonina;* nous ne pouvons donc connaître avec certitude sa situation ; mais il est probable qu'elle était fondée sur le bord de la mer ou d'un fleuve, car les colonies romaines, surtout celles aussi éloignées de la métropole, devaient être en communication facile avec la mer, sinon sur son rivage :

Aurelia Cariza (Carisa) *cognomine, urbs et colonia hispaniæ Bœticæ, Plinio, et Aurelia Antonina, in Tarraconensis confinio, nunc excisa jacet, et locus adhuc Cariza nominatur* (1).

Aurelii Vicus, oppidum de l'Etrurie, qui est appelée *Biracellum* (corruption ou abréviation du mot *Bracchiolum*), petit bras, par Ptolémée, et que Léandre fixe au lac de *Sabatinum*, près de *Braccino*, où se trouvent de salutaires eaux thermales, et où le duc de Braccino, de la famille des Ursins, a fait élever de nouvelles constructions. *Aurelii Vicus oppidum hœtruriæ quod Biracellum Ptolomeo, Teste Leandro, sedet ad lacum Sabatinum, ubi salubres aquas thermales, sub dominio utili ducis Braccini e gente Ursina, qui ibi nova erexit œdificia.*

Et, en effet, si nous considérons une carte de l'ancienne et de la nouvelle Italie, nous voyons figurer la ville de *Sabate*, maintenant le camp de Vicarello, *Viterbe*, dans la province du patrimoine de Saint-Pierre, *nunc castrum Vicarello in provincia patrimonii*, et dans un coude formé par le rivage du petit lac, et prendre le nom de *Braccino*, dans les temps modernes, mot qui veut dire petit bras ou petit coude, et qui correspond ainsi au mot latin *lacertus*, et aussi au mot gaëlique ghen ou ghenau, ou genau; et le nom d'*Aurelii Vicus*, donné à cette bourgade, nous apprend que non-seulement les grands cours ou les grandes nappes d'eau donnaient lieu à cette appellation, mais aussi qu'elle était attribuée aux localités où se trouvent des eaux thermales s'échappant avec plus ou moins de vivacité, mais perpétuellement, de leurs fontaines; et c'est ainsi que la ville de Baden était appelée *Aurelia* (2).

(1) *Aurelia*, ville de l'Espagne Bétique (*Dictionnaire de* Noel).

(2) Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer les altérations successives du mot *Biracellum* devenu tour à tour: *Braciano*, *Bracenum*, *Braccianum*, *Viracellum* et *Viterbe*, après s'être appelée *Savone*, transformé lui-même en *Sabate*.

Les conséquences actuelles de ces essais philologiques et de leurs éléments de justification doivent être, inévitablement, d'attribuer la dénomination d'*Aurelia* à une toute autre cause que celle du patronage d'un empereur Marc-Aurèle ou Aurélien.

Cela est si vrai que les bords de la Loire rappellent encore, par de certaines appellations de lieux, les mots *laer*, *lear* ou *leer*. On parle entre autres de celles par lesquelles on désigne quelques parties du territoire de la petite ville de Châteauneuf, qui vont être le sujet d'un sérieux examen ; et dans le voisinage de l'Anjou, on désigne quelques pièces de terre par le nom de *petit* et *grand Leyret*, qui n'est qu'un diminutif du nom de la Loire, appelée chez tous les anciens auteurs la *Leyre;* c'est ainsi que dans *les Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, publiés par Dom Morin, on lit : « Le seigneur de « Rougé recognut qu'il doit en deniers de sa terre de outre « *Laire*, X sous de chacune mesure de terre. »

Et c'est ici le lieu de définir ce nom donné au fleuve appelé *Liger*, et ramené au mot *Laer*, *Leer* ou *Leire*, ou *Loere* (1) et enfin au mot Loire, l'*E* du mot *Loere* étant devenu un *i*, suivant l'usage, déjà signalé, des habitants des bords du fleuve.

M. Roger de Belloguet, dans son *Ethnogénie gauloise* ou *Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes*, nous apprend que le mot *Lli* veut dire flot, marée, tandis que le mot *gour* ou *gur* signifie les *hommes*, et que les Lligurs étaient les hommes de la mer ou les habitants de ses rivages.

Il ajoute que le mot *ger* signifie clameur, cri, parole. Il suit de cet enseignement que de même que les Lligures étaient

(1) *Dictionnaire du nom des fleuves*, de BAUDRAND.

les habitants du bord de la mer, de même les Lliger étaient les habitants d'une étendue plus ou moins considérable d'eau ou d'un fleuve; le mot *mer*, ayant pris une grande extension et ayant été appliqué même aux pays marécageux (mot qui lui même justifie cette proposition), ainsi que l'attestent un grand nombre de noms de lieux situés dans l'étendue des terres, et le mot *ger*, exprimant les mots clameur, cri, parole, ayant fini par se personnifier dans ceux qui les poussaient ou qui les prononçaient (1).

Le fleuve a donc pris le nom de ses habitants, il est devenu le *Liger*, comme étant le domaine de ceux qui en étaient, dans une certaine proportion, en possession exclusive; et quand le mot *lacerta* est venu substituer son sens imagé au mot *liger*, en s'appuyant sur le mot *or*, et en s'altérant, ainsi que nous l'avons dit, le fleuve a facilement pris le nom de *Leer*, de *Leyre* ou de *Loere* qui, revenant à son nom primitif *or*, s'est transformé en celui de Loire; c'est-à-dire la *Lore*, la *Loere*, la bouche des eaux, et la *Loire*, par l'introduction dialectale de la lettre *i* la lettre *e*.

Tout concourt à justifier cette explication : cette justification se tire des mots primitifs rapprochés des mots relativement modernes; ils se maintiennent dans leur forme originelle, malgré l'altération qu'ils subissent; et enfin elle se tire d'autres mots qui expriment toujours la présence d'un cours d'eau auprès du lieu nommé.

Le mot *ab* n'était pas avec les mots *eve* ou *es* le seul qui eût le sens du mot eau; *acum* avait aussi cette signification.

(1) *Gen-es-ar* ou *Genesareth* : ces mots ne se trouvent dans l'*Ancien Testament* que dans le premier livre des Machabées, chap. XI, vers. 67, mais ils sont plus usités dans le *Nouveau Testament*, au moins à l'égard du dernier : MATH. chap. XIV, verset 34, et c'est toujours le même lieu, c'est-à-dire *un lac*, *un amas d'eau*, *une mer*, près laquelle Jonathas vint se camper avec son armée. (LEMAISTRE DE SACY.)

Aussi, et sans sortir de notre sujet, trouvons-nous entre les deux *Gen* des bords de la Loire, Orléans et Gien, le nom de Floriacum, appellation du bourg de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, nom qui, lui-même (1), semble bien concorder avec le nom du fleuve, et n'en être que l'expression déguisée; on a cru que l'affixe *ac* voulait dire *habitation*, et qu'on lui avait ajouté la syllabe *um* en le latinisant; mais c'est une erreur : Fleury ne s'appela *Floriacum* que parce qu'il est situé sur le rivage d'un fleuve.

Nous en avons pour garants M. de Belloguet et Malte-Brun.

Le premier se borne à ces mots : *acum*, eau; le second s'exprime ainsi : « *ac*, eau, finale commune à un grand « nombre de noms dans le Midi de la France, et qui déri- « vant soit du celtique *aa*, soit du latin *aqua*, indique la « présence ou la proximité d'une rivière (2). »

Nous pourrions démontrer tout ce qu'a de restreint le philologisme de Malte-Brun; mais, sans entrer dans ce détail, nous recueillons les résultats de ces deux autorités d'autant plus imposantes, que l'une écrivait bien longtemps avant l'autre.

De là donc un grand nombre de noms de lieux finissant en *acum*, et par abréviation en *ac;* tous situés sur le bord d'un cours d'eau.

(1) Si on décompose le mot Floriacum en supprimant l'*f*, on trouve les mots *or* et *acum* ou *os-acum*, le premier au *génitif*, moins l'*s*, supprimé par euphonisme; et, par conséquent, l'eau de la bouche ou du cours du fleuve; résumée par ceux-ci : l'eau de la Loire, le mot *os* s'étant déjà uni au mot *lli*, qui exprime la mer ou toute étendue d'eau; ou *ora acum*, le bord de l'eau, l'*a* étant devenu un *i* dans le langage vulgaire.

(2) *Vocabulaire des mots génériques servant à expliquer le sens des noms géographiques les plus importants dans les principales langues*, par Malte-Brun.

On rencontre, il est vrai, quelques bourgs actuellement éloignés de cours d'eau et situés dans les terres, dont le nom se terminait en *acum;* mais il faut considérer l'extension donnée à tout ce qui exprimait une étendue d'eau, et, en même temps, l'état ancien de la Gaule couverte de nombreux étangs, de marécages et sillonnée par un grand nombre de ruisseaux, état transformé par le déboisement et l'agriculture ; c'est ainsi qu'on peut concevoir comment, dans le département du Loiret, par exemple, Boigny, Bricy et Artenay se sont appelés *Boigniacum*, *Briciacum*, *Artheniacum*, quoique situés, l'un dans le Gâtinais, les autres dans la Beauce, ainsi que *Floriacum*, et nous pouvons ajouter *Balgentiacum*, Beaugency, situés sur le cours d'un fleuve.

Et d'ailleurs ces bourgs étaient, et quelques-uns sont encore, voisins de ruisseaux torrentiels qui, jadis, alimentés par les étangs et les marécages de l'immense et épaisse forêt au milieu de laquelle ils étaient alors placés, devaient être permanents ; et de même qu'on commettrait une grave erreur si on étudiait le langage sans tenir compte de ses diversités successives produites par ses altérations progressives, de même on commettrait une grave erreur si on jugeait de l'état ancien d'une contrée par son état présent, sans tenir compte de ses transformations successives produites par ses améliorations progressives.

Ici nous avons une preuve certaine que nos pères l'entendaient autrement : les noms des villes qui dans le Midi de la France, c'est-à-dire dans un pays où, cependant, l'élément gaëlique a été moins persistant, se terminaient en *acum*, ont conservé l'affine *ac*, tandis que les bourgs de nos contrées centrales l'ont perdu ; ainsi on connaît encore Marcillac, Lentillac, Albiac, Alviniac, Aurillac et quelques autres ; mais Boigniacum, Briciacum, Arteniacum sont devenus Boigny, Bricy, Artenay : la raison en est simple ;

les premières villes sont restées sur leurs cours d'eau, et les eaux qui environnaient les bourgs qu'on vient de citer ont disparu, et avec elles la désignation de leur voisinage de ces eaux (1).

Il est vrai que Fleury et Beaugency, quoique situés sur la Loire, ont perdu l'affixe *ac*. Pour Fleury, cela tient à des traditions légendaires, c'est-à-dire à un ordre d'idées qui n'est pas de notre sujet et auquel nous ne devons pas nous arrêter; et d'ailleurs il est évident que ces noms, dans nos contrées, ont reçu la terminaison en *y*, l'affixe *acum* ayant été supprimé pour le plus grand nombre des localités qui l'avaient eu et ne devaient pas le conserver; tandis que dans la Gaule ou la France méridionale, cet affixe n'a subi qu'une abréviation, le plus grand nombre des localités dont le nom le comportaient étant resté dans l'état ancien.

C'est ainsi que s'explique la disparition absolue de l'affixe *acum* pour les unes, tandis que certaines autres l'ont conservé, au moins par une indication finale, et qu'on peut facilement comprendre que Fleury et Beaugency ne se soient, pas plus que les autres bourgs de la Beauce et du Gâtinais, appelés *Fleuriac* ou *Balgentiac*, ces finales n'étant en harmonie qu'avec l'accent vif et tumultueux des habitants du Midi, et l'étant très-peu avec la pureté et le calme du langage des habitants du Centre.

Si nous abordons les dénominations de quelques parties

(1) Il est certain que dans les temps anciens, le Gâtinais et la Beauce étaient traversés par des ruisseaux abondants et torrentiels se suivant ou se mélangeant, et qui n'ont été détruits que par le déboisement de ces contrées, les travaux de l'agriculture et l'ouverture d'un nombre considérable de chemins d'exploitation et de chemins de grande et petite communication.

Quelques-unes de ces localités nous gardent le souvenir de la présence des eaux au pied de leurs murailles; Artenay, par exemple, est encore en possession de magnifiques bassins remplis d'eau qui font son ornement et sa sécurité.

du territoire de la petite ville de Châteauneuf-sur-Loire, consacrées par une ancienne tradition et résultant du témoignage d'un illustre écrivain et de la chancellerie de deux princes du siècle et d'un prince de l'Eglise, nous dirons qu'elles ne peuvent être attribuées à ce bourg que de son voisinage du rivage de la Loire, et qu'elles n'ont d'autre valeur historique que celle qui s'attache à un élément philologique, se confondant avec tout ce qui a été dit il n'y a qu'un instant de l'altération du mot *Lacerta.*

L'examen de cette théorie aura, certainement, pour résultat de jeter une vive lumière sur le véritable sens des mots, objets de ces recherches, et de concourir, ainsi, à la justification des propositions avancées jusqu'ici.

Pour cela nous devons nous placer en présence d'un passage de la vie de Louis VI, par Suger : celui dans lequel ce personnage raconte la dernière maladie de ce roi ; on y remarque ce passage : *qua regressus expeditione apud castellum novum montis Treherii.*

Une note des bénédictins, les savants collectionneurs des historiens de la France, s'exprime ainsi sur ces derniers mots : Felibien, avec les chroniques de Saint-Denis, rend ces mots, par le mot *Tricardii ;* mais les leçons qu'on a coutume de lire à l'office anniversaire de Louis VI, et qui ont été composées par Suger lui-même, portent : Châteauneuf du mont : *Eherii*, et nous ne connaissons pas cet *hærere ;* car par le mont Tricardi, de Saint-Brisson (ou Louis VI, se trouvait) le chemin n'est pas direct vers la ville de Paris ; on se demande si on ne doit pas plutôt entendre, par cette appellation de Châteauneuf : *Monstreher*, Châteauneuf-sur-Loire, où le roi à quitté le bateau pour parvenir à Paris plus directement? ou bien le château appelé vulgairement Triguaire, bien moins loin de Châteaurenard, qu'il dit être (Felibien) une voie beaucoup plus courte de Saint-Brisson à Paris ? *Castrum illud novum Montis treheri*

Félibianus cum Gallicis sancti Dionisii chronicis, castrum montis Tricardi interpretatur; lectiones vero in anniversario Ludovici obitûs die, legi olim solitœ, atque ex, ipsis Sugerii verbis compositœ, castrum novum Montis Eherii ferunt; certè hîc hœrere nos fatemur nam per montem Tricardi à sancto Brictione versus Parisios rectum non est; an non potius castri novi Montis Treherii appellatione castrum novum ad ligerium intelligendum est, quo navicula delatus rex, indè parisios rectà pervenerit? aut etiam vulgo Triguaire, nuncupatum haud longè distans à castello Renardo, quam Magis compendiosa nulla Parisios à sancto Brictione dicit via?

La note ajoute en terminant : ces choses sont dans le domaine des conjectures, *hœc conjectando* (1).

Mais les auteurs de la note se trompent, et s'ils avaient consulté plus attentivement un *Extrait d'un abrégé de l'Histoire de France*, qu'ils ont cependant édité, il y auraient trouvé ce passage : Icil roy Loeys vainqui, il prist le Puiset et l'abatist, et ferma Jenville en Beasse, et si ferma Mon-Chauvet et Lorris et Grès en Gastinais, Mouret et *Chateler.* »

Or le texte latin dont nous donnons ici la traduction, en vieux français, appelle ce dernier lieu : *Mons Leterici* (2).

Il est impossible de ne pas y voir qu'il ne peut s'agir de Châteauneuf-sur-Loire, le roi étant allé dans le parage de la Beauce et du Gâtinais où s'exerçait la rébellion du sire du Puyset et de ses adhérents.

Il commença par s'emparer de Mantes, de Montlhéry et de Corbeil, et nous avons peu de peine, après cette observation, à découvrir quel est le *Castrum novum Mont Leterici*

(1) *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, tome XII, p. 60 et 61.

(2) Voir : *Ex-libro III, Historiœ regnum francorum, ab origine Gentis, ad annum* 1214.

Et extrait d'un *Abrégé de l'Histoire de France, Recueil des Historiens des Gaules*, tome XII, p. 219, D et 225 A.

dont Suger entend parler; Guillaume de Nangis nous l'apprendra en nous racontant la vie de Louis IX, « d'où, à certain jour, lorsque le Roy aux camps sous le mont *Letherici*, sachant que presque tous les barons de France tramaient quelque mauvais dessein contre lui, » etc.. *Undè quodam die cum rex esset apud castra sub monte Leterici, sciens ferè omnes baronnes Franciæ, in malum suum machinari.*

Ce passage nous apprend qu'il s'agit de Montlhéry aussi appelé Châteauneuf : *Castellum novum* et non de Châteauneuf-sur-Loire; et cette proposition est incontestable, lorsque, se reportant à la situation de cette colline, on voit qu'elle est baignée par une petite rivière sinueuse et d'un courant rapide appelée *l'Orge*, nom composé des mots *or* et *ger*, que nous retrouverons dans un fleuve de la France, et dont nous parlerons bientôt (1).

Il est remarquable que, dans presque toutes les occasions où Châteauneuf de *mont Treherii*, ou *Eherii*, ou *Leterici*, est cité, on se sert du mot : *castrum*, qui implique l'idée d'un lieu stratégique, et que, le plus souvent, on désigne Châteauneuf par les mots : *Castellum novum;* c'est ce qui résulte des recherches les plus minutieuses faites dans un grand nombre de documents (2), et enfin au *Dic-*

(1) Ce mot se retrouve aussi dans le nom d'une petite ville de la Beauce : *Orgères.*

(2) C'est ce qui résulte entre autres du manuscrit du chanoine Dufay (*Des Antiquités de l'Eglise de Jargeau*); nous rencontrons au chap. 24, *Annis domini* 1154, 1164, 1170, ces mots: Le pieux évêque Manassès de Garlande attesta sa dévotion à l'égard de saint Vrain et envers les chanoines par la donation du patronat et de la nomination des églises paroissiales, savoir : à la cure de Saint-Martial de *Castro novo.*

En 1269, Philippe-le-Hardi donne la terre d'Egrefin, sise à Saint-Martin-d'Abbat, près *Châteauneuf-sur-Loire.*

Cette expression se répète dans des titres nombreux que l'on peut consulter aux Archives départementales de l'année 1307 à l'année 1644.

tionnaire de Baudrand, qui désigne Châteauneuf-sur-Loire sans y rien ajouter, et Montlhéry : *castrum novum Montleherii* ou *Leterici*.

Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet.

On cite cependant deux chartes attribuées, l'une à Louis VI, l'autre à Louis VII, et enfin une autre de Manassès de Gallerande, évêque d'Orléans au XII[e] siècle, dans lesquelles ces princes et ce prélat, en prenant le soin, avec Suger lui-même, de confirmer tout ce que nous avons dit de l'alliance des mots gaélique *or* et latin *Lacerta*, et l'altération considérable que ce dernier mot a subi, désigneraient le bourg de Châteauneuf par le mot : *Montraer*.

Louis VI, assure-t-on, en donnant à l'église de Jargeau l'église de Saint-Martial de Châteauneuf, l'aurait ainsi désignée : *Ecclesiam Sancti-Martialis de Montraer;* pour Louis VII, sa charte se terminait par ces mots : *In castello preterea novo quod Montreciensis* (1) *dicitur;* enfin on lit dans celle de l'évêque d'Orléans, Manassès de Gallerande : En vertu de l'encyclique de notre seigneur le pape Eugène, par laquelle il est dit que les églises qui, depuis longtemps, existent dans notre circonscription diocésaine, soient retirées de la main des laïques, j'ai excommunié Hugues de Montbarre, qui retenait, par droit héréditaire et y plaçait des curés annuels, l'église de Saint-Martial de *Montraer*.

C'est cette charte que le *Gallia Christiana* rapporte en ces termes : *Hugonem de Montbarrea excommunicavi qui ecclesiam Sancti-Martialis de Montraco jure hæreditario tenebat*, tandis que la charte dit en propres termes : *Hugonem de Montbarrem excommunicavi qui ecclesiam Sancti-Martialis de Montraer jure hæreditario tenebat.*

Il faut s'expliquer sur ces expressions; on le fera en peu de mots :

(1) La nuance qui sépare ce mot de ceux dont on vient de parler dispense d'examiner l'expression dont se sert Louis VII.

La différence existant entre les termes employés par le prélat du XIIe siècle, lorsqu'il dit : *Ecclesiam Sancti-Martialis de Montraer*, et les termes du *Gallia Christiana*, appelant cette église Saint-Martial de *Montraco,* qui ont effrayé quelques érudits et les ont engagés dans de longues discussions pour concilier ces textes en apparence contraires, ne peut arrêter un instant ; le mot : *acum,* ainsi que nous l'avons démontré plus haut, d'après M. de Belloguet et Malte-Brun, voulant dire : *eau,* et correspondant ainsi au mot : *Montraer,* de telle sorte qu'il est indifférent d'employer l'un ou l'autre mot.

Le mot : *Montraer* n'est évidemment qu'une contraction arrivée à son dernier terme du mot : *Mons Orealer*, qui n'est lui-même qu'une contraction du mot : *Lacerta* exprimant, comme le mot : *acum,* le cours d'eau sur lequel le bourg de Châteauneuf où la petite montagne au pied de laquelle il est bâti est située ; s'il n'en était pas ainsi, il serait impossible de signaler à quel mot ces mots pourraient se référer, et d'ailleurs l'expression : *chateler*, par laquelle on traduit, dans la vie de saint Louis, les mots : *Mons Letherici*, ou *Leterici*, ou *Eherici,* le démontre avec la dernière évidence.

Et ce Hugues de Montbarre, excommunié par l'évêque d'Orléans, et dont on a été jusqu'à créer le fief, n'est autre que Hugues de *Mons Orelaer* ou *Leer*, ou le sire de Châteauneuf, appelé à cette époque : *Castellum novum de Mons Oreleer*, et depuis *Monslcher* et *Montreer*, le nom du seigneur ayant été défiguré par les copistes, comme le nom de son fief l'avait été par des altérations très-communes dans le langage des populations de tous les temps et, particulièrement, par les populations du temps auquel nous nous reportons en ce moment ; et nous devons ajouter que la similitude des noms de lieux provenant de la similitude des situations, et toutes deux se réunissant

avec la persistance la plus absolue pour démontrer la corrélation du nom avec la situation et de la situation avec le nom, mal saisie chez les anciens érudits, les a entraînés à la confusion entre plusieurs localités distinctes, qu'un examen plus attentif et fondé sur des bases plus solides doit faire disparaître.

Ainsi le nom *Letherici* ou *Eherii*, de Suger, n'est pas le *Montreer* de Manassès de Garlande, l'un est Montlhéry et l'autre Châteauneuf; mais tous les deux avaient le même nom ou un nom à peu près semblable, exprimant la présence, dans leur voisinage, d'un cours d'eau plus ou moins considérable et plus ou moins sinueux.

Il ne peut s'élever aucun doute sur l'exactitude des appréciations auxquelles nous nous livrons en ce moment; une appellation bien modeste nous viendrait en aide si nous en avions besoin: il existe à Châteauneuf une petite rue conduisant du haut de la colline à la Loire et qui s'appelle la rue de l'*Oré*.

Mais cette justification sera bien autrement concluante si, arrivant à l'alliance définitive de la langue latine avec les innombrables dialectes gaëliques, et que M. Houzé, dans un ouvrage sur les noms gaëliques de lieux, signale à l'attention des philologues, nous poursuivons l'examen de cette théorie en rappelant, mais seulement en partie, car la carrière serait telle qu'il nous serait impossible de la parcourir, les lieux qui ont pris les noms *d'Aureus*, *Aurea*, *Aureum*, traduit par le nom du métal appelé *or*, mais se référant au mot latin *os oris*, et en même temps à la syllabe qui commence tous les noms gaëliques de cette famille.

Nous rencontrons d'abord le *vallis aurea* qui s'étend de Châteauneuf à Dampierre du côté droit de la Loire; de l'autre côté, de la ville de Sully à Gien, et qui ne doit la flatteuse qualification de *val d'Or* qu'à son voisinage de la Loire.

C'est ce qu'il sera facile de démontrer en parcourant les contrées nombreuses où se rencontre cette dénomination.

On connaît le *vallis aurea*, Orval, où la célèbre abbaye de ce nom a été fondée, située dans le duché de Luxembourg et comté de Chiniac : *abbatia celebris Belgii in Luxemburgensi Ducatu , et in comitatu chiniaco*, aujourd'hui *Chiny*.

Aurea vallis, Ervault. Abbaye de la Gaule dans le haut Poitou, aujourd'hui et depuis longtemps en ruine : *aurea vallis* Ervault, *abbatia in Galliœ Pictavicensi provincia superiori* à dix lieues de Poitiers, au couchant, 10. *Leucis Pictavio in occasum.*

La situation de ces deux collégiales justifie le sens des mots *vallis aurea* que nous donnons au val de Saint-Benoît-sur-Loire ; l'abbaye d'Orval, par exemple, était située, suivant ce que nous dit La Martinière, entre quelques sources de ruisseaux qui, se joignant au midi de l'abbaye, vont grossir le ruisseau de Limes et se perdent, avec lui, dans le Chiers, qui se jette dans la Meuse au-dessus de Sedan.

En Espagne, dans la Tarraconnaise, on trouve la ville appelée : *aurea urbs* ainsi appelée dans le livre des Conciles, qui serait *Amphilochia*, suivant Strabon et *Orense*, suivant Ptolémée, eaux thermales des Ciliniens, ville de la Galice, siége d'un évêché soumis à l'archevêché de Compostelle, et située sur une petite rivière, mais aussi où existent des fontaines d'eau chaude ; et nous remarquons, dans le mot : *orense*, la contraction du mot : *oreleens* ou *orelianense.*

Le lieu appelé : *aurigi* ou *aurigia*, ville de la tribu des *Turdules*, dans l'ancienne Bétique, aujourd'hui : *Jaen*, jadis capitale du plus petit royaume de la péninsule hispanique, et alors appelée : *oringe* ou *oningis*, suivant le témoignage de Jean Mariana, et de Martin Ximénès, dans les annales de *Giennensis*, ville grande et bien bâtie sur le

fleuve de *Guadalbollon*, dans lequel se jette la rivière de *Suzanne* : *aurigi et aurigis urbs Turdulorum in Hispanisa Betica, quæ dicta fuit oringe ou oningis, nunc : vulgò : Jaen... urbs est ampla et culta et prope fluvium Guadalbollon ubi recipit amnem Suzannam.*

Ici une réflexion importante se présente, naturellement, à l'esprit; Martin Ximenès parle de cette ville dans ses annales du diocèse de *Giennensis*, *in annalibus diœcesis Giennensis;* il y avait donc une ville importante du nom de *Gien* dans ces contrées; et, en effet, nous rencontrons, en cherchant ce mot, *Giennum sive gienna*, *olim oningis ou aurigi*, et cette ville n'est autre que *Jaen*, dont le nom corrompu rappelle très-bien le nom primitif; on va plus loin, on dit que ses habitants prononcent : *Gaën*, mot si rapproché du mot gaëlique *Gen*, qu'on ne peut s'y méprendre un seul instant : *Giennum sive Gienna olim oningis ou aurigi*, *Jaen incolis quanquam Gaën pronunciant.*

Il résulte de ces dénominations qu'on aurait tort de refuser à la ville de *Gien* son antique appellation gaëlique; qu'il est certain qu'elle s'appelait : *Gen;* que l'*i* introduit dans son nom n'est que le résultat d'une différence dialectale, comme dans les noms *Gien-Gen* ou *Gienga*, petite ville d'Allemagne dans la Souabe, dont il a été parlé plus haut; ce qui, d'ailleurs, ne change rien à l'identité de la ville *d'Orléans*, avec celle de l'ancien *Genabum*, ainsi qu'on peut le penser, d'après les dénominations jusqu'ici rapportées; la ville de Gien étant, pour une autre tribu, que celle des Carnutes comme celle, par exemple, des Senonais, le *Gen* de la contrée, la bouche du grand fleuve qui, de ce côté, lui servait de limite; et, d'ailleurs, ce mot étant une appellation *générique* des villes placées sur le rivage d'un cours d'eau.

Nous ne pouvons oublier le *Mont d'Ore*, ou plus exactement *d'or*, dont les eaux thermales sont si célèbres et qui ne

tire pas son nom de sa propre fertilité, mais de ce qu'il est la bouche d'où s'échappent plusieurs sources allant former la belle cascade de la *Dore* se joignant à la *Dogne*, à laquelle elle concourt à donner le nom de *Dor-dogne*, jusqu'au moment où toutes les deux se jettent dans la Garonne.

Toutes ces dénominations se résument dans un autre *vallis aurea* situé près le Rhône, *in Delphino inferiori, versus Rhodanum*, ainsi nommé, dit-on, à cause de la fertilité de son sol; *sic ditus ab ejus fertilitate.*

Mais les populations de cette contrée, plus instruites de l'origine des mots qu'elles emploient et se transmettent de générations en générations, que ne le sont les philologues et les géographes, leur donnent un démenti en appelant ce lieu : le *val Loire;* attestant ainsi par leur persistance dans la tradition l'erreur commise lorsque le mot *or* est confondu avec le mot latin *aureus*, et lorsque le premier est employé comme étant la traduction du second.

Et certes on ne saurait trop s'étonner de rencontrer dans un climat aussi éloigné des bords de la Loire, un nom de lieu qui, suivant l'apparence la plus certaine, ne peut appartenir qu'aux rivages de ce fleuve, si on ne se reportait pas à l'origine de ce nom lui-même, à sa nationalité, et si on ne lui restituait ainsi sa véritable signification.

Jusqu'ici nos observations se sont concentrées sur le continent; nous pouvons leur donner un caractère de justification plus considérable encore en passant la mer.

Si nous avons le mont d'Or en France, nous en trouvons un autre en Corse : *aureus Mons*, situé sur la rive occidentale de cette île; à présent le mont Gradacchio, d'où s'écoulent trois fleuves appelés : *Tavola*, *Rhotanus et Ticarius; aureus Mons corcicæ insulæ, Ptolomeo, ad oram illius occidentalem nunc monte Gradacchio, ex eo tria flumina Tavola, Rhotanus et Ticarius profluunt.*

Si nous visitons l'ancien Danube : *l'Ister*, nous y trouvons *l'aureus Mons* aujourd'hui Metzeck, dans la Servie, à 25,000 p. au-dessous de Singidon (Belgrade), au levant. *Aureus mons, mons mœsiœ superioris ad Istrum fluvium nunc metzeck, in servia regione, XXV mille pas. infra, singidunum in ortum.*

Nous rencontrons, en Allemagne, la petite rivière appelée : *Or-la* dans l'*Osterland*, mot très-remarquable si on le rapproche du mot *Orla; or la monde, orlamunde, orlœ ostium;* petite ville sur la rivière de la *Sala, vis-à-vis son embouchure, dont elle tire son nom,* qui signifie, dit l'auteur auquel nous empruntons ce passage, *la bouche de l'Orla*; et en effet, les mots *Ostium Orlœ* rendent doublement cette expression qui correspond aux mots gaëliques *or* et *Gen* et au mot latin *os*.

Enfin, nous trouvons le petit royaume appelé : *Ormus*, situé partie dans le Birman, en Perse, et, dit le même géographe, de l'autre côté de la *bouche du détroit du Mocanden.*

Nous en négligerons une très-grande quantité d'autres, dans la pensée où nous sommes de pouvoir, dès à présent, tirer pour la solution de la question posée, toutes les conséquences de cette longue série de noms de lieux, de leur similitude évidente, et de leur véritable sens tiré de l'identité absolue de leurs situations.

Nous en avons un exemple frappant dans le nom d'un fleuve de la France, l'Ariége, en latin : *Aurigera* ; l'orthographe restituée de ce nom nous donne *Or-ger*, et ressemble ainsi beaucoup à celui de la Loire : *Or liger* que nous avons vu se reproduire dans le *vallis Aurea* du Dauphiné, appelé le *val-Loire*.

Les philologues latinisant faisaient venir *Ariége* de deux mots latins : *Aureum gerere*, en substituant le participe présent de ce verbe à son infinitif : *produisant de l'or*, ou *roulant de l'or*.

Si on avait compris alors le sens de ce nom, on n'aurait pas méconnu l'énergique appellation du mot *Vallis-Aurea*, conservé par la tradition populaire, et on n'aurait pas attribué à l'Ariége une vertu qu'il n'a pas, mais on aurait continué de l'appeler *Or-Ger* (1), la bouche ou le cours du fleuve, nom que les habitants de ces contrées lui avaient donné; nous trouvons la même dénomination dans une autre rivière de l'Empire, le *Gers*, évidemment *Lli-ger* originairement; et dans l'*Isère* qui n'est aussi qu'une altération des mots: *Lli-ger* le *G* étant devenu un *S* dans le langage du peuple des campagnes, ainsi que cela a lieu, même de nos jours, par un euphonisme très-commun chez les paysans.

Il est certain que ni les lieux appelés *Vallis Aurea*, ni les montagnes ou collines, appelées *Mons Aureus*, n'ont pu l'être de la fécondité de leur sol et de l'abondance de leurs produits agricoles dans un temps où l'agriculture n'existait pas, quelques-uns de ces lieux ne pouvant même être cultivés.

Au surplus, la Loire coule aussi dans un lit qui aurait pu lui faire donner comme à l'Ariége le nom d'*Aureum gerens;* et la tradition nous apprend qu'un savant du XVIII[e] siècle, ayant remarqué le sable de la Loire scintillant aux rayons du soleil, avait cru pouvoir en tirer de l'or, mais qu'il y a jeté sa fortune.

(1) Un des faubourgs d'Orléans désigné aujourd'hui sous la seule dénomination de Saint-Laurent, l'était jadis sous celle de Saint-Laurent *des Orgerils.*

On a recherché l'étymologie de ce dernier mot et son véritable sens, et les annalistes n'ont rien trouvé de mieux à dire qu'il venait de ce que le territoire était ordinairement destiné à la culture de l'orge.

Il nous paraît évident, d'après ce qui a été dit plus haut et ce qui se dit ici, que le mot *des orgerils*, *or-ger* exprime un lieu placé sur la bouche, sur le bord du fleuve, et même sur le bord du fleuve appelé la Loire.

Ainsi donc le mot *Aurelia* ne vient pas plus de l'empereur Aurélien que les mots : *Aureus, Aurea* ou *Aureum* ne viennent du mot latin qui exprime le métal appelé *or;* tous viennent du mot gaëlique: *or* correspondant au mot latin: *os*.

Mais, au milieu de tous ces noms de lieux, nous avons remarqué celui de *Giennus, Giennum,Giennensis*, donné jadis à une ville d'Espagne aujourd'hui *Jaen* pour les géographes et *Gaen* pour ses habitants.

Cette dénomination rapprochée de celle d'une ville du littoral de la Loire et qui a la prétention reproduite de nos jours avec une grande vivacité de n'être autre que le *Genabum Carnutum*, sans avoir la prétention d'être Orléans, prétention consacrée par un auteur que le respect nous empêche de nommer, est trop remarquable pour ne pas nous convier, ainsi que nous en avons pris l'engagement, à lui donner une attention particulière.

Nous avons signalé les différentes acceptions du mot *Ghen*, *Gen* ou *Cen*, et dit que la principale correspondait au mot gaëlique : *or*, qui, lui-même, correspondait au mot latin *os*, c'est-à-dire au mot français *bouche*.

Et enfin nous avons fait voir que le mot : *Ghen*, *Gen* ou *Cen* avait un dérivé dans le mot: *Ghenau* ou *Genau* qui correspondait au mot latin *Brachium*, et nous avons rencontré la justification de ces définitions dans le nom donné à quelques localités des pays étrangers, tels que, en ce qui concerne le mot *bouche*, la ville *Orlœ ostium* et la ville d'*Ormuz*, l'une signifiant la *bouche de l'Orla*, l'autre la *bouche du détroit de Mocanden* ; en ce qui concerne le mot *bras*, la ville de l'Etrurie appelée *Aurelii Vicus* aujourd'hui *Braccino*, le *petit bras*.

Si de ces origines nous descendons à celle qui appartient aux dérivés de *Ghen*, *Gen* ou *Cen*, c'est-à-dire du mot *Ghenau*, *Genau*, et que nous le considérions comme synonyme du mot Lacerta, *Coude ou genou*, ou tout ce qui serpente,

nous aurons la révélation démontrée plus haut de la transformation par le mélange du langage gaëlique et de la langue latine du mot *Genab* ou *Orelacerta*, avec les altérations déjà signalées.

Et nous retrouverons ces deux dénominations appliquées à la ville d'Orléans e la ville de Genève, toutes deux appelées *Genabum* et *Aurelia*.

La rareté de ces deux noms concomitants et corrélatifs donne lieu à cette question : Comment se fait-il que dans la longue nomenclature des villes qui se nomment *Gen*, et des villes ou lieux qui se nomment *Aurelia* ou *Aureus* ou *Aurea*, il ne se rencontre qu'un très-petit nombre de villes cumulant ces deux noms ?

Cette question se résoud par la préférence accordée aux mots *or* et *Lacerta*, réunis dans l'abandon partiel et enfin total du mot *Gen*.

Gen a d'abord eu un sens général, celui de bouche de l'eau, d'ouverture par la voie de l'eau ; et ce n'est qu'avec le temps qu'il a été donné comme dénomination aux villes construites sur un rivage formant un *coude*, un *genou*, un *golfe*.

Ce sens trop général a été restreint à la situation particulière d'un rivage affectant cette forme ; et les mots *or-Lacerta*, exprimant d'une manière plus absolue cette double situation, ont été, en se réunissant pour n'en former qu'un seul, adoptés, en laissant d'ailleurs aux villes qui la possédaient, la dénomination de *Gen*, soit qu'elles l'aient reçue par suite de leur fondation sur un cours d'eau sinueux, soit qu'elles aient été ainsi appelées de leur situation particulière à l'égard des autres parties du territoire de leurs tribus, privées de ces grands cours d'eau.

Cette révolution dans le langage a été le résultat d'un temps assez prolongé de transition, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut.

C'est ainsi que nous voyons d'abord le mot *Gen* exprimer exclusivement la bouche de l'eau, ne prendre le sens de *courbure* que quand il vient à s'altérer sous la forme de *gheno*, *ghenou*, *genou*, et enfin être remplacé par le mot *Aurelia*, substitué par les écrivains romains au mot *or-Lacerta*, ayant subi lui-même toutes les corruptions que nous avons signalées.

C'est pourquoi, dans la suite des temps, pour qu'une ville, originairement appelée *Gen*, eût été appelée *Orelia* ou *Aurelia*, il faut qu'elle soit tout à la fois une *bouche d'eau*, relativement à la contrée à laquelle elle appartient, qu'elle soit construite sur un rivage qui décrive un *coude* ou une courbure d'une plus ou moins grande profondeur, et, en même temps, que les eaux aient un écoulement plus ou moins rapide.

Lorsque cette dernière condition vient à manquer, la ville peut s'appeler *Gen*, mais elle ne peut s'appeler *Aurelia*, parce qu'elle est étrangère au mot *Lacerta*, la bouche affectant non-seulement la forme d'un coude ou d'un genou, mais encore le mouvement des reptiles, transporté dans le style figuré, appliqué par la poésie du langage des anciens et même des modernes, à tous les cours d'eau fuyant en lignes tortueuses (1).

(1) On pourrait justifier cette proposition par des citations nombreuses; nous nous bornerons à un petit nombre appartenant spécialement à la nature de l'étude à laquelle nous nous livrons ici :

Le nom gaëlique de la Seine : *seq-an*, *eau sinueuse*, se rapproche singulièrement du mot latin *sequax*, qui dans ses nombreuses acceptions veut dire : *souple*, *pliant*, *flexible*; et dans le style imagé, qui *serpente*, d'où les Latins appelaient le lierre : *la plante qui aime à ramper*, *sequax hederæ*.

Et c'est aussi dans ce sens qu'il faut entendre le mot *Eherii* que nous lisons dans le récit de la mort de Louis VI et dans l'office anniversaire de la mort composés par Suger : *Castrum novum Eherii*, mot dont les

Et de même que nous avons trouvé la justification affirmative de cette proposition dans la double dénomination des villes de Genabum et de Genève, de même nous avons trouvé sa justification négative dans l'unique dénomination de *Gênes*, appelé comme Genabum et Genève *Gen-oa*, parce qu'elle est dans une courbure, mais qui ne s'appelle pas *Aurelia* parce que les eaux de la Méditerranée qu'elle domine sont sans écoulement et sans flux ni reflux.

Or la Giennesis de la Gaule, comme la Giennensis de l'Espagne est située sur le bord d'un fleuve, mais son rivage est droit et n'affecte pas de courbure, et à la différence de la *Giennensis* Espagnole elle n'a qu'un seul nom, celle-ci se nommant *Aure-Ja*, ou *Aurija* dans lequel on découvre facilement le nom originaire d'*Orelia* ou d'*Orilia*.

Il suit de là que la ville de Gien française ne peut être la *Genabum* de la Celtique, il lui manque une des deux conditions essentielles pour qu'il en soit ainsi, tandis que la ville d'Orléans, les réunissant toutes les deux, ne peut être que le *Genabum Carnutum*.

Cette proposition est singulièrement garantie par les appellations qui se bornent aux mots *Aureus*, *Aurea, Aureus mons, urbs Aurea, Vicus Aureum*; ces dénominations ont pour raison de leur existence, soit des eaux torrentielles s'échappant du flanc des montagnes, soit des eaux thermales s'échappant des fontaines auprès desquelles les villes et les bourgs sont placés, mais aucun d'eux n'a un nom qui fasse la moindre allusion au mot *Gen* et au mot *Aurelia*, si ce n'est la ville de Baden, près de laquelle coule une rivière assez

bénédictins étaient en peine, qu'ils recherchaient, qu'on peut croire avoir été mal écrit, emprunté au verbe *hœrere* et qui veut dire : *s'attacher, être immobile, se trouver arrêté*, à la différence d'un cours d'eau parcourant un canal droit n'apportant aucun obstacle à la rapidité de sa marche.

rapide et qui est, ainsi que nous l'avons dit, appelée *Aurelia.*

Et quand même on pourrait rencontrer des villes et des bourgs situés dans les conditions riveraines semblables à celles de Genève et d'Orléans et qui cependant n'auraient comme celle de Lintz qui s'appelait *Aurelianum* ou *Aurelienta,* mais qui ne s'est jamais appelée *Gen-ab,* que la dénomination d'*Aurelia,* et non celle de *Genabum,* cette circonstance ne nuirait en rien à ce qui vient d'être dit; il ne faut pas perdre de vue que leur fondation peut bien n'avoir été que postérieure à l'ère gaëlique pure; que cette fondation, pour être ancienne, appartient cependant à une époque relativement récente; et comme nous avons constaté que l'addition du nom *Orelear* ou *Oreleer*, et enfin *Aurelia,* appartient au mélange de deux mots, l'un gaëlique l'autre latinisé, il est facile de comprendre, si même cela n'est pas d'une nécessité absolue, que cette dénomination, dès le moment de la fondation de ces villes, adoptée dans le langage vulgaire, leur a seule été donnée, et que le mot *Gen* était déjà négligé, observation qui démontre l'antiquité de la ville de Gien, en confirmant la distinction radicale existant entre elle et la ville de Genabum appelée aussi Orléans, et constituant une preuve incontestable de l'identité de cette dernière avec la ville assiégée et détruite par César.

Tout se trouve donc ainsi concilié, et cela, par une explication qui, pour nous, est si simple qu'il est inconcevable qu'on ne l'ait pas produite plus tôt.

En effet, ainsi que nous l'avons dit, nous aurions pu étendre démesurément le cercle des citations; il suffit, pour cela, d'ouvrir le dictionnaire de Beaudrand, et même le plus vulgaire des dictionnaires géographiques, d'étudier les atlas de Brué, et de la Pie, et de consulter Malte-Brun pour voir se presser en foule des noms de villes et de lieux plus ou moins altérés, il est vrai, par leur ortho-

graphe latinisée, et surtout dénaturé par un sentiment philologique mal dirigé, mais offrant tous à l'esprit leur véritable sens, leur racine gaëlique, triomphant de toutes les erreurs commises par les étymologistes du Moyen-âge et de la renaissance.

En arrivant au terme de ces recherches dont nous espérons avoir recueilli un résultat utile, non-seulement pour la question historique intéressant l'antique cité d'Orléans, mais encore pour la science étymologique elle-même, nous croyons devoir résumer en peu de mots nos observations.

Deux noms se présentent pour déterminer l'appellation de la ville d'Orléans, l'un composé de deux mots congénères appartenant le premier au langage primitif du peuple qui le lui a donné : *Gen-ab;* le second au langage hybride composé de deux mots empruntés, l'un au langage primitif de ce peuple, l'autre à celui d'un peuple relativement moderne.

Mais la destinée de tous les deux ne s'est pas renfermée dans ce cercle étroit; une autre et plus belle mission leur a été donnée ; nous les voyons répandus sur toutes les contrées du monde et transmettre aux nations les plus étrangères les unes aux autres, par une tradition si fidèle et si persistante qu'elle a résisté à l'influence dissolvante des siècles, à la diversité des religions, des climats et des mœurs, le témoignage de leur commune origine.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE;

Par M. l'Abbé **Desnoyers.**

Séance du 6 *mars* 1868.

Ce n'est pas une gloire médiocre pour notre Ville d'avoir attiré sur elle l'attention et même les querelles des savants : depuis un siècle surtout un bruit retentissant se fait autour de son berceau; depuis l'humble religieux des cellules bénédictines jusqu'au chef du plus beau des royaumes, Orléans est devenu l'objet des recherches les plus savantes, des discussions les plus animées, et bien que la question de *Genabum* n'ait pas encore, aux yeux de plusieurs érudits, reçu son dernier et irrécusable rayon de lumière, il faut dire néanmoins qu'un jour considérable s'est levé sur notre ville et qu'il reste bien peu à faire pour vaincre les plus affermis et entraîner les plus hésitants.

Un de nos collègues, accoutumé déjà aux recherches laborieuses, aux investigations sans peur et sans relâche, a voulu une fois encore éclaircir les nuages de la question de *Genabum*. Sa plume ne s'est pas fatiguée des premiers travaux entrepris pour l'honneur de notre ville et il vient de redescendre avec courage dans l'arène du combat pour affermir sur le front d'Orléans la couronne qu'il y avait déposée en 1866, quand il lut au milieu de la Société

archéologique un remarquable travail, dont j'eus également l'honneur d'être le rapporteur, et où il défendit avec succès la cause de *Genabum-Orléans*. Ses convictions n'ont pu rester silencieuses, et notre savant collègue vous a livré un nouveau travail sur le même sujet. Vous m'avez chargé, Messieurs, de vous en faire le rapport, et je viens, au nom de la section des belles-lettres, vous donner son appréciation du travail de M. Bimbenet.

Le but de l'auteur a été de prouver que le nom d'*Aurelia* a été substitué à celui de *Genabum*; que le second est le principe du premier. C'est à l'aide de recherches philologiques que M. Bimbenet soutient cette thèse qui se produit, il faut le dire, pour la première fois, dans le monde savant : elle est sans précédent et appartient tout entière à l'auteur. Il la soutient vaillamment dans cinquante-trois pages, armé de toutes pièces et avec un amour chevaleresque pour Orléans. Rendons un hommage sincère aux longues recherches, aux voyages multipliés de notre collègue à travers les champs arides de la philologie ; louons-le sans réserve pour son dévoûment à la gloire de notre ville et pour son infatigable volonté de ne pas laisser un doute obscurcir sa noblesse séculaire, nous lui donnons une main fraternelle en signe d'applaudissement et d'alliance ; mais qu'il nous permette maintenant de baisser la visière et de croiser avec lui, durant quelques moments, non pas des armes ennemies et acérées, mais courtoises et loyales.

Nous pensons que l'écrivain, entraîné par l'ardeur de ses convictions, s'est égaré dans les routes, avouons-le, encore très-difficiles de la science philologique, et que, trompé par des apparences spécieuses, il ne donne pas à sa thèse un fondement solide et inattaquable.

Commençons d'abord par une observation générale.

L'auteur parle des idiômes en usage chez les tribus gaëliques : il eût été à désirer, afin de donner à ses raison-

nements, à ses preuves, leur véritable et unique force, qu'il expliquât le sens précis qu'il attache à ce mot *Gaëlique.*

Les langues néo-celtiques se divisent effectivement aujourd'hui en deux rameaux :

Le *Gaëlique,* comprenant l'irlandais, l'écossais et le manx;

Le *Kymrique,* comprenant le gallois, le cornique (récemment éteint) et l'armoricain ou bas-breton, qui est un dérivé du cornique.

L'auteur ne veut pas bien certainement entendre par le mot *Gaëlique,* l'irlandais, l'écossais et le manx.

Nous lui demanderons alors ce qu'il entend?

D'après César et Strabon, deux dialectes celtiques étaient parlés en Gaule : le celte proprement dit, et le belge ou breton. Ce dernier était parlé dans tout le Nord, à partir de la Seine, d'après César; à partir de la Loire, d'après Strabon. Amédée Thierry a pensé que le dialecte en usage au nord de la Loire appartenait au rameau *Kymrique,* et que le dialecte parlé au sud de la Loire appartenait au rameau *Gaëlique.* L'auteur partage-t-il cette opinion? Alors le mot *Gaëlique* signifie-t-il, dans son mémoire, le dialecte gaulois parlé entre la Loire et la Méditerranée?

Si c'est là sa pensée, il serait nécessaire qu'il le dise avec clarté et nettement. Nous croyons cependant devoir l'avertir aussitôt qu'il se place en opposition, et avec Roget de Belloguet, dont l'autorité est, nous le dirons, peu considérable en philologie, et avec un autre philologue d'une autorité considérable, une de nos lumières, Zeuss, qui, dans sa préface à la *Grammatica celtica,* déploie toute sa science pour réfuter cette opinion.

Notre collègue a donc oublié une question capitale : en plaçant dans le même terme *gaëlique* les deux dialectes de l'ancien gaulois, il a oublié la grande difficulté qui, jus-

qu'à ce jour, a retenu les celtistes sérieux devant l'explication certaine du mot *Gen* qui se trouve dans les noms gaulois. Il aurait dû aborder en plein soleil cette difficulté fort réelle, car elle se lie trop à l'opinion qu'il soutient, pour qu'il ne lui donnât pas une place importante à une discussion à fond.

Arrivons maintenant à quelques détails.

Nous ferons d'abord remarquer que notre savant collègue, pour démontrer que le mot *Gen* fait allusion à un cours d'eau, cite un grand nombre de villes situées effectivement sur le cours d'un fleuve, d'un lac ou de la mer, et dans le nom desquelles se rencontre l'expression *Gen*. Nous observerons que la multiplicité de cette appellation ne peut venir en aide à l'auteur du mémoire, car si la racine *Gen* est celtique, il ne faut la chercher que dans les pays habités ou colonisés par les Celtes; or, l'auteur nous cite des villes de la Turquie d'Asie, du Sénégal, de l'Amérique où, évidemment, les Celtes n'ont pas mis le pied. Si le mot *Gen* se rencontre dans la dénomination de ces villes, il faudrait donc l'attribuer à un hasard de consonnance, d'orthographe dont on ne pent tirer une cônclusion scientifique et rigoureuse.

Gen, dit notre collègue, a le sens de coude. Oui, sans doute, ce mot de coude se rencontre dans un temps relativement moderne dans les langues néo-celtiques, mais ce mot, suivant tous les vrais celtistes, ne se trouvait pas dans l'ancien gaulois. On peut comprendre alors que cet ancien gaulois, sur lequel s'appuie l'écrivain du mémoire, lui échappant, sa preuve manque de force en manquant de base.

Gen, continue notre savant confrère, signifiant coude, et nous venons de lui nier ce sens, est donc synonyme de *Lacertus*, qui veut également dire coude; or, *Lacertus* se trouve, par dégénérescence, dans le mot *Loyre*, fleuve

qui, effectivement, forme un coude à Orléans, tandis qu'il n'en forme pas à Gien.

Nous observerons que, malheureusement, *Lacertus* ne signifie pas dans la langue latine *Coude*, mais le bras, soit depuis l'épaule jusqu'au coude, soit depuis le coude jusqu'à la main, c'est-à-dire deux parties sans inflexion. C'est ainsi que Freund, Quicherat, Noël, Henri Estienne traduisent le mot *Lacertus*. D'ailleurs, notre collègue nous dit, dans une autre partie de son mémoire, que *Gen* signifie *Bouche* : peut-il tout à la fois signifier ces deux choses, évidemment très-différentes, le coude et la bouche ?

Après avoir assimilé le mot *Gen* au mot *Lacertus*, l'auteur du mémoire l'assimile égalemement au mot *Lacerta*, lézard, parce que, dit-il, la Loire serpente comme lui. Qu'il nous permette d'avouer que nous sommes ici un peu troublé par toutes ces assimilations, et que leur hardiesse serait sur le point de nous déconcerter : nous craignons qu'il ne sorte involontairement des routes simples et droites de la science, pour entrer, avec quelque péril de s'y perdre, dans les chemins d'une riche mais décevante imagination.

Notre savant confrère, après avoir, suivant son opinion, montré que le *Gen* celtique est devenu *Lacertus*, *Lacerta*, cherche à établir que ce dernier mot *Lacerta* est arrivé, par un engendrement successif, au parcours grammatical que je cite : *Lacerta-Laerta-Laera-Leara-Laer-Leer-Loyre.* Notre confrère a lu, ainsi que nous, Max Muller; nous croyons donc devoir lui rappeler que l'écrivain allemand, aujourd'hui notre lumière dans les discussions philologiques, établit que les transitions d'une forme à l'autre, transitions qui rendent souvent méconnaissable la première forme dans la dernière, doivent être fondées sur des textes positifs et successifs : Max Muller cite plusieurs exemples à l'appui de son affirmation qui, d'ailleurs, est conforme à la raison, parce qu'elle garantit la science contre les produits du

hasard et les envahissements de l'imagination. Mais nous ne pensons pas que l'auteur du mémoire puisse, par des exemples gradués gardant l'ordre historique et philologique, conduire la série qui mène de *Lacerta* à *Loyre* en passant à travers *Laerta*, *Laera*, *Leara*, *Laer*, *Leer*, ou bien nous faire remonter de la forme présente *Loire* à la forme ancienne *Lacerta*.

Suivons encore notre collègue dans un autre de ses raisonnements.

Gen signifiant *os*, bouche, ouverture, a pu se transformer en *or*, *Lacerta* signifiant un lézard, animal qui serpente comme un fleuve, a pu devenir *Leara*, puis *Leans*.

Leara a pu devenir *Leans*, dit notre savant collègue. Nous aurions désiré qu'il nous le démontrât, car nous pensons, nous, qu'il est, au contraire, facile de prouver que *Leara* n'a pu devenir *Leans*. En passant de la forme latine à la forme française, les mots perdent quelquefois l'*n* qu'ils avaient, ainsi *prensus*, *pris*; mais ils n'acquièrent jamais l'*n* qu'ils n'avaient pas. Pour prouver l'étonnante exception qu'il mentionne, notre collègue aurait donc eu besoin de plusieurs exemples, et il ne nous les cite pas. Nous pouvons également lui demander l'origine de l'*s* final de *Leans*. La méthode philologique réclame nécessairement cette explication. Pour expliquer philologiquement un mot, il est nécessaire de le prendre d'abord dans sa forme actuelle, avec les éléments qui le composent, puis de remonter à travers la série des formes intermédiaires jusqu'à la plus ancienne connue. Cette étude est assez facile pour le mot *Orléans*, car c'est un des noms de ville qui se rencontrent le plus souvent dans les chansons des Gestes.

Quant à la transformation du mot *os*, *or*, dans la double syllabe *aure*, nous répondrons que semblable transformation est inadmissible. Il y a, dit l'illustre philologue *Bopp*, dans sa grammaire comparée des langues indo-européennes

(chap. des voyelles, t. I[er]), des échelles de sons que les langues descendent et ne remontent jamais : ainsi l'*aur* latin devient souvent l'*or* français ; on en trouve de nombreux exemples ; mais *or* ne devient jamais *aur* du latin au français, on n'en connaît pas un exemple.

Notre collègue, pour justifier les deux transformations que nous venons de combattre, invoque l'autorité de Max Muller dont nous avons dit très-haut l'autorité dans la science philologique. Max Muller, écrit notre collègue, a découvert l'origine du mot anglais *lord* dans le mot saxon *hlaford*. Oui, Max Muller l'a consigné dans son ouvrage, mais avec des preuves irrécusables : 1° on sait par l'histoire et la philologie que l'anglais, au moins le vieux fond de la langue, vient du saxon ; 2° on voit dans plusieurs textes et surtout dans le poëme de Beroulf (8e ou 9e s.) les intermédiaires successifs entre *lord* et *hlaford*. Max Muller a raison, il a fait de la science, sa preuve est bonne. De même si notre savant collègue voulait prouver que le mot français *Lézard* provient du mot latin *Lacerta*, il n'aurait pas de difficulté à prouver philologiquement que les éléments du mot *Lézard* se trouvent dans les éléments du mot *Lacerta* : sa démonstration serait suffisante, parce que les lois de la philologie lui donneraient raison, mais nous ne voyons pas qu'il ait consulté ces lois régulatrices dans la question de *Gen-os* et de *Lacerta-Leans*.

Nous avons remarqué que l'auteur du mémoire explique les mots français terminés en *acum* par le sens *eau*, et partant de cette opinion, il décompose et explique le mot *Floriacum* qui est celui de notre Fleury-sur-Loire. Il s'appuie sur l'autorité de Roget de Belloguet et de Malte-Brun.

Nous observerons que Roget de Belloguet, après avoir dit *acum-eau*, dans son glossaire, p. 158, 160, 222, donne trois sens différents à la finale *acum*. Le sens le plus général, celui qui explique les *ac* du Midi, est celui de propriété

(*chez, de, appartenant à*). Le sens le plus répandu dans les pays encore celtiques est celui de race. Enfin, le sens d'eau est indiqué pour un seul exemple de basse latinité donné par lui comme douteux (p. 166).

L'autorité de Roget de Belloguet est donc sans application.

Quant à celle de Malte-Brun, elle ne peut être d'une randeg valeur, car il ne discute pas, ne raisonne point, et notre collègue lui-même donne l'épithète de *restreint* au philologisme de Malte-Brun. Nous vous dirons ici, Messieurs, avec toute la sincérité d'un rapporteur qui a mis temps, recours aux maîtres, droiture et confiance dans son travail, que nous avons cru devoir arrêter nos recherches sérieuses et nos discussions approfondies vers la 30ᵉ page du mémoire, car, ici, notre cher collègue nous a semblé se jeter dans des aperçus n'étant pas très-liés avec sa thèse, et il nous a paru inutile d'en essayer un examen suivi.

Il est certainement très-loin de notre pensée, Messieurs, que l'auteur du mémoire est tombé dans les erreurs de l'ancienne école qui composait des étymologies avec les écorces et les superficies des mots, qui se contentait d'un ingénieux rapprochement, d'un jeu d'esprit. Selon cette école, les *Francs* venaient de *Francus*, les *Bretons* de *Brutus*, les *Scots* de *Scota, fille de Pharaon*. Nous regrettons, il est vrai, que notre collègue ait eu une petite faiblesse pour Raoul Glaber en l'appelant un esprit précurseur, car Glaber appartient quelque peu à l'école fantaisiste dont je parlais il y a un moment; néanmoins nous ne confondons nullement l'auteur du mémoire avec ces écrivains superficiels dont les égarements peuvent, il est vrai, se comprendre par l'état fort incomplet de la science philologique à l'époque qui les vit naître. Notre collègue, suivant notre opinion, s'est élancé avec trop d'ardeur dans les routes dangereuses des étymologies et ne s'est pas suffisamment tenu en garde contre les mirages d'une belle mais séduisante imagination.

Et maintenant, que notre cher collègue me permette de relever la visière, d'abaisser les armes et de lui tendre une main fraternelle. Il a trop vaillamment combattu pour une cause qui fera toujours vibrer mon âme et la vôtre, Messieurs, pour que je ne le remercie pas de l'avoir rencontré de nouveau dans le chemin de nos communes affections. Ce ne sont pas deux ennemis, mais deux rivaux du même dévouement qui ont fait une passe d'armes où l'un de nous a pu rester inégal, mais ne restera pas abaissé. Il n'y a eu ni victoire, ni défaite, mais une lumière de plus! Je le remercie d'avoir voulu placer notre cher Orléans dans un nouveau jour par ses longues et sincères recherches, et j'emporte la douce satisfaction de le voir persévérer dans son dévouement à notre berceau commun!...

Votre section des Belles-Lettres, Messieurs, n'a pas cru pouvoir adopter les conclusions philologiques de notre savant collègue, mais voulant que toute lumière se fasse autour d'une question qui avance de plus en plus vers une solution raisonnable, bien qu'elle ne l'ait pas encore assez complètement reçue, a l'honneur de vous proposer l'impression du mémoire et du rapport.



QUELQUES MOTS

SUR LA PROPHYLAXIE DE LA RAGE ;

Par M. le Docteur J. Mignon.

Séance du 6 décembre 1867.

Nous nous proposons d'appeler un instant l'attention de la Société sur la plus terrible des maladies qui nous atteignent et qui nous serait, — faut-il dire, — inconnue, sans le chien, cet utile compagnon de l'homme, qui nous la communique. Nous voulons parler de la rage.

Ce n'est point une description de cette maladie que nous voulons faire ; encore moins un exposé de sa thérapeutique dont la prodigieuse richesse, — purement nominale, — est encore inférieure à l'impuissance curative des moyens conseillés, à l'étrangeté des remèdes et à l'absurdité du plus grand nombre des formules pharmaceutiques.

Ce que nous voulons, le voici : Proposer une prophylaxie qui, bien que s'adressant à la rage d'une manière indirecte, n'en sera pas moins d'une incontestable efficacité.

Mais auparavant il nous paraît utile de résumer les vérités, les faits pratiques concernant la rage et dont la connaissance ne saurait être trop répandue.

Nous devons nous hâter de dire que nous ne ferons que reproduire ce qui, depuis longtemps, appartient au domaine

public (1). L'appréciation des mesures prophylactiques est la seule chose qui nous soit personnelle.

La rage, maladie particulière aux animaux des genres *Chien et Chat* peut se transmettre, par inoculation, à l'homme et aux herbivores.

C'est surtout du chien, que les dangers de contagion de la rage à l'homme sont à redouter. En effet, il existe en France, 2,000,000 de chiens, au moins et environ 14 millions, au minimum, en Europe. On voit que la rage à *l'état latent*, pour ainsi dire, ne manque pas d'éléments de germination et de propagation; et que, une fois née, il est bien difficile que l'homme y échappe parce qu'il lui est difficile de se défier du serviteur le plus dévoué, le plus affectueux, qui, ordinairement, redouble de caresses au moment même où il sent comme en lui les premiers germes de l'affreuse maladie qui fera explosion à la moindre cause déterminante.

L'homme est donc souvent victime de la rage. M. le docteur Tardieu, dans son rapport au Conseil d'hygiène publique, porte à 48 (36 hommes sur 12 femmes) le chiffre des personnes mortes de la rage en France en 1852. M. le docteur Boudin triple ce chiffre, et au-delà, puisqu'il l'élève à 150.

Ces évaluations, établies pour une année seulement, sont heureusement exceptionnelles, puisque la moyenne, déduite d'un grand nombre d'années, n'est que de 25 d'après M. Tardieu lui-même, et de 17 seulement d'après M. le docteur Vernois. Mais, ni l'un ni l'autre de ces observa-

(1) Consulter principalement : *On the Dog* de M. Youatt. London 1845 ; le rapport de M. H. Bouley, à l'Académie de médecine en 1863 ; le travail de M. le docteur Tardieu, publié dans le *Dictionnaire d'Hygiène publique* et le mémoire de M. le docteur Vernois, *Annales d'Hygiène publique*, 1862.

teurs, n'ont eu la connaissance de tous les faits de rage ; et en acceptant l'évaluation la plus élevée, celle de M. Tardieu, nous sommes convaincu de rester encore au-dessous de la vérité.

Quoi qu'il en soit, admettons que 25 soit le nombre total et moyen des personnes qui — en France — succombent annuellement à la rage. Nous allons voir que cela répond — chez le chien — à un gros chiffre d'animaux enragés.

En effet, 25 cas de rage, chez l'homme, représentent 20 fois ce nombre ou 500 personnes mordues d'un chien enragé, puisque d'après Hunter et M. H. Bouley, la morsure de cet animal n'est suivie de rage, dans l'espèce humaine, que 5 fois sur 100 (1).

Ces faits sont des plus faciles à concevoir. Pour que le chien inocule la rage, il faut, outre certaines dispositions physiologiques réciproques, inconnues, deux conditions matérielles de la part du chien : 1° bave assez abondante ; 2° possibilité de mordre. Or, ces conditions vont sans cesse en diminuant du début au déclin de la rage. La muqueuse buccale se dessèche de plus en plus ; les muscles masticateurs se paralysent ; les dangers de la contagion sont donc de moins en moins grands, du premier au dernier accès de rage.

Du rapport déduit plus haut, il résulte que sur 100 personnes mordues d'un chien enragé, 95 — quel que soit le traitement usité — guérissent infailliblement, non de la rage qu'elles n'ont pas eue, mais de la crainte de l'avoir ; tandis que si — sur les cinq autres — la cautérisation a été

(1) Renault avait admis un chiffre plus élevé ; M. Tardieu va même jusqu'à le porter à 55 pour cent. Mais sa façon de procéder, pour établir cette proportion, nous paraît entachée d'un vice radical, puisqu'il rejette toutes les morsures qui ne lui paraissent pas suffisantes pour constituer une inoculation.

employée concurremment avec d'autres remèdes, on ne manquera pas d'attribuer à ceux-ci, le succès d'une cure due tout entière à la cautérisation.

Le siége des morsures chez l'homme, noté avec soin, 214 fois, est établi, comme il suit, d'après M. Tardieu :

Membres supérieurs................	122
Visage...........................	54
Membres inférieurs................	38
Total......	214

Poursuivons l'examen des faits sans lesquels il est impossible d'asseoir solidement aucune mesure d'hygiène.

Si 500 personnes *mordues* — cé qui ne veut pas dire inoculées — ont donné, comme nous venons de le dire, 25 cas de rage, d'un autre côté, il a fallu 1,000 chiens enragés au moins pour produire ces accidents, ainsi que cela résulte d'une statistique rigoureuse.

Il s'ensuit que — annuellement en France — 1,000 chiens au moins sont atteints de la rage; ce qui donne le rapport de un chien enragé pour 2,000 de la population canine.

Il faudrait tripler tous ces chiffres, si on acceptait l'évaluation de M. Boudin.

Le nombre réel de chiens enragés, ne fut-il, annuellement, que de 500 sur toute la surface continentale de la France, ou moins encore, comme le soutient M. le docteur Vernois, qu'il n'en devrait pas moins nous glacer d'épouvante.

Contrairement à l'opinion généralement admise, ce n'est pas à l'époque des chaleurs qu'il existe le plus de chiens enragés, puisque d'excellentes statistiques embrassant une longue période d'années, démontrent que les mois humides du printemps sont plus chargés de rage que ceux de l'été.

Voici, au surplus, quels sont les chiffres produits par M. H. Bouley pour une série décennale :

Janvier, février, mars..........	54 cas.
Avril, mai, juin...............	59
Juillet, août, septembre........	45
Octobre, novembre, décembre...	36
Total......	194 cas.

Il n'y a pas que le chien qui puisse communiquer la rage à l'homme. La morsure du loup a plus d'une fois transmis cette maladie. Le virus rabique de cet animal est plus énergique que celui du chien, puisque, par l'*inoculation expérimentale*, la rage survint 66 fois sur 100 inoculations et seulement 33 fois, chez le chien. Si ce même rapport existe, pour les cas de morsures, celles du loup communiqueront la rage à l'homme 10 fois sur 100.

D'après M. Tardieu (1), sur 319 cas de rage communiquée à l'homme, on aurait les chiffres suivants :

Par le Chien.....................	261
— Loup....................	31
— Chat......................	14
— Renard....................	1
— Vache.....................	1
— Divers.....................	11
Total........	319

Chez l'homme, où la réceptivité rabique est bien moins grande que chez le chien, le virus d'une personne enragée est nécessairement moins contagieux que celui des carnivores.

(1) *Dictionnaire d'hygiène publique*, 2me édition, Tome 3, pages 484 et suivantes.

Les herbivores sont également susceptibles de recevoi et transmettre la rage. Ainsi, cette maladie inoculée à un mouton, au moyen de la bave du chien, fut ensuite inoculée, avec succès, du mouton à la chèvre et au cheval.

On ne connaît pas d'exemple, bien constaté, de contagion de la rage des herbivores à l'homme, malgré le fait unique de M. Tardieu qu'il est impossible d'accepter. Il est facile, pensons-nous, d'en donner les raisons. Voici ce que nous écrivions à cet égard, il y a une vingtaine d'années (1) :

« Ce qui fait qu'on a douté de la contagion de la rage « chez les herbivores, et que du doute on est passé à la « certitude que cette contagion n'existait pas, c'est qu'en « effet, l'animal herbivore, bien différent de l'animal qui « vit de chair. n'inocule point à coups de dents, le virus « rabique, comme le chien, par exemple ; il frappe du pied « comme le cheval, de la tête comme le mouton, des cor- « nes comme le bœuf : ce sont leurs armes de défense, à « ces animaux ! Comment pourraient-ils communiquer la « rage ? Admettez même qu'un bœuf enragé cherche à mor- « dre ; quelle morsure fera-t-il ? Il n'a point d'incisives « supérieures ; ses dents n'ont point été faites pour péné- « trer dans les chairs, mais pour mâcher de l'herbe. Le « virus rabique n'est que dans la bouche et non ailleurs ; « les herbivores ne l'ouvrent presque jamais dans un but « d'attaque ou de défense. »

Passons à un autre ordre de faits.

En France, on a constaté que sur 7 chiens enragés il y avait 6 mâles et seulement une femelle ; tandis que la population canine donne le rapport de 3 mâles, contre une emelle.

(1) Thèse inaugurale page 40.

Les hypothèses n'ont pas manqué pour expliquer ce qui ne s'explique guère : cette proportion considérable de cas de rage sur les chiens mâles. On a été plus loin ; on a voulu, — partant de ces mêmes faits, — placer la principale cause de la rage dans la privation des plaisirs *génésiques* chez le chien. Nous nous donnerons bien de garde d'appauvrir la science d'une hypothèse de plus.

Autre fait d'observation : sur 3 personnes mordues, on compte 2 hommes et seulement une femme. M. Tardieu — nous l'avons vu plus haut — a trouvé 36 hommes contre 12 femmes ; ce qui donne le rapport, : : 3 : 1.

Les relations plus fréquentes du chien avec l'homme expliquent-elles ces différences ?

La durée d'incubation de la rage varie dans des limites considérables ; de 12 jours à 8 mois pour le chien ; de 8 à 12 semaines pour les herbivores ; elle peut atteindre une année chez l'homme et aller même jusqu'à 17 mois, d'après John Hunter. Mais ce sont là des délais exceptionnels. En général, c'est du 10me au 100me jour, pour les cinq sixièmes des cas, que la rage inoculée se manifeste.

Il est bon de connaître cette durée d'incubation, quand on n'a aucune raison de craindre la rage, entendons-nous; car nous voudrions que toute personne mordue d'un chien enragé, crut comme article de foi que, — après l'un de ces chiffres sacramentaux — (qu'on nous permette cette expression), — de 7 ou de 9 jours, — le virus rabique a pour toujours perdu sa puissance contagieuse.

C'est dans la bave — nullement aussi abondante qu'on le croit — que réside le virus rabique; son absorption exige tout au plus cinq minutes, d'après les expériences de Renault, quand il est déposé au milieu des tissus sains ou sur une surface absorbante, comme sur une muqueuse, une plaie ou un bouton saignant; dans ces derniers cas, il suffit que la langue du chien enragé, touche, lèche ces surfaces

pour communiquer la rage, ainsi que cela a été observé par William Youatt.

De ce fait d'expérimentation physiologique, — *l'instantanéité d'absorption du virus rabique,* — il résulte que quelques minutes après la morsure d'un animal enragé, la rage est ou n'est pas transmise; et que toute médication, — excellente, disons plus, indispensable, au point de vue moral, — est, — pathologiquement, — tout-à-fait nulle ou inefficace.

La bave des animaux enragés est-elle encore virulente après la mort de l'animal? Combien de temps, puisée à sa source, pendant la vie, peut-elle se conserver avec ses qualités virulentes? Nous ne savons rien de bien positif à cet égard.

La rage déclarée est considérée, jusqu'à ce jour, comme infailliblement mortelle, bien que quelques doutes se soient élevés, sur ce point, dans ces dernières années. L'incurabilité de cette maladie, comme celle de la phthisie, à un certain degré, comme celle de l'épilepsie, du cancer, etc., amène forcément, invinciblement, une thérapeutique étrange, monstrueuse, si on le veut, mais pourtant aussi facile à comprendre que, l'impérieux désir, de celui qui souffre, d'accepter, plus que du soulagement : une espérance! en dehors d'une science qui ne peut plus rien pour lui.

Les hommes sages, les vrais médecins, sans repousser d'une façon absolue la curabilité de la rage, — les sciences d'observation disent rarement leur dernier mot, — préfèrent tourner leurs regards du côté des moyens qui préservent l'homme de la rage ou diminuent les causes qui multiplient et propagent cette horrible maladie.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE.

C'est une maladie si terrible, si effrayante, qu'on se demande comment il se fait qu'on n'ait point tout tenté pour essayer, sinon d'en prévenir le retour, au moins d'en limiter la propagation.

Et pourtant, la rage elle-même, quelque effrayante qu'elle soit, n'est rien comparée à la torture morale de tous ceux qui, — mordus par un chien enragé, — sont en proie, nuits et jours, à l'épouvantable et trop légitime crainte de la rage ! Cette maladie tue en quelques jours, tandis que la terreur qui s'empare de nous, après une morsure, doit glacer d'épouvante l'âme du plus courageux ! Et cette terreur est pour ainsi dire sans fin comme l'incubation de la rage, qui peut durer plus d'une année ! Peut-on se faire une idée de l'enfer moral de ceux qui ont été mordus par un chien enragé ? Leurs tortures dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir ! et, par le fait de la surexcitation nerveuse, elles s'élèvent, surtout la nuit, à un état d'exaltation et d'angoisses qu'aucune plume ne saurait peindre, et qui n'a aucun nom dans aucune langue !

Pour garantir l'homme de la morsure du chien, on s'est peu mis en frais d'imagination. Qu'a-t-on fait en France ? Rien ou presque rien. A l'époque des chaleurs, c'est-à-dire juste au moment où les cas de rage du chien sont moins nombreux qu'au printemps, l'autorité prescrit, il est vrai, certaines mesures hygiéniques contre la rage ; mais nous savons tous combien elles sont inefficaces.

On a bien encore prescrit le *musèlement* des chiens, bonne mesure si elle était possible et exécutable ; car empêcher ainsi le chien de mordre, c'est l'idéal de la perfection dans la prophylaxie de la rage. Mais peut-on y parvenir

physiologiquement à l'aide du musèlement ? Le chien doit conserver une certaine liberté de la gueule ; il n'est pas comme le cheval qui ne respire que par le nez ; cet organe chez le chien est plus essentiellement olfactif que conduit respiratoire. Donc, il faut une muselière qui, toujours appliquée au domicile, comme au dehors, permette au chien de haleter, de respirer par la gueule ; et, dès lors, le problème à résoudre offre plus de difficulté qu'on ne croit.

Nous pensons bien qu'on ne regarde pas comme muselières suffisantes toutes ces courroies qui semblent appliquées autour des machoires du chien, moins pour obéir à la lettre de la prescription que pour montrer toute l'inanité de la mesure ordonnée.

En Prusse, la muselière a fait merveille, dit-on, ce dont il est permis de douter, surtout depuis les documents fournis par M. Tardieu.

M. H. Bouley, frappé de l'inutilité et de l'insuffisance des mesures prescrites, a pensé que la vulgarisation de la rage, c'est-à-dire des signes qui l'annoncent, des symptômes qui la signalent était, sans contredit, la meilleure prophylaxie de la rage.

Comme cette opinion a eu le plus grand retentissement à l'Académie de médecine et dans le monde médical, en raison de l'immense talent et de la haute autorité du savant académicien qui l'a émise, nous vous demanderons, nous qui ne la partageons pas tout-à-fait, de la combattre avec des arguments qui nous paraissent irréfutables.

Tout d'abord, rappelons que la rage est le plus souvent une maladie que nous appellerions presque insidieuse tant elle *surprend* les plus habiles. Sans doute, quand elle est déclarée, personne ne s'y laisse prendre ; mais alors, il n'est plus temps, dirons-nous, de prévenir l'invasion du flot qui a rompu ses digues ! C'est donc la connaissance des signes avant-coureurs de la rage qu'il s'agit de vulgariser, de pho-

tographier, pour ainsi dire, de façon à rendre leur physionomie si variée, très-ressemblante et très-expressive, afin que ces signes ne pussent jamais passer inaperçus aux yeux du premier possesseur de chien venu. Eh bien ! les faits, ces arguments brutalement inflexibles et sans complaisance pour personne, vont prouver que les signes prodromiques de la rage ont été souvent méconnus, même de la part des hommes les plus compétents.

Examinons successivement chacun de ces signes.

Il existe bon nombre de chiens menacés de rage, qui — à part un peu de tristesse et d'inappétence — n'ont aucune autre expression morbide. Combien de chiens, tenus sur les genoux de leurs maîtres auxquels ils témoignent le plus vif attachement, tombent tout-à-coup dans un accès de rage à l'aspect d'un autre chien : ce réactif de la rage, comme l'appelle M. H. Bouley ? Et qu'on ne dise pas qu'un connaisseur ne s'y serait pas trompé, puisque cela est arrivé à l'un des professeurs d'Alfort.

Les sentiments affectifs du chien que modifie singulièrement l'invasion prochaine d'un accès de rage, sont trop susceptibles de mobilité, dans l'état le plus normal, pour qu'un changement puisse éveiller le moindre soupçon de rage.

L'hydrophobie n'est ni un prodrôme ni un symptôme de rage. Le chien que la rage va saisir est *hydrophile* et non pas hydrophobe. Une fois enragé, il ne fuit pas l'eau, puisqu'il y plonge profondément la gueule ; on a cru voir là un acte de fureur, de répulsion ; ce n'est qu'un mouvement instinctif destiné à faire pénétrer un peu de liquide au fond d'une gorge desséchée, toute déglutition étant impossible en raison de la paralysie des muscles du pharynx.

Disons (en ouvrant une parenthèse) que cette dénomination : l'hydrophobie, n'exprimant pas plus le signe que la chose, devrait être rayée de tous les dictionnaires ;

c'est un mot savant, mais malheureux, dont on peut fort bien se passer.

Non-seulement la tristesse, l'inappétence, un changement dans l'expression des sentiments du chien, la prétendue horreur de l'eau, ne sont pas des prodrômes de rage facilement reconnaissables ; mais, un dérangement plus grand encore, une hématémèse, par exemple, peut fort bien exister sans que cela puisse faire présager l'arrivée prochaine de la rage. Deux professeurs vétérinaires, Youatt et M. H. Bouley, ont tout d'abord méconnu la rage chez des chiens qui venaient d'être atteints de vomissements de sang.

L'inflammation apparente de la muqueuse buccale qui est rougeâtre, sèche et non baignée de salive visqueuse et filante, annonce-t-elle l'invasion prochaine de la rage? Nullement, puisqu'il est arrivé à un vétérinaire instruit de croire alors à l'existence d'un os arrêté dans la gorge, en raison de certains mouvements des pattes de l'animal, et de contracter la rage en cherchant à extraire ce prétendu os de la gueule du chien.

Le *délire rabique* exige, pour être saisi, l'œil d'un véritable observateur ; et la preuve, c'est que personne avant le professeur Youatt n'avait parlé de ce singulier symptôme de la rage.

L'insensibilité à la douleur physique, en apparence du moins, est un symptôme de maître ; et il faut des signes qui parlent à l'esprit de tout le monde.

L'abandon du chenil, l'agression du chien à l'égard des animaux de son espèce sont encore des prodrômes dont la signification échappe à la plupart des propriétaires de chiens. Sans doute, en groupant tous ces signes, l'œil exercé du médecin y lira, comme dans un miroir réflecteur, les traits épars d'une maladie qui ne ressemble à aucune autre ; mais à tout cela nous répondrons

que tous ces prodrômes ne sont souvent que de vrais zéros pathologiques qui n'ont de valeur que par les unités qui les précèdent; nous voulons dire que pour les hommes spéciaux qui savent les reconnaître.

Il y a bien encore l'aboiement qui est caractéristique; mais alors, la rage est là, prête à apparaître; c'est comme le cri du *prenez garde à vous!* Eh bien! même ce cri, faut-il au moins l'avoir entendu une seule fois. L'aboiement n'est donc pathognomonique que pour ceux qui — par une première audition — en ont gardé le type dans un fidèle souvenir.

De tout ce qui précède, nous sommes autorisé à conclure que si des hommes placés au sommet même de la science, des praticiens habiles ont pu méconnaître les signes avant-coureurs de la rage, *à fortiori*, ceux-ci doivent-ils passer inaperçus ou sans signification précise aux yeux du public.

La conséquence logique de cette vérité indéniable, c'est que la vulgarisation des prodrômes, des signes *tranquilles* de la rage, bonne et possible au point de vue de la science pure, n'est plus qu'une conception presque irréalisable dans la pratique ou la prophylaxie de la rage.

Nous préférons, de beaucoup, cette formule générale d'hygiène publique, que nous trouvons énoncée dans le rapport de M. H. Bouley. La voici, sinon dans ses termes, au moins dans son esprit : Tout chien dont l'habitude extérieure n'est plus la même est suspect de rage. Nous voudrions que ces deux lignes fussent écrites, en gros caractères, sur toutes les loges de chiens, et que les maîtres de ceux-ci les eussent toujours présentes à l'esprit. C'est là, pour nous, la première des propositions qu'il faut admettre, si on veut que les assises de la prophylaxie de la rage reposent sur un terrain aussi solide que physiologique et rationnel.

Nous allons, maintenant, exposer quel est le système

d'hygiène que nous proposons contre la rage. Disons d'abord, en deux mots, quelles sont les bases fondamentales de ce système.

N'est-il pas évident que la rage est d'autant plus redoutable, et sa contagion à l'homme d'autant plus à craindre :

1° Que le nombre des chiens est plus considérable ;

2° Que ceux-ci sont libres ou errants sur la voie publique ;

3° Et qu'il n'existe aucune responsabilité, de la part du maître, pour tout dommage causé par le chien.

Nous n'avons plus qu'à satisfaire aux indications qui découlent des vérités incontestables qui précèdent.

Et voici comment nous pensons qu'il est possible d'y parvenir. Pour cela il faut :

1° Augmenter l'impôt sur les chiens de chasse et de luxe, sur les mâles principalement; puisque — en dehors de toute théorie sur la production de la rage — les faits établissent que cette maladie est plus commune chez les mâles que chez les femelles ;

2° Sacrifier immédiatement tous les chiens errants ;

3° Rendre les propriétaires responsables des méfaits de leurs chiens ; et, pour atteindre ce but, exiger que les chiens soient pourvus d'un collier portant le nom et la demeure du maître.

L'adoption de cette triple mesure nous semble devoir atteindre — indirectement sans doute, mais sûrement — la rage. Tout en diminuant le nombre des chiens, elle ferait disparaître cette foule de chiens errants trop souvent cause de grands malheurs, sans parler de spectacles scandaleux sur la voie publique, de bruits nocturnes, d'inconvénients de toutes sortes.

Le collier aurait le triple avantage : d'abord de permettre qu'on pût, avec moins de danger, saisir l'animal suspect de

rage; ensuite de faciliter les recherches pour obtenir tous les renseignements précieux dont on a inévitablement besoin en pareilles circonstances; enfin, — en faisant connaître le maître du chien — de forcer, par une responsabilité sérieuse, les propriétaires de chiens à être plus attentifs, plus soigneux et plus empreessés à exécuter les mesures d'hygiène publique prescrites par l'autorité administrative.

Si nous avions à formuler un ensemble de dispositions prophylactiques contre la rage, voici à peu près la teneur des principales prescriptions que nous voudrions voir décrétées ;

Article 1er. Il est établi un impôt de 25 fr. par an et par chaque tête de chien mâle ;

Pour les femelles, cet impôt ne sera que de 10 fr.

En seront exemptés tous les chiens utilisés en agriculture ou employés dans l'industrie.

Art. 2. Tout chien doit être considéré comme gravement indisposé, quand il refuse sa nourriture, change fréquemment de place, paraît inquiet, triste, etc., etc. Il est malade, en un mot, aussitôt qu'il présente quelque changement notable dans son habitude extérieure.

Art. 3. Tout chien malade est *suspect de rage.*

Art. 4. Tout chien suspect de rage sera tenu renfermé dans sa loge, et il recevra gratuitement la première visite du vétérinaire cantonal.

Art. 5. Le chien errant est celui qui est, sans son maître, sur la voie publique.

Art. 6. Tout chien errant sera immédiatement abattu, à moins qu'il ne soit pourvu d'un collier solide, portant, lisiblement, sur une plaque de cuivre, soit un numéro d'inscription, soit le nom et la demeure du maître du chien (1).

(1) On nous a affirmé que dans plusieurs villes de France la mesure relative au collier était depuis longtemps en vigueur. Elle existe à Berlin et dans d'autres villes de Prusse.

Art. 7. Tout chien errant pourvu du collier ci-dessus, pourra être conduit en fourrière aux frais du maître, et celui-ci, dans ce cas, sera passible d'une amende qui croîtra proportionnellement aux récidives.

Art. 8. Tout chien mordu par un animal enragé sera immédiatement abattu.

Art. 9 et dernier. Ces prescriptions hygiéniques seront publiées et affichées, au moins quatre fois par an.

Telles sont les diverses mesures d'hygiène qui — nous en sommes convaincu — diminueraient plus sûrement les cas de transmission de rage à l'homme, que toutes celles qu'on a proposées jusqu'à ce jour.

Nous les soumettons à votre appréciation éclairée pour que vous les jugiez avec votre indulgence ordinaire, mais aussi avec votre amour du bien. Si elles appellent — après examen — votre sollicitude sur la grave question de la rage, sur l'hygiène publique qu'il convient de prescrire et surtout de faire exécuter contre cette affreuse maladie, ce sera pour nous une faveur insigne, et la seule — après le désir d'être utile — que nous aurons ambitionnée.



RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE,

AU NOM DE LA SECTION DE MÉDECINE,

Par M. le docteur Vallet.

Séance du 6 mars 1868.

La rage est, sans contredit, la maladie la plus difficile et la plus désespérante que le médecin soit appelé à étudier et à combattre.

Pénétré de cette vérité et reconnaissant l'inefficacité des moyens employés jusqu'ici, M. Mignon, dans son Mémoire, vous propose un système de mesures hygiéniques qui, dans son opinion, pourraient avec plus de certitude la prévenir et en mettre ainsi l'homme à l'abri.

Avant de vous exposer ces moyens prophylactiques, il a pensé qu'il serait utile de vous faire connaître d'une manière sommaire l'histoire de la rage surtout au point de vue des causes qui la font naître et des symptômes que présente l'animal qui en est atteint.

Il signale avec raison comme l'élément le plus actif de la production de cette maladie, le grand nombre de chiens existant en France et dont le chiffre s'élève à deux millions. Chiffre effrayant par la pensée que chaque individu

de cette nombreuse population peut engendrer, conserver et transmettre le virus de la rage à l'homme.

Il indique aussi le chiffre des personnes qui sont victimes de la rage d'après les statistiques des divers médecins qui l'ont étudiée. Le désaccord qu'elles présentent ne permet d'y ajouter qu'une importance secondaire; cependant il semble en résulter d'une manière trop vraie que la moyenne des personnes qui succombent chaque année en France à cette affreuse maladie serait de 25 — et dans la proportion de 5 pour 100 personnes mordues.

Examinant ensuite l'influence que peut avoir la température des différents mois de l'année sur son développement, l'auteur réfute avec raison l'opinion trop généralement admise que les jours caniculaires sont ceux qui sont les plus favorables à la production de la rage.

Elle est victorieusement combattue par les statistiques des Ecoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon qui établissent, pendant une période décennale, que les mois de mars et d'avril, humides et pluvieux, sont ceux qui ont fourni les cas les plus nombreux.

En passant en revue les animaux qui peuvent communiquer la rage, il indique encore après le chien, le loup qui, de tous ceux qui sont aptes à la contracter, paraît à ses yeux être celui dont le virus rabique possède l'activité la plus grande.

Cependant un assez grand nombre de faits permettent d'admettre une autre explication par cette circonstance que le loup attaque presque toujours au visage les individus qu'il veut mordre, région où l'inoculation doit être plus facile et plus prompte.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu constater la rapidité de cette inoculation chez un jeune enfant qui, occupé avec sa mère à ramasser du bois dans la forêt d'Orléans, fut mordu par un loup enragé.

Permettez-moi, Messieurs, de vous raconter ce fait en quelques mots.

Apporté dans notre service de l'Hôtel-Dieu, six heures après avoir été mordu, nous le trouvâmes atteint au visage de blessures nombreuses et profondes. Quoique cautérisé avec le soin le plus minutieux par le fer rouge et par un caustique liquide, le pauvre enfant fut pris le quinzième jour de tous les symptômes de la rage, à laquelle il succomba très-rapidement.

Dans un autre cas de rage, observé dans notre pratique quelques années après, chez une dame âgée de 74 ans, mordue également au visage par un petit chien familier, le développement de la maladie, sa marche et son issue funeste ont été aussi rapides que chez le jeune enfant. Ces deux faits confirment l'explication donnée plus haut sur la promptitude de l'absorption du virus rabique, lorsque les morsures ont leur siége à la face, qu'elles soient faites par le loup ou par le chien.

Ils viendraient aussi affirmer une particularité très-remarquable, c'est l'influence que l'âge peut exercer sur la durée de l'incubation.

M. Tardieu signale comme un fait très-général sinon constant qu'elle s'abaisse très-extraordinairement chez les enfants. N'est-il pas permis d'admettre aussi que chez les personnes très-avancées en âge, il puisse en être ainsi ? Le dernier fait cité semblerait le prouver.

Outre ces sources de propagation de la rage (le chien, le loup et le chat) les herbivores peuvent encore la communiquer, quoique d'une manière moins redoutable, surtout pour l'espèce humaine.

Ces animaux, ainsi que le fait remarquer notre collègue, ne peuvent pas l'inoculer à coups de dents, la bouche n'étant pas leur arme de défense.

Toutefois, n'aurait-il pas dû faire une exception pour le

cheval dont les blessures faites avec des mâchoires puissantes sont toujours très-graves et qui, lorsqu'il est enragé, doivent favoriser l'inoculation rapide du virus rabique.

M. Mignon fait ensuite connaître les différences qui existent, suivant le sexe du chien, dans la fréquence du développement de la rage. Il constate, d'après des statistiques, que sur 7 chiens, 6 chiens mâles sont atteints et seulement une femelle, quoique la population canine ne compte sur 3 mâles qu'une femelle.

On s'est livré, dit-il, à diverses hypothèses pour expliquer la plus grande fréquence de la rage chez les chiens mâles. Il s'applique surtout à repousser celle qui attribue quelquefois l'origine de cette maladie chez les mâles à la privation des plaisirs génésiques.

Sans attribuer à cette cause une importance trop grande, doit-on, comme il l'a fait, la rejeter complètement ?

Cette opinion, en effet, est admise par des médecins et par des vétérinaires, et dans un opuscule sur la rage qui vous a été adressé en 1865, M. le docteur Cœur, de Caen, un de vos correspondants, regarde cette cause comme possédant une certaine activité dans la production de la rage spontanée.

A l'appui de cette manière de voir, il cite plusieurs faits et notamment deux qu'il a pu observer et qui lui paraissent concluants.

Mais la cause la plus vraie de la différence qui existe entre les mâles et les femelles de l'espèce canine susceptibles de devenir enragés, consiste principalement en ce que la chienne plus docile, plus fidèle au logis, plus attachée à son maître, est davantage surveillée par lui, surtout dans certaines conditions physiologiques.

Après avoir indiqué avec détails la plus grande fréquence de cette maladie chez l'homme que chez la femme, les variétés dans la durée de l'incubation du virus rabique

dans l'espèce humaine et chez les animaux, le mécanisme à l'aide duquel s'opère son absorption, M. Mignon termine cette première partie de son travail en constatant que jusqu'à ce jour la rage déclarée doit être regardée comme incurable, quoique quelques doutes se soient élevés à cet égard, et malgré tous les efforts qui ont été faits pour en arrêter les progrès.

Cette constatation de l'impuissance de la médecine à combattre la rage, lui sert de transition pour rechercher des moyens prophylactiques plus efficaces pour en mettre l'homme à l'abri en faisant disparaître les causes qui la font naître. C'est ce qu'il s'efforce d'établir dans la seconde partie qui a pour titre *prophylaxie de la rage.*

Dans ce but, il examine les diverses mesures hygiéniques prescrites par l'autorité administrative, blâmant avec raison l'usage qu'elle a adopté de n'en surveiller l'exécution qu'au moment des grandes chaleurs, lorsque l'expérience a démontré qu'elles devraient être mises en pratique pendant toutes les époques de l'année et surtout pendant les mois les plus humides.

Parmi ces mesures, le musèlement présenterait à ses yeux les plus grands avantages, si son application se faisait avec sévérité d'une part, et, de l'autre, si les muselières dont on se sert le plus habituellement n'étaient pas le plus souvent insuffisantes.

L'organisation anatomique du chien exige l'emploi d'appareils qui, n'apportant aucune gêne dans la respiration buccale, s'opposeraient à ce que, à l'aide de ses mâchoires, il pût mordre.

Jusqu'à ces dernières années le problème paraissait difficile à résoudre ; aujourd'hui sa solution semble être obtenue par l'invention de muselières dont M. Bouley reconnaît le mécanisme ingénieux. Sans doute, qu'à cette heure l'expérience en a été faite ; désormais la mesure du musèlement

ne serait donc plus une fiction. Recommandée avec rigueur, elle deviendrait un moyen préventif dont on ne pourrait plus contester l'utilité et les avantages.

En Prusse, où le musèlement et l'usage du collier avec plaque sont en vigueur et exigés avec sévérité, les résultats paraissent en avoir été favorables, surtout à Berlin, même en tenant compte de quelques exagérations dans les renseignements qui ont été fournis à cet égard.

Pour mieux établir l'importance des mesures prophylactiques qu'il propose, M. Mignon se livre à un examen très-minutieux de la rage, de sa marche insidieuse, de ses symptômes précurseurs si difficiles à saisir et que dissimulent encore les sentiments affectifs du chien malade pour son maître, lesquels paraissent augmentés dans cette circonstance.

Il combat avec raison la dénomination d'*Hydrophobie* donnée à la rage et qui entraîne le grand inconvénient de faire admettre cette grave erreur que l'horreur de l'eau et du liquide serait une condition indispensable de la rage déclarée.

Il signale aussi d'autres symptômes tels que la tristesse, l'inappétence, l'abandon du logis du maître, l'insensibilité à la douleur physique et surtout l'aboiement-hurlement, symptômes dont l'importance échappe à un œil exercé et qui donnent au diagnostic de cette maladie une grande incertitude.

Ces vérités justifient les efforts qu'a faits M. Mignon en vous proposant une série de moyens prophylactiques capables, selon lui, de faire disparaître le danger.

Examinons maintenant, Messieurs, si le système qu'il soumet à votre appréciation peut atteindre le but auquel il aspire.

Il établit que ce péril est d'autant plus menaçant :

1° Que le nombre des chiens est plus considérable;

2° Que ceux-ci sont libres ou errants sur la voie publique;

3° Et qu'il n'existe aucune responsabilité de la part du maître pour tout danger causé par le chien.

Ces principes posés, il formule un projet de réglement en neuf articles.

Nous allons passer en revue les principaux :

Dans le premier, il propose d'augmenter la taxe sur les chiens mâles avec exemption pour ceux utilisés dans l'agriculture et dans l'industrie.

Cette immunité serait-elle justement appliquée, lorsqu'il est d'observation que c'est parmi la population des chiens de la campagne que la rage se développe le plus fréquemment et que de là elle est importée dans les villes?

Cette augmentation d'impôt qu'il voudrait voir créer ne rencontrerait-elle pas des obstacles sérieux, puisqu'elle ne pourrait l'être que par une loi?

Nous savons tous qu'un impôt, même somptuaire, ne peut être établi ou augmenté qu'avec de grandes difficultés.

Au reste, la taxe sur les individus de la race canine depuis qu'elle existe, n'a pas paru avoir une influence bien marquée sur la diminution des cas de rage transmise.

L'enquête faite sur la rage humaine par l'administration sanitaire donne pour une période de six années, avant la création de l'impôt, 164 cas, et 104 pour une même période de six ans après l'établissement de ce même impôt; différence moins considérable qu'on n'aurait dû l'espérer et qui ne perme pas d'admettre une conclusion bien complète en faveur de la taxe et à plus forte raison de son augmentation.

La responsabilité que M. Mignon veut imputer aux propriétaires des chiens serait une mesure complètement

inutile, puisque la loi rend chacun responsable des dommages causés à autrui.

L'autorité municipale de notre ville a prévu ce qu"il réclame par l'article suivant de son arrêté, auquel elle donne chaque année la plus grande publicité :

« En cas de contravention aux dispositions qui précè-
« dent, les propriétaires des chiens sont passibles des
« peines de simple police, sans préjudice de peines plus
« graves et de dommages-intérêts, s'il y a lieu. »

Les autres articles de cet arrêté répondant presque tous aux *desiderata* formulés par M. Mignon, il n'est pas douteux que ceux déjà édictés produiraient les résultats les plus favorables par une exécution plus sévère de l'usage réel de la muselière et surtout de la muselière perfectionnée, de celui du collier comme en Prusse et indiqué par lui, et de la saisie rigoureuse de tous les chiens errants sur la voie publique n'ayant ni muselière, ni collier, etc.

Mais, Messieurs, la vraie et la meilleure des prophylaxies est celle, ainsi que l'a proclamé M. Bouley, « qui
« procède de l'instinct de la conservation personnelle
« dirigée et bien éclairée par la science ; et le meilleur
« moyen d'y parvenir dans la mesure du possible est d'ap-
« peler fortement l'attention du public sur la cause de la
« rage bien connue aujourd'hui.

« Une instruction, ajoute M. Bouley, serait rédigée
« chaque année, courte, succincte et cependant aussi com-
« plète que possible dans laquelle on dirait, on répéterait
« aux populations tout ce qu'elles doivent savoir pour
« soupçonner ou bien connaître la rage canine. »

Et dans cette instruction serait surtout indiquée, comme un axiôme, cette opinion du même auteur, « que tout
« chien dont les habitudes extérieures ne sont plus les
« mêmes est suspect de rage. »

La rédaction de ces instructions serait confiée aux conseils d'hygiène institués dans tous les chefs-lieux d'arrondissement. Ils seraient également chargés d'en surveiller la vulgarisation.

Ces instructions devraient être publiées et affichées dans toutes les communes au commencement de chacune des saisons de l'année.

Messieurs, si dans l'examen du Mémoire de notre collègue nous n'avons pas toujours partagé ses opinions, nous devons déclarer que dirigé par un sentiment philanthropique dont on doit lui savoir gré, il a traité la question de la rage avec soin ; cependant il devra reconnaître avec nous que parmi les mesures prophylactiques qu'il a proposées, l'une, l'augmentation de la taxe sur les chiens mâles, devra présenter des obstacles difficiles à surmonter, pour n'obtenir qu'un résultat très-incomplet, et que la plupart des autres sont déjà mises en pratique dans la ville d'Orléans et sans doute aussi dans les autres villes d'une certaine importance.

La section de Médecine propose à la Société l'insertion dans ses Mémoires du travail de M. Mignon.



RAPPORT

Par M. Baguenault de Viéville

SUR UN MÉMOIRE ENVOYÉ A LA SOCIÉTÉ POUR LE CONCOURS AU SUJET DE LA SOLOGNE.

Séance du 20 *mars* 1868.

« Une médaille d'or de 400 fr. sera décer-
« née à l'auteur du meilleur mémoire sur la
« situation agricole de la Sologne, les amé-
« liorations réalisées depuis 25 ans dans cette
« contrée, son état actuel, et ce qu'il y aurait
« encore à faire pour mettre à profit toutes ses
« ressources. »

La transformation agricole d'un pays ne s'opère pas instantanément; il y a bien des degrés à franchir pour monter de l'improduction complète à la fertilité; bien des efforts à faire, bien des mécomptes à essuyer, bien des capitaux à enfouir, jusqu'à ce qu'on ait trouvé les vrais moyens, quelquefois bien simples, de tirer du sol le parti le plus fructueux.

La Sologne avait, dit-on, été rendue fertile autrefois ; la négligence et l'abandon du pays l'ont fait retomber dans son état primitif d'infécondité : le problème qui avait été jadis résolu est de nouveau à résoudre ; les rechutes en agriculture, comme en médecine, sont souvent plus difficiles à

guérir que les maladies à leur invasion, parce que sur des organes affaiblis le mal fait des progrès plus rapides, et les moyens curatifs ont perdu leur énergie et leur efficacité primitives.

A la fin du siècle dernier, la Sologne était donc dans un état d'abandon et de stérilité que tous les auteurs ont signalé : ce n'est vraiment qu'après les guerres de l'Empire et à la paix générale, quand les esprits calmés se sont tournés vers l'agriculture que l'état misérable de cette contrée a excité l'intérêt public. A cette époque la Société d'agriculture d'Orléans s'étant réorganisée, son attention s'est tout d'abord portée sur le malheureux pays placé à ses portes; elle a senti d'autant plus vivement le devoir et le besoin de lui apporter son aide, que plusieurs de ses membres y avaient des propriétés importantes.

La tâche était difficile; il fallait vaincre à la fois l'ingratitude du sol et l'apathie de ses habitants : elle y travailla donc et fit appel à tous les efforts.

Dès l'année 1821, M. le comte de Lasteyrie, propriétaire de la terre de Villebourgeon, et membre correspondant, avait envoyé un mémoire que la Société a inséré dans ses *Annales*, mémoire qui établissait l'état arriéré du pays, ses plaies profondes, et où se trouvaient de fort bons avis, dont quelques-uns sont encore applicables. L'année suivante, M. le baron de Morogues avait publié *Sur les moyens d'améliorer l'agriculture en Sologne*, deux volumes qu'il y a toujours profit à consulter. Vinrent ensuite plusieurs autres écrits de MM. de Tristan, Mallet de Chilly, de Lockhart qui indiquaient des méthodes nouvelles sur des cultures particulières, et prouvaient la constante sollicitude de la Société pour l'œuvre de régénération qu'elle poursuivait. Enfin, pour manifester sa sympathie d'une manière plus efficace, la Société académique avait en 1838 institué un Concours qui avait pour but d'exposer l'état de la contrée vingt ans

auparavant, comme point de départ, les améliorations opérées depuis cette époque, celles qu'il serait possible d'y introduire encore : ce Concours produisit un Mémoire de M. Bourdon qui obtint le prix.

L'auteur répondait nettement à toutes les questions : il indiquait les progrès déjà accomplis, progrès évidents, et signalait les propriétaires de notre département qui avaient donné l'impulsion la plus vive à ces améliorations, MM. Delaage de Meux, Verdier, de Potherat, Cournol, de Tristan, etc., etc. Il indiquait ensuite un système de culture et d'assolement qu'il jugeait favorable au pays et de nature à hâter sa régénération. Ce travail fut inséré dans les Mémoires de notre Société ; des exemplaires tirés à part furent répandus et mis en vente de manière à lui donner une publicité utile.

Depuis ce moment, d'autres ouvrages importants furent écrits sur la Sologne, où sont exposés avec plus de détails sa topographie, ses limites, la configuration du sol, ses caractères géologiques, ses progrès plus récents, ses nouvelles ressources. Des circonstances particulières ont favorisé le développement de sa culture. Un chemin de fer qui la traverse du nord au sud, dans son centre, a été créé ; la science a découvert de puissants éléments de fertilisation pour ses terres incultes ; le patronage du chef de l'Etat lui est venu en aide ; un service spécial d'ingénieurs a été institué pour étudier ses besoins, et d'importants travaux exécutés sous leur habile direction ; un savant académicien a reçu la mission d'examiner les aptitudes de son sol, etc. Il était donc bien naturel que la Société académique d'Orléans, désirât, après un quart de siècle, connaître l'état actuel d'une contrée aux efforts d'amélioration de laquelle elle s'est si longtemps et si ardemment associée.

Elle a donc repris son programme de 1839 et appelé de nouveaux concurrents à lui exposer les progrès accomplis

depuis cette époque, et si la Sologne était enfin arrivée à cet idéal de production qu'on pouvait raisonnablement lui demander.

Pour bien répondre à ces questions il fallait connaître le pays, ou au moins avoir consulté ceux qui le connaissaient, avoir lu tous les ouvrages qui en traitaient, comparé les différents systèmes mis en présence, avoir suivi les périodes successives d'étude, de luttes, de progrès acquis, avoir enfin constaté la cause des insuccès, aussi bien que celle des efforts heureux.

Un seul mémoire nous a été envoyé : ce mémoire satisfait-il aux conditions du programme ? Donne-t-il réponse nette et catégorique aux trois questions que nous avions posées ? c'est ce que nous allons examiner.

Cette œuvre est le fruit d'un travail sérieux ; elle a de l'étendue, elle renferme de nombreuses divisions, et est ornée d'une carte de la Sologne : l'auteur paraît y avoir mis tous ses soins et tout son savoir. Quel que soit donc le résultat de notre examen, sachons-lui gré de son zèle, de ses efforts et de son labeur.

Il a divisé son mémoire en cinq chapitres.

Dans les trois premiers il nous donne la topographie de la contrée et nous fait un très-long détail de sa situation géographique, de ses limites, de sa population, de ses rivières et de tous leurs affluents. Peine bien superflue : la Sologne n'est plus un pays inconnu ; tous ceux qui ont écrit sur elle depuis soixante ans nous l'ont assez fait connaître. Nous savons parfaitement aujourd'hui les routes qui la traversent, les rivières qui l'arrosent, les pays qui la limitent, les villes qui l'avoisinent, les engrais même qui la fertilisent, et sur ce dernier point, ce n'est que sur le choix et l'emploi qu'on peut différer ; ces notions préliminaires n'exigeaient pas un si grand développement. Ce luxe de détails n'est même pas toujours exact.

Pourquoi compter six rivières principales? nous n'en connaissons vraiment que trois : le *Cosson,* le *Beuvron* et la *Sauldre.* L'*Ardon* et le *Baranjon* ne sont que des cours d'eau secondaires, et le *Loiret* n'a jamais fait partie de la Sologne.

Doit-on attribuer à la contrée le chemin de fer du Bourbonnais, celui d'Orléans à Tours, et même celui du Centre après Vierzon qui desservent les villes et pays limitrophes? Mieux vaudrait comprendre celui d'Orléans à Paris qui exporte tous ses produits.

Peut-on considérer comme faisant partie de la Sologne le val de la Loire qui la limite?

Ne nous étonnons plus si l'auteur porte à 600,000 hectares la contenance de la contrée, lorsque le relevé officiel de MM. les Ingénieurs n'en accuse que 460,000.

M. Bourdon avait divisé la Sologne agricole en deux parties seulement; celle qui a la marne et celle qui n'a pas la marne : la Sologne du littoral et la Sologne centrale ou Sologne proprement dite; et son système de culture variait dans l'application pour chacune d'elles.

Le chapitre des engrais et amendements n'est pas, il nous semble, à sa place dans les paragraphes préliminaires; leur rôle entrait plus naturellement dans l'étude de la deuxième question du programme, qui devait traiter des effets d'amélioration qu'avait produits leur introduction dans le pays.

En parlant des routes et voies de communication, l'auteur trouve tout naturel qu'on n'ait pas fait plus tôt des chemins dans un pays qui ne produisait rien. Notons que ce n'est pas depuis qu'il produit qu'on a fait des routes, mais bien depuis qu'on a fait des routes qu'il produit. Dès qu'on lui a donné les moyens d'introduire les agents de production, la production a suivi.

Le chapitre des périodes agricoles emprunté à M. Royer nous paraît un hors d'œuvre.

A toutes ces erreurs de détail, il faut ajouter quelques assertions scientifiques que les habiles chimistes de notre section n'ont pas manqué de relever.

A la page 19 de son travail, l'auteur prétend que les eaux de la Sologne qui ne roulent pas sur des bancs marneux, arrivent imprégnées d'acide muriatique : où auraient-elles pris cet acide ? Il ne peut venir que des muriates (chlorures) maintenus en dissolution, et il est douteux, dans l'espèce, que les matières organiques *réduisent* les muriates et mettent à nu leur acide.

Il assure, à la page 44, que l'emploi des phosphates *enrichit* le sol de la chaux qui lui manquait. Ce n'est pas au moyen de 5 hectolitres de noir animal ou de 500 kilogrammes de phosphate minéral qu'un hectare de terre peut être *enrichi* de chaux ; car ces 500 kilos de phosphate minéral ne donnent à l'analyse en moyenne que 200 kilos de phosphate de chaux ; et le phosphate de chaux ne renfermant sur 100 parties que 54 de chaux, et 46 d'acide phosphorique, les 200 kilos ne peuvent fournir au sol que 108 à 110 kilos de chaux ; si nous ajoutons même que nos 500 kilos de phosphate minéral apportent en outre en moyenne 60 kilogrammes de carbonate de chaux représentant à peu près 33 kilos de chaux, nous aurions donc pour la totalité du calcaire 140 à 150 kilogrammes de chaux par hectare, quantité très-insuffisante et d'une bien courte durée.

Ce n'est qu'à la page 83, c'est-à-dire aux deux tiers du mémoire que l'auteur entre dans le programme par un paragraphe intitulé : *Il y a 25 ans*. Dans ce paragraphe qui n'a que deux pages, il donne la solution des trois questions que nous avons posées : sur la Sologne à ce point de départ, la Sologne de nos jours, et la Sologne de l'avenir.

Voyons d'abord ce qu'était selon lui la Sologne il y a 25 ans.

« Un seul mot, dit-il, suffira pour la définir ;

« C'était l'agriculture pastorale dans toute sa misérable origine, dans toute sa désolante primitivité.

« C'étaient les plaines en landes.

« C'étaient les cours d'eau à chaque pas, obstrués ou barrés, et en étangs.

« C'étaient les vallées en marais fangeux.

« C'était l'air chargé de brouillards pestilentiels.

« C'était la chaumière du cultivateur, noire, enfumée, basse, sans air et enfoncée dans le bourbier.

« C'était le pain noir dans la huche, et la boisson acide dans le cellier.

« C'était le pays sans chemins.

« C'étaient les contingents sans hommes, et les cultivateurs sans bras.

« C'était la fièvre et la misère partout. »

Ce tableau aussi sombre que concis est-il fidèle ? représente-t-il la Sologne de 1842, c'est-à-dire le résultat des efforts faits depuis 1815 pour l'améliorer ? Où était l'auteur alors ? n'avait-il appris à connaître la contrée que parmi ses détracteurs ? S'il avait lu le mémoire de M. Bourdon, et tous les autres ouvrages publiés depuis, il aurait vu que d'habiles pionniers avaient déjà frayé un chemin qu'on n'a fait qu'élargir ; que la Sologne d'aujourd'hui retire ses principaux bénéfices des travaux exécutés à cette époque ; que de nombreux propriétaires cités par M. Bourdon avaient déjà, par leurs travaux persévérants, changé l'aspect du pays : l'oublier ou le méconnaître serait de l'ingratitude. Non, ce n'est pas la Sologne d'il y a 25 ans que nous dépeint l'auteur, c'est la Sologne d'il y a cent ans, alors que Arthur Young s'écriait en la traversant, « Grand Dieu ! pardonnez-moi les « jurements que je fais en voyant un pays si négligé ! »

Passons promptement à l'état actuel. « Depuis lors, dit l'auteur, de grands progrès ont été accomplis : les landes sont en grande partie défrichées; — les cours d'eau sont curés et réorganisés ; — les vallées marécageuses changées en prairies fauchables ; — l'agriculture pastorale devenue forestière dans ses plus mauvaises parties, et élevée jusqu'aux hauteurs des périodes fourragères et céréales ; — le pays partout sillonné, traversé, entouré, desservi par un triple réseau de chemins de fer, de canaux et de routes bien entretenues ; les plaines défrichées, défoncées, marnées, engraissées et chargées de riches moissons non-seulement de seigle, mais encore de froment ; les prairies artificielles sur tous les domaines ; les racines de consommation cultivées, le sol assaini, les habitations sinon encore d'une propreté suffisante, du moins plus habitables ; l'air respirable ; la nourriture améliorée ; le pain plus blanc ; l'usage de la viande et du vin introduit dans les habitudes ; — les contingens au complet, et des bras vigoureux aux mancherons de la charrue ; — les fièvres atténuées et un commencement de bien-être sous le chaume : certes c'est là un tableau qui nous réjouit. »

Nous voilà en bien peu de temps passés de la misère à l'abondance, du siècle de fer à l'âge d'or ; au point que la 3me question de notre programme devient superflue ; car que désirer de mieux pour un pays à livrer à la culture, que d'y voir *les plaines partout défrichées, défoncées, marnées, engraissées, et chargées de riches moissons de seigle et de froment, et les prairies artificielles sur tous les domaines ?* On est donc tout surpris d'entendre l'auteur ajouter : « Cependant il reste beaucoup à faire » Quoi donc ? « Il reste à persévérer, » soit : mais persévérer n'est plus progresser, c'est maintenir. Des résultats aussi satisfaisants n'ont pu être acquis que par de grands travaux préparatoires, des assolements judicieux, les meilleurs procédés de culture,

l'apport des calcaires et des engrais organiques et minéraux, le dessèchement des mauvais étangs, le bon entretien des chemins du domaine, le choix habile des terres à cultiver, etc. ; il y a donc lieu de s'étonner qu'il recommande comme nouveaux moyens d'amélioration ce qui sans doute a déjà été fait. Au reste contentons-nous de son avis de persévérer, et la question de la Sologne sera bien avancée.

Cependant l'auteur veut appuyer par de nouveaux conseils de persévérance et d'amélioration la régénération de la contrée, et il y consacre un dernier chapitre qu'il intitule *la Sologne de l'avenir.*

Il revient sur les défrichements qui ne sont pas tous opérés, sur les détails d'exécution et les résultats financiers de l'entreprise pour les deux premières années, sur un système d'assolement où la pomme-de-terre joue un grand rôle, sur la suppression complète des étangs, l'assainissement des habitations et la réforme des constructions rurales.

Enfin, il termine son travail par un paragraphe très-important sur la nécessité de restreindre la part des terres appliquées à la culture.

Dans tous ces paragraphes, il mêle à de fort bons avis certaines exagérations que nous ne pouvons laisser subsister.

Pour les défrichements qu'il décrit tels qu'on a l'habitude de les pratiquer, il estime le revenu net de tous frais à 164 fr. par hectare la première année, et 284 la deuxième, 226 fr. en moyenne ; c'est un mirage plus flatteur que réel. Les 25 hectolitres qu'il attend ne se trouvent pas toujours ; la dépense est fixe et certaine, le revenu variable comme tout ce qui dépend de l'atmosphère et d'un sol capricieux ; 25 hectolitres par hectare sont un produit exceptionnel et non point normal, de même que sa récolte de colza de la 2me année. Si l'auteur avait pratiqué ce qu'il met en

théorie, il serait mieux initié aux déceptions de l'agriculture.

Il en est de même de ses assolements où la pomme-de-terre doit faire la base des améliorations du sol, et des distilleries et féculeries qu'il voudrait voir établir. Bien des mécomptes ont frappé ceux qui s'y sont livrés avec l'ardeur qu'il recommande ; quelques années où la maladie a fait invasion sur le tubercule ont suffi pour faire crouler tout cet échafaudage de profits entrevus. Le mieux en agriculture, de Sologne surtout, est de varier les récoltes de manière à ce que ce qui nuit à l'une puisse profiter à l'autre.

Pour les étangs à défricher nous renverrons l'auteur à un travail de M. de Saint-Maur, inséré dans le tome VIII de nos Mémoires, 1re série.

A l'égard du paragraphe sur les constructions rurales, nous l'inviterons à voir les fermes de Beauce pour les abords du domaine, dans la mauvaise saison ; et quant à l'état intérieur et extérieur des bâtiments, nous lui reprocherons cette peinture exagérée en laid contre laquelle nous nous sommes déjà élevés à son chapitre de la *Sologne il y a 25 ans.*

Nous abordons enfin un dernier article fort important, où l'auteur part d'un principe très-vrai, et que nous admettons comme tel, pour arriver à des applications que nous repoussons complètement. C'est sur ce chapitre et sur ses conséquences que repose l'avenir de la Sologne ; les trop grandes étendues de culture sont à restreindre, la sagesse, la raison et l'expérience le proclament.

L'auteur expose avec beaucoup de sens que dans un pays où les capitaux sont rares et les domaines étendus, une seule agriculture est possible, c'est celle qui, concentrant ses forces sur le moindre espace de ses meilleures terres, saura produire le plus à l'hectare, et par là faire naître l'abondance ; ce qui est le seul moyen de diminuer

le prix de revient de la chose produite. Rien de plus exact : c'est la consécration de la maxime si juste de M. Lecouteux : *plus on dépense par hectare, moins on dépense par hectolitre.* Jusqu'ici nous sommes donc parfaitement d'accord. Mais que faire alors du surplus des terres ?

L'auteur a bien entrevu la bonne solution, mais il ne s'y est pas arrêté, ou il ne l'a pas bien comprise : nous en avons la preuve par l'admiration que lui fait éprouver un fait qu'il cite comme type d'une excellente administration.

Voici cet exemple : nous laisserons la parole à l'auteur.

« Un de nos plus anciens et grands propriétaires avait un fermier à qui, moyennant un fermage annuel de 1,000 fr., il abandonnait tout un domaine de 300 hectares environ. Celui-ci ne pouvait évidemment travailler ni faire valoir activement une si grande étendue ; aussi travaillait-il et labourait-il peu. Son principal revenu consistait dans le pacage des landes et la pêche des étangs.

« Le propriétaire était difficilement et irrégulièrement payé.

« Mais celui-ci est un homme d'initiative et d'une haute intelligence. Il profita de quelques constructions qui existaient sur un point assez éloigné du domaine principal, et les appropria en les complétant par quelques constructions nouvelles. Une ferme neuve fut créée. La moitié à peu près des terres du premier domaine furent distraites de celui-ci, et appliquées à celui-là. Un nouveau fermier entra.

« Des plaintes se produisirent à ce moment de la part du fermier dépossédé, nous le soupçonnons fort, mais le maître avait son idée... et cette idée en valait bien une autre.

« Le fermage de 1,000 fr. par an fut maintenu à l'ancien fermier, et la même redevance fut imposée à celui entrant. Dès lors il fallut travailler : on se mit au travail : les landes

furent défrichées, les terres cultivées, et les étangs assainis et ensemencés.

« Chacun y trouva son compte.

« Le revenu du propriétaire fut doublé, et, circonstance particulière, régulièrement payé. De plus chacun de ces fermiers est aujourd'hui dans une belle situation de prospérité et de fortune. Tous les deux sont lauréats de la prime d'honneur qui leur a été donnée par le Comice agricole de leur canton.

« La division du domaine, l'idée du propriétaire, l'obligation du travail et le travail lui-même ont fait ce prodige.

« Imitons cet exemple qui a produit des résultats économiques si satisfaisants. »

Un rapide examen nous fera voir la portée de cette merveilleuse opération.

Voilà 300 hectares qui rapportent 1,000 francs, et dont le revenu est porté au double, à 2,000 fr. Pour arriver à ce résultat, le propriétaire approprie quelques vieux bâtiments à la création d'une seconde métairie, et la complète par des constructions nouvelles. Une ferme à construire ne peut guère coûter moins de 15 à 18,000 francs. Mettons 10,000 fr. seulement, puisqu'il profite de quelques bâtiments anciens. C'est donc 500 fr. de revenu dont il se prive. Il lui reste 1,500 fr. de rente pour 300 hectares, c'est-à-dire 5 francs de revenu par hectare, avec les bâtiments de deux domaines à entretenir. En admettant même qu'il dépense moins, ou même rien pour l'établissement de sa nouvelle ferme, son revenu par hectare ne s'élèvera qu'à 6 fr. 65. Est-ce là l'idéal des améliorations de la *Sologne agricole* comme il la nomme, et le fruit rémunérateur de soixante années de lutte contre le sol ?

N'y aurait-il pas un produit plus avantageux à retirer de cette surface importante ?

Supposons qu'au lieu d'établir deux domaines de 150 hectares, le propriétaire n'en ait gardé qu'un seul réduit à 100 hectares, formé de l'élite de ses terres, sur lesquelles il portera toute son industrie culturale ; il lui restera la disposition de 200 hectares, qu'il pourra consacrer successivement à la sylviculture. Or, si l'auteur du Mémoire avait consulté le remarquable rapport de M. Brongniart, il aurait appris que d'après des renseignements les plus fidèles, recueillis au sein du pays même, les bois, il y a dix-huit ans, à une époque où ils n'avaient pas pris cette valeur qu'ils ont acquise depuis, donnaient un revenu moyen de 20 fr. au moins par hectare. Laissons-leur ce modeste prix de 20 fr. ; les 200 hectares réservés devront donc rapporter 4,000 fr. ; le domaine restant facilement à 1,000 fr. (10 fr. l'hectare pour les terres d'élite), on aura donc 5,000 fr. de revenu au lieu de 1,500 ou 2,000. Opposerez-vous des frais ? Ils sont presque nuls, vous semez les bois dans une dernière récolte, sur les terres arables ; avez-vous des bruyères à défricher ? Vous ne pouvez pas non plus vous en prévaloir, quand vous nous établissez précédemment un revenu net de 226 fr. par hectare pour les deux premières années qui suivent le défrichement.

L'auteur, avec ses excellentes intentions, n'a donc pas suffisamment étudié les ressources du pays qu'il veut régénérer ; il aurait dû voir que la *Sologne agricole* qui est son type de perfection, ne doit être qu'un point de mire secondaire, et n'embrasser, comme le démontre M. Brongniart, que le tiers du territoire de la Sologne. Cette révélation appuyée par l'autorité de ce savant, confirmée par l'expérience, est, selon nous, le témoignage le plus sensible des progrès que la Sologne a faits depuis 25 ans. J'ai dit : un témoignage justifié par les faits ; nous avons eu, certes, un grand nombre de cultivateurs livrés exclusivement à la culture proprement dite, auxquels ne manquaient ni

l'intelligence, ni l'activité, ni les capitaux, ni la capacité agricole; M. Bourdon, dans son Mémoire, en cite plusieurs. Combien pour quelques-uns qui ont réussi, n'avons-nous point vu d'échecs, de chutes, de catastrophes ! D'un autre côté, qu'on nous cite un des propriétaires livrés à la sylviculture qui se soit ruiné : si un seul regret subsiste parmi eux, c'est de ne pas s'y être livré plus tôt et plus complètement; de s'être trop vite arrêté dans une voie qui les mènerait aujourd'hui à la fortune.

Le raisonnement le plus simple confirme ces idées : vous êtes en possession d'un sol incomplet; sur les quatre éléments nécessaires à la culture proprement dite, vous avez la *silice* et l'*argile* ; l'*humus* est dans bien des parties insuffisant et d'une faible couche; le *calcaire* (je parle de la Sologne centrale) vous manque complètement ; il vous faut donc y pourvoir par des achats et apports coûteux d'amendements, d'engrais organiques et minéraux indispensables pour une production fourragère et céréale. Il faut donc les lui fournir souvent à grands frais, malgré les facilités que nous offre l'Etat. Ces engrais ou amendements apportés, il faut encore savoir les appliquer judicieusement, car la marne, entre des mains inhabiles est parfois une arme dangereuse, et nous en avons la preuve.

D'un autre côté, ce sol incomplet pour la culture proprement dite, se trouve suffisamment complet pour donner des produits dont la France a également besoin ; n'est-ce pas une indication naturelle de ce que nous avons à faire ? Pourquoi combattre et violenter l'aptitude d'un sol ? Pourquoi lui refuser le produit qu'il demande et qu'il donne quelquefois même spontanément ? Et quand cette production acquise presque sans frais apporte à la contrée la salubrité, l'assainissement, la fraîcheur en été, des abris pour l'hiver, et une source de travail à la population pauvre, pourquoi hésiter ?

Craint-on un encombrement et une production trop grande ? Ils ne sont plus à redouter depuis que toutes les terres fertiles qui environnent la contrée ont fait disparaître leurs forêts, depuis que le val de Loire a rendu à la culture, avec tant de raison, les terres d'alluvion qu'il avait jadis plantées ; depuis que les pays limitrophes viennent aujourd'hui demander leur chauffage à la Sologne ; depuis que les boulangeries de Paris et d'Orléans enlèvent à l'envi ses *cotrets*.

D'ailleurs, nous ne voulons pas convertir la Sologne en un vaste et unique massif de bois ; nous voulons qu'elle produise des grains suffisamment pour nourrir sa population croissante, et même pour en exporter ; et le seul moyen, comme le dit fort bien l'auteur, c'est de restreindre sa culture et d'y apporter tous ses soins et son intelligence.

La Sologne a été autrefois fertile, nous dit-on ; elle donnait d'abondantes moissons de seigle et de froment : quelques vestiges de culture dans des terrains encore aujourd'hui en friche, l'ont fait supposer. Admettons-le ; mais nous avons des monuments plus incontestables de son ancienne production ; ce sont ces vieux chênes, nombreux encore au commencement du siècle, sacrifiés depuis pour la plupart à la spéculation. Il nous en reste encore quelques pieds, témoignages de sa richesse passée, gages de sa richesse future, si l'on savait attendre. Mais le siècle est pressé de jouir, et ne travaille plus pour la postérité : on a donc associé au chêne les arbres verts qui répondent plus promptement à ce besoin de jouissance. Cultivez donc avec soin vos terres neuves, vos terres choisies, et les bois, pendant que vous les oubliez, se retrouveront toujours à point pour couvrir vos mécomptes agricoles, et panser les blessures de vos insuccès.

La part ainsi faite, d'un côté à la sylviculture, de l'autre à la culture proprement dite, les questions du programme res-

tent encore dans leur intégrité. Nous nous sommes borné à des critiques de détail, à relever quelques exagérations, à discuter certaines méthodes. Au reste, nous n'imposons en aucune manière nos opinions ; nous laissons à chacun la liberté de les combattre, à charge d'en proposer de plus avantageuses au pays. Le triage des terres n'est point une indication nouvelle ; nous l'avions déjà exprimée : M. Brongniart dans son excellent rapport y adhère complètement. En l'admettant donc, vous avez d'une part, en Sologne, 150,000 hectares sur lesquels il y a à introduire les meilleurs procédés pour obtenir des céréales, des prairies naturelles et artificielles, des racines, des vignobles, etc., etc.; d'autre part, 300,000 hectares pour lesquels vous nous indiquerez les essences de bois les plus fructueuses, les systèmes les plus favorables de plantation ou semis, d'éclaircies, d'aménagement, d'exploitation.

Grâce au concours de l'Etat, la marne a été introduite dans le cœur du pays ; vous aurez à nous enseigner les moyens les plus avantageux de l'employer ; quelles sont les associations qui lui sont favorables, celles qui lui sont contraires. Surtout vous aurez à nous apprendre pourquoi et comment les terres marnées deviennent par ce fait même rebelles à la végétation des pins.

Il y a donc encore, malgré les progrès réels, beaucoup à faire pour la Sologne.

C'est pourquoi nous proposons à la Société de remettre le même programme au concours, en invitant les concurrents à s'entourer de renseignements certains, à s'aider de la connaissance des écrits publiés sur la contrée, à suivre les phases de progrès accomplis successivement jusqu'à nos jours.

Nous verrions même avec plaisir l'auteur du mémoire qui nous a été envoyé, auquel, malgré le mérite de certains passages de son œuvre, nous nous croyons obligés de

refuser le prix, reprendre son travail, supprimer des longueurs, mettre plus d'ordre dans son plan, réviser ses méthodes, et nous donner occasion de le louer sans restriction. Nous voudrions surtout que, plus juste envers ceux qui ont travaillé à améliorer le pays depuis soixante ans, il ne date point de la venue d'un seul propriétaire, quel que soit son mérite, tout le bien opéré jusqu'ici dans la Sologne.

Nous proposons d'ajouter au programme de l'année dernière, la note suivante :

« Les concurrents s'aideront de la connaissance de tous les écrits publiés sur la contrée, notamment depuis le mémoire de M. Bourdon couronné par la Société en 1839. Ils suivront les progrès de l'agriculture du pays à partir de cette époque et étudieront les améliorations opérées depuis la création du chemin de fer, l'introduction plus générale des calcaires, et l'emploi des engrais phosphatés. Ils rechercheront enfin quels sont le mode et la nature de produits les plus capables de rendre à la Sologne l'assainissement et la prospérité. »



PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 29 *novembre* 1867.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. le Secrétaire général fait observer que le vote qui a eu lieu dans cette séance pour la souscription de la Société à l'Expédition au pôle Nord n'est pas régulier, attendu que cette souscription aurait dû avoir lieu dans une séance administrative, et que ces sortes de séances doivent, conformément à l'article 19 du réglement, être l'objet d'une convocation particulière.

La Société, faisant droit à cette observation, décide que le vote dont il s'agit sera régularisé dans la prochaine séance qui aura le caractère de séance administrative, et que le motif de cette séance sera indiqué sur les cartes de convocation.

Le procès-verbal est ensuite adopté sans autre observation.

M. le Président donne communication des ouvrages ci-après qui ont été adressés à la Société :

1° *Rapport sur l'épidémie de choléra qui a régné à Constantine en juillet, août et septembre* 1867, par le docteur Reboulleau, membre correspondant de la Société ;

2° *Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*, tome LXV, nos 20 et 21 ;

3° *Table alphabétique des matières contenues dans ces comptes-rendus*, janvier à juin 1867 ;

4° *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neufchâtel*, tome VII, 3e cahier ;

5° *Des idées innées de la mémoire et de l'instinct*, par M. Boucher de Perthes, membre correspondant de la Société, brochure in-8° ;

6° *Exposition publique des produits de l'industrie.* Le Président de la Société d'émulation aux ouvriers, par le même, brochure in-8° ;

7° *Tableau graphique des hauteurs d'eau de pluie tombée dans le bassin de la Loire, pendant l'année* 1866 ;

8° *Tableau graphique des hauteurs d'eau de la Loire et de ses principaux affluents, pendant l'année* 1866.

Ces deux tableaux sont adressés par M. Collin, membre titulaire, auquel la Société vote des remerciements.

M. Loiseleur donne lecture d'une lettre de M. Maunoir, Secrétaire-Trésorier du comité de patronage de l'Expédition au pôle-Nord, lequel, au nom de ce comité, remercie la Société de l'accueil bienveillant qu'elle a fait à son appel et de la souscription qu'elle a accordée.

M. Loiseleur donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Secrétaire de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, lequel réclame les nos 4 et 5 du tome VII et les nos 2 et 3 du tome VIII des Mémoires de la Société, lesquels n'ont point, dit-il, été envoyés à celle d'Abbeville.

M. le Bibliothécaire est autorisé à faire cet envoi après s'être assuré chez l'imprimeur de la Société si les numéros réclamés existent.

A ce sujet, M. Perrot fait observer que la Société aurait intérêt à devenir propriétaire de tous les volumes et numéros des mé-

moires existant en magasin chez son éditeur, et, préliminairement, il demande qu'il soit fait un recensement de ces volumes et numéros. Cette proposition sera examinée par le bureau.

Depuis la dernière séance, la section des Lettres et celle de Médecine se sont seules réunies : celle des Lettres a entendu un rapport de M. de Sainte-Marie, dont il va être donné lecture ; celle de Médecine a pris connaissance du travail de M. Gillebert Dhercourt, dont l'examen lui a été renvoyé, et a chargé M. Charpignon du soin d'en faire rapport à la Société.

M. de Sainte-Marie donne lecture de son rapport sur la traduction de Milton dont l'auteur est M. Dessiaux, membre correspondant de la Société.

La Société consultée décide que ce rapport prendra place dans ses Mémoires.

M. Fribourg obtient ensuite la parole et communique, conformément à l'engagement qu'il en a pris antérieurement, une étude sur la *Télégraphie* à l'exposition universelle de 1867.

La Société prononce le renvoi de cette étude à l'examen de la section des Sciences.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 6 décembre 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome VI ;

2° *Bulletin des travaux de la Société d'agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 23 ;

3° *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, tome LXV, n° 22 ;

4° *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, tome XIV, 2e série, nos 172 à 177 ;

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le docteur Reboulleau, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

M. l'abbé Desnoyers fait hommage à la Société d'une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : Notice sur une urne funéraire trouvée dans la commune de Saint-Jean-de-Braye.

La Société vote de suite des remerciements à M. l'abbé Desnoyers.

Depuis la dernière séance, la section des Sciences et Arts s'est seule réunie ; elle a entendu un rapport verbal de M. Sainjon sur l'étude de M. Fribourg, dont communication a été donnée à la Société dans la dernière séance et qui est intitulée : *La Télégraphie électrique à l'Exposition universelle.*

La parole est de suite donnée à M. Sainjon, qui reproduit devant la Société le rapport verbal dont il vient d'être question, rapport qui conclut à l'insertion de l'étude de M. Fribourg dans les Mémoires de la Société.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

M. Mignon obtient ensuite la parole et lit une étude ayant pour titre : *Quelques mots sur la prophylaxie de la rage.*

Ce travail est renvoyé à l'examen de la section de Médecine.

La séance est convertie en séance administrative.

M. l'abbé Desnoyers, bibliothécaire, donne à la Société un aperçu sommaire de l'état de la bibliothèque et demande l'ouverture d'un crédit pour la reliure.

L'examen de cette demande est renvoyé à l'époque prochaine où il sera rendu compte à la Société de sa situation financière.

Des remerciements sont votés à M. l'abbé Desnoyers pour son travail et pour les soins qu'il donne au classement de la bibliothèque.

La Société confirme et régularise ensuite la souscription votée dans la séance du 15 novembre dernier en faveur de l'Expédition au pôle Nord.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 20 décembre 1867.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été lu et adopté, M. le Secrétaire général fait connaître les ouvrages que la Société a reçus depuis cette séance et dont suit la liste :

1° *Revue des Sociétes savantes des départements*, 4e série, tome VI, octobre 1867 ;

2° *Archives de l'Agriculture du Nord de la France*, publiées par le Comice agricole de Lille, 15e année, XVIe vol. n° 10, octobre 1867 ;

3° *L'exposition universelle*, poème didactique, en quinze chants, par Antoine Gaspard Bellin, un vol. in-8° ;

4° *Bulletin* n° 3, 1867, *de la Société médicale de l'Aube ;*

5° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, numéro de septembre 1867 ;

6° *Bulletin de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, 3e série, tome II, n° 11 ;

7° *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, tome LXV, nos 23 et 24 ;

8° N° 62 des *Annales de la Société d'agriculture de Châteauroux* ;

9° *Bulletins des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme*, 2e série, n° 24 ;

10° *Programme des prix et médailles* à décerner par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de 1868 à 1874 ;

11° Tome II des *leçons élémentaires d'Agriculture* publiées par M. Masure, membre de la Société.

Des remerciements sont votés à M. Masure, à l'occasion du don de ce volume dont l'examen est renvoyé à la section d'Agriculture, déjà chargée d'examiner le premier ;

12° Une brochure intitulée : *Interprétation en résultats chiffrés des dispositions principales du projet de loi sur une nouvelle organisation de l'armée*, par M. Gauldrée Boileau, de Paris.

Un membre propose le renvoi de cette brochure à la section des Sciences et aussi à celle de Médecine, la question qu'elle soulève intéressant l'accroissement de la population. Mais M. le Président fait observer que le réglement interdit la discussion des questions politiques, et que la brochure dont il s'agit paraît uniquement relative à la loi sur le recrutement actuellement soumise à l'examen du Corps Législatif. En conséquence, la Société décide le dépôt pur et simple de cette brochure au rang des livres de la bibliothèque de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Fribourg, membre titulaire, fait connaître qu'il quitte Orléans, pour se rendre à Montpellier, et exprime les regrets qu'il éprouve d'être contraint de se séparer de la Société.

M. le Président prononce à ce sujet les paroles suivantes :

« Deux mots, si vous le permettez, au sujet de la nomination de MM. Collin et Fribourg, appelés par la confiance du Souverain, l'un à Paris, l'autre à Montpellier. Leur avancement mérité

ne nous inspirerait qu'un sentiment de satisfaction, s'il ne s'y mêlait de vifs regrets.

« Nos collègues se faisaient remarquer par leur assiduité à nos séances, l'aménité de leur caractère, la sûreté de leurs relations, leurs talents et les excellents travaux dont ils enrichissaient nos annales.

« M. Fribourg nous quitte peut-être et malheureusement pour toujours.

« Quant à M. Collin, si je suis bien renseigné et je crois l'être, il se propose, quand l'heure de la retraite aura sonné, d'achever sa carrière à Orléans. Sous ce rapport, du moins, l'amertume de nos regrets est adoucie. »

La Société décide l'insertion de cette allocution au procès-verbal.

Un membre annonce que M. Collin continuera très-probablement à résider une partie de l'année à Orléans où il conservera un pied-à-terre, et qu'ainsi la Société n'aura probablement pas à se séparer de lui.

Depuis la dernière séance, la section de Médecine s'est seule réunie. Elle a entendu un rapport dont communication va être donnée à la Société et elle a chargé M. Bouglé du rapport à faire sur le travail de M. Mignon relatif à la prophylaxie de la rage.

M. Mignon demande à ajouter une observation nouvelle à celles qui sont contenues dans son mémoire. La note complémentaire dont il est donné lecture est renvoyée à la section de Médecine.

M. Charpignon, au nom de cette section, donne lecture du rapport qu'il a été chargé de faire sur le mémoire de M. le docteur Gillebert Dhercourt, relatif à un plan d'études simultanées de nosologie et de météorologie. Les conclusions de son rapport consistent à inviter l'auteur à compléter son travail de manière à ce qu'il puisse être adopté par le ministère de l'Agriculture et du Commerce.

M. Rabourdin fait connaître les conclusions de la section qui sont : le dépôt du mémoire aux archives et l'insertion du rapport dans les Mémoires de la Société.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

M. de Chaulnes obtient ensuite la parole. Il propose à la Société de nommer une commission qui serait chargée d'examiner les brochures et mémoires qui sont adressés à la Société et de lui donner une connaissance sommaire de ceux qui paraîtraient le plus dignes de son attention.

La discussion s'engage sur cette proposition. On signale les difficultés d'application qu'elle présente, eu égard surtout aux matières très-variées dont la Société s'occupe, et, en conséquence, elle n'est pas prise en considération.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 3 *janvier* 1868.

Présidence de M. Sainte-Marie.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président fait connaître les ouvrages adressés à la Société depuis cette séance et dont suit l'énumération :

1° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, numéro d'octobre 1867 ;

2° *Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France*, année 1866 ;

3° *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, année 1865 ;

4° *Programme des concours* de cette Société, année 1866 ;

5° *Comptes-rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences*, tome LXV, n° 25 ;

6° Une brochure intitulée : *Société d'agriculture de la Nièvre, concours général d'animaux gras* ;

7° Un volume in-4°, ayant pour titre : *Enquête agricole*, 11e circonscription ; Loiret, Aube, Marne, Yonne ; Paris, Imprimerie impériale.

M. le Président communique une lettre qu'il a reçue de M. de Morogues par laquelle ce dernier, se fondant sur ses charges nombreuses, donne sa démission des fonctions de trésorier de la Société qu'il exerce depuis seize ans.

La Société décide que l'expression des regrets que lui inspire la résolution de M. de Morogues sera consignée au procès-verbal et lui vote des remerciements pour le zèle avec lequel il a pendant tant d'années exercé ses fonctions de trésorier.

M. Mignon demande ensuite la parole. Il exprime le regret qu'il n'existe pas à Orléans une société protectrice des animaux. Les mauvais traitements dont les animaux domestiques les plus utiles sont souvent en butte dans nos rues et sur nos places publiques, démontrent suffisamment de quelle utilité serait une pareille institution, dont il appelle de tous ses vœux l'établissement.

Le même membre rappelle qu'un des membres de la Société, M. Frot, a été récemment nommé chevalier de la Légion-d'Honneur à l'occasion d'une découverte importante dont communication a été donnée à la Société, qui l'a consignée dans ses procès-verbaux. Il propose donc à l'assemblée de s'associer aux félicitations qu'il adresse à son honorable et savant collègue.

La Société adopte avec empressement cette proposition et décide que le procès-verbal mentionnera les félicitations qu'elle est heureuse d'adresser à M. Frot.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est seule réunie. Elle a entendu le rapport de M. Perrot sur les leçons d'agriculture de M. Masure et deux rapports supplémentaires faits à des points de vue particuliers sur cet ouvrage, l'un par M. Sainjon, l'autre par M. Bardou. Lecture de ces rapports sera faite dans une prochaine séance.

M. Frot obtient ensuite la parole ; il demande la permission de donner connaissance à la Société d'un mémoire qu'il a lu récemment devant la Société des ingénieurs civils. Ce mémoire dont M. Frot fait immédiatement la lecture est relatif à la machine motrice de son invention, dont il a entretenu la Société dans la séance du 1er février 1867, et qui a pour effet de réduire des deux tiers au moins la dépense de combustibles exigée pour l'entretien de la machine à vapeur, en remplaçant l'eau ordinaire de la chaudière par une dissolution concentrée d'ammoniac.

M. le Président adresse des remerciements à M. Frot pour cette communication et regrette que cette notice, ayant déjà été lu à un autre corps savant, ne puisse, par cette raison, trouver place dans les Mémoires de la Société.

La séance est convertie en séance administrative.

Conformément à l'article 10 de son réglement, la Société arrête le nombre des places vacantes dans son sein auxquelles il sera pourvu dans la seconde séance de février, et qui sont au nombre de deux dans la section des Sciences et Arts, et d'une seule dans la section des Lettres.

La Société décide que, dans la même séance, elle nommera un vice-président et un trésorier, en remplacement de M. Lemolt-Phalary, décédé, et de M. de Morogues, démissionnaire.

La parole est ensuite à M. de Morogues, pour la reddition de ses comptes comme secrétaire de la Société.

Il résulte de son exposé qu'au 31 décembre dernier, il restait en caisse sur les fonds provenant de M. de Morogues, une somme de 442 fr. 99 c.

Qu'en ce qui concerne les fonds alloués par le département, les dépenses ont excédé les recettes de.	101 fr. 15 c.
Sur quoi il y a lieu de déduire le boni en caisse qui était de	5 30
En sorte qu'il y a lieu de pourvoir à un excédant de dépenses de.	95 f. 85 c.

Pour le combler, la Société décide qu'une cotisation supplémentaire de 5 fr. sera perçue de chacun de ses membres en 1868.

Compte de la Caisse des jetons d'argent et de bronze.

Le reliquat de l'exercice 1866 et l'encaisse de l'exercice 1867, après dépenses payées, laissait disponible. . . 532 fr. 25 c.

Il y a de plus en caisse 53 jetons d'argent.

Il y a aussi en caisse 201 jetons de bronze qui, joints à 299 jetons de même nature, actuellement en circulation, forment le total de 500 jetons de bronze appartenant à la Société.

Quant aux cartes de présence aux séances, cartes dont l'usage est remplacé par celui des jetons de bronze, il n'en était rentré le jour de la reddition des comptes de 1866 que 21 de la nuance bleue, menacée de déchéance.

Dans le cours de l'exercice dernier, sur 222 cartes de nuance rose distribuée, il n'en est rentré que 212 : Les dix restant à rentrer n'ayant pas été présentées dans le courant de la présente séance, sont frappées de déchéance.

Les cartes distribuées pour cause de présence aux assemblées de sections, n'ayant pas été échangées avant la reddition des comptes de 1867, figureront au compte de l'exercice de 1868.

Enfin, la caisse de la Société possède quatre médailles d'or destinées à récompenser les lauréats des concours.

Pour faire face aux dépenses de la caisse des jetons d'argent, la Société vote une cotisation de quinze francs à percevoir, en 1868, de chaque membre titulaire.

Les comptes de M. le trésorier sont ensuite approuvés dans leur ensemble et la séance est levée à 10 heures.

Séance du 17 janvier 1868.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, MM. de Tristan et Sainjon prennent successivement la parole à l'occasion du passage de ce procès-verbal relatif à la lecture faite par M. Frot d'un mémoire dont la communication avait été donnée précédemment à la Société des Ingénieurs civils et qui doit être publié par cette société. Ces deux membres soutiennent, contrairement à l'opinion mentionnée au procès-verbal, que le réglement ne s'oppose pas à ce que les mémoires lus devant un autre corps savant soient publiés dans les Mémoires de la Société.

M. le Président répond que l'opinion qu'il a émise dans la séance précédente et qui est mentionnée au procès-verbal s'appuie sur l'article 29 du réglement : « *Tout auteur d'un Mémoire déclare, avant lecture, que celui-ci n'a pas été communiqué ailleurs.* »

M. Sainjon objecte que cet article n'est pas comminatoire et ne fait pas obstacle au droit de la Société de publier des travaux déjà accueillis par un autre corps savant.

Le procès-verbal est ensuite adopté sans autre observation.

Depuis la dernière séance la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° L'*Expédition du pôle Nord*, par M. Gustave Lambert, extrait du *Bulletin de la Société de géographie* ;

2° *Compte-rendu des séances générales de la Société de Thérapeutique expérimentale de France*, 1867, n° 1er ;

3° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, 6e volume, 26e de la collection, première partie, in-4°.

M. le Secrétaire général fait connaître qu'il a reçu deux mémoires sur les sujets mis au concours par la Société pour 1867, l'un relatif à l'agriculture, a pour titre : *La Sologne;* l'autre relatif à l'histoire est intitulé : *Notice sur l'ancien prieuré de Flottin*.

Le premier de ces Mémoires est renvoyé à l'examen de la section d'Agriculture, et le second à l'examen de la section des Lettres.

La séance est ensuite convertie en séance administrative.

M. Loiseleur, au nom du Bureau, donne lecture du projet de traité à faire entre la Société et MM. Puget et compagnie pour l'impression des Mémoires de la Société pendant cinq ans.

Ce projet est approuvé sous diverses modifications qui y sont introduites par les soins du Bureau.

La Société autorise ensuite le Bureau à traiter aux meilleures conditions qu'il avisera avec MM. Puget et compagnie pour l'acquisition des volumes et numéros contenant les travaux publiés par la Société depuis 1837, et en tenant compte des droits que M. le Secrétaire général signale et que la Société aurait sur un certain nombre de ces volumes.

M. le Président donne ensuite lecture de lettres à lui adressées par M. Gojard, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et par M. le baron de la Touanne, lesquels déclarent se porter candidats aux places vacantes dans la section des Sciences, et auxquelles il sera pourvu dans la seconde séance de février.

Séance du 7 février 1868.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal il est donné communication des ouvrages suivants, adressés à la Société depuis sa dernière séance :

1° *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, n° de novembre 1867 ;

2° *Bulletin des travaux de la Société d'Agriculture de la Drôme* ;

3° L'*Econome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n°s 57 et 58 ;

4° *Revue des Sociétés savantes des départements*, tome VI, novembre 1867 ;

5° *Bulletin* n° 44 du *Comice agricole de l'arrondissement d'Orléans* ;

6° Une brochure sur l'*Enseignement agricole* publiée par la Société d'Agriculture de Compiègne.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gustave Bossange, libraire à Paris, correspondant de la Société Smithsonnienne, qui prie qu'on lui donne l'adresse du correspondant de la Société des Sciences et Arts d'Orléans à Paris ; ou qu'on lui indique par quelle voie il pourra faire parvenir à Orléans les envois qu'il est chargé de transmettre à la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Ludovic de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, déclare se porter candidat à la place vacante dans la section des Lettres, et envoie à l'appui de sa candidature un drame en prose dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Marc de Vintimille ou les Chevaliers de Rhodes.*

Communication est encore donnée d'une lettre de M. Jarry-Lemaire, d'Orléans, qui se porte candidat à l'une des places vacantes dans la section des Arts, et énumère les diverses Sociétés archéologiques dont il est membre.

Un membre fait remarquer que d'après la notoriété publique et les termes même de sa lettre, M. Jarry s'occupe exclusivement d'archéologie et de numismatique, et qu'ainsi c'est dans la section des Lettres et non dans la section des Sciences et Arts qu'il aurait dû poser sa candidature.

M. le Secrétaire général répond que M. Jarry s'est déjà pré-

senté il y a plusieurs années dans la section des Arts ; mais qu'à cette époque on était sous l'empire de l'ancien réglement, qui classait la numismatique dans la section des Arts et que M. Jarry ignore probablement le nouveau, qui a rangé cette science dans la section des Lettres.

Après diverses observations présentées par MM. Sainjon et Loiseleur, M. de Buzonnière obtient la parole. Il fait remarquer que les termes de la lettre de M. Jarry sont trop formels pour qu'on puisse poser sa candidature dans une section autre que celle qu'il a lui-même choisie et qu'on s'exposerait par là à des reproches de sa part si sa candidature échouait dans la section des Lettres.

M. le Président prend ensuite la parole et fait observer qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de ce qui a eu lieu précédemment relativement à M. Jarry, et qu'il convient de s'en tenir uniquement à la lettre qu'il présente ; que, dans cette lettre, M. Jarry était libre de faire valoir tel ou tel titre à l'appui de sa candidature ; mais qu'en définitive, il ne s'est pas borné à demander à faire partie de la Société, et qu'il a positivement indiqué la section à laquelle il entendait être attaché.

On met aux voix la question de savoir si l'on s'en tiendra aux termes de la lettre du postulant, et la majorité l'ayant ainsi décidée, sa candidature est maintenue dans la section des Sciences et Arts.

La Société forme ensuite, conformément à l'art. 10 de son réglement, la liste des candidats aux places vacantes, et l'on commence par les candidats aux places vacantes dans la section des Sciences et Arts.

M. de la Touanne obtient 31 voix ; M. Gojard 29, et M. Jarry 10.

En conséquence de ce vote, les noms de MM. de la Touanne et Gojard seront seuls compris dans la liste de présentation que la section des Sciences et Arts fera dans la prochaine séance.

On procède ensuite au vote sur la candidature de M. de

Vauzelles à la place vacante dans la section des Lettres. Il obtient 31 voix.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est seule réunie. Elle a nommé M. Baguenault pour rapporteur du Mémoire relatif à la Sologne, envoyé pour le concours ouvert par la Société.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport demandé à la section d'Agriculture sur le premier volume de l'ouvrage de M. Masure intitulé : *Leçons élémentaires d'Agriculture.*

M. Baguenault, président de cette section, rappelle qu'elle s'est adjoint deux membres de la section des Sciences : MM. Bardou et Sainjon, qu'elle a spécialement priés d'examiner le chapitre VIII du livre II, qui a pour titre : Conservation au sein des terres arables de produits de la décomposition des matières organiques, et qu'un de ses membres, M. Perrot s'est chargé de l'examen du reste de l'ouvrage. Il fait connaître que la section d'Agriculture a adopté les conclusions des trois rapports de MM. Perrot, Bardou et Sainjon, et en demande l'impression.

Ces rapports sont successivement entendus.

M. Perrot passe en revue le livre Ier où l'auteur traite les questions générales de physiologie végétale et de l'alimentation des plantes. M. Perrot présente en passant quelques observations sur le rôle des racines et des feuilles, et sur l'usage du semoir.

Il rend compte ensuite de la partie du livre II où M. Masure traite des engrais et de leurs phases successives de décomposition dans le sein de la terre, et termine son rapport en adressant des éloges à l'auteur sur l'utilité pratique de son ouvrage.

M. Bardou combat la thèse développée par M. Masure, dans le chapitre VIII du livre II, où il dit, contrairement à l'opinion émise par M. de Gasparin, que les sables et graviers siliceux des terres arables ont, comme l'argile, la propriété d'emmagasiner les produits de la décomposition des engrais et qu'ils les condensent à leur surface. L'adhérence de ces matières organiques à la surface des grains est telle, dit l'auteur, qu'elle résiste à l'action de lavages multipliés à l'eau ordinaire et même à l'eau acidulée.

M. Bardou a examiné au microscope et soumis à des expériences de polarisation des sables provenant de terres arables préalablement desséchées dans une étuve qu'il a construite exprès. Il n'a pas trouvé de traces de matières organiques à la surface de ces sables qui sont composés de fragments de quartz, de feldspath, de roches volcaniques et de silex hydratés. En les soumettant à des analyses de géognosie, il les a vu prendre, dans les moments de la calcination, une teinte noire qui disparaît ensuite et à laquelle M. Masure attache une grande importance. L'analyse lui a montré que cette coloration fugitive est due à l'hydrate d'oxide de fer et non, comme le croit M. Masure, à la présence de matières organiques. Les silex hydratés ont, pendant la calcination, perdu leur eau de constitution qui est venue se condenser en gouttelettes sur les parois des tubes de verre dans lesquels M. Bardou a opéré. M. Bardou conclut à l'absence de toute matière organique adhérente à la surface des grains des sables de terres arables qu'il a examinés.

M. Sainjon combat également la thèse soutenue par M. Masure. Il expose qu'il résulte de nombreuses expériences qu'il a faites avec son collègue M. Gaucheron :

Que la perte de poids subie, à la suite d'une calcination au rouge, par les sables siliceux des terres arables préalablement lavées et desséchées, n'est pas l'indice de la présence de matières organiques adhérentes avant la calcination à la surface des grains, mais est uniquement due à la vaporisation de l'eau de constitution de ces sables ;

Qu'elle est variable suivant la proportion plus ou moins grande de silex hydraté qui s'y trouve contenu ;

Et qu'on obtient des résultats tout-à-fait semblables en calcinant des sables de même composition, mais pris dans des carrières où ils n'ont cependant jamais pu être en contact avec des matières organiques.

Quant à la teinte noire que prennent les sables des terres arables dans les premiers instants de la calcination, elle se produit également avec des sables de carrières, avec le sable de Loire, avec des fragments pris dans le cœur d'un silex pyroma-

que. Cette coloration, qu'on obtient toujours quand on commence à chauffer de la rouille, est due à l'hydrate d'oxyde de fer qui colore les sables dans leur état naturel et non à la présence de matières organiques. Dans leurs expériences sur les sables, MM. Sainjon et Gaucheron n'ont jamais constaté à la balance de précision que des pertes de poids variant de $\frac{1}{1,000}$ à $\frac{1}{250}$. Si M. Masure a trouvé une perte moyenne de $\frac{1}{30}$ il est à craindre qu'il n'ait pas complètement enlevé par la lévigation toutes les matières organiques mélangées aux sables sur lesquels il a opéré. Cela, au moins, est certain pour cinq de ces expériences et résulte des explications mêmes qu'il donne aux pages 318 et 319 de son livre.

M. le Président met aux voix l'impression du rapport dont lecture vient d'être donnée.

Avant le vote, M. Masure demande que la décision de la Société soit ajournée jusqu'à ce qu'il ait pu expérimenter sur le même sujet.

M. Mignon fait observer qu'on ne peut remettre à une époque plus ou moins éloignée la décision de la Société, attendu que les membres qui assistent à la séance pourront alors ne pas être présents et qu'on appellerait par contre à voter des collègues qui, absents aujourd'hui, n'auraient pas entendu les rapports dont lecture vient d'être donnée.

MM. Machart et de Tristan demandent que l'impression des rapports soit ajournée jusqu'à ce que M. Masure ait présenté les nouvelles expériences dont il a parlé.

M. le Président répond que cet ajournement serait contraire au réglement.

Il est procédé au vote par scrutin secret. Trente membres y prennent part et leurs bulletins se répartissent de la manière suivante :

19 pour l'impression ;
2 pour l'ajournement de l'impression ;
9 pour la non-impression.

M. Rabourdin et quelques autres membres disent qu'il y a malentendu ; ils demandent que les bulletins d'ajournement soient interprétés dans un but favorable à l'impression, l'intention évidente des auteurs de ces bulletins n'ayant pas été de refuser l'impression, mais seulement d'en reculer la date, et le réglement ne s'étant d'ailleurs posé qu'en face de deux hypothèses : celles d'impression immédiate ou de dépôt aux archives, et n'ayant pas prévu le cas où les voix se partageraient sur l'époque de l'impression.

M. le Président réplique par l'article 30 du réglement et prononce que l'impression des rapports n'étant pas explicitement demandée, comme le veut cet article, par les deux tiers des membres présents, cette impression est rejetée.

Séance du 21 *février* 1868.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Frémont demande la parole pour exprimer son opinion sur la manière dont a été interprété le vote qui a terminé cette séance et qui devait décider de l'impression des trois rapports faits sur les *Leçons élémentaires d'Agriculture* de M. Masure. Il soutient que les deux bulletins qui demandaient l'impression ajournée devaient être comptés au nombre de ceux qui se prononçaient pour l'impression, et que, réunis à ces derniers, ils constituaient le nombre de *vingt* exigé par le réglement.

M. Sainjon pense que, sur cette question de l'impression des rapports, il n'y a pas chose jugée, mais seulement une interprétation de M. le Président.

La Société seule doit être appelée à vider la question et il y a lieu de la consulter.

M. Loiseleur pense que la question a été très bien posée par M. Rabourdin à la fin de la dernière séance. Le réglement ne s'est placé qu'en face de deux hypothèses : celles de dépôt aux archives ou d'impression ; il n'a pas prévu le cas où les voix se diviseraient sur l'époque de l'impression : or, dix-neuf voix demandaient l'impression immédiate et deux l'impression à une époque postérieure. Ces voix s'accordaient sur le fait même de la publicité et ne différaient que sur le moment où elle serait faite. Il y a donc lieu de décider, tant pour le cas présent que pour l'avenir, ce qui doit avoir lieu quand les voix exigées pour l'impression se divisent sur la question de savoir à quelle époque elle sera faite.

M. Frot appuie cette opinion. Si on avait fait la contre-épreuve, dit-il, on aurait trouvé *neuf* bulletins demandant le dépôt aux archives et portant le mot *oui*, contre *vingt-un* portant le mot *non* et décidant par conséquent l'impression.

M. Baguenault appuie également l'opinion de M. Loiseleur. Il soutient que 21 voix sont acquises à l'impression : il s'agit d'ailleurs, dans l'espèce, d'un livre imprimé où des modifications ne sont plus possibles, dès lors on ne comprendrait pas que les deux membres qui ont voté pour l'ajournement de l'impression aient eu en vue autre chose que des modifications de détails apportées dans les rapports et qui n'étaient pas de nature à leur en faire rejeter l'impression.

M. de Buzonnière combat la doctrine émise par les préopinants. Il soutient que l'article 30 du réglement est trop clair et trop précis pour avoir besoin d'interprétation et que les deux tiers des voix qu'il exige pour l'impression n'ayant pas été réunis, cette impression a été très-légitimement déclarée rejetée. Suivant lui, un vote d'ajournement ne peut pas être regardé comme un vote décidant l'impression ; c'est tout le contraire qu'il exprime.

M. l'abbé Desnoyers parle dans le même sens.

M. de Tristan déclare qu'il est un des deux membres qui ont voté pour l'ajournement de l'impression et ajoute que, dans sa

pensée, son vote n'avait pas pour but de l'empêcher, mais seulement de fournir à l'auteur de l'ouvrage les moyens et le temps nécessaires de se rectifier, s'il y avait lieu.

M. Frémont prend acte de cette déclaration et en conclut que sa manière de voir est parfaitement fondée.

M. le Président résume le débat : il s'agit uniquement de savoir si la décision qui a terminé la dernière séance est ou n'est pas définitive. M. Frémont n'a pas attaqué la question principale qui est la question d'interprétation ; or, on n'interprète que ce qui est obscur, et le réglement est parfaitement clair. Il exige les deux tiers des voix pour l'impression et c'est d'impression immédiate qu'il entend parler et non d'impression à une époque indéterminée, laquelle, étant soumise à une décision future et inconnue, équivaut pour le moment à un refus d'impression.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, l'ordre du jour est mis aux voix. L'épreuve semble douteuse et est recommencée : 15 voix se prononcent pour l'interprétation du vote de la dernière séance et 16 pour l'ordre du jour : plusieurs membres s'abstiennent de voter. Sur la demande de M. Mignon et au sujet de quelques réclamations qui se produisent, le Bureau délibère et décide que l'ordre du jour a été adopté par la majorité des membres qui ont pris part au vote. En conséquence, les rapports lus dans la dernière séance ne seront pas imprimés.

M. Sainjon, l'un des rapporteurs, demande alors à user du droit que lui accorde l'art. 31 du réglement et à retirer son travail pour en disposer à sa volonté. Ce droit lui est reconnu par la Société.

M. Mignon demande que cette décision soit consignée au procès-verbal, afin de faire loi pour l'avenir, l'article 31 ayant parlé des travaux lus à la Société et non des rapports faits sur les travaux.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

Depuis la dernière séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° Une brochure intitulée : *Actes de la Société d'Etnographie* ;

2° *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres* d'Indre-et-Loire, n°s 9 et 10, octobre, novembre et décembre 1867 ;

3° Recueil des *publications de la Société Hâvraise d'études diverses*, 1 vol, in-8°, 1866 ;

4° Le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* de la Sarthe, seconde série, tome XI, quatre numéros.

M. le Président communique une lettre à lui transmise par M. le Préfet du Loiret, et dans laquelle M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics demande des renseignements sur la date de la fondation de la Société des Sciences et Arts d'Orléans, le nombre des membres qui la composent, le chiffre de la cotisation personnelle et les ressources de la Société.

M. le Président donne lecture de la réponse qu'il a faite à cette lettre.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui annonce que le 18 avril prochain aura lieu à la Sorbonne la distribution annuelle des récompenses décernées aux membres des Sociétés savantes des départements et qu'elle sera précédée de trois jours de lectures publiques auxquelles les membres de la Société sont conviés a prendre part. Des cartes pour transport par le chemin de fer à prix réduit seront mises à la disposition des membres qui voudraient assister à ces séances.

M. Baguenault dépose sur le bureau le Mémoire envoyé pour prendre part au concours ouvert par la Société et relatif à la Sologne. Ce Mémoire restera pendant quinze jours à la disposition de ceux des membres qui voudraient en prendre connaissance.

Depuis la dernière séance, la section des Sciences et Arts s'est réunie ainsi que celle de Médecine : la première a nommé M. Daudier son secrétaire, en remplacement de M. Fribourg ; la seconde a entendu le rapport de M. Vallet sur l'étude de M. Mignon relative à la *Prophylaxie de la rage*, rapport primitivement confié à M. Bouglé.

M. Nouel demande la parole pour faire une lecture ; mais, attendu l'heure avancée, cette lecture est remise à la prochaine séance, et l'on procède de suite aux élections en séance administrative.

On commence par l'élection d'un Vice-Président, au lieu et place de M. Lemolt-Phalary, décédé. M. Baguenault de Viéville obtient 27 voix, M. de Buzonnière cinq, M. Loiseleur deux. M. Baguenault est, en conséquence, proclamé Vice-Président de la Société.

On procède ensuite à l'élection d'un Trésorier en remplacement de M. de Morogues, démissionnaire. Les voix se répartissent ainsi qu'il suit : M. Nouël dix-neuf, M. Bardou quatorze, M. de Buzonnière deux. Aucun membre n'ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, il est procédé à un second tour de scrutin qui donne 25 voix à M. Nouël et 12 à M. Bardou. Le premier est, par suite, proclamé Trésorier de la Société.

On passe alors aux élections pour les places vacantes dans la section des Lettres et dans celle des Sciences et Arts, et l'on commence par celle des Lettres, après que le Président de cette section a eu déclaré qu'elle proposait la candidature de M. Ludovic de Vauzelles. Il est trouvé dans l'urne 37 bulletins au nom de ce dernier et un bulletin blanc. En conséquence M. le Président déclare que M. de Vauzelles devient membre de la Société.

M. le Président de la section des Sciences et Arts déclare ensuite que cette section présente, comme candidats aux deux places vacantes dans son sein, M. Gojard et M. le baron de la Touanne.

Il est procédé aux élections de ces deux candidats par deux scrutins successifs. Par le premier, M. Gojard ayant obtenu 33 voix est proclamé membre de la Société; par le second, M. de la Touanne obtient 34 voix et est également déclaré membre de la Société.

Séance du 6 *mars* 1868.

Présidence de M. de Sainte-Marie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Depuis cette séance, la Société a reçu les ouvrages suivants :

1° *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France*, compte-rendu mensuel, rédigé par M. Payen, nos 1 et 2 du tome III, 3e série ;

2° *Le ver à soie du chêne à l'Exposition universelle* de 1867, par M. Camille Personnat, brochure in-8° ;

3° Le tome IX, 1867, des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Clermont-Ferrand ;

4° *Le cri des riverains de la Loire*, brochure de M. de Monvel, offerte par l'auteur ;

Des remerciements sont votés à ce dernier.

5° Deux volumes grand in-8° publiés par la Commission du bureau des brevets d'invention des Etats-Unis, 1863, section des arts et manufactures ;

6° Deux volumes de la même Commission, 1864, même section ;

7° Les nos 178, 179 et 180 du Bulletin de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, 2e série.

M. le Président communique une lettre adressée par M. Mulsant, secrétaire archiviste de la *Société d'agriculture, d'histoire*

naturelle et des arts utiles de Lyon à M. Masure, membre de la Société, qui l'a transmise à M. le Président. Par cette lettre M. Mulsant réclame tous les volumes de la seconde série des Mémoires de la Société d'Orléans, sauf les n°s 1, 2 et 3 du tome X, qui lui sont parvenus, et offre en échange une collection aussi complète que possible des deux dernières séries des Annales de la Société Lyonnaise.

Sur les explications fournies à ce sujet par M. le Secrétaire général, qui pense que M. Mulsant fait erreur et que la Société dont il est le secrétaire est depuis longtemps en rapport avec celle d'Orléans, la lettre est renvoyée à M. le Bibliothécaire qui s'entendra avec M. Mulsant au sujet de sa demande.

M. le Président communique encore une lettre de MM. Gojard, de la Touanne et de Vauzelles, membres nouveaux admis dans la dernière séance, qui adressent leurs remerciements à la Société et s'engagent à participer à ses travaux.

Enfin, M. le Président donne lecture d'une lettre, à lui adressée par M. Boucher de Molandon, Président de la *Société Archéologique de l'Orléanais*, en réponse à une allégation contenue dans la lettre par laquelle M. Jarry-Lemaire, dans la séance du 7 février dernier, a posé sa candidature à l'une des places alors vacantes dans la section des Sciences et Arts.

A cette lettre est jointe la copie de quatre procès-verbaux des délibérations de la *Société Archéologique de l'Orléanais*, prises en mai 1855, relativement à des faits intéressant cette Société et auxquels M. Jarry était mêlé.

La Société ordonne le dépôt au rang de ses archives de ces documents et de la lettre de M. Boucher de Molandon.

Depuis la dernière séance, la section d'Agriculture s'est réunie et a entendu un rapport de M. Baguenault de Viéville sur le Mémoire relatif à la Sologne, envoyé pour le concours ouvert par la Société.

La section des Lettres s'est aussi réunie et a entendu un rapport de M. l'abbé Desnoyers, sur le mémoire de M. Bimbenet relatif au sens du mot *Genabum*.

La même section a confié à M. de Monvel, l'un de ses membres, le soin de faire un rapport sur le mémoire relatif au *Prieuré de Flottin* qui a été envoyé pour le concours ouvert par la Société.

M. Masure demande à la Société de l'autoriser à lire en son nom, à la réunion des Sociétés savantes du département qui aura lieu à la Sorbonne, en avril prochain, un chapitre de son livre intitulé : *Leçons élémentaires de chimie.*

Il est convenu que M. Masure donnera communication à la Société, dans sa prochaine séance, du chapitre qu'il compte lire à la Sorbonne, dans le cas où, après examen, il serait reconnu que l'assemblée des Sociétés savantes admet la lecture de travaux déjà publiés.

M. l'abbé Desnoyers donne ensuite lecture de son rapport sur le mémoire de M. Bimbenet, dont il a été question plus haut et fait connaître les conclusions de la Commission de la section qui tendent à l'impression du mémoire et du rapport.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées après quelques observations de M. Bimbenet sur les divergences d'opinion existant entre lui et le rapporteur.

M. Vallet obtient ensuite la parole et donne lecture du rapport que la section de Médecine l'a chargé de faire sur le Mémoire de M. Mignon relatif à la *Prophylaxie de la rage.*

M. Lepage, Président de la section de Médecine, propose au nom de cette section l'insertion, dans le recueil des travaux de la Société, du mémoire de M. Mignon et du rapport, ainsi que l'envoi à M. le Préfet du Loiret et à M. le Maire d'Orléans du numéro qui contiendra l'un et l'autre.

La Société adopte les conclusions de la section en ce qui touche l'impression du travail de M. Mignon et du rapport, et décide que M le Président de la Société joindra une lettre d'envoi au numéro qui les contiendra et que ces deux fonctionnaires recevront comme membres honoraires de la Société.

Séance du 20 mars 1868.

Présidence de M. DE SAINTE-MARIE.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est donné communication des ouvrages suivants adressés à la Société depuis cette séance :

1° Nos 83 à 87 du tome XIV du *Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher ;*

2° *Notice nécrologique sur M. Clément Carette*, *membre de la Société archéologique de l'Orléanais*, par M. l'abbé Desnoyers, vice-président de cette Société ;

La Société vote des remerciements à l'auteur.

3° *Programme* des prix proposés par le Comice agricole de l'arrondissement de Lille, pour être décernés en 1868 ;

4° *Programme* du concours ouvert par la Société archéologique de l'Orléanais pour un prix de 500 fr. à décerner, au cours de l'année 1869, à l'auteur du meilleur travail d'histoire répondant à ce programme ;

5° Tome VII de la 2e série des *Mémoires de la Société académique des sciences, belles-lettres et arts de Saint-Quentin ;*

6° Une brochures intitulée : *Etude sur les poissons électriques*, de M. Dureau, membre de la Société d'antropologie de Paris. Cette brochure est offerte au nom de l'auteur par M. Charpignon, son beau-père, membre de la Société ;

Sur la proposition de M. Sainjon, cette brochure est renvoyée à l'examen de la section des Sciences ;

7° *Acta universitatis Lundensis*, 3 fascicules in-4°, publiés en 1865.

A cet envoi est joint une lettre en latin adressée à la Société par l'Université de Lund, ville suédoise de la préfecture de Malmæ, province de Schonen, par laquelle cette Université propose l'échange de ses publications contre celles de la Société.

La Société décide que cet échange aura lieu à l'avenir et à partir du n° 1er du tome XI des mémoires de la Société en cours de publication.

Depuis la dernière séance, aucune section ne s'est réunie.

M. le Président annonce que, par suite de circonstances imprévues, M. Masure ne pourra se rendre, comme il en avait manifesté l'intention, à la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

M. de Chaulnes demande et obtient la permission de lire une courte note relative à la donation qui vient d'être faite à la bibliothèque publique de la ville d'Orléans, par M. l'abbé Desnoyers, membre de la Société, d'une importante collection d'ouvrages et de brochures relatifs à l'histoire de l'Orléanais. Il propose à la Société d'adresser des félicitations à l'auteur de cette libéralité et d'émettre le vœu qu'il soit fait un catalogue des livres offerts.

Ces propositions sont adoptées et M. le président exprime l'opinion de toute la Société en félicitant l'honorable donateur de son inépuisable générosité et du vif amour pour son pays dont il a déjà donné tant de preuves.

Au nom de la Société d'Agriculture, M. Baguenault de Viéville donne lecture du rapport sur le mémoire envoyé pour le concours ouvert par la Société sur la situation agricole de la Sologne.

Conformément aux conclusions de ce rapport, la Société décide que les conditions du programme ne paraissant pas remplies, le prix ne sera pas décerné.

Elle décide de plus que la même question sera remise au concours et que les Mémoires devront être adressés à M. le Secré-

taire général avant le 31 octobre 1869, terme de rigueur. La note explicative suivante sera jointe au programme :

« Les concurrents s'aideront de la connaissance de tous les écrits publiés sur la contrée, notamment depuis le Mémoire de M. Bourdon, couronné par la Société en 1829. Ils suivront les progrès de l'agriculture du pays à partir de cette époque, et étudieront les améliorations opérées depuis la création du chemin de fer, l'introduction plus générale des calcaires et l'emploi des engrais phosphatés. Ils rechercheront enfin quels sont le mode et la nature de produits les plus capables de rendre à la Sologne l'assainissement et la prospérité. »

La Société décide ensuite que le mémoire de M. Baguenault trouvera place dans ses Annales et que le mémoire envoyé au concours sera déposé aux archives, sauf à son auteur à user de la faculté de le retirer, qui lui est assurée par l'article 31 du réglement ; les trois mois dont parle cet article courront à partir du jour de la publication du rapport.

M. Loiseleur fait remarquer que la section d'Agriculture et celle des Lettres ayant proposé, l'an dernier, des questions mises au concours, il serait convenable que la section de Médecine et celle des Sciences et Arts usassent cette année de la même faculté. Cette opinion étant partagée par la Société, il est décidé que ces dernières sections se réuniront incessamment et dresseront le programme des questions qu'elles désireront mettre au concours.

M. Noël obtient ensuite la parole et lit une notice sur diverses plantes découvertes dans le département du Loiret au cours de l'année 1867.

Ce mémoire est renvoyé à l'examen de la section des Sciences.

M. Bardou demande à user de son droit en retirant des archives le rapport qu'il a lu dans la séance du 7 février dernier, sur les *Leçons élémentaires d'agriculture* de M. Masure; cette demande est accordée.

TABLE.

Pages.

